DERNIÈRE ÉDITION 4
BOURSE

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13296 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 29 OCTOBRE 1987

Le débat sur la sécurité et le désarmement

M. Gorbatchev ne poserait plus de conditions à un sommet avec M. Reagan

M. Chevardnadze, ministre soviétique des affaires étrangères, sera à Washington vendredi 30 et samedi 31 octobre, après avoir participé à une rencontre du pacte de Varsovie à Prague. Cette nouvelle visite fait suite à un changement d'attitude de Moscou, qui ne semble plus poser de conditions à la tenue d'un sommet soviéto-américain, contrairement à ce que M. Gorbatchev avait dit à M. Shultz la semaine dernière.

WASHINGTON
de notre correspondant

M. Reagan n'aura pas à attendre longtemps la lettre promise par M. Gorbatchev. M. Edouard Chevardnadze viendra lui-même la lui remettre en fin de semaine. Le ministre soviétique des affaires étrangères fera ainsi sa seconde visite à Washington en l'espace de sept semaines, et cela quelques jours à peine après les entretiens que lui-même et M. Gorbatchev ont eus à Moscou avec le secrétaire d'Etat, M. George Shultz.

Une telle hâte ne peut s'expliquer que si l'on admet que les *Soviétiques ont une nouvelle fois* spectaculairement modifié leur attitude et que, contrairement à ce qu'ils avaient laissé entendre à M. Shultz, ils souhaitent à nouveau qu'un sommet Reagan - Gorbatchev se tienne avant la fin de l'année, sans condition préalable concernant l'initiative de défense stratégique (IDS). L'annonce officielle de la visite de M. Chevardnadze ne devait être faite que mercredi, simultanément à Washington et à Moscou.

JAN KRAUZE.

(Lire la suite page 9.)

Les Européens et leur défense

« Le climat a changé en Europe », soulignait, mardi 27 octobre, le ministre français de la défense, M. André Giraud, à l'issue de la réunion de La Haye où les représentants des pays membres de l'Union de l'Europe occidentale venaient d'adopter un texte sur les intérêts communs des Européens en matière de sécurité. Ce document est en effet le premier par lequel on tente de définir formellement une identité européenne sur ce point, entreprise qui, il n'y a pas si longtemps encore, eût été vouée à l'échec.

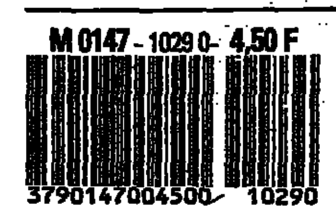
On doit, certes, ce succès à la volonté de construire l'Europe qui s'est affirmée ces dernières années, notamment par l'adoption de l'Acte unique. Mais on la doit aussi à la grande peur conçue par certains Européens après le sommet de Reykjavik de voir Américains et Soviétiques s'entendre par-dessus leur tête sur un sujet qui les concerne au tout premier chef. Rien n'eût été possible néanmoins sans le feu vert des Américains, dont la méfiance initiale envers l'UEO est tombée et qui encouragent d'autant plus cette démarche qu'elle s'inscrit sans aucune *ambiguïté dans* le cadre de l'alliance atlantique et ne vise *qu'au renforcement du « pilier européen » de cette alliance.*

Français et Britanniques étaient particulièrement satisfaits à l'issue de la réunion. L'apport essentiel du texte est en effet à leurs yeux – comme le souhaitait M. Jacques Chirac lorsqu'il en lança l'idée il y a un an devant les parlementaires de l'UEO – de souligner le caractère indispensable de la dissuasion nucléaire. « *L'élément nucléaire est le seul qui puisse confronter un agresseur éventuel à un risque inacceptable* », dit le document de La Haye. Il affirme que les forces nucléaires indépendantes française et britannique « *contribuent à la dissuasion globale* », et entérine la détermination de Paris et de Londres de « *préserver la crédibilité* » de ces forces, c'est-à-dire de les moderniser. Voilà qui *pourrait utilement servir de référence*, au cas où il serait question un jour d'une *dénucléarisation de l'Europe*.

Ce principe n'a probablement pas été admis dans une totale clarté par tous les pays membres. Ils n'ont pas non plus cherché à préciser ce qu'impliquait leur engagement de se porter assistance dans le cas d'une attaque armée dirigée contre l'un d'entre eux, pas plus qu'à obtenir de clarification sur la doctrine française de dissuasion. Bref, on en est resté au plan des grands principes, et l'on aura parlé à La Haye davantage de sécurité que de défense commune proprement dite.

Ce réveil de l'UEO, qu'on disait moribonde il y a quelques années, suscite évidemment les candidatures de ceux qui, pour l'instant exclus du club des Sept, ne veulent pas être tenus à l'écart de la réflexion sur la sécurité européenne, si c'est dans le cadre de cette organisation qu'elle a lieu. La réunion de La Haye n'aura pas, sur cette question de l'élargissement, contribué à rapprocher les points de vue.

(Lire nos informations page 9.)


M 0147 - 1029 0 - 4,50 F
3790147004500 10290

Pessimisme accru sur les places financières

La baisse du dollar a provoqué à Paris une forte chute du marché boursier

Le glissement du dollar inquiète les marchés boursiers, qui étaient à nouveau en chute le mercredi 28 octobre. Le billet vert a ouvert en forte baisse, mercredi à New-York, malgré l'intervention de plusieurs grandes banques centrales. A 8 h 45 (14 h 45 à Paris), il s'échangeait à 139,15 yens et 1,7505 DM. A Paris, les valeurs françaises ont subi, le même jour, une nouvelle baisse de près de 10 %. Wall Street a ouvert avec une baisse de 3 %.

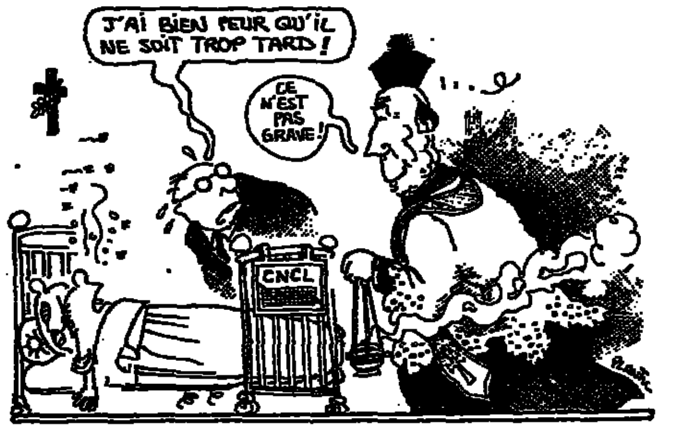
Le dollar a poursuivi, mercredi 28 octobre, son repli amorcé dès mardi à New-York. Malgré les interventions des banques centrales, il a terminé à Tokyo à 140,75 yens, contre 142 la veille. A Francfort, il est tombé à 1,7491 deutschemark, contre 1,7680, son plus bas niveau depuis 1980. A Paris, le billet vert était également en nette baisse, à 5,86 F, contre 5,93 la veille. Cette baisse du dollar provoque une nouvelle tension sur les taux d'intérêt. Elle a débouché, mercredi 28 octobre, sur une rechute des principales Bourses mondiales. Après le redressement de mardi, Hongkong et Tokyo ont à nouveau enregistré une baisse des cours (respectivement *– 1,2 % et – 1 %). Toutes les* places européennes enregistraient des baisses. A Londres, le Stock Exchange perdait 5 % à midi. A Francfort, l'indice tombait de 10 %.

Les déclarations de M. Ronald Reagan devant des représentants du Congrès, mardi 27 octobre, n'ont pas rassuré les marchés. Pour la première fois, le président américain a admis la gravité de la situation.

Face à la montée du mark par rapport au dollar, le franc français se trouve en position de faiblesse.

(Lire nos informations page 29.)

L'inculpation de M. Michel Droit



Lire nos informations page 14

L'ENQUÊTE

Le Brésil, un géant en panne d'ambition

par André Fontaine

Bien qu'on y ait tourné le film *Mission*, consacré à l'aventure, jadis célébrée par Voltaire, des « réductions » jésuites, le nom de Foz d'Ignaçu est peu familier aux oreilles des Européens, et l'idée peut paraître étrange de commencer par là *une visite* au pays de Pelé et de Nelson Piquet, alors qu'il connaît, de notoriété publique, tant de problèmes. Mais c'est un bon endroit pour se convaincre dès le premier coup d'œil que, comme le dit l'ancien gouverneur de Rio, Lionel Brizola, le Brésil est littéralement « *avalé par l'immensité* », qui y est en effet doublement présente. Dans ces chutes d'eau, les plus vastes qui soient sous le ciel, étalées à perte de vue – on en compte officiellement deux cent soixante-quinze ! – au milieu d'une forêt qui n'a pas tout à fait oublié sa virginité, le barrage d'Itaipu laisse loin derrière lui, avec ses 12 600 MW de puissance installée, Assouan et les ouvrages dont s'enorgueillissent les superpuissances.

Tout, quand on arrive d'Europe, prend au Brésil une autre dimension. Avec un territoire à peine plus petit que celui des Etats-Unis ou de la Chine, il occupe la moitié de la superficie de l'Amérique du Sud. *Le plus* long fleuve, l'Amazone, la plus grande forêt, qui l'entoure, la plaine la plus étendue, le Pantanal, toute en eau, en alligators et en oiseaux, et même le plus grand serpent de la terre, l'anaconda, sont brésiliens.

Le Brésil est le premier producteur mondial de sucre et de café, le deuxième de soja, de cacao et de minerai de fer. Le deuxième aussi pour l'élevage du bétail, le troisième pour le maïs, le cinquième pour les armements ; ses feuilletons télévisés, modifiés en cours de route en fonction des réactions du public, sont parmi les plus suivis. Son PIB le situe au rang de huitième puissance économique occidentale. Embraer est le sixième constructeur d'avions du monde, vendant ses appareils jusqu'à notre armée de l'air. Symbole démesuré de cette croissance, Sao-Paulo, labyrinthe de gratte-ciel où s'engluent les voitures, mais où il n'y a encore que deux lignes de métro, est la troisième ville de la Terre, après Mexico et Tokyo, et sera la deuxième en l'an 2000.

L'espace étant, avec le nombre, l'une des clés de la puissance, il n'est pas surprenant que ce sol ait suscité dans tous les domaines les plus orgueilleux desseins. A commencer par ceux du Portugal, qui ne s'est lancé à l'assaut du Brésil qu'après des années de préparation méthodique.

Le génie du conquérant éclate partout, et notamment dans ces églises baroques où l'on retrouve les *azulejos, telles celles de Lisbonne*, où l'on n'a pas de peine à imaginer, dans le luxueux encadrement *des tribunes, les élégantes* de jadis, parées comme pour le théâtre, où il arrive parfois que l'on tombe en arrêt devant une sainte aux yeux langoureux d'Indienne ou un bienheureux au sourire de Bouddha.

(Lire la suite page 6.)

POINT DE VUE : le code de la nationalité

Sur un vers de Racine

par Alain Finkielkraut
philosophe et écrivain

Selon Maurras, comme Sartre le rappelle dans ses *Réflexions sur la question juive*, les juifs étaient par nature incapables de comprendre le vers de Racine : « *Dans l'Orient désert, quel devint mon ennui.* » Pourquoi ? Parce que Racine n'était ni leur histoire, ni leur sang, ni leur sol.

Si je suis aujourd'hui français et même professeur de français, c'est parce que cette conception de la nation et de l'instinct a été vaincue. La France est un pays dont les plus hautes valeurs – éthiques ou culturelles – sont proposées à l'adhésion consciente de ses habitants au lieu d'être enracinées dans leur inconscient collectif. C'est même le mérite historique de la France que d'avoir proposé au monde une *théorie élective* de la nation, et d'avoir su la préférer, dans les moments critiques, à la *théorie ethnique* du génie national.

Théorie élective : la nation n'existe que par le consentement de ceux qui la composent. Elle est l'ouvrage quotidien des individus.

Théorie ethnique : l'individu est l'ouvrage de sa nation. Ce ne sont pas les sujets humains qui, à partir d'une mémoire commune, forment consciemment et volontairement la collectivité dans laquelle ils vivent, c'est cette collectivité qui façonne insidieusement aussi bien leur conscience que leur volonté.

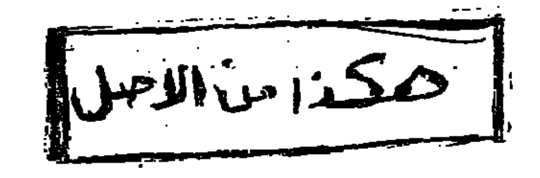
Avec la crise mondiale de l'économie et ses retombées sur l'immigration, cette théorie ethnique, longtemps silencieuse, retrouve de nombreux partisans. A nouveau, on entend dire qu'il est impossible de faire coexister des communautés ayant des traditions différentes, et le constat que Maurras faisait autrefois au sujet des juifs se reporte sur les immigrés d'Afrique ou du Maghreb, incapables, à leur tour, de dire : « *Dans l'Orient désert, quel devint mon ennui* », en savourant de l'intérieur la perfection de cet alexandrin.

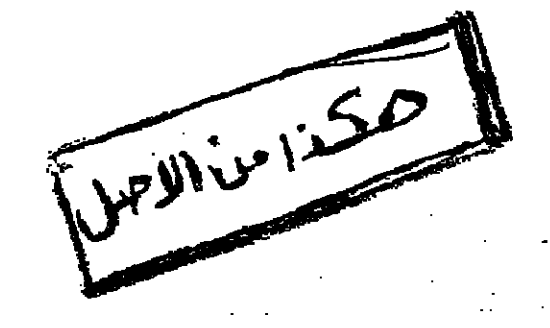
Certes, les adeptes contemporains de la France organique parlent de différence culturelle et non de supériorité congénitale, mais il ne suffit pas de remplacer race par culture pour en finir avec le racisme.

Etre raciste, en effet, c'est consigner l'individu dans son appartenance, le traiter en « espèce de... », lui dénier tout pouvoir d'arrachement à son contexte, que celui-ci soit défini en termes biologiques ou historiques. En France, comme ailleurs, les fanatiques de l'identité culturelle attestent que le racisme survit très bien au discrédit général dans lequel le concept de la race est tombé.

(Lire la suite page 2.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 A$; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 145 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL. ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.





Débats

Politique et surréalisme

par GEORGES COUFFIGNAL (*)

LE débat politique en France a quelque chose de surréaliste. Depuis le fameux « tournant » de 1983, celui de la conversion de la gauche au réalisme économique, il n'est dominé que par des chiffres : balance des paiements, taux d'inflation, actionnariat populaire, fluctuations de la Bourse, prélèvements obligatoires... La liste peut continuer. Lorsque, d'aventure, il se faufile dans la géopolitique, il combine le militaire (au *« combien de divisions ? »* a succédé le *« combien de fusées ? »*) à l'économique : les pays « porteurs d'avenir » sont Taiwan, la Corée, Singapour, l'Afrique du Sud... ceux qui maintiennent de bons taux de croissance et des balances commerciales positives.

Ce serait, *nous* rassure-t-on, la « mort des idéologies ». Quand parfois elles resurgissent, c'est pour parler du passé : le *« détail »* de Le Pen a permis à Jean Daniel et à Jean-Marie Domenach d'échanger sur le mode *« j'ai dit - tu n'as pas dit ; j'ai fait - tu n'as pas fait »*.

Mort des idéologies ? Nous n'avons au contraire jamais, dans notre histoire, été autant imprégnés d'une idéologie unique : le matérialisme. Quels sens ont nos inquiétudes chiffrées lorsque de trois cent mille à quatre cent mille foyers en France font partie du quart-monde (*le Monde* du 15 octobre) ? Quel sens a notre lecture anxieuse de l'indice du coût de la vie lorsque tant de peuples ont vu le leur baisser de 30 % à 40 % depuis le début des années 80 ? Quel sens ont nos débats confortables sur le totalitarisme — ou le danger totalitaire — quand Amnesty International vient, comme chaque année, nous égrener les cent vingt-neuf pays, de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, de partout, où les droits de l'homme sont gravement bafoués ?

Moi partout

Quel sens a notre compassion pour l'endettement du tiers-monde quand nous ne maintenons notre richesse que grâce à lui, quand plusieurs des pays les plus endettés — dont le Mexique et le Brésil — sont depuis deux ou trois ans *exportateurs* nets de capitaux, au détriment de leurs populations ? Quel sens ont nos réflexions hexagonales quand tant de peuples connaissent — bien souvent par superpuissances interposées — la guerre ou la guerre civile ?

Tout cela a un sens : un fantastique égoïsme, une recherche effrénée de la tranquillité, une négation absolue de l'environnement. Ma feuille de paie, ma maison, mes vacances, ma retraite, ma place dans la cité, la place de ma cité en France, la place de ma France dans le monde (libre, bien sûr). Le politique réduit à la recherche du moi, individuel et collectif. Le politique niant à la fois l'éthique et le devenir.

Tout se passe en fait comme si ces deux sphères fonctionnaient de manière de plus en plus indépendante l'une par rapport à l'autre : d'une part, celle de *la* politique, censée traduire les aspirations de la collectivité, qui se cantonne dans ce matérialisme réducteur ; d'autre part, celle du corps social, traversée d'impressionnants mouvements de solidarité : associations locales en développement accéléré depuis cinq ans, associations nationales d'aide aux exclus ou marginaux, organisations non gouvernementales d'aide aux pays autres, SOS-Racisme, etc. Est-il vain de souhaiter, de demander, que les deux sphères se rejoignent ? Est-il vain d'espérer que le politique redevienne réaliste et se préoccupe de tous les « damnés de la Terre », dans l'Hexagone et hors de lui ? Est-il vain d'attendre du politique qu'il soit à nouveau porteur de sens ?

(*) Maître de conférences à la Sorbonne (Paris-I).

Sur un vers de Racine

(Suite de la première page.)

Mais — premier paradoxe — ceux-là mêmes qui emprisonnent la volonté individuelle dans la « culture » dont elle est issue soutiennent un projet de réforme tendant à remplacer par un acte de volonté l'acquisition automatique de la nationalité française à dix-huit ans pour les enfants nés en France de parents étrangers. Les champions déclarés de la théorie ethnique s'efforcent de modifier le code de la nationalité dans le sens du volontarisme. La contradiction n'est qu'apparente : sous couleur de ne plus faire de Français malgré eux, il s'agit, en fait, d'empêcher que se multiplient *les Français malgré l'administration*, en renforçant massivement les facultés d'opposition dont l'Etat dispose déjà (il ne faut pas l'oublier) dans le code actuel.

A cette duplicité, les adversaires du projet gouvernemental répondent — et c'est le second paradoxe — en confondant dans une même réprobation l'appel à la volonté et l'accroissement du pouvoir de l'administration. Ainsi, au moment même où la droite organiciste dissimule hypocritement ses principes, la gauche libérale oublie les siens et compare l'éventuelle acquisition volontaire de la nationalité française par les enfants de la deuxième génération avec l'esprit raciste des lois de Vichy. Cette analogie est absurde. Ce qui est raciste, ce n'est pas de demander aux gens de se déterminer positivement, c'est de tenir pour rien la volonté individuelle, et de dire, par exemple, que, *nolens, volens*, les étrangers en général ou les Arabes en particulier sont irrémédiablement fermés à la beauté du vers de Racine.

Se rendant compte de cette absurdité, certaines associations antiracistes développent depuis peu une argumentation plus subtile et militent pour un droit du sol absolu, c'est-à-dire pour que soient déclarés français tous les enfants nés sur le sol national sans contrepartie de résidence, comme c'est le cas aux Etats-Unis. Assurément, disent en substance ces associations, la théorie élective de la nation doit être préférée à la théorie ethnique, mais pourquoi faire deux poids, deux mesures ? Comment justifier que le pacte national reste implicite pour les titulaires du droit du sang et ne doive être explicité que par ceux qui bénéficient du droit du sol ? Avec un droit du sol absolu, tout le monde serait à égalité et pourrait adhérer, sans avoir besoin de le déclarer officiellement, aux valeurs de la nation.

Ce contre-projet soulève trois objections majeures. *Primo*, des personnes n'ayant jamais séjourné en France et n'en connaissant pas la langue pourraient, si le droit du sol devenait absolu, y revenir à leur majorité et choisir d'être français pour des raisons strictement utilitaires. La nationalité est peut-être vouée à se vider progressivement de toute substance, mais on ne peut demander à la loi d'accélérer ce mouvement. *Secundo*, si la France, dont les frontières sont en principe fermées depuis 1974, devenait le seul pays d'Europe à appliquer un droit du sol absolu, l'immigration clandestine augmenterait dans des proportions considérables. Sait-on, par exemple, que les parents d'un enfant français ne sont pas expulsables ? Résultat : les contrôles aux frontières seraient renforcés, les conditions d'obtention de visa pour les étrangers deviendraient aussi draconiennes qu'aux Etats-Unis, et, pour le dire d'une image, aucune femme enceinte venue d'un pays du tiers-monde ne serait autorisée à fouler le territoire français. Il faut être ou bien léger ou bien démagogue pour ne pas voir immédiatemment les effets pervers et policiers de cette disposition à l'apparence si libérale.

Tertio : à répéter sans cesse que les enfants d'immigrés sont des Français comme les autres, on en fait, par générosité, des orphelins, on oublie qu'ils ont des parents, et, à travers eux, une autre nationalité, une autre appartenance. C'est cet oubli d'ailleurs que dénonçait la gauche quand en 1973, lors de la précédente réforme, elle affirmait que le système de l'automaticité allait franciser malgré eux les enfants des anciens colonisés.

Déclaration ou demande ?

Pour toutes ces raisons, le droit du sol n'a de sens qu'assorti de conditions de résidence ou de scolarité et que si ses bénéficiaires peuvent choisir à leur majorité d'être ou non français. Mais alors, dira-t-on, pourquoi ne pas laisser en l'état un code qui permet à ceux qui le souhaitent de rejeter la nationalité française et aux autres d'y accéder automatiquement ? Parce qu'on n'honore pas l'être humain en le déchargeant de l'affirmation plénière de sa volonté : il faut rompre au contraire avec l'idée que moins on traite l'individu en personne responsable, plus on lui témoigne de respect. Il est normal que l'acquisition de la nationalité française échappe à l'indétermination et soit un acte volontaire. Ce qui est, en revanche, tout à fait illégitime (et cette anomalie est le trait commun du code actuel et du projet gouvernemental), c'est que, pour avoir commis un délit, on soit privé de cette acquisition. Sauf à miner le droit du sol, on ne doit pas ajouter au châtiment pénal la sanction supplémentaire d'un déni de nationalité.

La France serait donc fidèle à sa tradition élective si son nouveau code de la nationalité restreignait les facultés d'opposition de l'Etat et si désormais l'accès à la nationalité française des enfants de la deuxième génération résultait d'une *déclaration* enregistrée par l'administration et non d'une *demande* adressée à son bon vouloir.

ALAIN FINKIELKRAUT.

Au Courrier du Monde

COURAGE

« Éloge des nationalisations »

La lecture de l'« Eloge des privatisations » par M. de La Genière, dans *le Monde* du 21 octobre, m'inspire quelques réflexions.

En 1969, dans ma société privée, une fusion fut décidée, avec, de l'aveu des présidents, le résultat de leur donner le courage d'une rationalisation indispensable.

En 1976, le courage était épuisé, mais pas les problèmes. Plusieurs tentatives nouvelles se heurtèrent aux intérêts financiers des groupes actionnaires ou à l'hostilité des responsables.

En 1982, nationalisations faites, ces tentatives — plus d'autres qu'on n'aurait pas osé imaginer — aboutirent.

Cela dans ma branche ; mais il en fut de même dans d'autres branches de six groupes chimiques que j'ai bien connus ou auxquels j'ai appartenu (il en reste trois).

Approuver les privatisations, critiquer les nationalisations de 1982, ne dispense pas de reconnaître qu'elles ont permis la restructuration indispensable d'une partie de notre industrie que ses dirigeants ne pouvaient pas, ou ne voulaient pas, mener à bien.

PHILIPPE DONDIN
(Blois.)

ÉVICTION

Les jurys d'agrégation

J'ai été stupéfait d'apprendre que mon collègue P. Cabanes avait été écarté de la présidence du jury de l'agrégation d'histoire ; plus stupéfait encore de lire les « raisons » données de cette éviction par le ministère. Qu'entend-on par *« nouvelles personnalités »*, qu'il *« conviendrait d'associer à cette matière délicate qu'est le recrutement des professeurs agrégés »* ? Depuis que les agrégations existent, leurs jurys s'en sont toujours et nécessairement renouvelés sans que, à ma connaissance, ces renouvellements et leur rythme aient jamais provoqué de protestations. Il faut que le public sache que la participation à un jury (et surtout sa présidence) représente une charge écrasante : j'ai toujours vu plus de collègues la redouter qu'y aspirer. Se presserait-on à présent à tel point au portillon qu'il faille fendre l'oreille à un président pour aplanir la voie à ces *« nouvelles personnalités »* ?

Quant aux *« savants équilibrages entre les universités »*, qu'il faudrait respecter, ils me laissent également rêveur. En trente ans d'enseignement supérieur, je n'ai jamais perçu la participation aux jurys de concours ni leur présidence comme un objet de compétition entre les universités : le recrutement s'est toujours fait sur les bases de la compétence scientifique, de la conscience professionnelle et, surtout, du dévouement, toutes qualités que la profession unanime reconnaît à P. Cabanes, et non sur les bases de la géographie universitaire.

N'étant plus en activité, je ne me sens pas habilité à juger des propos par lesquels P. Cabanes répond à son éviction. Mais j'observerai que, pendant les longues années au cours desquelles j'ai préparé des étudiants aux concours d'histoire et de géographie, j'ai vu des jurys où voisinaient des personnalités d'opinions politiques parfois fort opposées, sans que cette diversité nuisît à l'impartialité de leur travail. S'agirait-il à présent de constituer des jurys politiquement monochromes ? Si c'était le cas, il serait grand temps de tirer la sonnette d'alarme.

EDOUARD WILL
(Professeur honoraire à l'université de Nancy-II.)

EXPULSION

« La franchise de la France »

En ces temps d'expulsions de réfugiés et de discrimination raciale, au moment où l'on nous élabore un nouveau code de la nationalité, je trouve intéressant et même réconfortant de lire dans Brantôme (tome V des *Œuvres complètes*, Bibliothèque elzévirienne, Paris 1876) qu'au siège de Metz, en 1553, *« un esclave more ou turc ayant desrobé un cheval d'Espaigne, se sauva avecques luy dans Metz et s'y jetta »*. Don Luis de Avila, général de Charles-Quint et propriétaire de l'esclave et du cheval, *« envoya un trompette vers M. de Guyze le prier de luy rendre par courtoysie* [cet] *esclave... pour le punir de son forfaict et larcin, ainsin qu'il le meritoit »*.

Voici la réponse du duc de Guise : *« Il ne pouvoit, et en avoit les mains liées par le privillege de la France, de temps immemorial là-dessus introduict, qu'ainsin que, toute franche qu'elle a esté et est, elle ne veut recevoir nul esclave chez soy ; et tel qu'il seroit, quand ce seroit le plus barbare et estranger du monde, ayant mis seulement le pied dans la terre de France, il est aussy tost libre et hors de toute esclavitude, et est franc comme en sa propre patrie ; et pour ce, qu'il ne pouvoit aller contre la franchise de la France : mais pour le cheval, il le luy renvoyoit de courtoysie. »*

BERNARD LESFARGUES,
maire d'Eglise-Neuve-d'Issac (Dordogne).

STATUT

Un privilège éclatant

Vous aurez beau tourner le problème dans tous les sens, si vous instaurez une adhésion par demande et serment, vous ne pouvez éviter la réalité suivante qui est tout sauf générosité, tout sauf fraternité, et, plus grave encore, qui est tout sauf égalité (*« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit »*).

En effet, si vous procédez ainsi, de deux enfants qui naissent dans le même pays, la même ville, le même quartier, le même immeuble, au même moment, l'un devra quémander solennellement à dix-huit ans le droit d'être français et, en attendant, ne sera rien ou, en tout cas, *pas comme les autres*, et l'autre sera cela sans l'avoir demandé, par une sorte de privilège éclatant.

Pourquoi cette inégalité ?

Pourquoi l'acquisition de la nationalité, c'est-à-dire de sa propre identité, par adhésion volontaire et serment, *si c'est une si belle et si bonne chose, devrait-elle être réservée à quelques-uns ?*

Qu'on en dispense tout le monde ou alors qu'on l'impose à tout le monde !

Certes, on risque d'avoir ainsi des surprises. Au train où vont, entre autres, les choses *télévisées*, qui font, comme on l'a observé à droite autant qu'à gauche, que les enfants d'ici connaîtront bientôt mieux la guerre de Sécession et l'histoire du Texas que celle du pays où ils sont nés, il n'est pas dit que tous choisiraient la France, même pas qu'il en resterait une majorité pour choisir la France...

DOMINIQUE NOGUEZ
(Maître de conférences à Paris-I.)

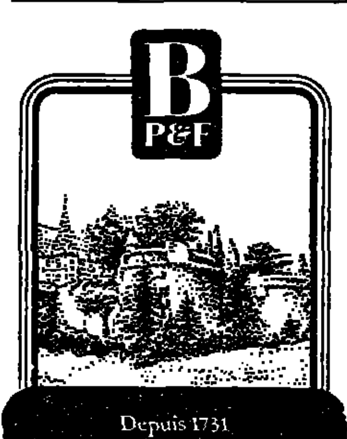
ÉTIQUETTE

La nationalité n'est pas tout

L'examen des exposés devant la commission de la nationalité révèle un point commun entre les intervenants. Du président du Club de l'Horloge à Harlem Désir, en prônant le resserrement ou l'élargissement des conditions d'attribution de la nationalité, tous s'accordent en réalité à considérer la nationalité comme un élément fondamental du statut de la personne. Présentée ainsi, la nationalité devient inévitablement une source de passions idéologiques, une question inépuisable qui alimente le débat politique et les campagnes électorales.

Certes, la nationalité confère un statut, donc des droits, et tel est l'enjeu. Mais pourquoi ne pas se rendre compte que la nationalité n'est qu'un concept, une fiction ? Un juriste célèbre disait que nos droits ne sont que des croyances. Effectivement, nos droits sont issus de ce lien purement juridique et aléatoire entretenu avec l'Etat, alors que, paradoxalement, les liens qui nous unissent à notre ville, notre région, notre continent, notre religion, etc., ne nous confèrent aucun statut comparable. Une seule « étiquette » peut-elle raisonnablement fonder de telles discriminations ?

PHILIPPE KAIGL.
(Avocat, Grasse.)



Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITÉ S.A.
5, rue de Montessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE

Imprimerie du « Monde », 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395-2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y., 11104. Second class postage paid at LIC and additional offices, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.M.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

SUÈDE : en proposant un référendum local

Une commune part en guerre contre la politique d'accueil des réfugiés

STOCKHOLM
de notre correspondante

Avec ses quinze mille habitants, une agriculture développée et quelques petites industries, Sjöbo serait une petite ville de Scanie plutôt prospère. En 1985, ses conseillers municipaux sociaux-démocrates, minoritaires, demandaient que la commune signe un contrat de trois ans avec l'État portant sur l'accueil de vingt à vingt-cinq réfugiés par an. La proposition était rejetée avec une voix de majorité. M. Sven-Olle Olsson, agriculteur et conseiller municipal centriste, au passé pronazi, s'était énergiquement élevé contre l'entrée sur le territoire de sa commune d'individus *« venant de cultures totalement étrangères, avec des religions étrangères, ainsi que des schémas de pensée et des comportements étrangers »*. Un an plus tard, les sociaux-démocrates renouvelaient leur démarche, sans plus de succès.

« Triste xénophobie »

En août 1987, M. Olsson, pour mettre fin à la dispute, décidait, avec le soutien des conseillers conservateurs, de proposer un référendum communal sur la question de l'accueil des réfugiés. Une telle consultation risque, selon ses détracteurs, de réveiller des sentiments xénophobes et de déclencher un débat national dont il est difficile de mesurer les conséquences. Le principe des référendums locaux a été introduit en 1977, mais il n'a jamais été appliqué dans ce contexte.

L'afflux de réfugiés (8 000 en 1985, 17 000 en 1986 et probablement 20 000 cette année) pose des problèmes grandissants, il ouvre la porte aux comportements négatifs de Scandinave, qui se sentent menacés et qui estiment que ces nouveaux venus vivent aux crochets de l'Etat. Dans l'attente de leur permis de séjour, les demandeurs d'asile n'ont, en effet, pas le droit de travailler, et d'aucuns pensent que le ressentiment d'une partie de la population pourrait être quelque peu gommé si, au contraire, on les autorisait à travailler.

A Sjöbo, la proposition de M. Sven-Olle Olsson, dans ce contexte envenimé, a indigné jusqu'à certains conservateurs, dont Mme Madeleine Ramel, présidente de la commission des affaires sociales, qui a déclaré : *« C'est une honte de parler de manque de logements. »* Séance tenante, elle a mis à la disposition d'éventuels réfugiés trois logements d'ouvriers situés sur la propriété de ses ancêtres. *« On ne peut pas non plus invoquer le chômage pour les rejeter »*, a déclaré, de son côté, le responsable local de l'agence pour l'emploi, qui a retrouvé le lendemain l'inscription *« Quisling »* (1) sur la façade de l'agence...

Depuis août dernier, une grêle de protestations s'est abattue sur Sjöbo. Le ministre social-démocrate de l'immigration, M. Georg Andersson, déplorant la *« triste xénophobie »* de la commune, s'est rendu sur place pour donner aux écoliers un cours sur les réfugiés et leurs problèmes. Il n'envisage pas cependant de légiférer pour obliger les communes suédoises à accueillir des demandeurs d'asile. *« Mais Sjöbo n'a pas le droit de fermer ses portes »*, a-t-il dit.

Le cas Sjöbo dépasse de loin la question de l'accueil des vingt réfugiés. Sjöbo est devenu un symbole : *« Celui qui doit amener la Suède, pays riche, à s'interroger sur le genre de politique qu'elle devra à l'avenir mener en matière d'accueil de réfugiés »*, a écrit le secrétaire général de la Croix-Rouge suédoise, M. Anders Wijkman, conservateur.

Entre-temps, certains centristes d'autres régions de la Suède ont exigé l'exclusion de M. Olsson du parti, et ont même accusé cet agriculteur d'être responsable de la baisse de popularité de ce parti dans les sondages nationaux. Pour leur part, les conservateurs maintiennent un dialogue prudent avec leurs collègues de Sjöbo, mais trouvent en général cette idée de référendum très malvenue. L'Office de l'immigration a fait à la commune de nouvelles propositions « sur mesures », en offrant de retirer sa demande d'hébergement de trois familles de réfugiés si elle consentait à abandonner son projet de référendum.

Des tracts racistes

Mais M. Olsson reste intraitable. Il a d'ailleurs reçu des marques de sympathie des quatre coins du pays, dont celle, très affichée, du Parti suédois, d'extrême droite, qui a dépêché son vice-président à Sjöbo pour distribuer des tracts racistes. M. Olsson est persuadé que le conseil municipal se prononcera en fin de semaine, à moins de défections de dernière minute, en faveur de la tenue d'un référendum dont la Suède se serait bien passée. *« Quelle chance qu'il n'y ait pas de Sjöbo au Pakistan et au Soudan ! Quelle chance ont les habitants de Sjöbo de vivre dans un pays riche ! »*, dit le représentant en Suède du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, M. Sören Jessen-Pettersen.

FRANÇOISE NIÉTO.

(1) Nom du chef du gouvernement *pro-hitlérien norvégien durant* la seconde guerre mondiale.

URSS : un appel à « l'intelligentsia créatrice »

La revue « Kommounist » définit une nouvelle politique culturelle

Kommounist, la revue théorique et politique du comité central du Parti communiste soviétique, publie ce mois-ci la première définition de la politique culturelle gorbatchévienne.

Cet article de onze pages, qui remet en cause la conception de la culture en vigueur sous Staline et sous Brejnev, est intitulé « Vocation de la culture soviétique ». Présenté comme un éditorial, non signé, il épouse les thèses généralement défendues par M. Alexandre Yakovlev, responsable de la culture et de la propagande, très proche de M. Gorbatchev.

Un an et demi après le vingt-septième congrès du PCUS, la revue lance un nouvel appel à *« l'intelligentsia créatrice » : « Venez à nous et travaillons en commun, de façon nouvelle, dans de nouvelles conditions. »* Elle prône un retour *« à la révolution culturelle léniniste »* qui permette une *« approche moderne, souple et attentive des problèmes culturels, de leur diversité croissante »*. *« La société socialiste doit apprendre à apprécier et respecter les artistes qui osent dire la vérité »*, écrit la revue. *« C'est le gage d'un développement sain et civilisé de la société. »*

« Les prémisses de la naissance d'une vie intellectuelle très riche ont été créées », affirme-t-elle. *« Aujourd'hui, les organes d'Etat de la culture, les services idéologiques du parti, doivent chercher de nouvelles formes, plus souples, de coopération ouverte avec les unions de créateurs. Il faut rejeter la pression administrative. Il faut soutenir et comprendre de nouvelles formes d'organisation de la vie artistique, les unions, les studios, les associations. Plus la vie artistique sera diversifiée, plus son développement sera naturel. »*

Le rôle de la critique artistique, tout à fait mineur dans la vie culturelle soviétique, doit donc parallèlement s'accroître, ajoute *Kommounist*, et il va falloir *« oublier les castes d'intouchables »*.

L'éditorial aborde, sans le nommer, le problème de la musique rock ou *« culture musicale de masse »*, longtemps rejetée et maintenant progressivement officialisée : *« Là encore, les interdits et l'indignation sont inutiles et nuisibles. L'art doit opposer à la culture de masse avant tout la qualité, la diversité, la popularité et l'attrait pour la jeunesse. »*

« Libre compétition entre groupes et courants »

Dans un rappel historique des différentes étapes de la vie culturelle soviétique depuis la révolution, *Kommounist* souligne que Lénine n'avait pas appelé à rejeter toute la culture bourgeoise. En 1925 encore, une résolution du parti préconisait *« la libre compétition entre groupes et courants littéraires, sans interférence administrative »*.

Il en alla autrement dans les années d'après-guerre, sous Staline, lorsque Jdanov, qui avait alors la haute main sur la culture et l'idéologie, traitait l'écrivain Mikhaïl Zochtchenko de *« petit-bourgeois »* ou Anna Akhmatova de *« nonne »*. *« Aucune référence au diktat des circonstances historiques ne peut justifier la grossièreté, l'incompétence, l'injustice commise envers l'art et la culture »*, estime la revue du comité central. *« Il y a eu des erreurs. Leur retour causerait des dégâts irréparables à tous les aspects du socialisme. » Kommounist* n'est pas plus amène pour l'ère Brejnev, identifiée comme *« période de stagnation »*. – *(AFP.)*

Le dernier survivant du cuirassé « Potemkine » est mort en Irlande

Le dernier survivant connu de la mutinerie du cuirassé *Potemkine*, M. Ivan Beshoff, est décédé dimanche 25 octobre, à son domicile de Dublin.

M. Beshoff était ingénieur-mécanicien à bord du *Potemkine*, cuirassé de la flotte impériale russe de la mer Noire, lorsque l'équipage se révolta, le 14 juin 1905, après l'exécution d'un matelot par un officier.

L'armada russe avait alors reçu l'ordre d'attaquer le *Potemkine* et de mater la rébellion, mais les équipages des autres bateaux avaient refusé de tirer sur leurs camarades.

Dans un entretien récent, Ivan Beshoff, membre à l'époque du Parti social-démocrate russe, expliquait qu'il s'était alors enfui clandestinement en Angleterre, où il avait rencontré Lénine. Puis, avec d'autres mutins, il avait gagné l'Amérique du Sud avant de s'établir définitivement en 1913 en Irlande, où il a d'abord travaillé pour une société pétrolière soviétique. Il y a été arrêté deux fois, accusé d'espionnage au profit de l'Union soviétique. Après la seconde guerre mondiale, il avait ouvert un florissant restaurant de « *fish and chips* » (poissons et frites) à Dublin. – *(AFP, Reuter.)*

RFA : après les obsèques d'Uwe Barschel

Le scandale du Schleswig-Holstein met en difficulté le ministre fédéral des finances

BONN
de notre correspondant

Trois mille personnes environ, dont le chancelier Helmut Kohl et la plupart des ministres-présidents des länder de la RFA, y compris les sociaux-démocrates, ont assisté, mardi 27 octobre, à la cathédrale de Lübeck, aux obsèques solennelles d'Uwe Barschel, chef du gouvernement déchu du Schleswig-Holstein, trouvé mort dans la baignoire d'une chambre d'hôtel à Genève le 10 octobre. Son décès avait donné une dimension tragique au scandale politico-policier le plus spectaculaire de l'histoire de la République fédérale.

Uwe Barschel avait été accusé par un membre de son service de presse, M. Reiner Pfeiffer, d'avoir fait espionner, pendant la campagne des dernières élections régionales, son concurrent social-démocrate, M. Bjorn Engholm pour tenter de le déconsidérer aux yeux de l'opinion publique. La commission parlementaire d'enquête qui a interrogé M. Pfeiffer la semaine dernière a établi que ce dernier avait non seulement été chargé de fouiller dans la vie privée et la situation fiscale de M. Engholm, mais qu'il lui avait aussi téléphoné en se faisant passer pour un médecin. Dans cet appel, il conseillait de manière pressante au leader social-démocrate de se soumettre à un test de dépistage du SIDA, car l'un des ses patients, porteur du virus, lui avait déclaré avoir eu *des rapports intimes avec* M. Engholm...

Virulentes attaques du SPD

En raison de ces derniers développements, les députés SPD au Parlement de Kiel ne se sont pas rendus à la célébration des obsèques. M. Engholm a fait état du mauvais état de santé de sa mère pour excuser son absence. La famille du défunt s'étant opposée à ce que M. Gherard Stoltenberg, ministre des finances et président de la fédération chrétienne-démocrate régionale du Schleswig-Holstein, prononce un discours d'adieu, celui-ci fut confié à M. Henning Schwarz, qui gère les affaires courantes du land jusqu'aux prochaines élections.

L'intervention la plus remarquée et la plus commentée a néanmoins été celle de l'évêque protestant de Lübeck, Ulrich Wilkens. Ce dernier ne s'est pas contenté de faire le traditionnel éloge funèbre du défunt, mais s'est livré à une sévère critique des moeurs politiques et du *« tourbillon de mauvaises actions au sein duquel* [Uwe Barschel] *s'est lui même laissé entraîner dans la mort »*. L'évêque s'est élevé contre une conception de la vie politique qui veut que *« la perte du pouvoir soit vécue comme une honte »*. *« L'avidité du pouvoir peut être la cause de dommages divers et variés atteignant les racines mêmes de notre bien commun démocratique. »* (...) *« Là se trouve le véritable foyer de la maladie qui avait atteint Uwe Barschel, mais dont bien d'autres sont frappés »*, a-t-il dit.

L'inhumation d'Uwe Barschel ne met pas un terme définitif à l'imbroglio du Schleswig-Holstein. Si aujourd'hui tout le monde, à l'exception de la famille d'Uwe Barschel, est persuadé que ce dernier s'est volontairement donné la mort, les analyses divergent fortement sur les leçons que l'ont doit en tirer.

Démission d'élus locaux

La confusion la plus grande règne au sein du Parti chrétien-démocrate du Schleswig-Holstein, qui doit réunir cette semaine son congrès régional. De nombreux membres de ce parti reprochent à leurs dirigeants d'avoir laissé tomber Uwe Barschel et de l'avoir ainsi poussé au suicide. D'autres militants chrétiens-démocrates, parmi lesquels quelques élus locaux, ont démissionné de la CDU, dégoûtés des méthodes que *« l'affaire »* a mises en lumière. La CDU ne sait pas qui elle va opposer à M. Bjorn Engholm lors des élections régionales qui devraient se dérouler au printemps prochain.

M. Klaus Kribben, désigné comme chef du groupe parlementaire et candidat à la succession d'Uwe Barschel après sa démission, est contesté pour son action déterminante dans la chute de ce dernier. L'homme fort des *chrétiens-démocrates dans le* land, M. Gherard Stoltenberg, n'a pas l'intention de quitter, pour l'instant, son poste de ministre des finances à Bonn. Mais il est l'objet des virulentes attaques du SPD, qui espère que la suite des travaux de la commission parlementaire d'enquête montrera son implication directe dans les agissements du gouvernement de Kiel.

LUC ROSENZWEIG.

● **Un néo-nazi condamné à onze ans et demi de prison.** – Otfried Hepp, un extrémiste néo-nazi ouest-allemand impliqué dans plusieurs attentats ou tentatives d'attentat anti-américains en RFA, a été condamné, mardi 27 octobre, par un tribunal de Francfort à onze ans et demi de prison. Agé de vingt-neuf ans, Otfried Hepp, qui s'était réfugié en France, où il avait été arrêté et extradé en 1986, était accusé de tentative de meurtre, participation à un attentat à l'explosif et de quatre hold-up de banques. Le groupuscule néo-nazi, dont il était membre, avait préparé plusieurs opérations anti-américaines. Au cours de l'un de ces attentats, en décembre 1982, un soldat avait été grièvement blessé. Hepp a avoué avoir placé personnellement la bombe dans la voiture du militaire américain. Cinq de ses complices avaient été condamnés à des peines de prison en 1985 à Francfort. Le chef du groupe, Walter Kexel, s'était pendu dans sa cellule. – *(AFP.)*

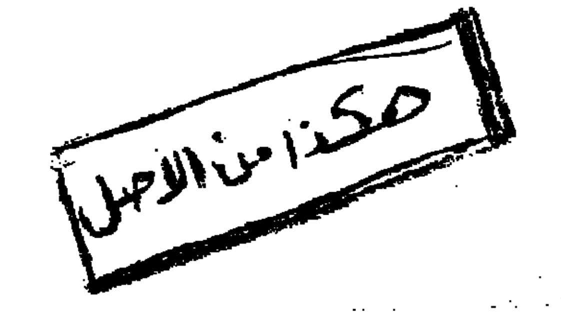
Une journaliste ouest-allemande arrêtée en France sous le coup d'une demande d'extradition

Une journaliste et écrivain ressortissante de la République fédérale allemande, Mme Katharina de Fries, cinquante-deux ans, a été arrêtée le mardi 27 octobre à son domicile de Montaigu-les-Bois, près de Coutances (*Manche*), et placée sous écrou extraditionnel à Caen. Collaboratrice du quotidien berlinois alternatif *Tageszeitung*, Mme de Fries résidait en France depuis près de sept ans.

Les autorités ouest-allemandes soupçonnent Mme de Fries d'avoir participé à deux vols à main armée contre des banques, à Berlin en 1980. Une première demande d'extradition présentée à l'époque avait reçu un avis favorable de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris en septembre 1981, mais le gouvernement français s'y était opposé. Selon la chancellerie, *une nouvelle demande d'extradition* a été récemment présentée à la France pour les mêmes motifs et les pièces d'appui ont été transmises le 2 octobre au parquet général de Caen. Cette demande a été formulée en vertu de la convention européenne multilatérale d'extradition ratifiée en 1986.

Mme de Fries devait être déférée au parquet de Caen le mercredi 28 octobre. Selon l'un de ses avocats, Me Christine Martineau, la première audience de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Caen qui devra statuer sur la demande d'extradition a été fixée au 4 novembre.

Soupçonnée d'avoir participé au hold-up de Condé-sur-Escaut (Nord) en 1979 puis disculpée, condamnée en 1984 à six mois d'emprisonnement avec sursis pour usage de faux papiers, Mme de Fries, arrivée en France en février 1981, était titulaire d'un titre de séjour renouvelable tous les trois mois et venu à expiration le 23 octobre.



Afrique

TUNISIE

Un nouveau remaniement renforce le caractère technique du gouvernement

TUNIS
de notre correspondant

Le président Bourguiba a procédé, le mardi 27 octobre, à un remaniement partiel du gouvernement qui concerne essentiellement les départements économique et financier et devrait leur assurer *« plus d'efficacité et une meilleure coordination »*.

M. Ismaïl Khelil, qui a été depuis un an le principal animateur de la nouvelle politique de libéralisation économique dont les premiers résultats sont généralement considérés comme positifs, quitte le ministère du plan et des finances et devient gouverneur de la Banque centrale avec rang de ministre. Les relations que M. Khelil entretient depuis de longues années avec les milieux financiers internationaux – il a été notamment directeur exécutif auprès de la Banque mondiale et de ses filiales – ne sont certainement pas étrangères aux importantes fonctions qui lui sont confiées. Il remplace à la Banque centrale M. Mohammed Skhiri, qui *« sera appelé à d'autres fonctions »*.

M. Mohammed Ghannouchi, qui était secrétaire d'Etat chargé du plan au ministère du plan et des finances, est nommé ministre délégué auprès du premier ministre chargé du plan, et M. Nouri Zorgati, ancien secrétaire d'Etat chargé des finances, prend la direction du ministère des finances qui devient un département à part entière.

Un ministère de l'économie nationale est d'autre part créé. M. Slaheddine Ben M'Barek, ancien ministre de l'industrie et du commerce, est appelé à le diriger avec l'assistance de deux secrétaires d'Etat : M. Mondher Zenaïdi, chargé du commerce et de l'industrie, et M. Salah Jebali, chargé de l'énergie et des mines.

Le ministère de la jeunesse et des sports, récemment abandonné par le Dr Ahmed Karoui, devenu ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la direction du Parti socialiste destourien, échoit à M. Fouad Mebazza. Ce dernier avait occupé ce même poste de 1973 à 1978 et était, depuis un peu moins d'un an, ambassadeur à Rabat.

Enfin, M. Abdallah Kallel est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur. Il était jusqu'alors secrétaire général de ce même ministère, poste auquel l'avait appelé voici un an et demi l'ancien ministre de l'intérieur devenu premier ministre.

Relativement jeunes et peu connus

Ainsi, moins d'un mois après sa nomination, ce dernier, M. Zine El Abidine Ben Ali, se retrouve à la tête d'un cabinet largement remanié et dont le caractère technique est renforcé. Si, désormais, M. Ben Ali est secondé au ministère de l'intérieur par un secrétaire d'Etat, il aura par ailleurs sous son contrôle le ministère du plan. Ces changements devraient lui permettre de prendre quelque distance à l'égard des problèmes de sécurité, dont il pourra se décharger en toute confiance sur un homme considéré comme l'un de ses proches, et de se consacrer davantage aux questions de développement qui sont prioritaires.

Ce remaniement se caractérise aussi par l'arrivée dans le cabinet d'hommes relativement jeunes – quarante-cinq ans en moyenne, – de grands commis de l'Etat peu connus sur la scène politique.

Après le Parti communiste (*le Monde* du 20 octobre), le Mouvement des démocrates socialistes (MDS) a adopté également une attitude très réservée à l'égard des divers changements intervenus ces dernières semaines au sein du gouvernement, qu'il entend juger sur ses actes. Le conseil national du Mouvement a estimé que ces remaniements *« confirment l'instabilité qui prévaut au niveau des rouages et des structures de l'Etat »*. Pour le MDS, *« le changement nécessaire (...) devrait concerner les réformes essentielles relatives au mode d'exercice du pouvoir et aux choix économiques, sociaux, politiques et culturels fondés sur le respect effectif des droits de l'homme, sur le développement des traditions démocratiques et sur une volonté de justice sociale véritable »*.

MICHEL DEURÉ.

ALGÉRIE : la croissance démographique

La scolarisation d'une jeunesse pléthorique exige des investissements considérables

ALGER
de notre correspondant

Plusieurs fois par jour, les écoles déversent dans la rue des flopées de gosses que l'exiguïté des logements familiaux ne permet pas de résorber avant la nuit tombante. Ils grouillent, ils sont partout, bondissant d'un trottoir à l'autre, cartable au dos ou balle au pied, sans un regard pour les automobiles qui ne ralentissent pas toujours.

Ils sont si nombreux que, pour les scolariser tous, il faut les répartir en plusieurs fournées. Au cours de la journée, la même salle sert souvent pour deux classes. Ceux qui viennent tôt le matin croisent en sortant ceux qui entrent l'après-midi. Ce mouvement perpétuel concerne presque un tiers des écoliers algériens.

Le taux de croissance démographique a baissé en Algérie, mais de manière infinitésimale : il est toujours de 3,06 %. Et, cette année, ils étaient quelque sept cent mille nouveaux inscrits en première année d'école fondamentale (1). Ils seront plus d'un million en l'an 2000, et la population scolaire totale, qui est *« de l'ordre de six millions aujourd'hui, dépassera les neuf millions »*, estime le quotidien *El Moudjahid*, qui a consacré une page entière à ce sujet. Le système de la double vacation n'empêche pas les classes d'être surchargées. Elles accueillent parfois jusqu'à cinquante élèves.

L'Algérie doit faire face à ce surpeuplement. Tous les enfants sont scolarisés ou presque. La moyenne nationale tourne autour de 90 %, avec des disparités d'ordre géographique. A Alger, la scolarisation avoisine les 100 %, taux qu'elle n'atteint pas dans les zones rurales, où, notamment, un quart des filles échappent, pour des raisons socioculturelles, à l'école.

Manque de bras

L'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle sont un gouffre, qui a encore englouti cette année 21,4 milliards de dinars (2), soit un bon tiers du budget de fonctionnement total de l'Etat. L'imprévoyance en matière démographique a des conséquences d'autant plus catastrophiques que la croissance économique est de loin inférieure au taux d'expansion de la population. Le total des dépenses du secteur représente environ 10 % de la production intérieure brute. Ce que les spécialistes considèrent comme un maximum à ne pas dépasser.

Pourtant, rapporte *El Moudjahid*, ces vingt-cinq dernières années, *« près de mille quatre cents écoles fondamentales, sept mille quatre cents annexes et quatre cent quarante établissements secondaires ont été construits »*. C'est beaucoup, mais insuffisant. Les besoins ne font que croître. En l'an 2000, l'Algérie aura besoin de deux mille écoles fondamentales et de sept cent vingt établissements secondaires pour scolariser neuf millions de ses enfants. L'investissement à mobiliser est considérable : 70 milliards de dinars, ce qui fait 5,3 milliards par an, soit 1 milliard de plus que cette année, où, déjà, 4,3 milliards ont été investis.

Le budget de fonctionnement, souligne *El Moudjahid*, devrait évoluer à un rythme minimum de 5 %. *« Or les ressources globales de la nation ne pourront pas augmenter à ce rythme sur une longue période »*, ajoute le quotidien, relevant *« l'importance du défi posé à l'éducation nationale : faire respecter les objectifs de la scolarisation et améliorer les conditions de fonctionnement du système. »*

En dépit d'une organisation qui a le mérite de réussir à scolariser, bon an, mal an, quelque sept cent mille enfants de six ans, les déperditions sont importantes, et les problèmes d'orientation proportionnels à leur nombre. Les lycées *« n'accueillent que 48 % des effectifs de la dernière année fondamentale, 22 % d'entre eux sont autorisés à redoubler, et les 30 % restants sont orientés vers la vie active »*, indique *El Moudjahid*. En 1986, ils étaient ainsi quelque trois cent mille à abandonner leurs études, atteints par la limite d'âge, sans avoir obtenu leur brevet, tandis que, la même année, les centres de formation professionnelle, toutes spécialités confondues, n'ont offert que quatre-vingt-un mille places.

La marché du travail s'étiole d'année en année. Les jeunes qui accèdent au lycée, puis à l'université, savent déjà que les diplômes qu'ils décrocheront ne sont plus un viatique leur garantissant un avenir à la mesure de leurs ambitions. Et, pourtant, la sélection est de plus en plus organisée. Le *numerus clausus* se généralise dans des disciplines très convoitées, comme l'architecture, la médecine et l'informatique ; des tests barrent l'entrée dans bon nombre d'autres filières depuis cette année. La volonté de canaliser le flux d'étudiants vers des domaines que les autorités considèrent plus stratégiques pour l'Etat est donc réelle. La tendance ira certainement en s'accentuant, mais l'adéquation entre les besoins de l'économie et le produit de l'Université est loin d'être réalisée.

L'agriculture manque de bras et d'ingénieurs agronomes. Mais l'Algérie disposait en 1985 de 13 221 médecins, soit un praticien pour quelque 2 500 habitants. Or, la population est extrêmement jeune ; les trois quarts des Algériens ont moins de vingt-neuf ans et, pour l'instant, ne requièrent pas une attention particulière de la faculté.

De nombreuses professions sont sursaturées. Il y a d'ores et déjà trop de spécialistes en sciences sociales ou économiques. Les avocats sont trop nombreux pour que les derniers inscrits au barreau soient assurés de vivre décemment. Il y a pléthore d'architectes et d'informaticiens.

Les exclus du système

La nouvelle politique – mal accueillie par les étudiants – est bienvenue, mais n'est-il pas trop tard ? La tendance ne pourra s'inverser que lentement, et des secteurs vitaux pour l'économie nationale resteront déficitaires en cadres pour de nombreuses années encore. Le manque crucial de techniciens et d'ingénieurs agricoles, par exemple, ne pourra pas être résorbé avant l'an 2000.

Le système devient, par la force des choses, de plus en plus élitiste. Les goulets d'étranglement se succèdent. Le premier se situe dès la fin de la scolarité obligatoire, qui correspond à la classe de troisième en France. Sur 300 000 élèves qui intègrent le lycée, combien auront leur bac ? En 1986, sur 193 000 candidats, seulement 40 000 ont réussi. En trois ans (seconde, première et terminale), le lycée aura donc rejeté quelque 250 000 jeunes. Dans le meilleur des cas, l'appareil de formation professionnelle récupérera 100 000 d'entre eux. Les autres devront se satisfaire d'un niveau d'études primaires pour affronter une société de plus en plus impitoyable.

L'économie algérienne devrait créer cette année environ 115 000 emplois nouveaux. L'Université a déversé sur le marché plus de 15 000 diplômés de l'enseignement supérieur, et les centres de formation professionnelle quelque 100 000 techniciens. Cette apparente – mais fausse – adéquation de l'offre à la demande laisse définitivement de côté les exclus du système.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

(1) L'école fondamentale recouvre toute la période de la scolarité obligatoire, de six à quinze ans.

(2) Un dinar équivaut, approximativement, à 1,30 F.

BURKINA-FASO

Les autorités annoncent la chute d'une garnison dissidente

Les forces armées fidèles au Front populaire (instance suprême du pays depuis le coup d'Etat du 15 octobre) ont annoncé, le mercredi 28 octobre, la chute de la ville de Koudougou (50 kilomètres à l'ouest d'Ouagadougou), fief du capitaine Boukari Kaboré, hostile au nouveau régime, et le ralliement de la garnison du bataillon d'infanterie aéroportée (BIA) qu'il commandait. Les autorités n'ont pas dit si cette reddition s'est faite avec ou sans bataille et s'il y a eu des victimes.

D'autre part, une attaque en règle contre la presse étrangère a été lancée, mardi, par la radio du Front populaire, qui a mis en garde le peuple *« contre les informations erronées d'une certaine presse qui a des objectifs autres que le bien-être ou le bonheur du Faso »*.

Dans une émission captée à Abidjan, cette radio s'insurge contre les « journalistes provocateurs » qui ont accumulé des informations *« falsifiées »*.

La radio de Ouagadougou a fait référence, sans le citer nommément, à Thomas Sankara en déclarant : *« Le président défunt avait marqué d'une manière ou d'une autre le monde de la presse par sa rhétorique. C'est pourquoi certains journalistes ont du mal à se départir de l'homme. »* – *(AFP.)*

● PRÉCISION. – L'Association générale professionnelle de coopérants culturels et techniques (AGEP-CFDT) souligne que, comme en France, la grève du 14 octobre 1987 en Algérie s'est déroulée à l'appel de l'AGEP, de la CGT-FO et de la FENFA (Fédération des enseignants de nationalité française en Algérie) et non pas à l'appel de la seule FENFA comme nous l'avions écrit dans *le Monde* du 16 octobre 1987. – *(Corresp.)*

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

Paris enquête sur le sort du journaliste détenu

A la suite de l'arrestation, à la mi-septembre, d'Alain Guyot, en reportage avec un groupe de résistants en Afghanistan (*le Monde* du 28 octobre), le Quai d'Orsay a fait savoir que *« les autorités françaises ont pris tous les contacts nécessaires en vue de vérifier l'exactitude des indications qui leur avaient été communiquées »*. La France aurait déjà pris contact avec la Croix-Rouge internationale, ainsi qu'avec les autorités afghanes et soviétiques. La veille, l'ambassade de France à Islamabad avait confirmé l'arrestation du journaliste, tout en précisant qu'elle ignorait son lieu de détention.

D'autre part, des résistants afghans ont annoncé que deux journalistes américains ont été tués, le 11 octobre, alors qu'ils tournaient un film aux côtés de la résistance. Il s'agit de Lee Shapiro, journaliste, et de son cadreur, G. Liendelofs (nos dernières éditions du 28 octobre). Cette information a été confirmée par l'ambassade des Etats-Unis au Pakistan. Le troisième membre de l'équipe a été blessé au cours d'une embuscade montée par les forces de Kaboul.

Jusqu'ici ni Moscou ni Kaboul n'ont confirmé ces informations, toutes en provenance du Pakistan. Comme Paris, Washington s'efforce d'obtenir des informations complémentaires sur la mort de ses ressortissants. – *(AFP, AP.)*

Grande-Bretagne

Un artificier de l'IRA condamné à vingt-cinq ans de prison

Un Nord-Irlandais de vingt-sept ans, Gilbert McNamee, a été condamné, le mardi 27 octobre, à vingt-cinq ans d'emprisonnement pour avoir fabriqué la bombe télécommandée de l'IRA qui avait tué quatre cavaliers de la Garde royale et sept chevaux en 1982 à Hyde Park, à Londres.

Selon les débats du procès, des empreintes digitales de Gilbert McNamee, qui est diplômé en physique, ont été relevées sur des composants électriques exactement semblables à ceux utilisés pour l'attentat et retrouvés ultérieurement dans une cache d'armes de l'IRA dans une forêt au nord de Londres.

Originaire de Crossmaglen (sud de l'Ulster), Gilbert McNamee était accusé d'avoir fabriqué des charges explosives pour l'IRA entre janvier 1982 et janvier 1984. Son avocat n'a pas convaincu la cour en affirmant que les empreintes étaient le fait de réparations effectuées par son client pour une entreprise de jeux électroniques de la République d'Irlande, dirigée par deux membres de l'IRA.

Gilbert McNamee, qui a accueilli le verdict sans émotion apparente, a toujours nié appartenir à l'IRA. Deux des auteurs présumés de l'attentat de Hyde Park, Thomas Quigley et Paul Kavanagh, avaient été condamnés en 1985 à trente-cinq ans de prison. – *(AFP.)*

Philippines

Rappel d'un attaché militaire américain

L'ambassade des Etats-Unis à Manille a annoncé, mercredi 28 octobre, le départ pour Washington du lieutenant-colonel Victor Raphael, attaché militaire adjoint à l'armée de terre, dont le rôle lors de la tentative de coup d'Etat militaire du 28 août avait déclenché ces derniers jours une flambée de critiques aux Philippines (*le Monde* du 28 octobre).

Le lieutenant-colonel Raphael a été accusé par les journaux de Manille, documents officiels à l'appui, d'être intervenu auprès des troupes fidèles au gouvernement afin de les dissuader d'attaquer le bastion des soldats rebelles retranchés, le 28 août, au siège du quartier général des armées. Le *Philippine Inquirer* publie mercredi une photographie le montrant en tenue civile en train de s'entretenir avec des officiers philippins pendant la dernière tentative de putsch. Le lieutenant-colonel Raphael était considéré comme un proche du colonel Gregorio Honasan, le chef de la rébellion, toujours en fuite.

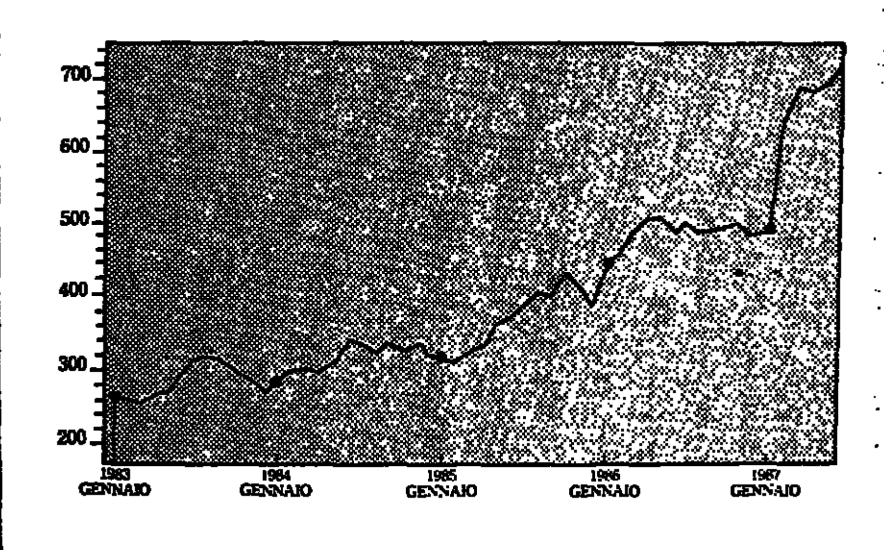
Le lieutenant-colonel Raphael rentre à Washington au lendemain d'un entretien que Mme Aquino a eu avec M. Michael Armacost, sous-secrétaire d'Etat américain. A l'issue de la rencontre, M. Armacost a annoncé que les Etats-Unis fourniraient à Manille une aide supplémentaire de 75 millions de dollars *« dans les prochaines heures »*. – *(AFP.)*



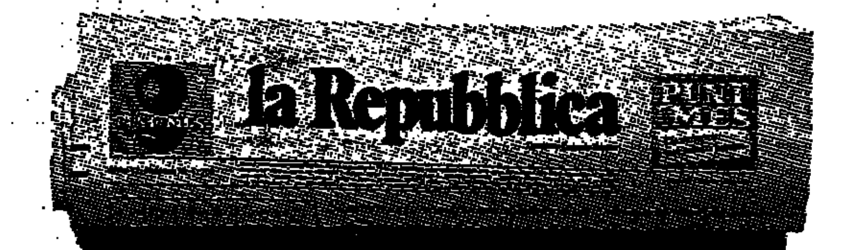
1er

La Repubblica est le premier quotidien d'information politique:

- pour nombre d'exemplaires vendus: le trend des premiers mois du 1987 est le suivant: 497.500 exemplaires au mois de janvier, 662.300 en février, 689.500 en mars, 685.200 en avril, 689.600 en mai, 740.000 en juin, 721.200 en juillet, 710.000 en août (moyenne de vente chaque vendredi, de janvier à juillet, avec le supplement Affari & Finanza: 770.000 exemplaires);
- pour lecteurs jour moyen: l'enquête ISEGI (enquête collective sur la lecture des quotidiens) fait ressortir pour le 1986/1987 2.794.000 lecteurs de La Repubblica;
- pour l'homogénéité de diffusion: La Repubblica est le premier quotidien national. Les lecteurs et les exemplaires de La Repubblica sont distribués dans chaque région d'Italie proportionnellement aux caractéristiques de la population.



la Repubblica



UN SUCCESS QUOTIDIEN.

هكذا من الاجل

Enquête

Le Brésil, un géant panne

(Suite de la première page.)

A cette époque le Portugal faisait vivre en symbiose les diverses parts de son vaste domaine. Si la canne à sucre, qui fit jadis, avec l'or, sa fortune, est indigène, les caféiers et les cocotiers viennent d'Afrique, les manguiers de la côte de Malabar.

N'ayons garde cependant d'oublier le prix dont a été payée cette réussite : la marginalisation, sinon l'ethnocide, pour reprendre l'expression de Robert Jaulin, d'Indiens que rien ne préparait à affronter les rudes mœurs des envahisseurs ; l'importation massive des Noirs d'Afrique pour développer la production de la canne, que l'économiste Josué de Castro n'a pas hésité à qualifier d' « anthropophage ». On peut voir dans les musées les plans d'époque des navires négriers, honte d'une chrétienté alors au sommet de sa puissance et de sa gloire : les esclaves étaient allongés, côte à côte, serrés comme des harengs, à fond de cale. Et gare à ceux qui, lorsqu'ils avaient eu la chance d'arriver vivants à destination, voulaient se révolter : piloris et instruments de torture sont encore là pour rappeler ce qu'était leur sort.

Il est vrai aussi que beaucoup par la suite furent affranchis, ou purent disposer de quelque argent. Sans quoi ils n'auraient pas bâti la magnifique église du Rosaire des Noirs, à Salvador-de-Bahia, la seule, à de très rares exceptions, où les anges n'appartiennent pas à la race blanche.

Les descendants des esclaves en tout cas ne paraissent pas trop en vouloir à l'Eglise. Lorsque le pape est venu dans la ville, nous dit la charmante enfant qui nous pilote dans ce morceau d'Afrique planté à l'orée du Brésil, les rues étaient *« blanches de monde »*. Voulant dire par là que les Noirs qui se pressaient pour l'acclamer avaient revêtu leurs blancs habits de fête : les mêmes qu'ils portent pour les cérémonies de leurs cultes initiatiques. Leurs dieux ont été longtemps dissimulés, pour éviter les persécutions, derrière des saints catholiques, mais ils sont aujourd'hui montrés au grand jour, ou plutôt à la lumière éclatante des projecteurs.

Le Brésil est composé de vingt-trois Etats, d'un district fédéral, où est située la capitale Brasilia, et de trois territoires désignés sur la carte par des étoiles. Avec une superficie de plus de 8,5 millions de kilomètres carrés, et une population avoisinant 140 millions d'habitants, le Brésil est le plus grand, le plus peuplé — et aussi le plus endetté (110 milliards de dollars) — des pays d'Amérique du Sud. Il se situe dans le peloton de tête pour le produit intérieur brut par habitant (1 625 dollars). Un chiffre qui recouvre cependant de grandes disparités de niveau de vie.

L'ambition a décuplé avec le départ, obtenu pour ainsi dire à l'amiable, des Portugais. Avant de devenir — également à l'amiable — la République qui fêtera dans deux ans son centenaire, le Brésil s'est voulu, seul dans cette partie du monde, un empire (1). Le mot dit bien l'intention. De l'atome, civil et même militaire, à l'ordinateur et à l'espace, rien n'a paru trop grand de nos jours à ces champions de la croissance, fiers héritiers des *bandeirantes* qui portèrent haut et loin jadis la bannière *(bandeira)* lusitanienne.

Rien n'est plus dangereux cependant, le monde développé l'a appris à ses dépens, que de tabler sur une croissance indéfinie. Le slogan du « miracle » lancé par les militaires qui prirent le pouvoir en 1964 parut longtemps correspondre à la réalité. Encouragés par le système bancaire international, ils empruntèrent à tour de bras pour financer leurs grands projets mais ils s'y épuisèrent : c'est essentiellement parce qu'ils ne parvenaient plus comme leurs collègues argentins et uruguayens à dominer les événements qu'ils se virent contraints de partager petit à petit leur pouvoir avant de finalement laisser élire au suffrage universel, en 1985, un président civil. Ce fut Tancredo Neves, figure immensément populaire qui n'eut pas le temps de faire ses preuves, puisqu'il devait succomber avant même d'avoir pu exercer ses fonctions.

Lui succéda, en vertu de la Constitution, le vice-président José Sarney, sur lequel pesaient bien des handicaps : à commencer par celui, apparemment essentiel aux yeux de très nombreux Brésiliens, du manque de légitimité. Il n'a pas en effet été élu lui-même, mais choisi par « Tancredo », non pas parce qu'il appartenait à la même famille politique que lui, mais plutôt comme une caution, puisqu'on le considérait comme proche des militaires, dont le rôle dans le pays, demeure en tout état de cause considérable, quand ce ne serait que parce que leur incombe en dernière analyse la responsabilité du maintien de l'ordre.

Le président Sarney n'en prit pas moins un départ éclatant avec le lancement, en février 1986, du plan Cruzado. Grâce au gel des prix et des salaires et à la mise en place d'une nouvelle monnaie, l'inflation qui avait galopé en rythme annuel jusqu'à plus de 400 % retomba à moins de 10 %, avec une croissance de 7,7 % et une baisse de 2 % du chômage. Du coup le Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB) connut une victoire écrasante aux élections du 15 novembre de cette même année 1986.

L'euphorie, cette fois, a été de courte durée. L'augmentation du pouvoir d'achat a entraîné une hausse de 30 % de la demande, avec pour conséquences des ruptures de stocks et une flambée des importations. Sous la pression conjointe des salariés et des entrepreneurs, particulièrement efficace en période électorale, les digues ont lâché.

En février 1987, le président Sarney devait décréter unilatéralement un moratoire sur les intérêts d'une dette extérieure qui est la première, sinon du monde, puisque celle des Etats-Unis est supérieure, mais en tout cas du tiers-monde. En juin, le ministre des finances Dilson Funaro, l'inventeur du plan Cruzado, donnait sa démission. L'inflation atteignait un rythme *mensuel* de plus de 20 %. Elle est un peu retombée depuis lors : 5,68 % en septembre.

Mais le scepticisme devant les chiffres est général et aucun indice de reprise n'est perceptible.

Comment en est-on arrivé là ? Même s'il est peu probable que le nom de Colbert soit très connu de ses habitants, le Brésil n'est pas moins imprégné que la France par le colbertisme : rares sont les Brésiliens qui ne s'en remettent pas d'abord à l'Etat du soin de faire marcher la machine économique. Or il faut bien voir qu'aujourd'hui le moteur est en panne.

Le colbertisme, ici, s'appelle gétulisme, du prénom de Getulio Vargas, maître du pays, avec l'appui de l'armée, de 1930 à 1945, et démocratiquement élu président en 1951 avant de se suicider trois ans plus tard. Admirateur de Salazar, il lui emprunta l'idée de l'*Estado novo*, de l'Etat nouveau. Mais le dictateur portugais était un pessimiste, déterminé à résister, seul au besoin, à la vague du modernisme sous toutes ses formes. Son émule brésilien, qui présente plus d'un point commun avec Peron, voulait au contraire moderniser le pays grâce à des projets grandioses.

Le résultat est là : des réalisations certes spectaculaires — on a pu parler à leur sujet de « stalinisme blanc » ; un secteur public qui est parmi les plus vastes du monde capitaliste, avec cinq cents entreprises d'Etat, dont les deux tiers dans le secteur productif, les privatisations dont on parle tant n'étant pratiquées jusqu'à présent qu'au compte-gouttes ; une politique d'investissements qui dépend pour l'essentiel du pouvoir central. Or celui-ci, aussi endetté à l'intérieur qu'il l'est à l'extérieur, ne dispose plus d'un sou à cet effet.

Rien d'étonnant dans ces conditions si le dernier numéro de la *Revista da Industria* de Sao-Paulo, en septembre, relève un *« approfondissement du processus de récession auquel doit faire face le secteur industriel de la métropole »*. Si le *saudade*, le découragement, est partout.

Rarement aurons-nous rencontré au cours d'un voyage à l'étranger autant de gens désabusés, aussi sévères à l'égard de leur pays et de ses habitants, aussi peu enclins, en un mot, à « faire l'article ». Pour échapper au vague à l'âme, il faut quitter les villes de la côte et gagner, à 1 000 mètres d'altitude et au centre géographique du Brésil sa nouvelle capitale.

A force de voir et de revoir à la télévison *l'Homme de Rio*, tout le monde a l'impression de connaître Brasilia, avec ses deux coupoles de béton inversées, la silhouette élancée, sur la place des Trois-Pouvoirs, des deux guerriers soudés par les épaules de l'Italien Bruno Giorgi. Ce qu'on sait peut-être moins, c'est à quel point sa construction s'inscrivait dans le droit fil du gétulisme.

Tirer le pays vers l'intérieur

L'idée traînait dans l'air depuis le XVII[e] siècle et fut reprise notamment il y a une centaine d'années par saint Jean Bosco. Lorsque le président Kubitschek lui donna le coup d'envoi, en 1956, sa première ambition était de tirer le Brésil vers l'intérieur. Mais il s'agissait aussi d'imaginer, comme symbole d'un pays tout entier tourné vers l'avenir, une cité qui ne dût rien au passé. Ce fut l'œuvre de Lucio Costa, élève de Le Corbusier, et plus encore d'Oscar Niemeyer, communiste comme chacun sait, ce qui ne l'a pas empêché de construire à Rio comme à Brasilia des cathédrales d'une religiosité saisissante, dont les arcs-boutants figurent des mains pliées en arrière dans le geste de l'offrande.

Il y a, dans le résultat, à boire et à manger. Il est difficile par exemple de justifier la stalinienne monotonie de ministères séparés par une voie triomphale à la largeur comparable à celle des esplanades aztèques. En sens inverse, il faudrait avoir l'esprit singulièrement rétrograde pour résister au charme de l'Itamaraty, autrement dit du ministère des affaires étrangères, ou du palais de l'Aube, occupé par le chef de l'Etat. Ici éclate le génie d'un architecte qui, par haine de la ligne droite, *« dure, inflexible, cruelle pour l'homme »*, a réinventé, au milieu des plans d'eau et de la verdure tropicale, la notion même de la colonne, en utilisant des volutes évocatrices du palmier. Buren, à côté, manque d'imagination.

L'ennui de l'abstraction, surtout quand elle se coule dans le béton, c'est qu'elle ne « génère » pas précisément, comme on dit en français moderne, la vie. Dans le projet de Brasilia, il y avait à la fois quelque chose d'artificiel, comme on vous le répète de Sao-Paulo à Recife, mais aussi d'absurde. Il est vrai, écrit Guy Sorman, que Brasilia n'a, au moins dans sa partie centrale, *« ni coins ni refuges, qu'il est impossible d'y marcher, d'y déambuler, d'y chercher un lieu de paix »* (2). Quand ce ne serait que parce qu'à vouloir traverser ces immenses avenues sans feux rouges, on risque à chaque instant sa vie, les rares passages souterrains étant à peine plus sûrs.

Le miracle, c'est que Brasilia soit tout de même devenue une vraie ville, qui a déjà près de deux millions d'habitants, et en comptera le double à la fin du siècle. Une ville avec ses cités satellites, ses grandes surfaces, son université, son théâtre, ses restaurants, ses quartiers élégants, ses villas au bord du lac pour milliardaires et ses huit cents sectes religieuses. Une ville qui surmonte peu à peu les handicaps nés du fonctionnalisme excessif de ses concepteurs, encore aggravé par la période de dictature.

Si l'on en croit le gouverneur du « district fédéral », où est située la capitale, le superdynamique Jose Aparecido de Oliveira, elle a commencé de mériter son nom de ville en novembre dernier, lorsque se sont produites des manifestations violentes, entraînant pillages de magasins et incendies de voitures. Il faut dire qu'une cité sans violence dans le Brésil d'aujourd'hui devait sembler bien insolite : dans la seule Rio-de-Janeiro, on a compté, au cours d'un récent week-end, quarante-trois assassinats.

Dernier objectif de Brasilia : établir au-dessus des vingt-trois Etats qui composent les « Etats-Unis du Brésil » un pouvoir qui ne serait asservi à aucun, qui assurerait entre la richesse des uns et la pauvreté des autres un minimum de péréquation. Disons tout de suite qu'il y a loin dans ce domaine de la coupe aux lèvres. La société brésilienne est la moins partageuse qui soit, et il y aurait beaucoup à dire pour commencer sur la réalité de l'harmonie raciale dont elle est si fière.

Enquête

en panne d'ambition

C'est un fait, d'une manière générale, l'élévation dans la hiérarchie sociale est inversement proportionnelle au degré de pigmentation de la peau. Mais le monde de la culture et celui du sport font exception, ce qui compte beaucoup, et le plus grand écrivain brésilien vivant, Jorge Amado, est fier de son sang noir. Enfin, il n'y a pas de fête dans ce pays qui l'aime tant sans la marque de l'Afrique.

Pour s'en tenir à des informations tirées de deux quotidiens par définition peu gauchistes, les revenus du 1 % des Brésiliens les plus riches égalent ceux des 50 % les plus pauvres (*Wall Street Journal* du 19 février 1987). *« Cette situation met le pays en tête de la liste noire de la Banque mondiale quant à la répartition inéquitable de la fortune, point qui n'est pas passé inaperçu de la communauté bancaire mondiale mais qui est ignoré de la plupart des politiciens. »* (*Financial Times* du 6 juin 1987.)

D'énormes fortunes s'étalent à peu de distance des bidonvilles – les trop fameuses *favelas* – où le règne des gangs de trafiquants de drogue prend progressivement la relève d'une police trop souvent impuissante ou corrompue. Des millions de jeunes vivent dans la rue, sous-alimentés, sous-éduqués, recrues idéales pour le banditisme. Le taux de mortalité infantile – 67 pour 1 000, contre 8 pour 1 000 en France – est analogue à celui d'El Salvador, de la Birmanie ou de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le président de la Société brésilienne de pédiatrie, le professeur Alves Filho, a parlé récemment à ce propos de *« massacre cruel »*.

Dans certaines zones du Pernambouc, ce taux est *six fois* supérieur. C'est dire l'ampleur des disparités régionales. La population de l'Etat de Sao-Paulo – le cinquième de celle du Brésil – dispose de revenus qui représentent quatre fois ceux des habitants du Nord-Est. Les « Paulistes », ainsi qu'on les appelle, parmi lesquels on compte, aux côtés de beaucoup d'originaires d'Italie ou d'Allemagne, un nombre surprenant de Brésiliens aux yeux bridés, parce que *made in Japan*, regardent volontiers de haut, quand ils ne les ignorent pas purement et simplement, leurs compatriotes des régions les plus défavorisées. Un monde les sépare, ce qui a fait dire en 1979 à la conférence épiscopale brésilienne que *« la société brésilienne d'aujourd'hui, en termes réels et pour l'essentiel de sa structure, ne s'est pas beaucoup éloignée de la société esclavagiste où elle a pris naissance »*.

A la base de ce déséquilibre, il y avait – il y a plus que jamais – la question agraire. Pendant des siècles, le Brésil a pratiqué la culture la plus extensive qui soit. Sur une terre naturellement pauvre, on élevait du bétail, on faisait pousser la canne à sucre, le riz, le café. Une fois la terre épuisée, on défrichait, et ainsi de suite. On défriche toujours, mais la superficie des terres exploitables diminue au fur et à mesure qu'augmentent les besoins d'une population à la fertilité encore très importante (2,9 % en 1985, contre 1,4 % en France), et qu'augmente également la nécessité de l'exportation des produits de base.

S'y est ajoutée la décision prise par le gouvernement militaire, soucieux de réduire les importations de pétrole face à une circulation automobile en plein développement, de tirer un carburant « national » de la canne à sucre. Comme l'écrivait, en 1980, René Dumont, *« le soja chassait déjà le haricot noir : la canne à alcool, qui dépasse le million d'hectares, chasse le maïs, le riz et le manioc, les aliments des pauvres* (3) ».

Les « guerriers » de Bruno Giorgi sur la place des Trois-Pouvoirs à Brasilia. Au fond, le palais du président.

La terre mal partagée

Le résultat, c'est la déforestation sauvage, surtout en Amazonie, où certains dénoncent déjà une catastrophe écologique. C'est aussi la paupérisation croissante des populations rurales, qui atteint une fois de plus, notamment dans le sertao, le quasi-désert du Nord-Est, victime privilégiée d'une implacable sécheresse, des proportions dramatiques.

Faute de pouvoir se nourrir de ce qu'ils produisent, faute, trop souvent, de pouvoir garder les modestes logements que leur disputent d'âpres propriétaires, ils désertent la terre pour s'entasser dans les bidonvilles, ou errent, par millions, à la recherche d'un travail fantomatique.

Pour résumer la situation, Dante de Oliveira, le ministre de la réforme agraire, a une formule : *« Là où il y a de la terre, il n'y a pas de gens, et là où il y a des gens, il y a trop peu de terre. »* Situation dont on mesure l'absurdité lorsqu'on visite l'Embrapa, l'entreprise brésilienne de recherche agronomique, installée à quelques kilomètres de Brasilia, en plein milieu des *cerrados*, qui sont au Brésil ce que la savane est à l'Afrique.

Sur cette terre rouge sang, où la végétation était si maigrichonne qu'il fallait 5 hectares pour faire vivre un bœuf, on récolte aujourd'hui, grâce à des injections massives de calcaire et de phosphates, des oranges, du café, des papayes, des melons, des avocats, des mangues, du manioc, des haricots, etc. *« Il y a là de quoi nourrir, en l'an 2000, cinq cents millions d'êtres humains »*, nous dit un Français qui travaille là avec passion. Encore y faudrait-il des investissements massifs. Et les investissements, on l'a déjà dit, sont en panne.

En panne également la réforme agraire. La Nouvelle République, qui a succédé à la dictature militaire, avait lancé, le 10 octobre 1985, un ambitieux programme : il s'agissait d'exproprier l'équivalent de la superficie de l'Espagne, appartenant pour l'essentiel à des latifundistes, et d'y établir, d'ici à 1989, un million quatre cent mille familles.

C'était malheureusement sous-estimer le poids des puissants. Sur les quatre cent cinquante mille familles qui devaient être installées en 1986-1987, trente-sept mille seulement ont eu satisfaction. Deux ministres de la réforme agraire ont dû démissionner. Un troisième, Marcos Freire, a trouvé la mort en septembre dans un accident d'avion. Les occupations illégales de terres ou de logements en ville se multiplient et, avec elles, les incidents violents, faisant en trois ans quelque quatre cents morts, dont certains froidement abattus par des tueurs à la solde de grands propriétaires, qui sont parfois d'ailleurs des sociétés étrangères. Aussi bien, chaque jour à Brasilia, des milliers de paysans manifestent-ils pour presser l'Assemblée constituante d'adopter rapidement le nouveau projet de réforme agraire dont elle a été saisie.

On nous a, bien sûr, beaucoup parlé de ce problème, et pas seulement à Recife, où le gouverneur du Pernambouc, Miguel Arraes, qui a payé d'un an de prison et d'un long exil en Algérie et en France son opposition au régime militaire, en est à juste titre obsédé. Mais c'est sur des sujets à première vue moins brûlants qu'on nous a, presque à chaque instant, posé des questions, directement liées, il est vrai, à ce dont débattent à longueur de journée – et même de nuit – les parlementaires : *« Qu'est-ce qui convient le mieux, à votre avis, à notre pays : le parlementarisme ou le présidentialisme ? Croyez-vous que le président Sarney a raison de vouloir prolonger son mandat ? Est-il justifié de faire figurer dans le projet de Constitution un article qui fait obligation aux journalistes, pour exercer leur métier, de sortir d'une école professionnelle ? Quelle est la position éditoriale de votre journal sur le problème de la dette ? »* Et ainsi de suite.

Loin de nous l'idée de nier l'importance de ces questions. Mais il faudrait au moins, pour répondre aux deux premières, avoir du Brésil une connaissance plus approfondie que celle qui peut résulter d'un séjour de trois semaines. Plusieurs observations, en revanche, nous paraissent tomber sous le sens.

a) De tous les pays du tiers-monde, le Brésil est l'un de ceux – peut-être celui – qui disposent du plus d'atouts. Ses richesses naturelles sont énormes, il vit en paix avec tous ses voisins, résultat digne d'être noté, puisqu'il a des frontières communes avec dix pays et a mis en route avec l'Argentine et l'Uruguay un marché commun aux perspectives prometteuses. A bien des égards, c'est un pays moderne, avec un très bon réseau de routes, de télécommunications, de transports, une technologie avancée couvrant tous les secteurs de pointe, des cadres de grande valeur.

b) Le problème essentiel du Brésil n'est pas aujourd'hui celui de son endettement, mais celui de sa détermination. C'est sans doute se faire illusion que de croire qu'il pourrait recommencer de progresser dans une paix relative par le simple mécanisme de l'extension de la tache d'huile d'une prospérité actuellement réservée à une minorité. En même temps, il est clair que l'Etat a abusé de son rôle directif, et que trop de Brésiliens s'en remettent à lui, et à lui seul, de l'orientation et du soutien de l'économie.

Mais les choses étant ce qu'elles sont, il appartient au pouvoir de définir les grandes lignes et de trouver les mots capables de remobiliser une nation qui a, plus que tout, besoin de reprendre confiance en elle.

c) Cela suppose que la « Belgindia » (un morceau de Belgique, un morceau d'Inde), comme on a surnommé le Brésil contemporain, trouve un moyen de se rassembler, de se réunifier en une seule nation, au lieu de vivre séparée, comme aujourd'hui, en deux tronçons entre lesquels il n'existe guère d'autres ponts que ceux que, derrière dom Helder Camara, s'efforcent de lancer nombre d'évêques et de prêtres effarés de la misère qui les entoure.

L'actuel ministre de la culture, Celso Furtado, écrit à propos de son cher Nord-Est : *« L'émergence d'une classe moyenne qui prospère au milieu d'une pauvreté absolue pour la majorité de la population est la plus grande preuve de l'échec de la politique de développement appliquée dans la région* (4). » On pourrait en dire autant de tout le Brésil.

d) Les atouts dont il dispose, le dynamisme dont il a tant de fois fait preuve, la qualité de ses chercheurs, de ses ingénieurs, de ses intellectuels, confèrent au Brésil, dans la conjoncture présente, un rôle-clé. Son échec ou son succès pourrait bien commander l'avenir de tout le processus de démocratisation qui, dix ans après l'Europe méridionale, a gagné l'Amérique du Sud. Cela dépend sans doute moins d'un président qu'on a trop tendance à charger de tous les péchés que de l'aptitude d'un peuple facilement cyclothymique à surmonter son actuelle déprime.

Encore faudrait-il que le peuple, ce ne soit pas seulement les autres. Quelle que soit l'issue qui sera finalement trouvée au problème de l'endettement – et l'actuel ministre des finances, Luis Bresser Pereira, y travaille avec ténacité et bon sens, – une nouvelle phase d'austérité est inévitable.

Compte tenu des conditions extrêmement difficiles dans lesquelles vit la majorité de la population, il ne serait pas concevable que cette austérité ne frappe pas d'abord les privilégiés. Sans quoi le pays a toutes ses chances de retourner dans le cycle infernal de la violence et des coups d'Etat, et de décourager ainsi un peu plus ses créanciers. Ceux-ci, en revanche, se devraient de l'aider s'il continue à donner des signes, comme il commence à le faire, de sa volonté de s'aider soi-même et de procéder à des réformes qui, au-delà des structures et des mécanismes, devraient toucher – mais sans doute est-ce le plus difficile – les mentalités.

Car il va de soi que la faillite économique et politique d'un pays de la dimension du Brésil ne resterait pas longtemps confinée à ses frontières et ajouterait encore à l'inacceptable, au périlleux désordre du monde.

ANDRÉ FONTAINE.

(1) L'empire de Maximilien, au Mexique, était *made in France*. Rien à voir.

(2) Guy Sorman, *la Nouvelle Richesse des nations*, Fayard, 1987. Voir le compte rendu de P. Drouin dans *le Monde* du 15 septembre 1987.

(3) René Dumont et Marie-France Mottin, *le Mal-développement en Amérique latine*, le Seuil, 1981.

(4) Celso Furtado, *le Brésil après le miracle*, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1987.

مكرر من الأصل

Amériques

L'accord de paix de Guatemala

Les gouvernements d'Amérique centrale réaffirment leur volonté d'accorder une amnistie

Les gouvernements du Salvador, du Guatemala et du Nicaragua ont réaffirmé, le mardi 27 octobre à San-José, leur décision de promulguer des décrets d'amnistie dans leurs pays respectifs avant le 5 novembre, pour respecter l'accord de paix signé, le 7 août dernier, à Guatemala. Les ministres des affaires étrangères des cinq pays signataires du plan Arias, réunis en « commission exécutive », ont aussi rappelé que la mise en œuvre des différentes clauses de l'accord (démocratisation, cessez-le-feu, amnistie et arrêt de l'aide étrangère aux guérillas régionales) devaient intervenir « simultanément » avant le 4 janvier 1988, date de la prochaine réunion des chefs d'Etat des cinq pays de l'isthme.

Le Salvador a été le premier pays de la région à approuver le projet d'amnistie ; celle-ci concernera cinq cents prisonniers politiques et guérilleros, à l'exclusion des personnes impliquées dans l'assassinat, en 1980, de Mgr Oscar Romero, l'archevêque de San-Salvador, et de celles qui ont participé au meurtre, lundi, d'Herbert Anaya, président de la commission des droits de l'homme. Les deux organisations de la guérilla salvadorienne, le Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) et le Front démocratique révolutionnaire (FDR) ont, par ailleurs, précisé après l'assassinat de M. Anaya qu'elles étaient *« disposées à poursuivre le dialogue »* avec le gouvernement salvadorien.

Concernant le projet d'aide militaire américaine à la Contra, d'un montant de 270 millions de dollars, des responsables de l'administration Reagan ont indiqué que le gouvernement pourrait attendre jusqu'en janvier 1988 pour le présenter devant le Congrès. L'aide à la résistance nicaraguayenne a pris fin officiellement le 30 septembre et a été alimentée, depuis, par 3,5 millions de dollars d'assistance non militaire. Le secrétaire d'Etat George Shultz avait souhaité que le projet d'aide soit voté dès le mois de novembre. Le chef de l'Eglise catholique de Managua, Mgr Obando y Bravo, a, d'autre part, confirmé, *mardi*, avoir rencontré, à New-York, Mme Azucena Ferrey, membre du directoire de la Contra. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

● **EL SALVADOR : télégramme de la FIDH au président Duarte.** – La Fédération internationale des droits de l'homme a adressé, mardi 27 octobre, un télégramme au président salvadorien Jose Napoleon Duarte lui demandant de *« tout mettre en œuvre pour retrouver »* les responsables de l'assassinat d'Herbert Anaya, le président de la commission salvadorienne des droits de l'homme tué lundi par des inconnus. La FIDH demande aussi aux autorités de *« prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection des autres membres de la commission également menacés de mort ».*

ÉQUATEUR

Etat d'urgence à la veille d'une grève générale

Quito. – Le président équatorien, M. Leon Febres Cordero, a décrété l'état d'urgence national, le mardi 27 octobre, à la veille d'une grève générale décidée par les principales centrales syndicales du pays. En vertu de ce décret, les forces armées ont pris en charge le maintien de l'ordre public et les garanties constitutionnelles sont suspendues. Le gouvernement pourra utiliser la censure contre les médias qui inciteraient à la subversion, a précisé le secrétaire général de l'administration, M. Patricio Quevedo. Cette décision vise à garantir l'ordre *« face aux risques d'actes de vandalisme menés par des groupes extrémistes »* lors de cette grève qualifiée d'*« illégale »* par le décret présidentiel, a-t-il indiqué.

Les syndicats avaient lancé leur mot d'ordre de grève pour que soit *« strictement respectée »* la résolution déposée début octobre par le Congrès – dominé par l'opposition de centre gauche – à l'encontre du ministre de l'intérieur, M. Luis Robles Plaza. Le ministre a été poursuivi en justice et destitué par le pouvoir législatif pour violation des droits de l'homme, mais le président équatorien avait repoussé cette résolution pour vice de forme et a maintenu le ministre dans ses fonctions. Le Congrès a décidé, mardi, de soutenir la grève générale et ne devait pas se réunir mercredi. – *(AFP, Reuter.)*

Asie

CHINE : le treizième congrès du PC

Plus de candidats que de sièges pour l'élection au comité central

Après le long discours-programme d'ouverture de M. Zhao Ziyang, le treizième congrès du PC chinois s'est mis au travail. Pour la première fois, les congressistes auront le choix, bien limité encore, entre plusieurs candidatures lors de l'élection du comité central, prévue le dimanche 1er novembre : en effet, le présidium du congrès a décidé que les candidatures pourraient dépasser d'au moins 5% le nombre des postes à pourvoir, et le vote devrait intervenir à bulletin secret.

D'autre part, au cours d'une conférence de presse, le conseiller d'Etat Song Jian a déclaré, mardi 27 octobre, que le congrès réaffirmerait les libertés académiques pour les intellectuels. Certains d'entre eux ont été exclus du PCC depuis le début de l'année.

Lundi, les congressistes avaient décidé d'autoriser les paysans à négocier librement la cession de leurs droits sur les terres qui leur ont été attribuées, moyennant un paiement en espèces. Mais l'Etat restera le propriétaire de toutes les terres, a précisé M. Du Runsheng, directeur de l'Office de recherche de la politique rurale du PC : *« Nous n'allons pas introduire la propriété privée. »*

Ce projet vise à la fois à résoudre le problème de l'emploi dans les zones rurales et à étendre la taille des parcelles cultivées afin de les exploiter d'une manière plus rationnelle. – *(AP, Reuter.)*

SRI-LANKA : après la bataille de Jaffna

Les Tamouls vont poursuivre leur guérilla

NEW-DELHI
de notre correspondant en Asie du Sud

La bataille n'est pas finie à Sri-Lanka. L'annonce officielle de la fin du siège de Jaffna et, simultanément, le lancement à grande échelle des opérations de secours en faveur des dizaines de milliers de réfugiés, voire de reconstruction, pourraient laisser penser que l'armée indienne a atteint son but : la *« libération »* (terme utilisé par la presse indienne) d'une ville dont les habitants subissaient le joug d'une armée de *« terroristes »*, les Tigres tamouls.

Une telle présentation des faits est trop simpliste. Si la force indienne de « maintien de la paix » est effectivement parvenue à pénétrer au cœur de la vieille ville et à réduire la plupart des bastions de résistance, elle doit maintenant se préparer à affronter une guérilla à laquelle elle n'est pas vraiment préparée.

Depuis le 10 octobre, premier jour de la bataille de Jaffna, près d'un millier de personnes (soldats indiens, Tigres tamouls et civils) auraient été tuées. Or tout porte à croire que cette hécatombe n'est pas terminée. Les dernières informations en provenance de Jaffna montrent que la ville est une poudrière à retardement. Les Tigres ont en effet littéralement piégé la cité, ses bâtiments, ses rues et ses accès.

Outre des combats sporadiques qui se poursuivent *intra muros* et *extra muros*, notamment près du temple de Nallur (où sont sont regroupés près de cinquante-six mille réfugiés), au collège hindou, dans la zone de l'université et dans les faubourgs de Kokkubil et Kopai, des tireurs isolés continuent à prendre pour cible les soldats indiens. Selon les services de renseignement de l'armée indienne, environ mille deux cents Tigres tamouls, parmi lesquels leur chef, M. Prabakharan, auraient réussi à s'échapper de la ville.

Il est très facile aux militants séparatistes de se dissimuler parmi la population, dont ils ne se distinguent en rien dès lors qu'ils n'arborent pas leurs armes. Celles-ci ainsi que d'importants stocks de munitions sont dissumulés dans des caches qui ne seront pas toutes découvertes par l'armée indienne.

Attentats et embuscades

Soit parce qu'elle est convaincue de la justesse des combats des *« boys »*, soit par peur des représailles si elle ne coopère pas avec eux, la population civile tamoule apporte une aide précieuse aux militants séparatistes en permettant à ceux-ci de se fondre en son sein. De plus, l'image du soldat indien venu « libérer » les Tamouls de l'oppression cinghalaise est désormais singulièrement ternie par un trop grand nombre de morts civils (femmes et enfants compris). Rares sont les familles tamoules qui n'ont pas un fils, voire une fille (les « Tigresses »), dans les rangs du LTTE (Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul), nombreuses aussi sont celles qui comptent déjà un martyr. Les Tigres – qui peut en douter ? – vont poursuivre un combat plus pernicieux consistant à multiplier les attentats à l'aide de bombes et de mines et à tendre des embuscades aux patrouilles indiennes.

Dans cette guérilla urbaine qui s'annonce, le rouleau compresseur de l'armée indienne souffre d'un handicap majeur : il ne sera jamais aussi mobile que les francs-tireurs tamouls. New-Delhi risque donc, dans les semaines à venir, de se trouver entraînée dans un conflit beaucoup moins reluisant – si tant est que celui qui s'achève l'ait été, – avec des arrestations massives et des interrogatoires de suspects.

La force indienne doit en outre se battre sur plusieurs fronts. Les Tigres tamouls restent très présents non seulement à Jaffna, mais aussi dans l'Est (région de Vatticaloa et de Triltomalee) et sur la côte orientale (région de Mannar). Un peu partout dans la jungle, ils disposent de caches d'armes.

Le blocus maritime de l'île opéré par les marines indienne et sri-lankaise ne semble pas totalement hermétique. Selon les services de renseignement, près de sept cents armes de gros calibre auraient été secrètement débarquées au cours des deux dernières semaines sur la côte est. Sauf à envisager une solution politique à ce conflit – actuellement bien incertaine, – l'Inde semble s'enfoncer un peu plus dans le bourbier sri-lankais.

LAURENT ZECCHINI.

CORÉE DU SUD : le référendum du 27 octobre

Approbation massive de la nouvelle Constitution

TOKYO
de notre correspondant

Les Coréens du Sud ont approuvé à une écrasante majorité le texte de la nouvelle Constitution, qui a été soumis à un référendum le mardi 27 octobre, malgré l'appel au boycottage lancé par certains groupes dissidents. Ce texte, qui a déjà reçu l'aval du Parlement, contient un certain nombre de réformes démocratiques et prévoit notamment l'élection du chef de l'Etat au suffrage direct.

Un important dispositif policier avait été mis en place aux alentours des treize mille bureaux de vote et des campus universitaires. Seul incident notable : un affrontement, avec échange de cocktails Molotov et de grenades lacrymogènes, entre quelque deux mille étudiants et la police aux abords de la cathédrale de Myongdong, à Séoul.

L'approbation massive de la nouvelle Loi fondamentale, qui témoigne du souhait de démocratisation de la majorité des Coréens, ne coïncide pas avec une démonstration de maturité politique de la part des opposants. La division de ces derniers, due essentiellement aux ambitions personnelles de leur deux dirigeants, MM. Kim Dae Jung et Kim Young Sam, paraît, en effet, désormais consommée. M. Kim Dae Jung a annoncé, mercredi, sa candidature à l'élection présidentielle de décembre.

Principale figure de l'opposition depuis le début des années 70 (il faillit battre Park Chung Hee à l'élection présidentielle de 1971). M. Kim Dae Jung a rejeté lundi la proposition de son rival, président du Parti démocrate pour la réunification (PDR), de faire désigner le candidat de l'opposition par le congrès que ce parti doit tenir le 5 novembre.

M. Kim Dae Jung peut aisément constituer un nouveau parti dont les membres fondateurs doivent se réunir dès le 2 novembre à partir de l'association de soutien *(minkwonkoe)* dont il dispose déjà. Celle-ci est formée de la faction formée par ses partisans au sein du PDR et de différents mouvements dissidents. Bien que des désistements de dernière heure ne soient pas à exclure, comme M. Kim Dae Jung l'a laissé lui-même entendre ces dernières semaines, la division de l'opposition, sur laquelle va se greffer des rivalités locales, tend à favoriser le candidat du pouvoir, M. Roh Tae Woo.

PHILIPPE PONS.

MALAISIE : les tensions raciales

Plusieurs dirigeants de l'opposition ont été arrêtés

Kuala-Lumpur. – Cinquante-cinq personnes ont été arrêtées, parmi lesquelles des dirigeants et des militants de l'opposition, et des membres de la communauté chinoise, a annoncé, le mercredi 28 octobre, l'inspecteur général de la police, M. Haniff Omar. Il a précisé que ces arrestations avaient été décidées au cours des dernières quarante-huit heures pour éviter des violations imminentes de la loi et de l'ordre. Il a confirmé que le dirigeant de l'opposition, M. Lim Kit Siang, ainsi que plusieurs députés du Parti de l'Action démocratique (DAP) avaient été arrêtés.

Ces arrestations interviennent à un moment de tension entre les communautés malaise et chinoise à la suite de la nomination par le gouvernement de professeurs n'ayant pas reçu une éducation en mandarin, la langue officielle en Chine, à des postes de responsabilité dans les écoles primaires de langue chinoise, une décision fortement ressentie au sein de la communauté chinoise, qui regroupe plus du tiers de la population.

Selon l'opposition, le vice-président du DAP, M. Karpal Singh, et M. Chandra Muzaffar, président de Aliran, une organisation non-politique d'opposition, ont également été arrêtés. Par ailleurs, M. Lim Kit Siang, – avant sa propre arrestation – avait annoncé que son fils Lim Guan Eng, vingt-sept ans, député de l'Etat de Malacca (sud du pays) au Parlement, avait été interpellé et était détenu au poste de police de Malacca en compagnie de M. Kerk Kim Hock, un député du DAP à l'assemblée de l'Etat de Malacca.

Un haut responsable de l'Association chinoise de Malaisie (MCA), membre du Front au pouvoir le sénateur Tan Chai Ho, et un enseignant chinois, M. Lim Fong, ont également été arrêtés en même temps que des membres d'associations, notamment de défense des consommateurs et de défense de l'environnement. Le secrétaire général adjoint du DAP a annoncé que son parti présentera mercredi une motion d'urgence au Parlement pour demander un débat sur ces interpellations. – *(AFP.)*

Proche-Orient

SYRIE

Des milliers de prisonniers politiques torturés selon Amnesty International

Londres. – Amnesty International dénonce les arrestations *« arbitraires »* de plusieurs milliers de Libanais, Palestiniens ou Syriens, opposants présumés au régime de Damas, ainsi que les tortures qui leur sont *« couramment »* infligées par les forces de sécurité syriennes, dans un rapport publié mercredi 28 octobre à Londres.

Dans son rapport intitulé « Syrie, tortures », l'organisation humanitaire souligne que plusieurs milliers de prisonniers politiques ont été arrêtés *« arbitrairement »* ou simplement kidnappés par des unités spéciales de la police syrienne, en Syrie, ou dans les régions du Liban placées sous contrôle syrien. Le document décrit en outre les tortures subies par ces prisonniers politiques, détenus en Syrie depuis 1983 et par ceux détenus depuis 1985 dans les régions libanaises contrôlées par Damas. Il est précisé que, parmi eux, se trouve notamment un grand nombre de Palestiniens livrés à la Syrie par les milices chiites d'Amal, en février 1987. Entre 1983 et 1987, au moins dix détenus ont succombé aux tortures, indique le rapport.

S'appuyant sur les témoignages d'anciens détenus, Amnesty ajoute que la torture se pratique notamment dans la prison militaire de Tadmur, située dans le désert d'Homs (ouest de la Syrie), à Beyrouth-Ouest, et à Anjar (plaine de la Bekaa). Le gouvernement syrien est resté sourd aux appels réitérés lancés par Amnesty International afin que cessent ces tortures, conclut enfin de rapport. – *(AFP.)*

● **Nouveau raid irakien contre des installations pétrolières en Iran.** – L'aviation irakienne a lancé, le mardi 27 octobre, un raid contre des installations du champ pétrolifère iranien d'Agha-Jari (ouest de l'Iran). Il s'agit de la première opération de l'aviation irakienne contre des objectifs pétroliers, en profondeur du territoire iranien, depuis le tir d'un missile iranien Silkworm contre le principal terminal koweitien de Mina-al-Ahmadi, le 22 octobre, qui avait fait cinq blessés.

Par ailleurs, l'Irak a annoncé, mercredi, avoir lancé deux nouveaux raids de son aviation, effectués à l'aube contre deux pétroliers à proximité des côtes de l'Iran, portant à trois en moins de douze heures les attaques irakiennes dans le Golfe. – *(AFP.)*

Les relations soviéto-américaines et le débat sur la défense européenne

Moscou ne poserait plus de conditions à un sommet Reagan-Gorbatchev

(Suite de la première page.)

Mais un haut fonctionnaire américain a révélé la nouvelle, après que l'ambassadeur des Etats-Unis à Moscou eut été invité par deux fois, mardi, au ministère des affaires étrangères. Dans le même temps, des porte-parole soviétiques, tant à Moscou qu'aux Nations unies, faisaient des déclarations indiquant un net changement de ton.

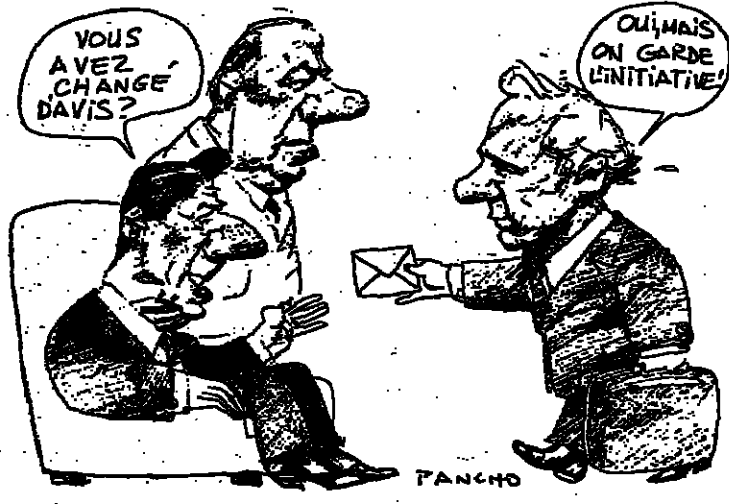
Pour que ce changement de ton soit encore plus clairement perçu aux Etats-Unis, l'ancien ambassadeur d'URSS à Washington, M. Anatoli Dobrynine, actuellement secrétaire du comité central, a fait des confidences au correspondant du *New York Times* dans la capitale soviétique, lui expliquant, à partir de notes rédigées pour plus de précision en anglais, que Moscou ne posait plus de condition à la tenue – à Washington ou dans un pays tiers – *d'un sommet au cours duquel les deux dirigeants signeraient l'accord sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire (FNI).* Cet accord est à présent « prêt à 98 % », a d'ailleurs déclaré mardi soir M. Shultz à des sénateurs.

Ce n'est que pour un second sommet, à Moscou celui-là en 1988, que les Soviétiques posent toujours, selon M. Dobrynine, des conditions – qui seraient un accord sur un traité destiné à réduire les missiles à longue portée et à limiter le développement *d'armes spatiales.*

En fait, l'URSS en revient tout simplement à la position qui était la sienne avant le séjour à Moscou de M. Shultz et son entretien de cinq heures avec M. Gorbatchev. Le numéro un soviétique avait alors, après de très longues digressions, expliqué au secrétaire d'Etat que les conditions d'un prochain sommet ne lui semblaient pas réunies. C'est à ce moment que M. Gorbatchev avait *fait part de son intention d'écrire à ce sujet à M. Reagan*, laissant M. Shultz, bredouillant et perplexe, déclarer un peu plus tard aux journalistes qu'il ne lui restait plus qu'à « *attendre le facteur* ».

L'étrange comportement des *Soviétiques reste à élucider : leur* ambassadeur auprès des Nations unies, M. Alexandre Belonogov, a affirmé, mardi, que l'épisode moscovite n'était, en fait, qu'une « *courte pause* » destinée à permettre au Kremlin de faire le point.

En fait, *vu de Washington, tout se* passe comme si M. Gorbatchev avait une fausse manœuvre et, s'apercevant assez vite de sa bévue, s'empressait de réparer *les dégâts*, de remettre en marche la machine qu'il avait lui-même arrêtée.



Dans un premier temps, cette manœuvre avait paru habile : au moment où une série de malheurs s'abattaient sur M. Reagan, les Soviétiques lui refusaient le seul succès sur lequel il pouvait légitimement compter. Les officiels américains étaient amers, M. Shultz ne cherchait même pas à dissimuler sa déconvenue, et déjà certains congressistes démocrates et nombre de commentateurs mettaient le président Reagan en demeure d'en rabattre sur l'IDS, estimant que son obstination en ce domaine comme en plusieurs autres, était la cause de l'échec. Ainsi un éditorial du *New York Times* publié au lendemain de l'entretien Shultz-Gorbatchev suggérait à M. Reagan d'abandonner son rêve de défense spatiale, lequel de toute manière serait réduit à peu de chose par le Congrès : autant, expliquait le journal, obtenir quelque chose en échange.

De vieux souvenirs

Mais la situation et les réactions devaient évoluer assez vite. D'abord les négociateurs américains, M. Shultz en tête, cessèrent rapidement d'arborer une mine contrite et firent savoir alentour que si les Soviétiques ne voulaient pas de sommet, les Américains s'en passeraient assez bien : l'essentiel était que le traité FNI soit signé, peu importe par qui. Le président Reagan, de son côté, à peine avait-il eu connaissance des nouvelles exigences de M. Gorbatchev, refusa d'esquisser la moindre concession. Répétant que l'IDS n'était pas négociable, il ajoutait : « *Si M. Gorbatchev veut jouer à ce petit jeu* [à propos du sommet], *il joue tout seul.* »

Dans la classe politique américaine, le surprenant comportement du numéro un soviétique suscite une série de réactions axées sur le thème : après tout, M. Gorbatchev n'est peut-être pas si différent qu'on le pensait de ses prédécesseurs au Kremlin, dans ses objectifs sinon dans ses méthodes. « *Gorby Niets Summit* », titrait plaisamment un quotidien populaire new-yorkais : un « niet » qui rappelait de vieux souvenirs. Plus sérieusement, la presse conservatrice se félicitait du tour pris par les événements, tandis que le *New York Times* faisait amende honorable en expliquant, dans un nouvel éditorial, lundi 26 octobre, que M. Gorbatchev avait fait un « *mauvais calcul* ». En voulant mettre M. Reagan en difficulté, il avait en réalité mis les Américains en *demeure de « capituler, ce qui est difficile à accepter. (...) Il* [M. Gorbatchev] *peut bien dire qu'il n'y aura pas de sommet sans concessions sur la guerre des étoiles, mais en vérité il n'y a pas de concessions possibles sur la guerre des étoiles s'il n'y a pas de sommet.* »

Ces réactions négatives n'ont pas échappé aux Soviétiques (un de leurs porte-parole y a d'ailleurs fait allusion mardi), et M. Gorbatchev est donc apparemment très vite revenu à sa première méthode : procéder par étapes, créer ou recréer une dynamique du désarmement, adopter un ton conciliant, sans bien *entendu oublier les objectifs à long* terme de l'URSS.

Pourtant, même si la correction de tir a été faite très rapidement, ces quelques jours pendant lesquels la température des relations soviéto-américaines s'est brutalement rafraîchie laisseront sans doute des traces. Le sourire et l'accent géorgien de M. Chevardnadze, qui avaient fait merveille ici il y a sept semaines, suffiront-ils à dissiper la méfiance ? Les zigzags de la diplomatie soviétique risquent en tout cas de conforter M. Reagan dans l'idée qu'il a tout intérêt, lui, à bouger le moins possible : « *Wait and see* » (attendons de voir), a-t-il laconiquement déclaré mardi aux journalistes qui lui demandaient son sentiment sur les dernières nouvelles en provenance de Moscou.

JAN KRAUZE.

Curieux zigzag

ENCORE un zigzag imposé par un bureau politique (ou un comité central) réticent devant les réformes et le rapprochement soviéto-américain ? Ou simplement une fausse manœuvre de M. Gorbatchev *lui-même*, qui *croyait* le *président américain tellement désireux d'obtenir son sommet qu'il ferait pour l'avoir une concession* de dernière minute à propos de la « guerre des étoiles » (IDS) ? Toutes les hypothèses sont possibles, mais c'est un fait que la rectification de cet impair est aussi nette que rapide.

Rappelons le communiqué publié par l'agence Tass, reproduit par la *Pravda* de samedi et de dimanche dernier, après sa conversation avec M. Shultz. Le monde, dit le secrétaire général du PC, « *attend davantage* » d'un prochain sommet soviéto-américain que la simple signature d'un accord *sur* les missiles à moyenne portée, lequel est d'ailleurs pratiquement conclu. Il convient donc de parvenir au cours de cette rencontre à une « *entente sur les points-clés de futurs accords* » relatifs aux armements à longue portée et à *l'IDS. Sans doute le* mot « *condition* » n'est pas prononcé, mais c'est tout de même *un vœu à caractère impératif.* M. Gorbatchev ajoute d'ailleurs qu'on doit pouvoir mettre au point une telle entente « *en un mois et demi* », autrement dit dans le laps de temps qui reste à courir avant la fin de l'année, encore que « *les résultats possibles* [le] *rendent pour le moment prudent* ». Et c'est pourquoi il se refuse à fixer *une date pour le sommet.*

Changement à vue dès mardi, puisque le porte-parole du *ministère soviétique des affaires étrangères*, M. Piadychev, tout en observant que la date précise ne peut être fixée, mais que la mise au point du traité FNI sera achevée « *d'ici une semaine ou deux* », ajoute : « *Ce traité sera signé au plus haut niveau, comme il a été convenu entre les dirigeants des deux pays.* » Des propos relayés le *même jour à New-York par* M. Belonogov, ambassadeur de l'URSS à l'ONU, et renforcés par M. Dobrynine, qui déclare au *New York Times* que ce sommet n'est lié à aucune « *précondition ou ultimatum autre que la volonté de M. Reagan de discuter de manière approfondie la question des armes défensives et des réductions massives de missiles à longue portée* ». Autrement dit, les Américains sont simplement invités à « *discuter* » du problème – ce que M. Shultz n'avait d'ailleurs jamais refusé – ils n'ont plus à se dire d'accord *sur* « *les points clefs d'une entente* » à ce sujet, ce qui n'est pas du tout la même chose.

L'hypothèse d'une erreur personnelle

Si la rapidité de la volte-face porte à retenir plutôt l'hypothèse *d'une erreur personnelle* de M. Gorbatchev, on ne doit pas oublier que la direction collégiale *soviétique* a souvent imposé à son leader le principe d'un lien entre des concessions américaines *sur* l'IDS et d'autres dossiers du désarmement. C'était *déjà* le cas sous Tchernenko, lors de la reprise des conversations *soviéto-américaines amorcées par M. Gromyko en janvier* 1985.

L'année suivante, à la fin de la rencontre de *Reykjavik* et pendant toutes les semaines qui suivirent, la thèse à Moscou était *que tout* était lié dans un seul « *paquet* », y compris l'accord FNI, dont les grandes lignes avaient pourtant été tracées. Ce n'est qu'en février *que* M. Gorbatchev *annonça la rupture de ce* lien, ce qui rendit possible la négociation de l'accord en voie d'achèvement *aujourd'hui.*

A-t-on voulu revenir par la bande à ce même « *paquet* » en en faisant cette fois une condition à la tenue d'un sommet ? C'est bien possible, d'autant que les mécontents ont beau jeu d'affirmer que le traité FNI *n'est après tout que le fruit d'une reculade soviétique*, Moscou acceptant purement et simplement *l'option zéro de M. Reagan.* De là à souhaiter que Washington fasse tout de même une vraie concession pour avoir son sommet, il n'y avait qu'un pas qui a été franchi, pendant quelques jours tout au moins.

MICHEL TATU.

La « plate-forme » sur la sécurité est adoptée à La Haye par l'UEO

Voici les principaux extraits de la « plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité » adoptée, le mardi 27 octobre à La Haye, par les ministres des affaires étrangères et de la défense des pays membres de l'Union de l'Europe occidentale (pays du Benelux, RFA, Italie, France, Grande-Bretagne) :

Nous, ministres des affaires étrangères et de la défense des Etats membres de l'UEO, entendons réaffirmer la communauté de destin qui lie nos nations. (...) Nous sommes *convaincus que la construction* d'une Europe intégrée restera incomplète tant que cette construction ne s'étendra pas à la sécurité et à la défense.

• Les conditions actuelles de la sécurité européenne

L'Europe reste un continent divisé. *Les conséquences humaines* de cette division demeurent inacceptables (...). Nous devons à nos peuples de surmonter cette situation et d'exploiter les possibilités qui pourraient se présenter de nouvelles améliorations.

La situation géostratégique de l'Europe occidentale la rend particulièrement vulnérable aux forces supérieures, tant conventionnelles et chimiques que nucléaires, du pacte de Varsovie. C'est là le problème fondamental pour la sécurité européenne. La supériorité des forces conventionnelles du pacte de Varsovie *et sa capacité à mener, par surprise*, des opérations offensives de grande envergure constituent, dans ce contexte, une préoccupation particulière.

Dans ces conditions, la sécurité *des pays d'Europe occidentale ne* peut être assurée qu'en relation étroite avec nos alliés nord-américains. La sécurité de l'alliance est indivisible (...).

• Les critères de la défense européenne

Dans les circonstances actuelles et à échéance prévisible, il n'existe pas d'alternative à la stratégie de l'Ouest pour prévenir la guerre. (...) Pour être crédible et efficace, la stratégie de dissuasion et de défense doit continuer à se fonder sur une *combinaison appropriée de forces* nucléaires et conventionnelles, dont l'élément nucléaire est le seul qui puisse confronter un agresseur éventuel à un risque inacceptable.

La présence importante des forces conventionnelles et nucléaires des Etats-Unis joue un rôle irremplaçable dans la défense de l'Europe. Elles sont l'expression concrète de l'engagement américain à la défense de l'Europe et constituent le lien indispensable avec les forces de dis*suasion stratégiques des Etats-*Unis. (...)

Le contrôle des armements et le désarmement font partie intégrante de la politique de sécurité occidentale ; ils n'en sont pas une alternative. *La politique de contrôle des* armements, comme notre politique de défense, devrait tenir compte des intérêts spécifiques de l'Europe en la matière de sécurité dans une situation en évolution. Elle doit être compatible avec le maintien de l'unité stratégique de l'alliance et ne doit pas empêcher d'améliorer la coopération européenne en matière de défense.

• Les Etats membres entendent assumer leurs responsabilités

Nous rappelons l'obligation fon*damentale du traité de Bruxelles de* porter aide et assistance par tous les moyens en notre pouvoir, militaires et autres, dans le cas d'une attaque armée dirigée contre l'un d'entre nous. (...)

Nous sommes résolus à renforcer le pilier européen de l'alliance.

Nous sommes déterminés à assumer chacun notre part de la défense commune :

– Dans le domaine conventionnel, nous continuerons tous à participer aux efforts en cours pour améliorer nos défenses ;

– Dans le domaine nucléaire également, nous continuerons à assumer nos responsabilités : certains d'entre nous en poursuivant des coopérations appropriées avec les Etats-Unis ; *le Royaume-Uni* et la France en continuant à maintenir des forces nucléaires indépendantes, dont ils sont déterminés à *préserver* la crédibilité.

Résolus à poursuivre une intégra*tion européenne qui s'étende à la* sécurité et la défense, nous entendons :

– Assurer que notre détermination à défendre, à ses frontières, tout Etat membre soit clairement manifeste au moyen de dispositions appropriées ;

– Elargir notre coordination en matière de défense et de *sécurité* et examiner à cette fin toute mesure pratique (...) ;

– Viser à une utilisation plus efficace des ressources existantes, notamment en étendant la coopération *militaire bilatérale et régionale* (...) et intensifier la coopération en matière d'armement (...).

Politique

La réforme constitutionnelle vingt-cinq ans après le référendum

L'élection présidentielle entre Austerlitz et le loto

Qui songerait aujourd'hui, en France, à remettre en cause le principe de l'élection au suffrage universel direct du président de la République, entériné il y a vingt-cinq ans, le 28 octobre 1962, par le oui *« franc et massif »* au référendum voulu contre vents et marées par le général de Gaulle ? Personne. Ou presque.

Des voix, très atténuées pour le moment, se font régulièrement entendre au Parti communiste pour dire *« clairement « non » à l'élection autocratique du président de la République au suffrage universel »*. (M. Claude Poperen dans *l'Humanité* du 16 octobre).

C'est bien peu. L'élection phare du système politique français ne paraît pas pouvoir — sauf imprévisible cataclysme — être désormais contestée. Le colloque impeccable organisé le mardi 27 octobre à Suresnes (Hauts-de-Seine) par MM. Hervé Maurey, François de Guerdavid et Wilfrid Montassier, attachés parlementaires impeccables d'un député UDF (MM. Michel Pelchat) et de deux députés RPR (MM. Michel Hannoun et Olivier Guichard), ne pouvait manquer de rappeler une nouvelle fois cette évidence. Le premier ministre, ancien et futur candidat à l'onction du suffrage universel national, venu honorer de sa présence la fin de cette manifestation, eût-il toléré le moindre doute à ce sujet ?

On en a — heureusement — appris un peu plus au cours de cette réunion conçue par et pour des « enfants de la V[e] République » — Ils étaient venus nombreux le matin assister à cette séance exceptionnelle de travaux dirigés — nés pour la plupart après 1962.

Pourquoi cette date, du reste ? Pourquoi pas plus tôt ? Aux explications connues et déjà maintes fois évaluées, M. Michel Debré, grand témoin précieux entre tous de la période et artisan ombrageux, par délégation gaullienne, des institutions de la V[e] République, est venu en ajouter une autre, qui peut sembler exotique, pour ne pas dire insolite, à de jeunes oreilles.

Au moment du discours de Bayeux (1946), a indiqué le premier ministre du général de Gaulle, et même en 1958, il ne pouvait être question de songer à élire le chef de l'Etat au suffrage universel. Car dans l'« empire », le nombre de *« Français qui n'étaient pas de France »* était supérieur aux autochtones. Plus tard *« la communauté maintient l'extension de la citoyenneté française à l'Afrique et à Madagascar. Dans ces conditions, il n'est pas possible d'envisager l'élection au suffrage universel »*.

Forte raison, sans doute, qui jette aussi une lumière crue sur les hypocrisies et les arrière-pensées que recouvraient à l'époque les discours officiels lénifiants sur les « Français à part entière » vivant hors de l'Hexagone.

> *Il y a vingt-cinq ans le général de Gaulle imposait l'élection au suffrage universel direct du président de la République. Quel est l'avenir de cette révolution ?*

Dater le dessein du général de Gaulle quant au mode de désignation du président, si c'est possible, relève de la gageure. Mais la seule année 1962 offre à elle seule un champ passionnant à une investigation d'un autre ordre. M. Georges Vedel, membre du Conseil constitutionnel, M[me] Odile Rudelle (Institut d'études politiques de Paris), entre autres, ont suggéré ou expliqué la formidable — au sens stratégique — opération menée cette année-là par le général de Gaulle pour imposer son analyse et la conclusion qu'à ses yeux elle exigeait.

Des écrits du général, a rappelé M[me] Rudelle, on tire sans peine la conviction d'une résolution très ancienne sur laquelle il demeure, comme pour tant d'autres sujets, silencieux jusqu'au moment opportun.

Pour M. Vedel, *« quand on regardait un peu de l'extérieur, on était très frappé de l'organisation stratégique de l'affaire en 1962 »*.

Cette année-là, en effet, *« de Gaulle va prendre son adversaire, la classe politique, en flagrant délit de déploiement offensif »*. En un mot comme cent : cette classe politique presque unanime veut renvoyer le héros à ses méditations et à Colombey-les-deux Eglises, dès lors que la tragédie algérienne est achevée.

Haute stratégie, petits calculs

De Gaulle — qui le sait, comment ne pas le voir ? — va utiliser l'émotion provoquée par l'attentat du Petit-Clamart, où il faillit perdre la vie, pour mettre en mouvement ce que M. Vedel peut qualifier d'*« Austerlitz politique »*.

Le général annonce son projet et le « mode d'emploi » qu'il a choisi : un référendum à la façon article 11 de la Constitution plutôt qu'une révision telle qu'elle est strictement définie par l'article 89.

S'ensuit une gigantesque polémique sur cette violation de la Constitution, qui occulte opportunément le vrai but : chasser de Gaulle, et le vrai malaise : comment s'opposer à la plus démocratique des procédures au nom de la démocratie, de la République ?

Mais *« ce leurre, ce chiffon rouge »*, grâce auquel l'imposant « cartel des non » croit avoir fait tomber de Gaulle dans un piège, est une nasse dans laquelle il va lui-même s'enfermer. Le « cartel des non » croit que de Gaulle l'emportera de justesse au référendum et sera ensuite écrasé aux élections législatives, l'Assemblée ayant été dissoute, après le vote de la censure et la chute du ministère Pompidou.

Erreur totale. Avec le référendum, de Gaulle gagne ce que M. Vedel nomme la *« bataille de rupture »*. Un peu plus tard, les élections législatives consacreront son triomphe à l'issue de la *« bataille de destruction »*.

La haute stratégie n'exclut pas les calculs plus simples. Pourquoi le mécanisme de l'élection a-t-il été conçu comme il l'a été (deux tours, deux candidats seulement au second tour) ? M. Roger Belin, secrétaire général du gouvernement à l'époque, n'a pas dissimulé que la crainte du PC avait été *« l'une des raisons, pas la seule »*, du choix opéré pour se garantir à coup sûr contre ce « risque ».

L'élection du président au suffrage universel direct instaurée, les partis restaurés, par suite, contre toute prévision gaullienne, les présidents et les présidences s'étant succédé comme l'on sait depuis, où va l'institution ?

Cinq ou sept ans ?

Le dilemme septennat-quinquennat n'est pas clos. Au-delà de l'habituelle revue des avantages et inconvénients des deux formules, M. Jean-Claude Parodi (IEP, Paris) s'est demandé s'il est *« tout à fait normal dans un système démocratique »* qu'une réforme successivement voulue par un président de droite (M. Giscard d'Estaing) puis proposée par une coalition de gauche *« ne soit même plus aujourd'hui envisagée comme un des avenirs possibles à court terme »*.

Quant à la substance même de l'institution présidentielle, M. Olivier Duhamel (Paris X-Nanterre) s'est interrogé sur le *« risque d'une certaine dérive de l'institution présidentielle »*. Le *« recul des idéologies dures »*, la montée des consensus mous, la *« starisation extrême du système politique »* et l'*« envahissement de l'audiovisuel »* aidant, si l'on peut dire, ne verra-t-on pas progressivement *« l'élection présidentielle devenir vide, purement ludique, un nouveau loto consternant, conduisant à une dévalorisation du politique » ?*

Tout était dit. Il ne restait plus à M. Jacques Chirac qu'à proclamer : *« Nous avons une excellente Constitution et nous serions bien inspirés de ne pas y toucher »*, avant de consacrer un sourire de plus et une parcelle de son inépuisable énergie à souffler devant caméras et objectifs les bougies du gâteau du vingt-cinquième anniversaire.

MICHEL KAJMAN.

La préparation de

Le PCF : comme en 1958 ?

« Nous devons être clairs et d'ores et déjà dire que, dans l'état actuel des positions du PS, nous ne nous désisterons pas ». Cette opinion figure dans la contribution de M. Robert Lesque militant de la fédération de l'Orne du PCF, publiée par *l'Humanité* du mardi 27 octobre dans la tribune de discussion préparatoire au vingt-sixième congrès.

« Conscient des problèmes que cela pose, M. Lesque contrebalance son jugement sur le second tour de l'élection présidentielle en ajoutant : *« Cette position pure et dure ne sera certes pas comprise d'une partie de nos électeurs, encore moins des électeurs socialistes que nous ne saurions confondre avec les dirigeants du PS. »* Il se demande pourtant : *« Ne devons-nous pas avoir le courage de dire non, comme en 1958 ? »*.

Le PCF avait alors préconisé le « non » au référendum du général de Gaulle sur la Constitution de la V[e] République. *« Se désister pour un candidat dit de gauche n'a aucun sens,* conclut-il, *quelles que soient les conséquences politiques immédiates de notre prise de position »*.

La tribune de discussion du mercredi 28 octobre est entièrement consacrée à la *« politique d'union »* du PCF. M. Nicolas Marchand (Val-de-Marne), membre du comité central, souligne : *« Ne cédons pas à ceux qui nous somment de nous déterminer aujourd'hui par rapport au PS. »* M[me] Laurence Bernier (Hauts-de-Seine) rappelle la priorité donnée par le PCF au mouvement populaire en rejetant *« une union de façade au sommet avec tel ou tel politicien »*.

Exclusions, démissions et « rénovation »

Par six voix contre quatre et une abstention, M. Alain Arvin-Bérod et trois de ses camarades (une employée de grande surface, une assistante sociale et un professeur) ont été l'objet d'une procédure d'exclusion du PCF votée par leur cellule, le mardi 27 octobre. M. Arvin-Bérod, premier adjoint au maire d'Echirolles et conseiller général communiste de l'Isère, avait adhéré au parti en 1970. Secrétaire général de la commune de 1975 à 1977, il a été élu et réélu aux élections municipales de 1977 et 1983 sur une liste d'union à majorité communiste.

M. Arvin-Bérod est membre du bureau de la coordination nationale des rénovateurs qui soutient la candidature de M. Pierre Juquin à l'élection présidentielle.

A Bagnères-de-Bigorre, un troisième conseiller municipal communiste, M. Oscar Casin, a démissionné du PCF. Deux adjoints au maire avaient déjà quitté le parti avant lui (*le Monde* du 28 octobre). A Brest, dans le Finistère, trois des quatre représentants communistes au conseil municipal se sont constitués en *« groupe de rénovateurs communistes »*, et à Landerneau, M. Gilles Meurice a fait de même. Un conseiller municipal communiste de Corbas, dans la banlieue de Lyon, M. Pierre Bouquet, a indiqué, mardi, qu'il avait décidé de *« quitter le PCF avant qu'il ne [le] quitte »*.

● **Parti radical : pour l'extension des parrainages.** — Le comité exécutif du Parti radical s'est officiellement prononcé, le mardi 27 octobre, pour l'extension aux conseillers régionaux et délégués des Français à l'étranger des parrainages aux candidats à l'élection présidentielle. Les radicaux proposent aussi de relever de 500 à 525 le nombre des signatures exigibles.

Politique

l'échéance de 1988

L'accordéon vert de M. Waechter

Surprise pour les voyageurs du métro à la station Montmartre à Paris, le mardi 27 octobre au matin : un inconnu, cerné d'une meute de photographes, interprétant à l'accordéon une bourrée bien enlevée. Le candidat des Verts à l'élection présidentielle, M. Antoine Waechter, lançait ainsi la souscription nationale de financement de sa campagne élyséenne.

« Précisez bien, soulignait-t-il, *qu'il s'agit d'un accordéon diatonique. C'est l'ancêtre des accordéons et il symbolise aujourd'hui le renouveau culturel des régions. L'instrument de Giscard, lui, c'était le chromatique, celui de la bourgeoisie du dix-neuvième siècle... »*

Le temps du trajet de deux stations en musique, les militants écologiques ont distribué des tracts dans la rame. *« Les Verts ont besoin de 5 millions de francs pour faire connaître leur projet »,* et ils proposent la *« transparence »* et la *« limitation des dépenses électorales ».*

Armé de son « piano à bretelles », M. Waechter s'est ensuite rendu à l'Elysée. A la loge du palais, l'Alsacien musical a déposé un « pot de vin », une *« caisse noire »* et une lettre adressée à M. François Mitterrand, *« garant des institutions ».* L'ami des castors et de la clé de sol a estimé que *« le déchaînement de milliards de francs »,* lors des campagnes électorales, est *« inutile et scandaleux ».*

Au conseil régional de Nord-Pas-de-Calais

Les élus du Front national sont exclus des conseils d'administration des lycées

LILLE
de notre correspondant

Le conseil régional de Nord-Pas-de-Calais a retiré, lundi 26 octobre, leurs délégations aux onze élus du Front national qui siégeaient dans les conseils d'administration des lycées. Cette mesure a été votée par les seuls élus socialistes et communistes, alors que le 28 septembre dernier les groupes RPR, CDS et « libéraux » avaient joint leurs voix à celles de la majorité pour adopter une motion précisant que ceux qui ne désavoueraient pas sans réserve les déclarations de M. Le Pen sur les chambres à gaz s'excueraient eux-mêmes *« du droit de représenter dignement le conseil régional dans les établissements scolaires ».*

L'adoption de ce texte avait provoqué une division au sein des formations de la majorité nationale. En effet, le RPR et les « libéraux » s'étaient refusés dans un premier temps à voter l'exclusion, alors que le CDS rejoignait sur ce point les socialistes.

Cette fois, les élus du CDS ont adopté la même position que leurs collègues RPR et UDF : ils ont refusé de prendre part au vote. *« Nous réprouvons la notion de responsabilité collective »,* a expliqué M. Maurice Schumann, sénateur RPR. Ces formations de la droite parlementaire ont refusé de participer à la répartition des sièges ainsi « libérés ». Les élus du Front national dans les lycées seront remplacés par les seuls socialistes ou communistes.

J.-R. L.

« République moderne » et la décentralisation

Réforme fiscale et harmonisation des scrutins locaux

Priorité du *« prochain septennat »,* la politique d'aménagement du territoire doit être aussi *« audacieuse »* que l'a été la décentralisation, *« œuvre majeure »* du mandat de M. François Mitterrand. M. Pierre Mauroy a donné le ton du colloque organisé les 24 et 25 octobre aux Ulis (Essonne) par le club République moderne, animé par M. Jean-Pierre Chevènement.

L'ancien premier ministre socialiste, qui a dénoncé les *« palinodies »* du gouvernement de M. Jacques Chirac en matière de décentralisation et son *« attentisme »* dans le domaine de l'aménagement du territoire, souhaite un renforcement de la *« coopération intercommunale ».* Car il s'agit, selon M. Mauroy, de préparer au *« choc de 1992 »* les villes françaises, qui seront alors *« confrontées à des pays qui n'ont pas de communes de moins de cinq mille habitants ».*

M. Michel Coffineau, rapporteur des travaux, propose la création d'*« agences de développement »* qui favoriseraient, dans le cadre de contrats de plan, la réalisation de projets ponctuels intéressant plusieurs municipalités, tout en préservant l'*« harmonie »* entre ces initiatives locales et la politique nationale. M. Chevènement a ajouté que *« chaque ville devait redéfinir sa vocation et posséder sa propre géopolitique »* dans cette perspective européenne.

En vue de réduire les inégalités dans les finances locales, M. Coffineau a proposé une réforme de la fiscalité territoriale. Outre une péréquation de la taxe professionnelle, il a prôné l'institution, aux niveaux départemental et régional, d'un impôt sur le revenu moyen des ménages, plus équitable selon lui, tout en conservant les quatre taxes de base de la fiscalité communale.

Le député du Territoire de Belfort souhaite aussi une harmonisation des modes de scrutin locaux. Il propose de regrouper d'une part les dates de ces élections et d'adopter, d'autre part, pour les régions, voire pour les départements, le mode de scrutin municipal, c'est-à-dire la représentation proportionnelle avec prime majoritaire dans le cadre d'une seule circonscription.

V. D.

Le ministre de l'intérieur fête les pompiers

Un glaive pour M. Pasqua

CANNES
de notre envoyé spécial

Partant du sain principe selon lequel ceux qui sont souvent à la peine doivent être aussi, de temps en temps, à l'honneur, le ministre de l'intérieur a fêté, le mardi 27 octobre, à Cannes, tous les soldats du feu des régions méditerranéennes engagés dans un combat permanent contre les incendies de forêts. Les mille deux cents invités de M. Charles Pasqua ont eu droit à un grand banquet avec, en prime, un mini-récital de Mireille Mathieu.

Le ministre a souligné, en cette circonstance, que grâce à la compréhension du ministre des finances le gouvernement disposerait en 1988 de moyens accrus pour protéger le patrimoine forestier, et il s'est félicité, au passage, de *« l'incontestable succès de la dernière campagne de feux ». « Depuis bien des années 40 000 à 50 000 hectares de la forêt méditerranéenne étaient inexorablement brûlés chaque été,* a-t-il déclaré, *mais le feu n'a consumé, cette année, que 10 500 hectares, chiffre le plus faible depuis que les statistiques sont dressées. » « Ce succès, certes favorisé par le ciel, est principalement le fruit de votre exceptionnelle mobilisation »,* a-t-il ajouté sous les applaudissements.

Pour le remercier de sa sollicitude, les pompiers ont offert à M. Pasqua un casque d'honneur et... un glaive, dont le ministre de l'intérieur s'est servi sur-le-champ (façon de parler) contre... la presse, à propos de la catastrophe naturelle subie par la Bretagne. Selon M. Pasqua, en effet, *« la presse nationale et la télévision »* n'ont pas pris tout de suite la juste mesure du *« désastre »* provoqué dans les départements bretons par l'ouragan des 15 et 16 octobre. Magnanime, le ministre de l'intérieur a toutefois compris que les médias se soient alors *« polarisés sur la crise boursière ».* Mais cette réflexion lui a permis de souligner que le gouvernement, lui, avait fait *« son métier »* !

A. R.

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

TOURISME : assouplissement des visas

L'Assemblée nationale a adopté, le mardi 27 octobre, le budget du tourisme. La majorité a adopté ces crédits d'un montant de 287,6 millions de francs. L'opposition de gauche a voté contre, le Front national s'est abstenu. Ce budget enregistre un recul de 9,5 % par rapport à l'année dernière et représente 0,02 % du budget général de la nation.

Le secrétaire d'Etat au tourisme, M. Jean-Jacques Descamps, a annoncé à la tribune deux mesures nouvelles d'assouplissement en matière de délivrance des visas touristiques : prolongation de trois à cinq ans pour certains visas à entrées et sorties multiples ; possibilité pour les visas de court séjour d'être utilisés dans les six mois et non plus seulement dans les deux mois. Malgré la régression de son budget, M. Descamps a estimé que ses moyens restaient stables et que, pour en apprécier la portée, il fallait également prendre en cmpte les dépenses liées au tourisme effectuées par les autres départements ministériels. Le secrétaire d'Etat a également expliqué que l'amélioration de la promotion touristique française à l'étranger était une œuvre de longue haleine : *« Mais le pari est en train d'être gagné ! »*

Le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Pascal Arrighi (FN, Bouches-du-Rhône) a expliqué que la baisse des crédits était due à la diminution du chapitre du tourisme social. Il a insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur l'accueil des touristes.

« Manifestement insuffisant, ce budget nous a néanmoins paru constituer une étape sur la bonne voie », a fait remarquer le rapporteur pour avis, M. Léonce Deprez (apparenté UDF, Pas-de-Calais). *« Nous voulons que la politique touristique soit plus volontariste. »* Quant à M. Beaufils (PS, Seine-Maritime), il a rappelé que la France, après avoir été le deuxième pays touristique du monde, était passée au quatrième rang. *« Le gouvernement doit réagir »,* a demandé le député socialiste, en soulignant la situation *« inquiétante »* du tourisme associatif et familial, ainsi que la faiblesse de la préparation des PME au grand défi européen de 1992.

P. S.

● **DÉFENSE : abstention des socialistes.** — Comme en 1986, le groupe socialiste de l'Assemblée nationale devrait s'abstenir lors du vote des crédits du ministère de la défense (débat prévu le 9 novembre). Certains députés socialistes prônaient le vote contre, à la fois pour ne pas introduire de *distinguo* entre les différents budgets du gouvernement et par défiance vis-à-vis du ministre M. André Giraud, dont les positions ne seraient plus calquées sur celles du chef de l'Etat ; d'autres préconisaient, en revanche, un vote favorable afin d'être cohérents avec le vote positif émis l'année dernière sur la loi de programmation militaire. Finalement, mardi près-midi 27 octobre, en réunion de groupe, après une intervention de l'ancien ministre de la défense M. Paul Quilès pesant le pour et le contre, l'abstention a semblé une bonne position de compromis. Le groupe et le parti poursuivront toutefois cette discussion dans les jours qui viennent.

SPORTS : la grogne des professeurs

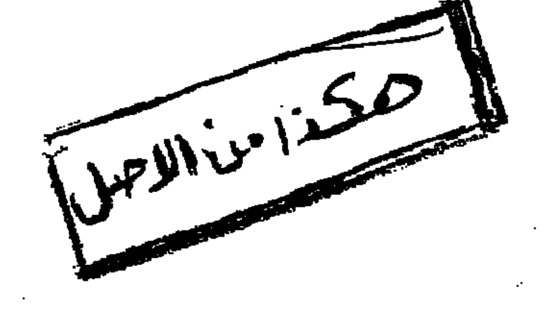
Une des rares lignes en augmentation sur le projet de budget pour 1988 du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, examiné dans la nuit du mardi 27 au mercredi 28 octobre par les députés, était celle du chapitre 31-52, consacré aux indemnités des cadres techniques. L'enveloppe dont devraient disposer l'an prochain les directeurs techniques nationaux, conseillers techniques régionaux, entraîneurs nationaux et autres responsables de centres ou d'écoles sportives spécialisées, a progressé de 1,5 %. Pourtant, le Syndicat national des professeurs de sports, présidé par M. Jean Boiteux, médaille d'or du 400 mètres nage libre aux Jeux olympiques d'Helsinki en 1952, appelle ses adhérents à la grève au début du mois de novembre, parce que les indemnités de chacun vont fortement baisser.

Le phénomène n'a rien d'arithmétique. Le nombre de cadres techniques (environ deux mille) n'ayant pas augmenté, il souligne l'absurdité des mécanismes de l'administration. C'est la loi du 16 juillet 1984, dite « loi Avice », qui a enclenché le processus. Depuis de nombreuses années, les cadres techniques auprès des fédérations demandaient leur titularisation. En créant le professorat des sports, cette loi a répondu à leurs revendications. Très attendus, les reclassements devaient cependant réserver quelques mauvaises surprises. En échange de la sécurité de l'emploi, des cadres qui avaient plusieurs années d'ancienneté se sont retrouvés à l'échelon le plus bas de leur nouveau corps. Résultat : une perte de 1 200 F à 1 800 F par mois sur des traitements s'échelonnant de 6 500 F à 14 000 F. Amère, la pilule aurait pu être avalée si les trésoriers-payeurs généraux n'avaient pas demandé le remboursement des *« sommes trop perçues »* entre le moment de la titularisation et celui de sa traduction financière.

Le dernier aléa de ces titularisations concerne les indemnités de sujétion. Devenus fonctionnaires, les cadres ont vu leur régime de prime aligné sur celui de la fonction publique. Au fil des ans, les contraintes spécifiques de leur activité leur avaient permis de recevoir en *moyenne* 27 000 F par an. Pour la Rue de Rivoli, ils n'ont pas droit désormais à plus de 10 000 F. Nouvelle perte annuelle : 17 000 F.

Les perturbations créées par les baisses de revenu liées à ce qui était théoriquement des promotions ne sont pas minces : les cadres techniques comprennent mal qu'on les pénalise ainsi l'année où, en raison des Jeux olympiques, on leur demande un rendement supérieur. Ils sont d'autant plus inquiets que le projet de budget prévoit des crédits de paiement suffisants pour maintenir leurs indemnités à l'ancien niveau. Le directeur des sports disposerait donc d'une masse d'argent qu'il ne pourrait pas utiliser si le ministère des finances ne reconnaissait pas que les cadres techniques sportifs ont des « droits acquis ». Il pourrait également continuer à verser les primes sur les bases traditionnelles aux cadres dont les compétences n'ont pas été suffisantes. Comment définirait-on mieux la « médiocratie » ?

ALAIN GIRAUDO.



Société

JUSTICE

Le projet de réforme de l'instruction

Le texte soumis au Conseil d'Etat renforce les pouvoirs de la hiérarchie et du parquet

Après bien des hésitations et repentirs, la chancellerie a finalement établi le texte du projet de réforme de l'instruction qu'elle entend substituer à la loi Badinter et faire voter au cours de la session d'automne du Parlement. Ce texte, daté du 22 octobre, vient d'être transmis pour avis au Conseil d'Etat, qui doit l'examiner selon la procédure normale et non en urgence comme on aurait pu s'y attendre. Destiné en principe à renforcer les garanties individuelles en matière de détention provisoire, il renforce, en réalité, considérablement les pouvoirs du parquet, de la hiérarchie, et vise à transformer les juges d'instruction en magistrats que l'on pourra désormais facilement récuser, contrôler et dessaisir.

Le texte de M. Albin Chalandon concernant la réforme de l'instruction est désormais prêt. Le garde des sceaux, qui aurait pu se contenter de proroger la loi Badinter (elle devait entrer en vigueur le 1er janvier 1988), a mis la dernière main à un projet plusieurs fois remanié, et vient de le faire déposer au Conseil d'Etat, qui doit l'examiner avant son adoption par le conseil des ministres. Daté du 22 octobre, le texte n'a guère fait l'objet de concertations : une réunion est bien prévue au cours de cette semaine au ministère de la justice avec des organisations syndicales et professionnelles concernées, mais il s'agira d'une concertation *a posteriori*, la plupart n'ayant, jusqu'ici, eu connaissance que de quelques fragments du projet. C'est pourtant un changement fondamental des mœurs judiciaires que le ministre de la justice va déclencher avec le renforcement du contrôle sur les juges d'instruction, voire leur mise sous tutelle.

Profondément agacé par le pouvoir *« parfois exorbitant »* du juge d'instruction, M. Chalandon, vivement encouragé dans ce sens par son entourage, a donc, dans le dessein invoqué de faire baisser le nombre de détentions provisoires, décidé de s'attaquer à *« la décision la plus grave qui puisse être prise dans le cadre d'une information : la mise en détention provisoire »*. L'article premier de la loi proposée prévoit que *« le placement en détention provisoire est prescrit, soit par le juge d'instruction, soit par une chambre composée de trois magistrats du siège désignés par le président du tribunal de grande instance »* et ajoute que *« aucun magistrat ayant la qualité de juge d'instruction ne peut siéger au sein de cette chambre »*. La question de fond réside dans les conditions permettant de saisir cette chambre de la détention. Si aucun avocat n'est présent, *« la réunion de la chambre est automatique »*. Celle-ci *« peut se réunir le jour même et statuer à l'issue d'un débat contradictoire »*.

Si l'avocat est présent, *« la collégialité est facultative »*. L'inculpé peut la demander. Le parquet peut en faire autant. *« Même si l'inculpé ne demande pas la réunion de la chambre, le procureur de la République peut en prendre l'initiative. »* Si la chambre ne peut, pour des raisons pratiques, se réunir immédiatement, ou si l'inculpé demande un délai pour préparer sa défense, il sera placé *« sous main de justice »* et devra comparaître *« au plus tard le troisième jour ouvrable suivant. A défaut, il est mis d'office en liberté »*.

Affaires sensibles et petite délinquance

Généralement *« demandeur de détention »*, le parquet voit ainsi ses prérogatives nettement renforcées. Jusqu'ici, lorsqu'une information judiciaire était ouverte, un juge d'instruction saisi et des réquisitions de mandat de dépôt prises par le parquet, le juge d'instruction, s'il le souhaitait, pouvait décider de mettre un inculpé en liberté, quelles que soient les réquisitions. Le nouveau texte le contraint à provoquer un débat contradictoire en cour d'appel. Le parquet peut décider – même contre l'avis de l'inculpé – de saisir le tribunal de la détention en lieu et place du juge d'instruction. C'est donner là une occasion supplémentaire au parquet de requérir la détention et, par un curieux paradoxe lorsqu'on veut augmenter les garanties individuelles, aboutir à renforcer ainsi les pouvoirs de l'accusation.

Sans compter que cette disposition *« facultative »* (le mot, fort peu juridique, figure dans l'exposé des motifs du projet) est pour le moins surprenante en droit français : on crée ainsi une justice à « options » et l'on revient sur le principe fondamental selon lequel un juge est compétent territorialement, ou en fonction de la nature de l'acte, et non, comme on le murmure déjà, *« à la tête du client »*.

Tout aussi surprenant est le fait que l'absence de l'avocat déclenchera *ipso facto* la saisine de la chambre de la détention. Dans certaines affaires, il suffira ainsi d'adopter la politique de la chaise vide pour qu'automatiquement la mise en détention échappe au juge d'instruction. *« On introduit en fait la notion de contrat,* estime un magistrat. *Pour que le juge d'instruction puisse juger, il faudra qu'il soit accepté par le parquet, l'inculpé et son avocat. C'est la porte ouverte à toutes les manœuvres, à toutes les négociations d'arrière-cabinet ; il faudra désormais compter avec de nouvelle statistiques judiciaires qui permettront de déterminer les qualités d'un juge d'instruction par la fréquence de sa récusation. »*

Destiné à éviter une inflation du nombre de détentions provisoires, le texte pourrait bien, estiment certains observateurs, avoir des effets pervers. On fait ainsi coup double : on garde la maîtrise des affaires sensibles et on peut contourner pour la petite délinquance les juges considérés comme trop laxistes.

Autre disposition remarquable : le renforcement du pouvoir de la chambre d'accusation, dont le président, jusqu'à présent désigné pour un an par l'assemblée générale de la cour d'appel, sera nommé pour trois ans par décret du président de la République, après avis du Conseil supérieur de la magistrature. *« Interlocuteur et conseiller privilégié des juges d'instruction de son ressort »*, ce magistrat pourra dessaisir un juge d'instruction au profit de la chambre d'accusation, ou même d'un autre juge d'instruction, si aucun acte n'a été accompli au cours des quatre derniers mois.

Principes généreux et méfiance

Si le souci d'accélérer le cours de la justice semble ici fort louable, on peut se demander si ce pouvoir n'a pas, en fait, un caractère plus disciplinaire : le délai de quatre mois peut paraître long pour des affaires simples ; en revanche, il est bien souvent insuffisant en matière de terrorisme, de délinquance financière, ou tout simplement lorsque des expertises complexes ont été ordonnées. Et certains, déjà, estiment que c'est un moyen de se débarrasser à bon compte de magistrats jugés trop indépendants. Les délais de saisine de la chambre d'accusation seront raccourcis de trente jours actuellement à quinze jours. Une circulaire devrait même inviter les magistrats à ne pas dépasser un délai de dix jours en matière de placement en détention. Cela sera-t-il possible en pratique ? Rien n'est moins sûr : même si tout le monde est d'accord sur le principe, il est bien probable que, faute de personnel, ces délais apparaîtront trop courts, en province notamment où, lorsqu'un tribunal est distant de deux cents kilomètres de la cour d'appel, on a pris l'habitude de regrouper les dossiers plutôt que de les envoyer au compte-gouttes. A moins que la chancellerie ne mette des moyens de transmission modernes à la disposition des tribunaux, ce qui n'apparaît guère dans le nouveau budget...

Dernier aspect d'un projet de loi qui renforce le poids de la hiérarchie : le nombre des jours des audiences correctionnelles, jusqu'à présent décidé par l'assemblée générale du tribunal ou de la cour, sera fixé par le président du tribunal, ou le premier président de la cour, après avis de l'assemblée générale.

Cette loi devrait entrer en vigueur en octobre 1988. Un texte sera consacré à l'instruction des affaires concernant les mineurs. Il n'est pas prêt pour le moment. Guidé au départ par des principes généreux – faire baisser le nombre de détenus en attente d'un jugement, réduire les possibilités d'erreurs judiciaires, – le garde des sceaux en arrive à proposer une loi qui risque d'institutionnaliser la méfiance à l'égard des juges d'instruction, comme si l'on considérait que leur pouvoir, pourtant déjà contrôlé, était devenu la cause de tous les maux.

AGATHE LOGEART.

Six inculpations pour l'assassinat du juge Michel

Le dossier d'instruction est transmis à la cour d'Aix-en-Provence

Le 21 octobre 1981, sur une contre-allée du boulevard Michelet à Marseille, devant la Cité radieuse de Le Corbusier, Pierre Michel, premier juge d'instruction au tribunal de Marseille, qui circule à moto, est abattu de trois balles par un tueur, lui-même passager d'une grosse moto. Six ans presque jour pour jour après l'assassinat de ce magistrat qui, depuis 1975, avait eu en charge les principales affaires criminelles, notamment des trafics de drogue, la tuerie du Bar du téléphone et des dossiers sur la fausse monnaie, l'information judiciaire ouverte sur la mort de Pierre Michel vient d'aboutir.

M. François Badie, juge d'instruction chargé de ce dossier, estimant que ses investigations sont terminées, l'a transmis, par l'intermédiaire du procureur de la République, au parquet général de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. De là, le dossier sera soumis à la chambre d'accusation, qui devrait décider le renvoi des inculpés devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône.

Les multiples investigations menées par la police sous la direction de M. François Badie ont abouti en effet, après bien des rebondissements, à l'inculpation de six personnes, auteurs, complices ou commanditaires présumés de l'assassinat du juge Michel. L'enquête, longtemps au point mort, après une première série d'inculpations abandonnées par la suite, devait connaître un véritable développement, au mois de mai 1986, avec l'arrestation, près de Fribourg (Suisse), d'un malfaiteur marseillais, François Scapula.

Déjà condamné par défaut à Marseille à vingt-deux années de prison et connu pour ses liens avec la « French Sicilian Connection », François Scapula, interrogé par des policiers français de l'Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants, leur donnait des renseignements très précis sur l'assassinat du juge Michel.

Ces renseignements, les aveux d'un autre malfaiteur marseillais, Charles Altiéri, également détenu à Fribourg, constituaient des éléments suffisants pour relancer l'enquête et aboutir. Six personnes, depuis, ont été inculpées par le juge François Badie. D'abord les auteurs présumés de l'assassinat, François Checchi, trente-huit ans, et Charles Altiéri, trente ans, considérés respectivement comme l'assassin du magistrat et le pilote de la moto utilisée lors du crime. Ces deux hommes sont inculpés d'homicide volontaire avec préméditation et d'association de malfaiteurs. Ensuite, les commanditaires présumés, François Girard, trente-sept ans, et Homère Filippi, cinquante-six ans, ainsi que leurs épouses respectives, Jeanne Girard, quarante et un ans, et Jeannine Filippi, cinquante et un ans. Ces quatre personnes sont inculpées de complicité d'homicide volontaire avec préméditation et association de malfaiteurs.

Charles Altiéri, de même d'ailleurs que François Scapula, viennent d'être condamnés, lundi 26 octobre, à une peine de vingt années de prison par le tribunal de Fribourg pour « production » de drogue (*le Monde* du 28 octobre). Il faudra donc que la justice demande et obtienne l'extradition de Charles Altiéri. Homère Filippi, lui, est en fuite.

ÉDUCATION

A Nice

Deux instituteurs frappés par des parents irascibles

NICE
de notre correspondant

Deux instituteurs de l'école primaire Jacques-Prévert, dans le quartier de l'Ariane à Nice, ont été roués de coups le lundi 26 octobre par les parents d'un élève indiscipliné qui avait auparavant fait l'objet d'une réprimande à la suite d'un incident banal. Le père et l'oncle de l'enfant, MM. François Cano et Jean Gomez, membres de la communauté gitane de l'Ariane, avaient demandé audience au directeur de l'établissement, M. Christian Servia, qui les avait reçus en présence des deux instituteurs, MM. Frank Taillandier et Eric Boullé.

Soudain, M. Cano s'est jeté sur M. Taillandier et lui a porté un violent coup de tête au visage, tandis que M. Gomez brandissait un couteau. M. Taillandier a été victime d'une fracture de la mâchoire et M. Boullé a eu plusieurs dents brisées en tentant de s'interposer. Selon les auteurs de l'agression, l'enfant, Moreno de Castro, six ans, aurait été *« traîné par les pieds et jeté dans un cabinet »*.

D'après l'inspecteur d'académie au contraire, les instituteurs se seraient contentés de séparer deux élèves qui se battaient dans la cour de l'école. M. Cano a été écroué mardi après avoir été cité en comparution directe pour coups et blessures devant le tribunal correctionnel de Nice en compagnie de M. Gomez qui a été laissé en liberté. Ils seront jugés le 13 novembre.

D'autres incidents s'étaient produits auparavant entre enseignants et parents d'élèves dans ce secteur de Nice où vit une importante communauté maghrébine et gitane. Le recteur de l'académie de Nice, M. Didier Linotte a déposé une plainte, tout comme les deux instituteurs.

G.P.

Cinquante mille francs d'indemnisation après un acquittement

La commission nationale d'indemnisation chargée d'examiner les demandes de justiciables qui s'estiment victimes d'un mauvais fonctionnement de la justice vient d'allouer une somme de cinquante mille francs à M. Daniel Lopez, détenu durant trois ans sous l'accusation de meurtre avant d'être acquitté par les assises des Bouches-du-Rhône.

M. Lopez, âgé aujourd'hui de quarante-huit ans, avait été inculpé et écroué après le décès de sa compagne, Catherine Sacrez, retrouvée morte à son domicile de Marseille le 19 mars 1983. Dans un premier temps l'enquête avait retenu la thèse d'un suicide, un tube de barbituriques ayant été découvert dans la pièce. L'autopsie devait révéler qu'il s'agissait d'un meurtre par strangulations et les soupçons s'étaient portés sur M. Daniel Lopez. Celui-ci, en dépit de ses dénégations, dut attendre son acquittement par les assises des Bouches-du-Rhône le 18 février 1986, pour retrouver la liberté.

MÉDECINE

Une enquête de l'Inspection des affaires sociales

Les tirages fluctuants d'une brochure sur le SIDA

Que se passe-t-il au Comité français d'éducation pour la santé (CFES) ? Pourquoi Mme Michèle Barzarch, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, a-t-elle demandé au mois de juin dernier à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) d'enquêter sur *« tout ce qui touche à la prévention et à l'éducation sanitaire ? » Le Canard Enchaîné* daté du 28 octobre apporte certains éléments de réponse : selon l'hebdomadaire, onze millions de brochures d'information sur le SIDA, en principe diffusées sous l'égide CFES, auraient tout simplement été *« égarées »*.

L'affaire commence le 2 septembre lors du passage de Mme Barzarch à l'émission « L'heure de vérité » sur Antenne 2. Répondant à une question de Marie-Ange d'Adler à propos de l'information du grand public sur le SIDA, le ministre de la santé déclare que *« vingt millions de brochures »* ont été *« envoyées »* et *« distribuées un peu partout »*. Le 15 octobre, Mme Barzach indique au cours d'une conférence de presse que *« treize millions de fascicules ont été édités, dont neuf millions ont déjà été distribués, quatre millions restant stockés »*.

Comment, en un peu plus d'un mois, est-on passé de vingt à treize millions d'exemplaires ? *« Qui ne fait pas de lapsus lors d'un passage à la télévision ? »*, fait-on simplement remarquer dans l'entourage de Mme Barzach... En réalité, officiellement, ce sont donc treize millions de brochures qui doivent être distribuées. Où en est-on aujourd'hui ? *« Treize millions de dépliants SIDA ont été tirés dont à ce jour neuf millions d'exemplaires ont été distribués »*, indique-t-on au ministère de la santé. *« Les quatre millions restant ont été tirés mais non encore diffusés. »* Sur les neuf millions d'exemplaires distribués, une bonne partie l'ont été *via* de grandes firmes pharmaceutiques : SANOFI (100 000 exemplaires), Rhône-Poulenc (550 000), Roussel (550 000), Beaufour (550 000), Synthelabo (550 000), UPSA (554 000) et Servier (510 000). Selon le *Canard Enchaîné*, l'imprimerie CPI (Création-Publication-Impression) qui édite les brochures n'aurait fait livrer que 150 000 exemplaires aux laboratoires Servier : démenti du ministère de la santé qui précise que deux bons de livraison ont été réalisés pour Servier, l'un de 150 000 exemplaires, l'autre de 360 000 exemplaires. D'autre part, 2 894 000 exemplaires ont, selon le ministère, été distribués par le CFES lui-même auxquels il faut ajouter 1 014 000 exemplaires diffusés par le ministère de la défense, 1 008 000 par la Croix-Rouge et 898 000 par l'éducation nationale.

Sur les 4 millions d'exemplaires encore non distribués, les services de Mme Barzach indiquent que 3 493 000 sont actuellement stockés chez le diffuseur. Parmi ceux-ci, 675 000 doivent encore être diffusés par la SANOFI. Le *Canard Enchaîné* affirme, pour sa part, n'en avoir compté que 1,3 million. Une différence qu'à l'heure actuelle personne, semble-t-il, n'est capable d'expliquer clairement.

L'hebdomadaire satirique met d'autre part en cause le choix de la CPI pour imprimer ces brochures. Imprimeur de la *Lettre de la Nation*, l'organe du RPR, la CPI aurait sous-traité une partie de l'impression de ces brochures. Selon le *Canard*, l'un de ces sous-traitants était M. Gilbert Clarey, imprimeur entre autres de la célèbre affiche du RPR *« Vivement demain »*. Au ministère, on précise qu'un appel d'offres a été fait et que si la CPI a été choisie, c'est uniquement parce que c'était l'imprimeur le moins cher. Dix centimes par brochure selon le docteur Bernard Serrou, délégué général du CFES.

On en saura certainement plus le 15 novembre lorsque les deux inspectrices de l'IGAS, actuellement au CFES, auront remis leur rapport.

Sur le fond, cette affaire illustre le malaise qui existe au CFES depuis l'arrivée à sa tête, le 2 octobre 1986, d'un nouveau délégué général, le docteur Bernard Serrou. *« Toute la campagne SIDA a été conçue au niveau ministériel,* fait-on remarquer au CFES. *Nous en avons été totalement écartés sous le prétexte que des informations pourraient filtrer jusqu'à l'Elysée. Pourtant, ce type de campagne n'a vraiment, mais alors vraiment rien de confidentiel... »*.

F. N.

REPÈRES

Couples
Une fédération d'agences matrimoniales

Les quatre principaux groupes d'agences matrimoniales françaises, Uni-Inter, Uni-Centre, Union-Conseil et Unicis, qui représentent ensemble 40 % des 500 millions de chiffre d'affaires de la profession, se sont regroupés pour améliorer la qualité de leurs services. Selon sa présidente, Mme Jeannine Crépet, cette Fédération française matrimoniale veut entraîner les professionnels *« à édicter des règles et à les respecter »*. Les deux cent cinquante agences concernées adopteront une charte pour garantir à leurs clients des informations claires, une rigueur professionnelle et la conclusion d'un contrat. Elles veulent se distinguer, à la fois des clubs de rencontre et de la messagerie rose.

Irradiation
Un troisième mort au Brésil

L'accident d'irradiation de Goiania (Brésil) a fait une troisième victime. Un éboueur de vingt-deux ans, Israel Batista dos Santos, qui avait manipulé la capsule renfermant du césium 137, est mort, mardi 27 octobre. La veille, des riverains du cimetière de Goiania, craignant d'être contaminés à leur tour, avaient tenté d'empêcher l'inhumation des deux premières victimes de cet accident (*le Monde* du 28 octobre).

La liste des décès devrait s'allonger, car trois autres personnes sont actuellement dans un état désespéré. Les trois médecins propriétaires de la bombe de césium 137 qui avait été négligemment abandonnée risquent à présent d'être inculpés pour avoir provoqué des *« lésions corporelles graves ayant entraîné la mort »* et d'encourir pour ce motif une peine de quatre à douze ans de prison.

Tempête
Courant rétabli en Bretagne

Les six cent trente mille abonnés de Bretagne privés d'électricité depuis l'ouragan du 15 octobre ont tous été raccordés au réseau, ont annoncé le 27 octobre les responsables d'EDF. Grâce au travail des bûcherons, mobilisés pour dégager les arbres abattus et à l'effort de quelque trois mille sept cents agents d'EDF et employés d'entreprises privées, les agriculteurs bretons peuvent de nouveau traire leurs vaches et nourrir leurs porcs. Selon la direction régionale d'EDF, les dépannages et la remise en état du réseau ont coûté 197 millions de francs.

FAITS DIVERS

En Vendée

Un commerçant écroué après avoir tiré sur des gendarmes

Le gérant d'une supérette de La Guyonnière (Vendée), M. Jean-Claude Méchineau, a été inculpé, le mardi 27 octobre, de voie de faits avec armes et écroué à la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon. Dans la nuit de lundi à mardi, il avait blessé, à coups de carabine 9 mm, trois gendarmes – dont un sérieusement touché à l'œil – qu'il avait pris pour des cambrioleurs.

Vers 3 heures du matin, constatant que la porte de son magasin venait d'être fracturée, M. Méchineau avait alerté la gendarmerie et s'était embusqué à proximité de la supérette armé d'une carabine. A l'arrivée, très rapide, des gendarmes, le commerçant a ouvert le feu croyant, semble-t-il, à un retour des malfaiteurs.

● **Suicide dans un commissariat de Belfort.** – Un homme de trente-cinq ans, Jean-Pierre Demeuzy, chômeur, s'est pendu, lundi soir 26 octobre, dans une chambre de sûreté du commissariat de Belfort où il avait été incarcéré pour tapage et ébriété. Particulièrement dépressif, selon ses proches, il avait été conduit au commissariat après que son épouse eut appelé la police. C'est, semble-t-il, vers 21 heures qu'il a réussi à accrocher une cordelette à un grillage et à se pendre.

● **Expulsion d'un Basque espagnol.** – Soupçonné d'être un sympathisant de l'organisation indépendantiste ETA-militaire, M. Miguel Ibarguren Alonso, un Basque espagnol de vingt-huit ans, a été expulsé vers l'Espagne, mardi 27 octobre, selon la procédure d'urgence absolue. Il avait été interpellé le jour même à Tarnos (Landes) en compagnie d'un autre Basque espagnol qui a été placé en garde à vue. L'identité de ce dernier n'a pas été communiquée.

SPORTS

TENNIS : Tournoi d'Anvers. – Le Français Henri Leconte s'est qualifié, mardi 27 octobre, pour le deuxième tour du Tournoi de la CEE à Anvers en battant l'Américain Jimmy Arias (4-6, 6-3, 6-2). Jean Fleurian s'est également qualifié aux dépens de Tim Wilkison (6-1, 6-4), tandis que Thierry Tulasne était battu par le Suédois Jonas Svensson (6-7, 5-7).

Société

DÉFENSE

La succession du général Saulnier

Un chef de trop pour les armées

La désignation d'un successeur du général Jean Saulnier aux fonctions de chef d'état-major des armées crée quelques frictions entre l'Elysée et le gouvernement. D'un côté, le président de la République, qui aurait souhaité maintenir à son poste, pour quelques mois encore, l'actuel titulaire. De l'autre, le premier ministre et le ministre de la défense, qui ne veulent pas attendre la prochaine élection présidentielle pour désigner le nouveau chef d'état-major des armées françaises.

Choisi par M. François Mitterrand comme chef d'état-major particulier à la présidence de la République dès 1981, le général Saulnier, un aviateur que lui avaient recommandé son frère et le père de son chef de cabinet, tous deux généraux d'aviation, avait été nommé, en mai 1985, au poste de chef d'état-major des armées, en remplacement du général Jeannou Lacaze.

L'aval du président

Le général Saulnier atteindra la limite d'âge de son rang à la mi-novembre. M. Mitterrand, qui le connaît bien et qui l'a apprécié lorsqu'il était à ses côtés à l'Elysée, aurait souhaité le conserver à la tête des armées jusqu'en mai 1988, date de l'élection présidentielle. Dans le passé, cela s'est observé à plusieurs reprises : de nombreux chefs d'état-major des armées ont vu leurs fonctions prorogées pour des durées, par exemple, de six mois.

Ni M. Jacques Chirac ni M. André Giraud ne l'entendent de cette oreille. Le premier ministre et le ministre de la défense estiment, au contraire, qu'il ne faut pas retarder l'échéance à un moment où, de plus en plus, on évoque la perspective d'une évolution dans la réflexion, en cours, sur la défense européenne. C'est même ce contexte-là qui autorise le gouvernement à avancer le nom du général Maurice Schmitt, chef d'état-major de l'armée de terre, pour remplacer le général Saulnier.

Deux candidats, en effet, pouvaient se prévaloir de la succession. Outre le général Schmitt, l'amiral Bernard Louzeau, chef d'état-major de la marine nationale, était en situation de pouvoir être appelé à l'état-major des armées. Spécialiste des sous-marins nucléaires, l'amiral Louzeau a, déjà, été major général des armées, c'est-à-dire le numéro deux de la hiérarchie interarmées, avant d'être à la tête de la marine.

Le choix de M. Giraud s'est finalement porté sur le général Schmitt, qui est, depuis septembre 1985, chef d'état-major de l'armée de terre et qui a eu l'occasion de travailler fréquemment avec son homologue ouest-allemand devenu, depuis, comme le deviennent souvent les « patrons » de la Bundeswher, responsable, au sein des commandements de l'OTAN, du théâtre Centre-Europe des opérations alliées en Allemagne.

Chargé de définir l'emploi des forces sous ses ordres et de s'assurer en permanence de leur aptitude à remplir leurs missions, le chef d'état-major des armées est placé sous la responsabilité du gouvernement, dont il est le conseiller militaire et il assiste, plus particulièrement, le ministre de la défense. Sous certaines conditions, en cas de crise et, à plus forte raison, en cas de conflit, il devient chef d'état-major général des armées, c'est-à-dire commandant en chef, sous l'autorité du président de la République et du gouvernement.

On comprend dès lors pourquoi, tant à l'Elysée que dans les sphères gouvernementales, on prête une grande attention au choix du général qui occupera ces importantes fonctions. D'autant que la décision se prend en conseil des ministres et qu'elle a besoin de l'aval du président de la République.

M. Mitterrand s'est voulu, semble-t-il, conciliant en proposant, à un instant donné de sa discussion avec MM. Chirac et Giraud, de nommer à ce poste le général Gilbert Forray, qui avait remplacé, en 1985, le général Saulnier à l'état-major particulier de la présidence de la République. Mais, en juillet dernier, le général Forray est devenu secrétaire général de la défense nationale et cette nomination est jugée trop récente pour être rapportée. Et, pour sa part, le ministre de la défense continue de s'en tenir au choix du général Schmitt.

La relève du chef d'état-major des armées est, en réalité, un véritable problème institutionnel. Il s'agit de concilier deux impératifs contradictoires. Remplacer ce chef militaire à la date normale de son départ, c'est risquer de l'imposer au prochain président de la République, avec lequel il aura à collaborer et qui ne l'aura pas choisi. Mais, le prolonger c'est faire coïncider la durée d'un mandat électoral avec celle d'un responsable militaire qui n'est l'instrument politique de personne et qui appartient, avec d'autres, à la catégorie des grands exécutants de l'institution républicaine.

JACQUES ISNARD.

RELIGIONS

Les propositions du synode des évêques

L'Eglise catholique n'aura pas de diaconesses

La dernière semaine du synode mondial des évêques sur les laïcs est consacrée au vote des propositions qui, restées secrètes, seront soumises au pape. Le retour au diaconat féminin, exclu par l'assemblée, ne devrait pas y figurer. Seul doit être rendu public, le jeudi 29 octobre, un « message » destiné à l'ensemble des catholiques.

ROME
de notre envoyé spécial

Comme il le fait à chaque synode, le cardinal Basil Hume, archevêque de Westminster, a raconté, son dernier rêve, le 23 octobre, à ses collègues évêques. Téléphonant à la nonciature apostolique à Londres, il s'entendit répondre : « *La nonce n'est pas là, elle est partie lire l'homélie à la messe.* » Ainsi, dit le cardinal anglais, « *j'apprenais que dans mon église, les deux fonctions les plus hautes — la représentation du pape et le commentaire de l'Evangile — étaient tenues par une femme* ». Sur ces « *peurs de la nuit* », il se réveille en sursaut.

Ce n'était qu'un rêve... Cette semaine à Rome, les trois propositions touchant au rôle de la femme dans l'Eglise catholique, qui figuraient dans le rapport de synthèse des groupes de travail linguistiques, ont été supprimées d'un trait de plume dans le document soumis au vote. Elles étaient pourtant bien en deçà de certaines interventions d'évêques sur le ministère des femmes.

Retenue par dix groupes linguistiques sur douze, la proposition 21 réclamait l'accès libre de tous les laïcs, hommes et femmes, au ministère non-ordonné (les ministères ordonnés sont ceux de l'évêque, du prêtre et du diacre). La proposition 22 suggérait la mise à l'étude historique et théologique du diaconat féminin. Quant à la proposition 23, bien inoffensive en apparence, elle voulait permettre aux fillettes et aux adolescentes de devenir enfants de chœur et de servir à l'autel.

Aspérités gommées

La suppression de ces propositions, qui rend en particulier caduques toutes les hypothèses échafaudées depuis le début du synode sur une éventuelle restauration du diaconat féminin, n'a pas été du goût de certains évêques, en particulier canadiens, britanniques et américains. « *A chaque synode*, dit un habitué, *on s'organise pour écarter la question brûlante.* » « *De rapport en rapport*, dit un autre, *on gomme toutes les aspirités.* »

Le texte finalement soumis au vote des évêques, et qui devrait selon toute vraisemblance être adopté, propose au pape « la révision » du *motu proprio* de Paul VI de 1972, appelé « *ministeria quaedam* » (« *certains ministères* »), « *à la lumière de l'expérience des Eglises locales et en vue de déterminer les conditions de l'accès des laïcs, hommes et femmes, aux ministères non ordonnés* ». Le pape est donc appelé à réformer un décret de son prédécesseur, ce qui est possible, mais pas banal.

Selon le synode, pour dépasser les tensions nées entre les laïcs et les clercs concernant l'exercice des tâches de l'Eglise, le meilleur moyen n'est pas, comme avait tenté de le faire de Paul VI, de chercher des solutions intermédiaires ou de permettre à des laïcs d'accéder à des ministères dits « *institués* ». Le meilleur moyen d'éviter la confusion serait plutôt de renforcer l'identité et le rôle spécifique de chacun. On ne parlera même plus de « ministère » pour le laïc, mais de « charge » ou « d'office ». La décision du synode ne règle cependant pas la question de la suppléance du prêtre dans les pays, pauvres ou riches, où le recrutement sacerdotal est déficitaire ; encore moins celle posée par la spécialisation actuelle des tâches : au prêtre, tout ce qui est rites et sacrements ; au laïc, tout ce qui est préparation, exécution et service.

Il serait injuste de ne retenir du synode que cette épineuse question des ministères. Malgré leur frustration, nombre d'évêques se félicitent surtout de l'élargissement donné, selon eux, à la notion conciliaire de « *peuple de Dieu* » : à l'échelle universelle, il est désormais acquis que la mission des laïcs, dans l'Eglise et dans la société, ne doit plus être l'affaire d'une poignée de militants, mais celle de tous les baptisés.

HENRI TINCQ.

Laïcs de choc au Moyen Age

Il est bien alambiqué, ce débat romain sur la place des laïcs dans l'Eglise ! Bien fade, en tout cas, et bien abstrait, si on le compare à celui qui occupait les chrétiens au Moyen Age.

Dans un livre qui paraît ces jours-ci, André Vauchez, l'un des meilleurs spécialistes de la spiritualité médiévale, démolit définitivement un cliché : du douzième au quinzième siècles, l'Eglise n'était pas du tout un troupeau de fidèles anonymes, dominé par des papes et guidé par des moines. Cette période a connu, au contraire, un âge d'or du laïcat, illustré par mille faits très concrets, que l'historien raconte, explique et commente avec talent.

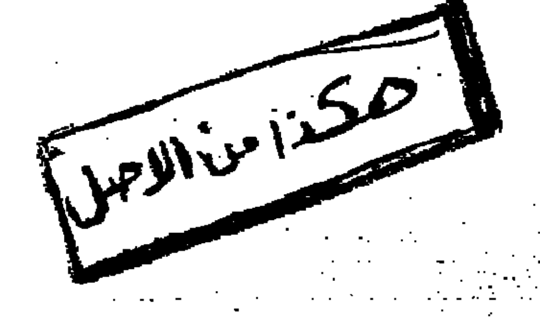
A l'égard des clercs, les laïcs du Moyen Age sont ambivalents. Une partie d'entre eux manifestent un anticléricalisme très vif et même violent qui donne naissance à des mouvements hérétiques ; d'autres, en revanche, s'ingénient à imiter les clercs, allant jusqu'à l'ascétisme et la flagellation, pour s'approprier en quelque sorte les richesses spirituelles du clergé et s'assurer le salut.

Restait, pour accéder à la sainteté, un obstacle de taille : la sexualité. On le franchit au treizième siècle — du moins théoriquement — en inventant le concept de chasteté conjugale. C'est l'époque où les femmes émergent sur le devant de la scène. Elles défrayent la chronique, par leurs visions, leurs révélations, leurs prophéties. Mais le prestige de ces voyantes ne durera pas : le Moyen Age s'achève sur ce qu'André Vauchez appelle joliment « *l'été indien de la religiosité féminine* ». Un long hiver suivra...

R. S.

★ *Les Laïcs au Moyen Age*. Editions du Cerf, 309 p., 165 F.

● **Légère amélioration des finances du Saint-Siège.** — « *Les réserves sont épuisées* », a déclaré, le 22 octobre, le cardinal Casaroli, secrétaire d'Etat du Vatican, à l'issue de la réunion annuelle des treize cardinaux membres du Conseil du pape, chargé d'examiner la situation financière de l'Eglise catholique. Lié aux dépenses de fonctionnement de la Curie romaine et pour partie aux déplacements de Jean-Paul II, le déficit du Saint-Siège en 1986 a été de 56 millions de dollars. Pour 1987, estimé à 63 millions de dollars, le déficit prévisionnel a été rectifié pour atteindre 59 millions. Grâce à des appels répétés, les rentrées du denier de Saint-Pierre ont en effet augmenté et rapporté 35 millions au cours des neuf premiers mois, contre 17 millions pour la même période de 1986.



Communication

L'inculpation de M. Michel Droit pour « forfaiture » et l'avenir de la CNCL

Une folle journée dans la vie des « sages »

La crise qui affecte la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) a connu dans la journée du mardi 27 octobre plusieurs rebondissements judiciaires. Après l'inculpation pour forfaiture de M. Michel Droit à la suite de la plainte de Larsen-FM *(le Monde* du 28 octobre), l'académicien, qui estime que le dossier d'accusation est *« vide »*, a contre-attaqué.

Son avocat, Mᵉ Jean-Marc Varaut, demande à la Cour de cassation que le juge d'instruction, M. Claude Grellier, soit dessaisi du dossier. Par ailleurs, le parquet de Paris a ouvert une information contre X...pour violation du secret de l'instruction, qui vise *Libération* et *le Matin de Paris*.

Après une longue délibération de la CNCL, son président, M. Gabriel de Broglie, a demandé à son tour à être inculpé pour pouvoir avoir accès au dossier.

Mais Mᵐᵉ Catherine Tasca et M. Bertrand Labrusse, les deux membres de la Commission nommés par le président de la République, ont refusé de *« s'associer »* à cette démarche. M. de Broglie justifie cette dernière en affirmant que *« les seuls arguments que le juge d'instruction a fait connaître touchent au travail de la Commission »*. L'affaire suscite de nombreuses réactions politiques dans les milieux parlementaires.

La présidence de la République, l'entourage du premier ministre et le ministère de la culture et de la communication se refusent à tout commentaire. Interrogé sur Europe 1 le 28 octobre, M. Michel Droit a dénoncé *« une opération politique dont le coup d'envoi a été donné par le président de la République »*.

Lequel a prévenu l'autre ? Il est 12 heures 30, mardi 27 octobre, lorsque MM. Gabriel de Broglie et Yves Rocca battent le rappel des membres présents au 35, rue Jacob, siège cossu et feutré de la CNCL.

Visages défaits, mines abasourdies. La nouvelle est tellement *« énorme »* ! L'un des leurs, Michel Droit, est inculpé de « forfaiture ». Pour la première fois dans cette affaire, l'un des « sages » est personnellement mis en cause. La première ligne de défense de l'institution – une *« institution de la République »*, aime-t-on à se répéter pour mieux exorciser le mal – s'est effondrée : la suspension provisoire d'un chargé de mission, M. Pascal Vallery-Radot, paraît après coup bien dérisoire...

Certes, les membres savaient. Savaient que l'académicien était convoqué ce matin-là par le juge d'instruction. *« Michel Droit a reçu sa convocation par courrier, le jour même où* Libération *le mettait en cause »*, affirme un « sage » ulcéré. Mais de là à concevoir, à imaginer qu'une inculpation puisse être prononcée il y avait un pas que les membres s'étaient refusés à franchir.

Le directeur général de la CNCL, M. Pierre-François Racine, le responsable de la cellule interne chargée des radios, M. Yves Rocca, et le président de l'instance lui-même, M. de Broglie, n'avaient-ils pas déjà été entendus comme témoins ? *« Et Michel Droit*, souligne l'un de ses pairs, *ne faisait même pas partie de la commission radio ! »* La presse fait déjà le siège.

Et le ministre de l'intérieur en personne, M. Charles Pasqua, sur RTL, renouvelle *« toute l'amitié, l'admiration et la confiance »* qu'il porte à l'ancien interviewer privilégié du général de Gaulle.

L'intervention heurte la sensibilité de certains « sages », qui trouvent le parrainage bien encombrant et maladroit. Puis c'est au tour de M. Rocca de se déclarer *« consterné et surpris »*. *« J'ignore tout des raisons pour lesquelles le juge a pris cette décision*, ajoute-t-il, *d'autant plus que personnellement et* a priori *je suis porté à penser qu'il n'y a rien dans le dossier. L'inculpation d'un membre de la CNCL est une chose énorme, et je ne suis pas sûr que le juge l'ait bien réalisé. »* Un engagement personnel dont on ne retrouvera pas trace dans le communiqué publié plus avant dans la journée.

Vers 17 heures, en effet, les « sages » se réunissent en une plénière improvisée. Tous sont là, à l'exception de M. Pierre Huet, en voyage aux Etats-Unis. MM. Jean-Pierre Bouyssonnie et Bertrand Labrusse abandonneront la séance en cours de route pour assister à la remise d'une... Légion d'honneur. Et pendant que les avocats de M. Droit préparent leur contre-offensive – les « treize » en ignoreront la teneur pendant la totalité de leurs délibérations – l'académicien, promptement revenu de l'Institut, fait un résumé – *« succinct »*, commente un « sage » – de son entrevue avec le juge Grellier.

« Et si nous demandions tous à être inculpés ? » Qui en a, le premier, lancé l'idée ? On ne sait plus, mais celle-ci, qui fait recette chez une forte majorité de membres, est vigoureusement combattue par Mᵐᵉ Catherine Tasca et MM. Roger Bouzinac et Bertrand Labrusse.

Le président de la CNCL suggère alors une position de repli à laquelle M. Bouzinac accepte de se ranger. Le communiqué officiel peut tomber : *« Après l'inculpation de Michel Droit, Gabriel de Broglie (...) a proposé à la Commission, qui l'a accepté, de demander à être lui-même inculpé pour avoir accès au dossier. La Commission a par ailleurs décidé de se constituer partie civile. »*

« Je n'en savais rien »

Interrogés par l'AFP, Mᵐᵉ Tasca et M. Labrusse, tous deux désignés par le président de la République, font alors savoir qu'ils *« ne s'associent pas au texte »*. Un geste que M. Labrusse se refuse à commenter, affirmant simplement que *« la justice doit suivre son cours »*. Une position délibérément neutre mais qui sonne, malgré les précautions de langage – *« ne pas s'associer »* n'est pas *« se désolidariser »*, – comme une nouvelle fracture au sein de l'institution.

Mais, déjà, Michel Droit peut lancer sa propre contre-offensive. A 20 heures, les journaux télévisés se font largement l'écho de la bombe qu'il vient de lancer : une plainte contre le juge Grellier pour trahison du secret de l'instruction. *« Un grand nombre de journalistes parisiens étaient informés de ce que j'allais être inculpé (...) quand moi, je n'en savais rien »*, déclare-t-il sur TF 1.

Et de se défendre d'avoir favorisé l'attribution d'une fréquence à Radio-Courtoisie : *« Il n'y a rien dans le dossier sauf quelques ragots qui ont été rapportés*, affirme-t-il. *Je n'ai rien écrit, rien promis. (...) Si je m'étais entremis pour donner la préférence à une radio plutôt qu'à une autre, je me serais entremis en tant que tel. (...) Moi, c'est une voix, et nous sommes treize. Comment aurais-je pu avoir de l'influence sur treize personnes ? »* S'agit-il alors d'une entreprise de déstabilisation ? *« De la CNCL, certainement. De moi, je ne sais pas, mais ce sera difficile. »*

Le rideau peut tomber sur le deuxième acte d'une folle journée. Est-ce le dernier ? Les répliques croisées de la CNCL et de M. Droit, pour spectaculaires qu'elles soient, ne mettront pas un terme à l'affaire. Loin de là. Les « sages » n'ignorent pas que de nouvelles rumeurs d'inculpation courent Paris.

Une nouvelle station, Radio-Contact, s'est jointe à la plainte déposée par Larsen-FM. Ses responsables s'en prennent et à la CNCL et à M. Robert Pandraud. Ils accusent en effet le ministre de la sécurité publique d'avoir, dans son bureau, obligé une station à en avoir épousé une autre. Un mariage que la CNCL aurait autorisé tardivement et à la surprise générale...

Décidément, la FM se révèle chaque jour un peu plus un vrai champ de mines.

PIERRE-ANGEL GAY.

La loi et la manière de s'en servir

Vous êtes inculpé, accusé, mis en cause ? Niez tout en bloc et, surtout, portez plainte à votre tour. Peu importe que cette plainte soit fondée. Il suffit qu'elle jette le discrédit sur le magistrat qui vous a inculpé.

Ligoté par le devoir de réserve, il ne peut répondre. Il n'y a rien de sérieux dans le dossier, en profite pour déclarer Mᵉ Jean-Marc Varaut, le défenseur de M. Michel Droit, sans risquer, et pour cause, d'être démenti. Le magistrat se hasarderait-il à contredire l'avocat qu'il se rendrait coupable, pour le coup, de violation du secret de l'instruction.

Cette joute à armes inégales autorise tous les à-peu-près. Le code pénal et son complément obligé, le code de procédure, ne sont invoqués dès lors que pour la forme. Ce sont d'abord des armes médiatiques, à utiliser, de préférence, avant le « bouclage » des journaux télévisés de 20 heures.

Plus ce jeu médiatique prend de l'ampleur, plus il est nécessaire d'en revenir à la loi, qui ne permet pas de dire n'importe quoi. Volant au secours de M. Droit, le président de la CNCL demande ainsi à être inculpé à son tour. Pourquoi, sinon pour tenter de minimiser le rôle de l'académicien en le diluant dans une sorte de responsabilité collective, celle de la CNCL ? C'est oublier qu'en droit, cette responsabilité globale n'existe pas depuis l'abrogation de la loi anticasseurs. Des soupçons pèsent actuellement sur M. Droit seul. Seul il devra en répondre.

Le communiqué de Mᵉ Varaut vise, pour sa part, à jeter le discrédit sur M. Grellier. Celui-ci, laisse entendre l'avocat, aurait violé le secret de l'instruction en annonçant lui-même à des journalistes du *Monde* l'inculpation de M. Droit avant même que cette inculpation lui soit signifiée.

La réalité, évidemment, est tout autre. Comme il est de règle dans ces cas-là, de nombreux magistrats, au palais de justice de Paris, étaient au courant de l'imminence de cette inculpation, de sa date et de son heure. Certains de ces magistrats savaient même de quoi il retournait depuis le vendredi 23 octobre. Lundi, les couloirs du palais ne bruissaient que de cela. Contredisant son avocat, qui s'en prend au *Monde* seul, M. Droit a du reste reconnu, mardi 27 octobre sur TF 1, que de nombreux journalistes étaient au courant, depuis la veille, de sa prochaine inculpation. En plus de M. Grellier, des dizaines de personnes étaient, mardi matin, dans le « secret ».

Qu'importe, il s'agit de jeter le discrédit sur un « petit juge » que ses collègues décrivent comme discret, rigoureux autant qu'imperméable aux pressions. Quelle aubaine pour M. Droit si son avocat obtenait le désaisissement de M. Grellier au profit d'un magistrat plus docile ; il y en a.

Discrédit

Quoi que Mᵉ Varaut laisse entendre, le juge d'instruction ne fait preuve d'aucun acharnement, – sauf à considérer que M. Droit, de par ses titres et ses fonctions, doit bénéficier d'un régime de faveur refusé aux autres citoyens mêlés à de telles affaires judiciaires. La loi, il faut le rappeler, obligeait M. Grellier à inculper M. Droit.

Le code de procédure pénale interdit, en effet, aux juges d'instruction d'entendre comme simples témoins les *« personnes contre lesquelles il existe des indices graves et concordants de culpabilité »*.

L'inculpation de mardi a, au reste, un côté bénéfique : elle permet à M. Droit de prendre connaissance du dossier d'instruction, et à son avocat de prétendre que celui-ci est vide de charges sérieuses. C'est le jeu normal de la justice où chacun a son rôle à tenir. M. Grellier joue le sien. Il applique la loi, rien que la loi. Tenter de le discréditer, c'est, en revanche, fausser les règles de ce jeu et amplifier le discrédit dont souffre la justice ; les sondages le montrent assez.

BERTRAND LE GENDRE.

L'académicien porte plainte contre le juge d'instruction

Mᵉ Jean-Marc Varaut, que M. Michel Droit a finalement choisi comme défenseur à la place de Mᵉ François Sarda, a publié, le mardi 27 octobre, le communiqué suivant :

« Jean-Marc Varaut, avocat à la cour de Paris, conseil de Michel Droit, membre de la CNCL et de l'Académie française, a été autorisé par le bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris à faire une déclaration, à la suite de l'inculpation de son client et de la divulgation délibérément donnée à cette inculpation.

» Tous les membres d'un jury d'examen ou d'un organisme quelconque, qui a à connaître de soumission de candidatures ou de marchés, devront savoir que les seules affirmations d'un candidat évincé suffisent à faire inculper l'un des membres d'un jury ou d'une juridiction du crime de forfaiture.

» Il n'y a dans le dossier de l'instruction que les seules déclarations de tiers selon lesquelles M. Jean Ferré, animateur de Radio-Courtoisie, aurait dit qu'il espérait obtenir une fréquence en raison de ses relations avec l'un des membres de la CNCL, M. Michel Droit. Voilà tout.

» L'atteinte portée aux deux institutions que sont l'Académie française et la CNCL par cette inculpation sur un fondement aussi léger, rendue publique dans le Monde *plus d'une heure avant qu'elle ne soit effective, justifie que M. Michel Droit dépose une plainte en forfaiture contre le juge d'instruction Grellier, et que je saisisse la chambre criminelle de la Cour de cassation d'une demande de dessaisissement au profit d'un autre magistrat pour que l'instruction puisse aboutir rapidement, sereinement et sans inimitié à la décision de non-lieu qui s'impose. »*

[Mᵉ Varaut nous a précisé que, contrairement à ce qu'indique son communiqué, il ne portait pas directement plainte « en forfaiture » contre M. Grellier. Il soupçonne le juge d'instruction de violation du secret de l'instruction et estime que si cette violation était démontrée, elle devrait conduire, dans un second temps, à l'inculpation de M. Grellier pour forfaiture.

Par ailleurs, Mᵉ Varaut demande, sur la base de l'article 662 du code de procédure pénale, au procureur général de la Cour de cassation de solliciter de la chambre criminelle de cette même juridiction de dessaisir M. Grellier de l'affaire de la CNCL au profit d'un autre juge d'instruction.

Le numéro du *Monde* de mardi (daté mercredi 28 octobre) cité par Mᵉ Varaut a été mis en vente après 13 heures avec le titre « M. Michel Droit menacé d'inculpation ». L'inculpation elle-même dont notre seconde édition a rendu compte a été connue à 12 h 48.]

Le parquet de Paris requiert l'ouverture d'une enquête et d'une information pour violation du secret de l'instruction

Quelques heures après l'inculpation de M. Michel Droit, le procureur de la République de Paris, M. Michel Raynaud, faisait diffuser, le mardi 27 octobre, un communiqué annonçant que le parquet de Paris *« a requis, ce jour, l'ouverture de deux informations contre X... pour violation du secret de l'instruction et infraction à l'article 2 de loi du 2 juillet 1931 »*.

Le communiqué précise : *« La première fait suite à la publication dans les quotidiens* Libération *et le* Matin de Paris, *d'extraits de procès-verbaux d'écoutes téléphoniques réalisés dans la procédure d'information suivie pour homicide volontaire, sur plainte, avec constitution de partie civile, des consorts Boulin. La seconde concerne la parution, dans les mêmes quotidiens, d'informations relatives au déroulement de l'instruction suivie contre X... pour corruption, sur plainte, avec constitution de partie civile, de l'association Fréquence 94-Larsen FM »*.

● **PRÉCISIONS.** – Radio-Tiwisi se défend d'être *« un projet de papier »* (*le Monde* du 24 octobre). Ses responsables affirment avoir surmonté leurs difficultés techniques et financières pour commencer à mettre en place leurs émissions depuis le 13 octobre. Radio-Tiwisi, station associative consacrée à la culture berbère, partage sa fréquence avec la radio arménienne AYP.

D'autre part, M. Lucien Sfez, ancien président du Conseil national de la communication audiovisuelle, institution supprimée par la loi de septembre 1986, nous fait savoir que M. Pascal Vallery-Radot n'a jamais travaillé pour le CNCA. Ce chargé de mission de la Commission nationale de la communication et des libertés, récemment suspendu de ses fonctions (*le Monde* du 24 octobre), aurait en fait travaillé pour la commission consultative des radios locales avant de rejoindre la CNCL.

Le coup de grâce

L'INCULPATION de M. Michel Droit sera-t-elle le coup de grâce pour la Commission nationale de la communication et des libertés ? Certes, rien ne prouve encore que l'académicien se soit rendu coupable de forfaiture. Mais, au cours de sa longue enquête, M. Claude Grellier s'est penché avec beaucoup de soin sur les conditions particulièrement obscures dans lesquelles la CNCL avait autorisé certaines radios sur la bande de fréquence parisienne. Au-delà du sort de M. Droit, c'est donc le fonctionnement même de la Commission qui va venir devant la justice.

Ce nouvel épisode judiciaire s'ajoute à la longue liste de polémiques qui ont entouré la CNCL tout au long de sa première année d'existence. Dès sa création par le Parlement, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, ne cachait pas qu'il aurait préféré un mode de désignation des « sages » moins lié au pouvoir politique.

Depuis, l'indépendance de l'institution n'a cessé d'être contestée par l'opposition socialiste puis par le président de la République. Certaines personnalités de la majorité ont même emboîté le pas. M. François d'Aubert, député UDF, n'avait pas ménagé ses critiques lors de la nomination des PDG de l'audiovisuel public. Plus récemment, Mᵐᵉ Simone Veil a mis en cause à son tour la CNCL.

A cette contestation politique s'ajoute celle des acteurs du paysage audiovisuel. Les propriétaires de TF 1 et de la Cinq ne se privent guère de critiquer la logique de décision des treize « sages » ni de déposer des recours devant le Conseil d'Etat.

Les organisations professionnelles s'inquiètent du manque de détermination de la CNCL à faire respecter la loi et les cahiers des charges, mettent en cause la faiblesse de ses pouvoirs juridiques. Certains responsables du monde des télécommunications s'interrogent sur les compétences des membres de l'institution sur les problèmes complexes des nouveaux réseaux.

Enfin, l'installation par Télédiffusion de France d'un émetteur pirate en Nouvelle-Calédonie a montré que les pouvoirs publics n'hésitaient pas à contourner une autorité qu'ils avaient eux-mêmes mise en place. On voit mal comment, dans ces conditions, la CNCL peut continuer à jouer de manière crédible un rôle d'arbitre dans un paysage audiovisuel en pleine ébullition.

Il ne fait aucun doute que l'élection présidentielle, quels que soient ses résultats, entraînera une refonte de l'institution. Reste à savoir comment elle pourra survivre jusque-là.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Un polémiste en habit vert

Membre de l'Académie française, où il occupe depuis 1980 le fauteuil de Joseph Kessel, écrivain, auteur de nombreux romans, essais et Mémoires, Michel Droit reste d'abord un journaliste qui a mis sa veine polémique au service de ses idées, souvent sans nuances.

Grand chasseur, amoureux des savanes africaines (il fut guide de chasse en République centrafricaine), Michel Droit a commencé sa carrière après la guerre, à laquelle il prit, dans la Résistance, une part active. D'abord grand reporter dans la presse écrite, à la radio et à la télévision, il devint producteur de l'émission « A propos » à partir de 1962. Il fut, en 1965, le seul journaliste à avoir interrogé en tête à tête le général de Gaulle à la télévision. Après avoir assuré la rédaction en chef du *Figaro littéraire*, il devint, en 1971, chroniqueur-éditorialiste du *Figaro*. Il est en outre conseiller à la Librairie Plon.

Toujours prêt à prendre les armes pour défendre les valeurs auxquelles il est attaché, Michel Droit s'était attaqué, entre autres, en 1978, au chanteur Serge Gainsbourg, coupable à ses yeux d'avoir *« profané » la Marseillaise*. Il affirmait curieusement que la version de l'hymne national de Gainsbourg était susceptible de provoquer une [illegible] de l'antisémitisme...

En 1983, *« ayant déposé à la douane »* toutes ses *« idées reçues »*, Michel Droit s'embarquait pour l'Afrique du Sud. Dans le livre qu'il ramenait, *Et si [illegible] de l'Afrique du Sud* (Plon, 1983), il dénonçait bien les *« injustices »* et les *« incohérences »* découvertes dans les bantoustans, mais prêchait d'abord la patience et accordait sa confiance aux dirigeants de Pretoria. La place de sentinelle du monde libre occupé par l'Afrique du Sud devait, selon lui, inciter l'Occident à plus de prudence dans ses jugements à l'égard de ce pays.

Dernier en date de ses pamphlets, une *Lettre ouverte à ceux qui en ont plus qu'assez du socialisme* (Albin Michel, 1985). Michel Droit s'en prend aux socialistes et surtout à M. Mitterrand, qui *« pratiquent l'intolérance de l'esprit et du verbe »* et *« érigent l'imposture en système »*.

PATRICK KECHICHIAN.

Un juge tranquille

Le juge Grellier n'a rien d'un shérif. Aux approches de la quarantaine, il a gardé un air d'étudiant sage. Loin des modes et des passions, il est avant tout, au Palais de justice, considéré comme un « bosseur ».

Les cheveux frisés, l'œil toujours un peu ironique derrière ses petites lunettes ovales, il arrive parmi les premiers dans sa galerie d'instruction et repart parmi les derniers. Claude Grellier a toujours occupé la fonction de juge d'instruction. A Privas, où il a occupé son premier poste, puis à Carcassonne et, depuis 1978, à Paris. Premier juge d'instruction depuis un an, il est spécialisé dans les affaires de presse.

Le dossier Hersant conclu par un non-lieu, c'est lui. Mais aussi les affaires *Photo* et *Paris-Match*, où il avait décidé de mettre en détention un journaliste, Jean Tagnière, après la découverte de photos dérobées à l'identité judiciaire, et celle de Jean Durieux, rédacteur en chef de *Paris-Match*, après la publication de photos du cadavre de Jacques Mesrine et des restes de l'étudiante hollandaise dépecée par Issei Sagawa, le japonais cannibale.

Les récents démêlés de TF 1 avec la justice – et notamment l'inculpation très contestée du monteur Jean-Pierre Lacam après la diffusion d'un reportage sur une manifestation étudiante, c'est aussi lui. Sans parler de l'instruction des plaintes des blessés de ces manifestations, ou de « bavures » policières.

C'est aussi M. Grellier qui inculpa de corruption M. Pierre Dangles, conseiller RPR de Paris, accusé d'avoir reçu de l'argent de particuliers contre la promesse de leur fournir un logement. *« Claude Grellier n'a pas la réputation d'être partisan*, soulignent plusieurs avocats habitués de son cabinet. *C'est un homme qui a très profondément le sens de la justice et que les passe-droit hérissent. Il se fie plus à ses analyses juridiques qu'à ses idées personnelles. »*

Il n'est pas de ces juges d'instruction qui tapent du poing sur la table ou « copinent » avec un inculpé. Toujours distant, discret, d'une extrême courtoisie, Claude Grellier est un homme intransigeant. Fils de pasteur protestant, frère d'agriculteur, il n'a pas coupé les ponts avec sa Lozère natale.

« Il est inclassable », dit un de ses collègues de l'instruction. Ni syndiqué ni militant, Claude Grellier est un homme tranquille que les tempêtes n'effraient pas. Quand il en a le temps, loin du Palais, il joue du violoncelle.

Ag. L.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

«Le Sicilien», un film de Michael Cimino

Salvatore bandit d'honneur

Après Deer Hunter, les Portes du paradis, *Michael Cimino poursuit la saga du rêve américain et des illusions perdues.*
Voici à présent Salvatore Giuliano, devenu une sorte de Robin des Bois, rejeté par l'histoire en de belles images enveloppées de musique.

CHRISTOPHE LAMBERT est resté très simple. Il a du mérite, parce que les producteurs lui ont mené la vie dure. A peine chu de son arbre dans *Greystoke*, on l'a jeté dans le métro de *Subway*, on en a fait un champion de l'« heroic fantasy » avec *Highlander*, un obsédé du porte-clefs dans *I Love you*. Aujourd'hui, le voilà « *sicilien* », placardé sur les murs et les devantures des kiosques, au-delà du seuil de saturation, avec son beau visage étrange, son regard de dur un peu myope qui chavire les dames de treize à quatre-vingts ans (parce qu'en plus d'être resté simple, on devine que l'homme est plutôt bien, gentil, timide, que ce battage doit l'assommer en un sens mais c'est le boulot, bref pas le genre de comédien qui la ramène et dont on a envie de dire du mal, ce qui peut à l'avenir être un problème, d'ailleurs).

Sicilien, l'ombrageux Lambert ? Autant qu'une pendule normande. Il est vrai que les Normands ont occupé la Sicile au onzième siècle, alors pourquoi pas ? Et dans la foulée Terence Stamp, acteur exquis, entièrement restauré, peut passer pour le prince Borsa, tellement *british* sous son ombrelle (à croire qu'il vient de faire un petit dépannage dans un film d'Ivory), au contraire, c'est ce casting décalé qui fait vrai. De même Joss Ackland, ex-Royal Shakespeare Company, ex-planteur au Malawi, ex-disc-jockey en Afrique du Sud, compose un chef de la Mafia époustouflant.

Evidemment les choses se gâtent avec Barbara Sukowa, native de Brême qui triompha avec Margarethe von Trotta et Rainer Werner Fassbinder et interprète ici une curieuse duchesse de Crotone, Américaine de choc.


Christophe Lambert.

Elle a pourtant une jolie scène où, retour d'une promenade à cheval, elle se déshabille en marchant dans les deux cents pièces de son palais et jette ses vêtements à la volée, *qu'une humble servante* ramasse jusqu'au pied de la baignoire tandis qu'au-dehors, dans les champs, d'encore plus humbles paysans fauchent le blé à la main, sous le cagnard, en cadence. La musique les y aide en cela, elle coule à flots dès le générique, tantôt Cole Porter, tantôt Verdi, sous la houlette de David Mansfield, et même lorsque le prince Borsa est kidnappé avec son ombrelle et conduit dans la *montagne, un coulis de Scarlatti* le nappe avantageusement. C'est bien, un film où il y a tellement de musique que l'on peut fermer les yeux pour mieux la déguster. Le silence ne précède que les explosions et les pétarades de mitrailleuses qui ponctuent cette partition comme les portes et les soupirs chez Pierre Henry.

Cimino, remarquable réalisateur de *Deer Hunter, les Portes du paradis, l'Année du Dragon*, a donc bâti une symphonie, un opéra, autour de la légende de Salvatore Giuliano, singulier bandit sicilien, qui sut faire parler de *lui dans les années 40. Tel que* Lambert l'incarne, c'est un beau gosse inculte et rusé, sanguinaire et généreux, qui fusille des dizaines de victimes au nom d'un idéal (rendre la terre aux paysans) dont au fond personne ne veut, comme le lui explique justement un cardinal qu'il vient kidnapper en voiture en pleine église. Les princes ne le veulent pas, l'Eglise et la Mafia ne le veulent pas. Les paysans non plus. Ils veulent seulement du pain. Et rien ne changera jamais sous le ciel de Palerme. Il faut être fada comme ce Giuliano pour s'imaginer tout révolutionner et demander par voie de presse au président Truman *de faire de la Sicile le* quarante-neuvième des Etats unis d'Amérique. Heureusement, les gens qui déraillent, la Mafia sait *les calmer au gros plomb après les* avoir utilisés, par exemple à massacrer les manifestants communistes le jour du 1er mai 1947 (*superbe mouvement de drapeaux rouges*). Et c'est à bord d'un voilier que meurt Lambert, resté simple, de la main de son meilleur ami (excellent John Turturro). Il a dû penser que c'était plus visuel que l'autre version, la plus probable : Giuliano fut tué dans son sommeil par son ami Pisciotta, lequel périt un an plus tard d'une tasse de café fâcheusement allongé d'arsenic. Mais ça ne donnerait rien à l'image, tandis que la mer, les voiles sur le ciel... c'est une jolie scène d'assuré dans un film qui en contient beaucoup et de vrais morceaux de bravoure. Les jeunes filles tendres pleureront à la mort de ce beau Robin des Bois trahi par tous. Ceux qui s'intéresseraient à la vie de ce personnage historique qui, avec sans doute infiniment de charme, assassina quelque deux cents personnes sans que la réalité sociale de son pays évolue d'un iota, se reporteront au document passionnant, inégalé, réalisé par Francesco Rosi en 1961, *Salvatore Giuliano*.

MICHEL BRAUDEAU.

Entretien avec le réalisateur

Une histoire en mouvement circulaire

LORSQU'ON demande à Michael Cimino comment il a pu passer de la Porte du paradis, *film maudit, au* Sicilien, *c'est-à-dire, au fond, comment il a retrouvé, en passant par* l'Année du dragon, *la confiance des producteurs, il répond simplement :* « Avec beaucoup de difficultés. » *Mais il dit aussi que* Voyage au bout de l'enfer *montrait les émigrants installés aux Etats-Unis,* la Porte du paradis *les gens qui n'étaient pas encore devenus complètement des émigrants, et qu'avec* le Sicilien *il s'est éloigné encore plus de l'Amérique, pour rejoindre ceux qui regardaient vers l'Amérique.*

« Dans mon dernier film, le rêve est encore devant eux. Ils meurent presque en voyant le drapeau américain, au moment où le soleil se lève.

– *Adapter un roman de Mario Puzo, auteur, déjà, du* Parrain, *n'était-ce pas essayer de retrouver le succès du film tourné par Coppola ?*

– C'était, peut-être, ce que la production voulait, mais le scénariste Steve Shagan et moi nous sommes éloignés en partie du livre. Nous avons utilisé les informations disponibles sur Salvatore Giuliano. Il avait donné des entretiens aux journaux, il *s'était laissé* filmer. Il avait fait publier des proclamations, des ultimatums. Tout ce matériel ne s'est pas ajouté. En fait, c'est devenu le script. »

Lorsqu'on dit à Michael Cimino que le Sicilien *a des allures d'opéra, avec une ouverture flamboyante et tragique, que le duo chanté par l'Infant et Posa, tiré du* Don Carlos *de Verdi, est, sans doute, une métaphore des rapports Salvatore Giuliano-Gaspare Pisciotta, il répond qu'il accepte cette interprétation avec plaisir :*

« Nous avons pensé à la musique avant même de préparer le film. Nous avons cherché une approche vers cette musique en même temps que l'écriture du scénario. Chaque partie devait tenir compte de l'autre. La musique n'était pas destinée à réillustrer ce qu'on avait déjà vu ou à illustrer ce qu'on allait voir, mais à faire ressentir ce qu'il y avait dans la tête et le cœur des gens. Ainsi, après le vol des chevaux de la duchesse, elle dirige le spectateur vers les émotions, les sentiments de celle-ci.

» Dans certains cas, la musique participe directement à l'action. Par exemple, lorsque le prince Borsa est à cheval dans la montagne avec Giuliano. Ils veulent se dire des choses importantes et la musique a l'air de commenter : faut-il dire des choses importantes d'une manière aussi grotesque ? Borsa et Giuliano cherchent à s'impressionner mutuellement.

» Verdi est une référence directe à l'opéra. Mais il y a aussi Scarlatti *et les musiques* américaines de Count Basie, Glenn Miller, ce qui est, en plus, un détail historique. Au fur et à mesure de la libération de la Sicile, de l'Italie, les gens dansaient sur ces airs-là. Cela n'a pas été oublié. En 1986, au cours de la première semaine du tournage, nous répétions dans le sous-sol d'un hôtel. Soudain, nous avons entendu *In the Mood*. C'était pour un mariage sicilien et personne de la noce ne parlait un mot d'anglais.

» Oui, la mise en scène est une suite de mouvements lyriques. D'une certaine manière, j'ai essayé de faire le contraire de *l'Année du dragon*, où il y avait un mouvement vers l'avant, et en force. Dans le Sicilien, le mouvement est circulaire et on revient souvent dans les mêmes lieux. Cette mise en scène a été très concertée avant le tournage. J'ai fait des dessins de mouvements comme pour une chorégraphie, j'ai indiqué les changements d'angles sur le papier. Pour correspondre à une certaine idée lyrique que j'avais de l'histoire de Salvatore Giuliano. Ce style d'opéra devait éviter les stéréotypes sur la Sicile, le banditisme et la Mafia.

» Même si Giuliano est en concordance avec des mythologies américaines – Gore Vidal a parlé de Billy the Kid, mais on peut penser *également* à Jesse James, – on s'éloigne des notions tranchées de bien et de mal. La violence et les mauvaises actions sont le lot de Don Masino Croce et de Giuliano, mais ils sont capables de choses plus complexes, plus humaines. Ils ont des statures de héros d'opéra et le film – c'est délibéré – ne porte pas de jugement moral. Avec Giuliano, j'ai traité d'un rêve de liberté, d'espoirs renouvelés, de possibilités de vie meilleure, à ce moment-là, en Sicile. La présence américaine, à la fin de la guerre, était un exemple. Et aujourd'hui, aux Etats-Unis, il y a une meilleure perception du vrai Giuliano.

» Christophe Lambert a été choisi parce qu'il n'a pas l'air de sortir des rues de New-York, parce que son âge correspondait, parce qu'il a une présence physique frappante, l'imprudence folle de la jeunesse et une aura. Tout cela dépasse le simple personnage d'un bandit et fait sentir en Giuliano le leader politique ou national qu'il aurait pu être. »

Propos recueillis par
JACQUES SICLIER.

Le huitième Festival de jazz de Paris

Les anniversaires de Grappelli

« J'AIME jouer avec des gentlemen. La musique que nous jouons est trop importante pour la partager avec des gens qui n'ont pas de tenue. Combien de fois ai-je vu des musiciens qui ne saluaient même pas le public. Moi aussi, je suis timide, j'ai le trac, mais il faut avoir du nerf... » Stéphane Grappelli est tout entier dans cette déclaration (*le Monde*, 20 octobre 1984). Lui qui est authentiquement un musicien populaire, un enfant de la balle, lui qui a porté le jazz à l'un de ses sommets avec Django Reinhardt en 1934, il ne conçoit la musique que comme une *leçon d'élégance*. Avec *une* inépuisable attention aux autres, il impose, d'ailleurs, ce respect qu'il sait lui-même porter à ses partenaires. Pour ses quatre-vingts ans, cinq violonistes de moins de trente ans, plus doués les uns que les autres, sont autour de lui, en ouverture au Festival de Paris.

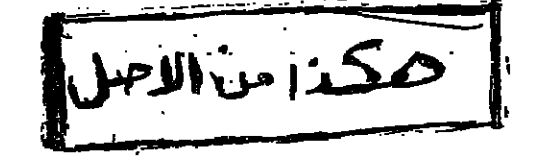
Sans le vouloir, Grappelli a toujours fait école. Qu'ils jalonnent la musique de « fusion » ou qu'ils arpentent le rock, qu'ils soient *fidèles à la tradition qu'il a inventée* ou qu'ils balisent le champ des recherches contemporaines, les violonistes de jazz ne le sont qu'en référence à Grappelli. Grappelli inspire, séduit et suscite des talents. Sans le chercher, d'ailleurs. Dans un milieu d'hommes où chacun se surveille et quand les rivalités vont bon train, Grappelli continue d'inspirer de l'amour.

Lui qui n'a pas eu de professeur, il a des disciplines : *« Avec plus de technique, je ne me permettrais pas de jouer comme je joue. Impossible de faire ce qu'on appelle la « note bleue » : elles seraient toutes noires... »* Il est étonné que les classiques l'aiment, qu'on l'invite avec les plus grands, que Yehudi Menuhin ait enregistré six disques avec lui. Sa modestie vraie n'en revient pas. Il songe toujours à Django qui lui disait : *« Tu sais, ils ont étudié, ces gars-là, c'est pas comme nous. »*

Chaque année, le temps s'en va, on est contraint de fêter un anniversaire relatif à Grappelli : ses soixante ans de musique, son anniversaire, sa rencontre avec Django, le premier disque, etc. Pour son centenaire, dans vingt ans, les choses n'iront pas différemment. Il jouera de façon *plus déliée encore*, avec un swing intact. Seul changement : sur scène, quelques violonistes nouveau-venus qui sont en train *de naître s'ajouteront à sa cour.*

FRANCIS MARMANDE.

★ Grappelli (31 octobre, au Châtelet). Tania Maria (le 1er novembre). Sonny Rollins (le 2, au Zénith). Ornette Coleman et Don Cherry ; « The Leaders » (le 3, au Grand Rex). Paul Bley ; le trio Capon et Ron Carter (4, au Théâtre de la Ville) ; New Michel Portal Unit avec Al Mouzon ; Daniel Humair All-Stars (5, Théâtre de la Ville) ; Barney Wilen ; Eddy Louiss Multicolor Feelings (6) ; Yochko Seffer (7). Jimmy Giuffre, André Jaume ; Tony Scott (8). Reservations sur Minitel : 3615 code JAZZ MAG.



CABARET ÉQUESTRE

Zingaro

Des chevaux et des hommes

Le cabaret musical et équestre Zingaro est à Paris. Il y a le sable sur la piste, les oies, les lustres à pendeloques, la présence animale... Un vertige de poésie.

UNE grille, un terrain vague, la gare désaffectée de Reuilly plus les chapiteaux, les roulottes des Zingaros. Après le Festival d'Avignon, où la fastueuse et trouble poésie de leur spectacle a fait vibrer les foules, ils ont beaucoup voyagé. Ils sont à présent installés à Paris, et leurs représentations ont commencé le 27 octobre. Les affiches – de Jean-Paul Chambas – ont été collées la veille, mais en arrivant d'Italie des invitations les attendaient déjà pour de prestigieuses émissions de télévision. Et ils se demandaient ce qu'ils allaient accepter. En un an environ, ils ont été pris dans les projecteurs de la mode. Ils en reconnaissent les bénéfices, mais tiennent à préserver leur image. De se voir citer parmi les effets de la vogue espagnole, entre Picasso, la collection couture de Christian Lacroix et les Gipsy Kings les déconcerte.

Plus que jamais, Bartabas — leur chef et cofondateur – veut que Zingaro soit reconnu comme « cabaret musical et équestre ». A Avignon, il expliquait fébrilement qu'il n'était pas un enfant de la balle, pas plus que les autres Zingaros, que son truc, ce n'est pas le cirque, c'est les chevaux. *« Un psychanalyste saurait peut-être dire pourquoi. »* Lui s'en fiche. Il avait huit ans quand il est monté pour la première fois, et s'est senti parfaitement à l'aise. Il a d'abord travaillé en amateur :

« Dans les équipes du matin, avec ceux qui soignent, entraînant, s'occupent. L'après-midi, arrive le propriétaire. Il paie pour tout, et puis c'est lui qui a acheté le cheval. Mais pour les gens qui vivent avec, c'est « leur » cheval. Aujourd'hui, le milieu des courses, c'est la Sécurité sociale et tout ça. Quand j'y travaillais, on ne gagnait rien, mais on ne se plaignait pas. Moi, je m'en fichais, j'étais bien. Je voulais être jockey, mais vers douze ans j'ai trop grandi. Je pesais trop lourd. J'ai monté en amateur, et dans les courses d'obstacles où le poids peut être plus important.

» Puis, à dix-sept ans, j'ai eu les deux jambes brisées dans un accident. La course, c'était fini, mais pas le cheval. En fait, à cette époque, la suite s'est décidée. C'est-à-dire que je ne pouvais pas supporter la rééducation. Alors je suis allé à des écoles de cirque, mais attention, je n'ai jamais eu l'idée de continuer dans cette ligne. Je faisais du théâtre de rue ; là, j'ai rencontré Igor, et le matin j'allais au manège. Mais le mi-temps ne sert à rien, il faut choisir. »

Zingaro — précédemment cirque Alligre — correspond à une manière de ne pas choisir, puisqu'au fond il s'agit d'un théâtre dont les comédiens sont des chevaux. Il y a aussi des oies, des dindons qui sont figurants. Il y a eu un aigle, il est mort, remplacé par un grand-duc. Il y a eu un chat équilibriste, parti en même temps que son compagnon humain. On n'ose pas dire son dresseur. Un chat n'est pas quelqu'un qui se laisse dresser. A la rigueur, il accepte de faire plaisir à la personne qui lui distribue à manger et des câlins.

D'autre part, chez Zingaro, il n'y a pas de dressage. Les numéros ne sont pas fixés une fois pour toutes, les animaux ne sont pas pris et éduqués en vue d'un programme préétabli. On les prend pour ce qu'ils sont, parce qu'on pense qu'un accord est possible entre la bête et l'homme. L'un et l'autre ne travaillent pas côte à côte. Ils sont indissociables. Ils inventent ensemble. Naturellement, c'est l'homme qui dirige, et pour être précis, invente. Mais si son partenaire change, il doit abandonner le numéro.

Bartabas a appris à faire courir, sauter, danser les chevaux, à leur faire exécuter les pas de haute école. Par lui-même, il sait les mettre en scène, c'est-à-dire les faire jouer avec l'espace, le rythme, les lumière et tirer d'eux — sans trop verser dans l'anthropomorphisme — leurs pouvoirs artistiques. Et les transformer en créatures chimériques, créer autour d'eux des climats de rêve.

« Il ne s'agit pas de virtuoses, mais d'artistes. Comme n'importe lequel. Comme avec des pinceaux et de la toile, d'un côté vous avez Van Gogh et de l'autre Tartempion. Voilà pourquoi les professionnels de l'équitation sont admiratifs, ils savent ce que ça représente. Cela dit, les chevaux n'atteignent pas la perfection à tous les coups. Ils ne sont pas capricieux, mais parfois fatigués, inquiets, nerveux. Même Barychnikov, certains soirs, est seulement très bon. C'est à nous de nous adapter.

» Il n'y a pas de méthode universelle. Elle change avec le cheval. A force de vivre ensemble, ils se font à nous. On s'arrange pour qu'ils ne s'ennuient pas, pour qu'ils ne tombent pas dans la routine. On ne donne jamais deux représentations par jour, on ne répète qu'une partie des numéros, on les entraîne en douceur l'après-midi, et le soir il y a la tension. Je la provoque, d'ailleurs, c'est nécessaire. De toute façon, ils aiment le spectacle, le public, les applaudissements.

» Ils sont stupides. Par exemple, pendant un entraînement, le cheval a peur d'un chiffon rouge, fait un écart. Pendant des jours, vous vous appliquez à l'apaiser, à l'habituer au chiffon, que vous poussez ensuite à quelques mètres. Eh bien, s'il le voit, comme ce n'est pas à la même place, il aura de nouveau peur. Pourtant, si les chevaux sont stupides, ils possèdent une formidable mémoire. Donc, on doit faire très attention à la manière dont ils enregistrent les choses. Il faut prendre leur temps.

» Ainsi, pendant l'entraînement, arrive le moment où il a mal. Vous pouvez ne pas vous en rendre compe, parce qu'il va quand même exécuter le mouvement. Mais il va comprendre là où ça ne va pas et peu à peu bâclera. A partir de là, il faut tout reprendre à zéro. On doit aller par petites étapes, se montrer extrêmement attentif. »

Hommes et chevaux vivent ensemble la même existence. Subissent les mêmes pressions. Se font confiance. Connaissent la même exaltation, le soir dans les lumières, quand le spectacle fait surgir la splendeur fantomatique du monde Zingaro.

COLETTE GODARD.

★ Chapiteau : 181, avenue Daumesnil. Tél. 43-44-07-90, 21 heures.

PHOTO

La Hollande, rock et baroque

Méconnue, haute en couleur, ultra-inventive, l'effervescente création de vingt-trois auteurs et plasticiens mue les caves Sainte-Croix en une vaste fabrique de l'imaginaire.

PAS plus que la littérature ou le cinéma, la photographie hollandaise n'est connue en France. Elle est pourtant une des plus actives en Europe. Succédant aux aînés Ian Dibbets et Paul De Nooyier, sous l'impulsion des galeries Fiolet, Canon et du Stedelijk Museum, c'est au début des années 80 qu'est apparue une nouvelle génération de créateurs.

Révélés à Paris par le Studio 666, ils sont groupés à Amsterdam et Rotterdam autour des galeries Torch et surtout de la revue-galerie Perspektief, animée par Bas Vroege. Issus d'horizons divers, se référant aux autres arts, ils ont en commun le désir de rajeunir l'image traditionnelle de leur pays. Aussi sincères et spontanés que réfléchis, portés par le modèle des grands peintres (de Rembrandt à Escher), le sens de l'histoire et la fidélité à l'enfance, ils affirment leur identité par le goût de la recherche esthétique, sans crainte de marier le rock et le baroque, le surréalisme et l'emphase romantique.

Répartis en trois salles, dans le beau cadre des caves Sainte-Croix, ces architectes de l'impensable et de l'irrationnel larguent les digues de l'imaginaire. Et, chaussant les sabots du rêve, proposent une plongée dans l'inconnu, presque sur une autre planète où, des épopées rutilantes de Henk Tas aux tableaux allégoriques de Gina K, inspirée par Wagner, l'illusion et la fantaisie prennent le réel au piège de sa représentation. Sur un mode plastique, Ruurd Van Der Noord, ou théâtral, comme Rommert Boonstra, influencé par Friedrich et Delacroix, qui déclare : *« Quoi de plus réel que le monde de mon imagination ? »*

A partir de matériaux simples (carton, bois, tissu), c'est à une dérive dans les faux-semblants du sens que convie Winfred Evers, né en 1954 à Haarlem. Purement photographiques, quasi philosophiques, par l'usage graphique et mental du trompe-l'œil, ses sculptures de lumière, aux perspectives tronquées, à l'équilibre impossible, sont un défi aux lois de la logique et de la perception. Aspiré par les rets de cet écheveau visuel inextricable, l'œil jouit de son propre vertige. Et finit par se perdre de vue dans les dédales, recoins et spirales de ce labyrinthe tridimensionnel, tout en découpes et en projections, qui prouve que la figuration contient elle-même son abstraction.



Marlo Broekmans. Autoportrait 1986.

Si Evers déjoue magnifiquement tout danger formaliste, malgré le plaisir instantané qu'elles procurent, ce n'est pas le cas de toutes les œuvres réunies dans une seconde salle où la trop évidente séduction du factice dénonce l'impasse du « néopictorialisme ». N'en réchappent que les figurines figées, aux teintes sourdes, de Erica Uhlenbeck. Et, dans une mesure moindre, les reconstitutions de Teun Hocks, acteur et « performer », qui, devant des prises de vue peintes, détourne avec une saine ironie les chromos de l'imagerie populaire.

Vide de sens, livré au clair-obscur du noir et blanc, le réel, même réduit à sa plus concrète expression, n'en sécrète pas moins sa propre fiction. C'est ce que suggère Rutger Ten Broeke, directeur de la galerie F 32, qui célèbre par le nu le retour à la sensualité de la nature. Ou Marlo Broekmans, qui, dans son premier travail solitaire, proche des surréalistes français des années 30, arrache avec une véhémence expressionniste l'image de l'héroïne des mythes et des légendes qu'elle incarne.

Plus conformes lorsqu'ils renouent avec la fascination de l'informe augurée par Atget, ces archéologues de l'invisible n'en cultivent pas moins l'amour de leur terre natale. Par la dissection des ruines et lieux déserts (Bas Vroege, Wiynanda Deroo), usines vides et sites morts (Harry Sengers, Lauk Huiskes), se reflète le souvenir d'une mémoire encore à conquérir.

Inédit même aux Pays-Bas, ce copieux ensemble de plus de deux cents œuvres, collectées par Michèle et Jean-Luc Tartarin, prolonge la réflexion et l'exploration du répertoire contemporain menées depuis trois ans par « Metz pour la photographie ». Promue carrefour incontournable, leur action devrait être récompensée bientôt par la création d'une collection permanente et la fondation d'un Centre d'art contemporain pour la photographie.

PATRICK ROEGIERS.

★ « La photographie hollandaise », vingt-trois auteurs et plasticiens présentés par « Metz pour la photographie », malheureusement sans catalogue, Caves Sainte-Croix, Metz, jusqu'au 8 novembre.

Et aussi Ger Van Elk, « Œuvres récentes », 6, place de Chambre, et Paul-Den-Hollander, « Photographies en couleur », FNAC, jusqu'au 8 novembre.

De Lequeu à Johnson

Les énigmes de l'édition

L'édition française d'architecture a retrouvé, après des décennies d'anémie, un niveau de croisière honorable. Mieux, elle s'ouvre aux non-spécialistes. Ainsi le Lequeu *de Philippe Duboy garantit l'émotion du dessin et la vertu tonique du roman policier.*

A qui appartient l'architecture ? Qui a, ou qui a acquis le droit d'en parler ? A la différence d'autres grands domaines de la réflexion – artistiques, politiques, sociaux, – l'architecture a longtemps été, comme la médecine, une chasse gardée réservée à des groupes bizarres, homogénéisés par le terme de spécialiste. *« Un savant*, avait pourtant averti Frédéric Paulhan, père de Jean, dans *la Nouvelle Revue française, est un homme qui sait des choses qu'il faudrait savoir mieux que lui pour être sûr que ça n'est pas un imbécile »* (cité de mémoire).

Seuls les architectes, seuls les médecins, sont donc susceptibles d'avoir un avis autorisé, compétent, sur des affaires qui pourtant nous concernent tous. C'est certes prudent, tant qu'il s'agit de la pratique du métier. Au-delà, cela ressemble beaucoup à une confiscation qui lèse le consommateur comme le philosophe, le bon sens comme la critique.

Respectueux de la voie hiérarchique, les éditeurs font naturellement appel aux spécialistes pour ce qu'ils appellent les ouvrages de « vulgarisation ». En général, ils aboutissent au mieux à une simplication, dangereuse, car elle fait croire aux lecteurs profanes qu'ils ont compris ce qu'ils n'ont que flairé. Au pis, ils contribuent à l'épaississement d'un jargon, qui rend plus inaccessible encore le fruit défendu. Les tentatives, pourtant, se multiplient pour désenclaver l'architecture.

Certains cherchent à la désenclaver par le haut, en faisant appel à des philosophes, eux-mêmes avides de légitimité concrète. Cela n'éponge pas toujours le jargon, car nos philosophes, comme des bernard-l'ermite, adorent faire usage du jargon d'autrui. Mais cela rafraîchit l'esprit. Voici donc deux revues, *les Cahiers du CCI* (1) et *le Temps de la réflexion* (2), qui consacrent des numéros spéciaux à l'art et à la manière de « penser » la chose construite. « *Où placer l'architecture ?*, se demande synthétiquement Sylviane Agacinski dans la première. *La région et la place nous entraînent déjà vers ce qui, dans la philosophie, ne cesse de déborder l'ordre de la pure intelligibilité conceptuelle et l'ordre du sens.* » « *La ville n'est pas un objet rationnel* », confirme Marc Froment-Meurice dans la seconde, clarifiant une inquiétude anonymement formulée en préface : « *Nous ne croyons plus en la cité radieuse et pourtant nous sommes de plus en plus nombreux à respirer l'air de nos villes empoisonnées. De quoi est-il donc fait, l'air de ces villes hors les murs ?* »

Il faut s'être ainsi englouti pour remonter à la surface. Voulez-vous la plus matérielle des réponses – et c'est la vaillante revue *Lithiques* (3) qui a consacré sobrement son quatrième numéro aux « Pierres de Paris » : comment elles ont été extraites, taillées, sculptées, rongées, restaurées et même exaltées. De quoi reprendre pied, serait-ce sur un sol bouffé par les carrières. Voulez-vous des images ? En voici de simples, voire simplistes, du meilleur de l'architecture à travers le monde, sagement classé par grands types d'édifices. C'est la nouvelle collection d'Electa Moniteur, dont les premiers enthousiasmes sont allés aux musées et aux usines (4). Voulez-vous du charme et de l'intelligence ? Alors il faut se replier sur les pays de Loire, où la revue *303*, le *nec plus ultra* de ce que la régionalisation a produit, a publié un splendide numéro sur l'architecture et le patrimoine de cinq départements français (5).

Le plus utile de cet automne architectural aurait pu être la réédition du *Dictionnaire encyclopédique de l'architecture moderne et contemporaine*, version française de l'excellent travail de V.M. Lampugnani (6). Malheureusement, c'est aussi le plus agaçant par l'arbitraire et la disproportion des ajouts français : pourquoi Chemetov et pas Ciriani ; pourquoi Nouvel et pas Gaudin, pourquoi Portzamparc ou Parent et pas Pouillon, Lion ou Fainsilberg ? Dommage qu'un tel ouvrage soit aussi nécessaire : nous nous en serions sinon passé pour dénoncer des injustices... qu'un aveu en préface ne fait pas disparaître.

Le plus utile n'étant pas là où on l'attendait, c'est vers les revues que nous nous tournerons à nouveau. *L'Architecture d'aujourd'hui* vient en effet de faire peau neuve sous la direction de François Chaslin, changeant radicalement les règles du jeu qui prévalaient dans cet univers ordonné et fermé. *AA* vient en effet de rendre une large partie de ce discours si longtemps bouclé par les « professionnels » à des gens dont la profession est d'écrire (ils viennent du *Matin*, de *Libération*, du *Monde*, de *City Magazine*, de *l'Evénement du jeudi*, de *l'Autre Journal*...), à d'autres encore qui tiennent aussi bien la plume que l'équerre (Chemetov, Parent), à quelques-uns, enfin, qui sont capables d'avouer leur pensée sous les tortures de l'interview (Ciriani). Rien ne manque à cette nouvelle formule bourrée d'actualité, pas même l'humour ni l'insolence : Philip Johnson et Roger Taillibert y laissent quelques plumes, colorées pour le premier, plutôt noires pour le second.

Mais au moment où nous pensions, grâce à tant d'instructives lectures, avoir repris possession de cette architecture que les architectes avaient confisquée au public, voilà que paraît un livre qui perturbe l'entendement. Un livre d'histoire et de provocation, un livre qui refait l'histoire et fait passer à l'avant-scène un personnage qui, pour tout rôle, faisait jusqu'à présent les chœurs dans les coulisses : Jean-Jacques Lequeu. Le livre, *Lequeu, une énigme* (7), est dû à l'historien Philippe Duboy, qui s'y entend pour brouiller les pistes.

C'est en 1952 que l'historien autrichien Emile Kaufmann (8) fit, dans son fameux *Trois architectes révolutionnaires*, apparaître ce personnage oublié. Boullée et Ledoux étaient les deux autres auxquels il était associé par cette étiquette de « révolutionnaire » qui, pour être séduisante, ne correspond pas à la réalité architecturale du temps de la Révolution, comme le relève Bruno Fortier dans *l'Architecture d'aujourd'hui* : « *On se doutait*, écrit-il, *qu'en abordant le cas Lequeu Philippe Duboy ne manquerait pas de souligner l'extrême fragilité d'un scénario dont la distribution, soustraite à ses acteurs réels (qui, comme on le sait, ne furent ni Ledoux ni Lequeu, mais Rondelet, David et Quatremère), avait été confiée à des auteurs dont le plus grand mérite* [était] *d'avoir pu léguer leurs archives aux sourcilleux conservateurs de la Bibliothèque nationale.* »



Frontispice pour la « Nouvelle méthode de dessin », par Jean-Jacques Lequeu.

Duboy, note le préfacier Robin Middleton, se livre à un exercice de haute voltige policière sur le mode des *detective novels* de Dennis Wheatley, à la mode dans les années 30, qui donnaient tous les éléments d'une enquête pour laisser le lecteur découvrir seul une vérité dont il trouvait, ou non, la confirmation à la fin, dans un dossier scellé. Mais Duboy, comme Greenaway, le réalisateur variablement inspiré de *Meurtre dans un jardin anglais*, de *Zoo* et du *Ventre de l'architecte* (bizarre utilisation de Boullée) nous laisse à tout le moins sans réponse claire.

Par souci d'économie, nous empruntons à un autre article d'*AA* ce résumé biographique : « *Que sait-on, que croyait-on ou que faut-il désormais savoir sur Lequeu ? Qu'il s'appelle Jean-Jacques, qu'il est né en 1757 à Rouen, d'un père charpentier, et qu'il suit là les cours de l'école gratuite de dessin dirigée par le peintre Jean-Baptiste Descamps. On sait encore qu'il s'en va à Paris suivre les cours de l'architecte Julien-David Le Roy à l'Académie royale, travaille pour François Soufflot, neveu de l'illustre Jacques-Germain dont Lequeu n'aura, en fait, guère pu recueillir que le dernier souffle. En 1793, ayant, semble-t-il, perdu tous ses biens, il devient fonctionnaire au Bureau du cadastre jusqu'en 1801, puis cartographe au département de l'intérieur, enfin vieillard assez misérable qui, juste avant de mourir, en 1825, fit don de ses dessins et écrits à la Bibliothèque royale (future nationale) faute d'avoir pu les vendre. Le reste est assez incertain, éventuellement mensonger (comme son voyage en Italie), voire trafiqué, comme le laisse supposer Duboy, par des mains aussi honorables que celles de Marcel Duchamp, hypothèse évidemment savoureuse.* »

Si Lequeu n'a pas laissé de construction, nous nous trouvons, en revanche, face à une extravagante accumulation de planches architecturales et de textes, névrotiquement inspirés par l'Encyclopédie, ou parfois encyclopédiquement marqués par toutes les attitudes de la figure et de la fesse – pour en rester à ce terme générique... Un dessin impeccable, et une pensée libérée des contraintes de la raison. Le livre reproduit sans commentaires l'ensemble des planches léguées à la Bibliothèque royale sous le titre *l'Architecture civile*, certaines des notes, écrits ou coupures de presse que Lequeu (ou d'autres) y ajouta, l'ensemble des *Figures lascives* vers quoi les lecteurs moyennement amusés par les règles de la construction se tournent au premier chef ; enfin, un ensemble de documents sur lesquels Duboy établit et ses incertitudes quant à la personnalité et à l'œuvre de Lequeu, et les raisons de notre propre perplexité.

Ce n'est pas un livre d'histoire au sens traditionnel ou contemporain du terme. C'est un livre qui se moque de l'histoire, produisant plus d'énigmes que de savoir, détruisant les certitudes par le doute plutôt que la démonstration, jouant plus ou moins sagement avec une extraordinaire variété de références culturelles. La conclusion ? Elle est une fois de plus à emprunter à Frédéric Paulhan.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

(1) *Les Cahiers du CCI*, numéro spécial : « Mesure pour mesure - Architecture et philosophie », compte rendu des travaux du Collège international de philosophie et du Centre de création industrielle. Ed. du Centre Pompidou, 128 p. ill., 125 F.

(2) *Le Temps de la réflexion*, « La ville inquiète ». Editions Gallimard, 308 p., 135 F.

(3) *Lithiques, du minéral au mental*, revue trimestrielle éditée par Créaphis, 79, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris, 80 F.

(4) Laurence Allégret, *Musées* ; Jacques Ferrier, *Usines*. Coll. « Architecture thématique », éd. Electa Moniteur, chaque volume 120 p.

(5) *303, la revue des Pays de la Loire*, nº 12 (double), 150 p., 70 F (hôtel de la région, île Beaulieu, 44066 Nantes Cedex 02).

(6) V.M. Lampugnani, *Dictionnaire encyclopédique de l'architecture moderne et contemporaine*, Philippe Sers Editeur, 388 p., 557 ill.

(7) Philippe Duboy, *Lequeu, une énigme*, éditions Hazan, 368 p., 453 ill. NB, 11 pl. coul.

(8) Emile Kaufmann (1891-1953), né en Autriche, émigré avant la guerre aux Etats-Unis, est principalement l'auteur de *Von Ledoux bis Le Corbusier (De Ledoux à Le Corbusier*, 1933), d'un ouvrage de référence sur *l'Architecture française au siècle des Lumières* (1955) et de *Trois architectes révolutionnaires* (1952), dont la traduction française a été publiée par les éditions de la SADG (devenue depuis SFA) en 1978.

GALERIE

Leo Castelli, prince des marchands

Un second Kahnweiler ? La galerie de Leo Castelli la plus célèbre de New-York. Avec une règle majeure : du nouveau, toujours du nouveau.

LEO CASTELLI ne ressemble pas à son mythe. Le premier et le plus connu des marchands d'art contemporain de New-York – et donc du monde – n'a rien d'un capitaliste de caricature. Mais il ressemble au portrait qu'a fait de lui Andy Warhol : un sexagénaire plutôt maigre, aimant à séduire, vêtu avec une élégance qui ne s'interdit pas la solennité : manteau sable – de chez Bergdorf Goodman évidemment, – costume bleu sombre, le tout un rien « parrain » et un rien aristocrate italien – origine oblige. Les cheveux sont gris blanc, le visage étroit, les lèvres très minces et le français excellent, mais prononcé avec un accent plus russe qu'américain. Quant à la modestie, elle est irréprochable. Leo Castelli souffre-t-il de sa célébrité ? « *J'en ai pris l'habitude, comme les gens de cinéma, les politiciens. A mes débuts, quand je voulais devenir quelqu'un, je serais mort de joie si j'avais su. Plus maintenant.* »

Mort de joie ? Il y a de quoi. La galerie du 420 West Broadway est devenue un monument de New-York. On monte l'escalier qui y mène avec le sentiment de visiter l'un des théâtres de l'histoire contemporaine. C'est là qu'ont été exposés, à partir de 1957, à peu près tous les artistes américains dont les œuvres peuplent désormais les musées et les meilleures collections privées. Castelli rappelle volontiers qu'en quinze ans, de la fondation de sa galerie jusqu'en 1972, il a fait ses grandes découvertes. « *D'abord, ça a commencé par Rauschenberg, Johns et Twombly. Ensuite, il y a eu Frank Stella, puis les artistes minimaux, les artistes conceptuels et, au début des années 70, Nauman et Serra.* »

Chaque fois, la découverte a obéi au même principe : trouver de nouveaux artistes, trouver les « pop-artists » en pleine vogue de l'expressionnisme abstrait, les minimalistes en plein pop-art, et ainsi de suite. Castelli est par excellence celui qui sait jouer de l'amour de la nouveauté, quitte à courir des risques. C'est ainsi qu'il a « inventé » celui qui devait devenir l'une de ses stars de première grandeur, Jasper Johns : « *Je connaissais Rauschenberg depuis des années, mais pas Johns. Et puis, une fois, j'ai vu un Johns dans une exposition de groupe. C'était vert, dans une matière bizarre, de l'encaustique, avec une cible à peu près invisible dessus, et différent de tout le reste. Deux jours après, je suis allé dans l'atelier de Rauschenberg, et il m'a dit que Jasper Johns vivait à l'étage en dessous. Je suis descendu tout de suite et je me suis trouvé devant un spectacle étonnant : des drapeaux, des cibles, des alphabets, des chiffres. C'était une grande révélation. Et il était évident pour moi que c'était l'œuvre d'un très grand artiste.* »

On croirait réentendre le récit de la première visite de Kahnweiler dans l'atelier de Picasso. Castelli, comme Kahnweiler, comme Vollard avant eux, venait d'associer son nom à un mouvement artistique, et c'est à ce mouvement, le pop art au sens le plus large, qu'il a dû sa gloire et sa fortune. Celle-ci, à l'en croire, n'est pas venue immédiatement. « *C'était très difficile au début. Ces tableaux qui se vendent pour des millons se vendaient pour 500 ou 1 000 dollars.* » Il a fallu, dit-il, attendre longtemps pour que la galerie devienne une « *entreprise respectable* ». Elle « *a commencé à marcher vers 1965. Et à faire vraiment des bénéfices, il y a cinq ans, avec l'énorme augmentation du prix de Rauschenberg, de Lichtenstein et de Johns* ».

Les prix de ces derniers ont gonflé d'une façon presque miraculeuse, « *à cause de l'offre et de la demande : pour un seul tableau, il y a dix personnes qui veulent acheter maintenant. A cela s'ajoute l'effet des ventes publiques. Quand une toile de Johns de 1959,* Out of the window, *se vend 3 630 000 dollars chez Sotheby's, évidemment nous augmentons un peu nos prix. Il faut suivre la hausse* ».

A la différence de bien des marchands français, Leo Castelli ne refuse pas de parler de l'économie de l'art. Avec une idée-force : « *Les collectionneurs dominent complètement le marché, mais vraiment complètement. Ils font et défont les modes, c'est une course forcenée au nouveau, la recherche permanente de nouveaux artistes, que l'on peut acheter au tout début avec l'idée de ne pas les payer leur prix, le prix qu'ils valent deux ou trois ans plus tard, quand tout le monde en veut et qu'il n'y a plus rien à vendre.* » Inutile donc d'entretenir un quelconque idéalisme : l'art est, aussi, une spéculation. Aux artistes de se défendre contre la « pression du marché » et de refuser de trop produire par faiblesse. Aux marchands de les retenir : « *Je n'ai pas de stock, jamais. Il faut attendre que les toiles arrivent. Avec Johns, cela peut durer plusieurs années. Les toiles sont achetées d'avance, bien sûr.* » A eux aussi de s'organiser et de s'entendre pour créer des avant-gardes : « *Aujourd'hui, on ne chipe plus un artiste à une petite galerie, comme on faisait autrefois : on s'associe avec elle.* »

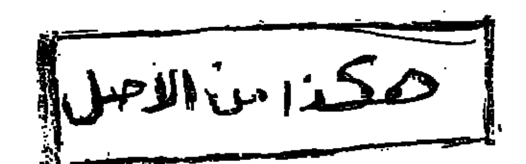
Castelli ne veut pas être seulement l'homme du pop. Il lui faut continuer encore à inventer et à innover. « *Au milieu des années 70, il y a eu un creux aux Etats-Unis, l'art venait d'Italie, d'Allemagne, de France aussi. New-York l'a digéré. Maintenant, c'est reparti aux Etats-Unis, avec les jeunes artistes géométriques.* » Ceux-ci, Castelli est allé les chercher dans les nouvelles galeries de l'East Village, avant que les collectionneurs les trouvent. Avec eux, finies les incertitudes de l'importation : il est plus aisé de proposer les œuvres d'un artiste américain que celles d'un européen, même meilleur.

Dans ce système marchand du renouvellement permanent, il reste peu de place pour le jugement historique. Castelli s'en décharge volontiers sur les conservateurs et les musées, même si « *les musées suivent seulement. Ils ne prennent pas de risques, les conseils d'administration sont très difficiles à manier, ils préfèrent la sécurité. Et puis, il y a des crises. Voyez à Beaubourg. Dominique Bozo – dont j'aimais beaucoup le travail – est parti, et Bernard Ceysson vient de partir. On fait revenir Hulten. C'est curieux.* »

Sur le second point, celui de ses préférences personnelles, Leo Castelli est moins réservé : « *Ceux qui dominent cette période ? Il y a Jasper Johns d'abord, qui est un des grands artistes du siècle. Puis Frank Stella et Roy Lichtenstein. Rauschenberg, c'est un peu différent. Il travaille en grande quantité, il y a des tableaux difficiles à soutenir dans tout cela. C'est moins un artiste qu'un véritable entrepreneur... Il y a Richard Serra aussi, qui est bon. Et des « anciens » comme Oldenburg et Rosenquist, qui a eu un passage à vide et qui a retrouvé beaucoup de vigueur... Dans mon écurie, il y en a vraiment quantité de très forts.* »

PHILIPPE DAGEN.

★ La galerie Daniel Templon présente simultanément un *Hommage à Leo Castelli*, avec plusieurs pièces appartenant à la collection du marchand new-yorkais (30, rue Beaubourg, jusqu'au 25 novembre) et la très belle collection des dessins de Jasper Johns réunis jusqu'à sa mort par Tony Castelli (1, impasse Beaubourg, jusqu'au 25 novembre).



EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

L'AVENTURE LE CORBUSIER, 1887-1965. Grande galerie. Jusqu'au 3 janvier.

VINCENT CORPET, MARC DESGRANDCHAMPS, PIERRE MOIGNARD, FRANÇOIS PERRODIN, MARIE-FRANÇOISE POUTAYS, MICHEL VERJUX. Galeries contemporaines (rez-de-ch. Mezzanine). Jusqu'au 22 novembre.

LUCIO FONTANA. Cent œuvres des années 20 à 68. Musée. Jusqu'au 11 janvier.

GESTE D'ENCRE. Salle d'actualité de la BPI. Jusqu'au 2 novembre.

REBUS-OBJET ou quand les choses se prennent pour des mots, de M.-H. De Larminat. Atelier des enfants. Jusqu'au 5 décembre.

CENSURES. De la Bible aux larmes d'Eros. Le livre et la censure en France. Galerie de la BPI (2e étage). Jusqu'au 11 janvier.

GIOVANNI MICHELUCCI. Dessins d'architecture. CCI jusqu'au 4 janvier.

FAIRE LA VILLE EN SUEDE. Centre d'information du CCI. Jusqu'au 30 novembre.

MEMOIRES DU FUTUR. Bibliothèques et technologies. Galerie du CCI. Jusqu'au 18 janvier.

GIOVANNI MICHELUCCI. Dessins d'architecture. CCI. Du 28 octobre au 4 janvier.

PIERRE DUBREUIL. Salle d'art graphique. Du 28 octobre au 4 janvier.

Musées

FRAGONARD. Jusqu'au 4 janvier. Entrée : 28 F ; le samedi : 20 F. **TRÉSORS DES PRINCES CELTES.** Du 22 octobre au 15 février. Entrée : 22 F ; le samedi : 15 F. Galeries nationales du Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (42-56-09-24). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, mer. Jusqu'au 22 h.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-56-37-11). Sauf mardi et mercredi, de 12 h à 19 h (ouvert les 1er et 11 novembre). Jusqu'au 31 janvier 1988.

A LA DÉCOUVERTE DE L'OUEST AMÉRICAIN. Grand Palais. Tous les jours, de 10 h 30 à 18 h 30 ; le mercredi jusqu'à 23 h. Jusqu'au 8 novembre.

41e SALON DES RÉALITÉS NOUVELLES. Grand Palais. Avenue Winston-Churchill (42-56-45-11). Tous les jours de 10 h à 18 h 30. Jusqu'au 8 novembre.

CHICAGO, NAISSANCE D'UNE MÉTROPOLE. Jusqu'au 3 janvier ; **Expositions-dossiers (1913) : Le théâtre des Champs-Elysées, Eugène Bondin. Dessins inédits.** Jusqu'au 27 janvier. Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse (45-49-11-11). Sauf lundi, de 10 h à 18 h ; le jeudi jusqu'à 21 h 15. Entrée : 21 F ; le dimanche 11 F.

DE GRECO A PICASSO. Jusqu'au 3 janvier. **SOLEIL ET OMBRES. L'art portugais du XIXe siècle.** Jusqu'au 3 janvier. Musée du Petit Palais, Avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40, le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 30 F ; demi-tarif : 20 F.

LE SIÈCLE DE PICASSO. Du 10 octobre au 3 janvier. **L'IMAGINATION NOUVELLE : LES ANNÉES 70-80.** Jusqu'au 22 novembre. Musée d'Art moderne de la ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 19 h, le mercredi jusqu'à 20 h 30.

ESPAGNE 1987. DYNAMIQUES ET INTERROGATIONS. Musée d'art moderne. ARC (voir ci-dessus). Jusqu'au 22 novembre.

LES REGALIAS. Instruments du sacre antérieurs à la Révolution. Les « Honneurs de Charlemagne ». Le Louvre (42-60-39-26). Département des objets d'art. Entrée Saint-Germain-l'Auxerrois. Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuit le dimanche). Jusqu'au 11 janvier.

L'ESTAMPE EN FRANCE DU XVIe AU XIXe SIÈCLE. Bibliothèque nationale, galerie Mansart et salle Montreuil, 58, rue de Richelieu. Jusqu'au 2 novembre.

IAN HAMILTON FINLAY. Galerie de l'Estampe contemporaine, Bibliothèque nationale, Rotonde Colbert, 4, rue Vivienne, 6, rue des Petits-Champs (47-03.81-13). Sauf le dimanche, de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 31 octobre.

LE MONDE A L'ENVERS DANS LE TRÉSOR DES CONTES D'HENRI POURRAT. Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue Sully (42-72-33-14). Sauf dimanche et le 2 novembre, de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 15 novembre.

VERGENNES (1719-1797) et la politique étrangère de la France à la veille de la Révolution. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 21 novembre.

SCULPTEURS DE RÊVES-L'ATELIER BUSATO. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti. Sauf le 11 novembre et le 25 décembre, de 12 h à 18 h. Du 8 octobre au 30 décembre.

GAMMA : 20 ANS. Centre national de la photographie. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson. Sauf le mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 16 novembre.

ORNEMENT DE LA DURÉE. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Jusqu'au 30 novembre.

RARES AFFICHES 1900 des collections du musée. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf le mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 9 novembre.

TRÉSORS DU TIBET, région autonome du Tibet-Chine. Muséum national d'histoire naturelle. Galerie de botanique, 18, rue Buffon (43-36-14-41). Entrée : 25 F. De 11 h à 18 h 30 ; Samedi jusqu'à 20 h. Jusqu'au 31 octobre.

LA MAISON INTELLIGENTE. Maison de l'industrie. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (40-05-72-72). Jusqu'au 17 janvier.

L'ART DE LA RELIURE (XVIe-XVIIIe siècle). Conservatoire national des arts et métiers. 292, rue Saint-Martin (42-71-24-14). Jusqu'au 15 janvier.

NATALIA DUMITRESCO-ALEXANDRE ISTRATI. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli. Entrée : 18 F. Jusqu'au 18 octobre, de 12 h 30 à 18 h (Fermé lundi et mardi).

ANCIEN PÉROU : vie, pouvoir et mort. Musée de l'homme, palais de Chaillot (45-53-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'en janvier 1988.

ARCHITECTURE A DÉCOUPER. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). Jusqu'au 31 octobre.

LE SACRE : A PROPOS D'UN MILLÉNAIRE, 987-1987. Hôtel de Soubise, Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois. Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'au 2 novembre.

ESPACE FRANÇAIS. Vision & Aménagement, XVIe, début XIXe siècle. Hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple. Sauf mardi. Jusqu'au 4 janvier.

LA LUMIÈRE DÉMASQUÉE. Jusqu'au 2 novembre. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (40-05-72-72). Mardi, jeudi et vendredi, de 10 h à 18 h ; mercredi, de 12 h à 21 h ; Samedi, dimanche et jours fériés, de 12 h à 21 h.

MARC ALLÉGRET : CARNETS DU CONGO. Jusqu'au 2 novembre. Musée des Arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (45-33-16-00) et **ALGÉRIE, EXPRESSIONS MULTIPLES.** Jusqu'au 4 janvier 1988.

Centres culturels

AUTOUR DE DAVID : LE NÉO-CLASSICISME EN BELGIQUE. 1770-1830. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi et jours fériés, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 10 janvier.

CORBU VU PAR. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon. Sauf dimanche et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 7 novembre.

L'ESPRIT NOUVEAU, LE CORBUSIER ET L'INDUSTRIE, 1920-1925. Centre culturel suisse, salle des Arbalétriers, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). Jusqu'au 31 octobre.

RÉTROSPECTIVE DE L'ARCHITECTE HELMUT JAHN. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 5 décembre.

HOMMAGE A KASSAK. Institut hongrois, 92, rue Bonaparte (43-26-06-44). Jusqu'au 11 novembre.

AMOUR CONSTANT AU-DELA DE LA MORT. Mexico au-delà du séisme. Centre culturel du Mexique, 28, boulevard Raspail (45-49-16-26). Du 29 octobre au 28 novembre.

LE SYMBOLISME-LE RÉALISME. Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Jusqu'au 10 janvier.

RAFAEL BORDALO PINHEIRO et la société de son temps. Centre culturel portugais, 51, avenue d'Iéna (47-20-85-83). Jusqu'au 22 décembre.

DU GOUT ET DES COULEURS. Centre national des arts plastiques. 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 8 novembre.

SCULPTEURS DE REVE. L'ATELIER BUSATO. Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Tous les jours de 12 h à 18 h (sauf les 11 novembre et 25 décembre). Jusqu'au 30 décembre.

GEORGES BIGOT. Il y a cent ans un artiste français au Japon. Mairie du VIe, Salon du Vieux-Colombier, 78, rue Bonaparte (43-29-12-78). Sauf le dimanche de 11 h 30 à 18 h ; les samedis de 11 h 30 à 17 h. Jusqu'au 24 octobre.

PRÉVERT, POÈTE POUR TOUS LES AGES. Maison de la poésie (42-36-27-53), 101, rue Rambuteau. Entrée libre tous les jours, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 27 décembre.

DIVERGENCES-CONVERGENCES. Goethe-Institut, 17, avenue d'Iéna. Sauf samedi et dimanche, de 10 h à 20 h. Jusqu'au 6 novembre.

LE DÉCOR DES BOUTIQUES PARISIENNES. Mairie du XVe arrondissement, 31, rue Péclet (42-72-93-41). Jusqu'au 28 octobre.

CHEMIAKIN. Trianon de Bagatelle, Bois de Boulogne. Tous les jours de 11 h à 18 h (42-76-49-61). Jusqu'au 1er novembre.

BIENNALE DU BIJOU PRÉCIEUX/SEMI-PRÉCIEUX. Bibliothèque Forney, Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). De 13 h 30 à 20 h, du mardi au samedi. Jusqu'au 12 novembre.

LES GRANDES GARES PARISIENNES AU XIXe SIECLE. Mairie du Xe arrondissement, 72, rue du Fg-Saint-Martin. Jusqu'au 1er novembre.

Galeries

DOUZE ANS D'AGE. DATES ET REPÈRES D'ARTCURIAL. Jusqu'au 14 novembre. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16).

MODERNES FOR EVER. Galerie Franka Berndt, 11, avenue de l'Echaudé (43-25-52-73). Jusqu'au 19 décembre.

LES PAYSAGES... LA RONDE DES SAISONS DANS LES ÉCOLES DU NORD. Galerie Saint-Honoré, 267, rue Saint-Honoré (42-60-15-03). Jusqu'au 4 décembre).

JENNY HOLZER, LOUISE LAWLER, KEN LUM. Galerie Crousel-Robelin, 40, rue Quincampoix (432-77-38-87). Jusqu'au 17 novembre.

CHASSE-POT. Œuvres de 1971 à 1987. Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 133, boulevard Haussmann (45-63-52-00) ; **Terres cuites et dessins récents.** Galerie Messine-Thomas Le Guillou, 1, avenue de Messine (45-62-25-04). Du 29 octobre au 12 décembre.

ÉCRITURES, de J. Cortot, M. Qothi ; S. Sarday ; C. Xenakis. Galerie Ouverte, 47, rue Dauphine (43-25-81-16). Jusqu'au 14 novembre.

ALEJANDRO. Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (45-48-24-19). Jusqu'à fin novembre.

ANDRÉ ARBUS. Galerie Eric-Philippe, 25, rue Véro-Dodat (42-33-28-26). Jusqu'au 18 novembre.

GEORGES AUTHAR. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine. Jusqu'au 1er novembre.

FRANCIS BACON. Galerie Lelong, 13-14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 14 novembre.

CHRISTIAN BERARD. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (43-54-92-01). Jusqu'au 12 décembre.

GÉRARD BÉRINGER, Portraits d'apparat. Galerie Berggruen, 70, rue de l'Université (42-22-02-12). Jusqu'au 21 novembre.

PIERRE BETTENCOURT. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67). Jusqu'au 21 novembre.

BITRAN. Galerie Louis Carré et Cie, 10, avenue de Messine (45-62-57-07). Du 29 octobre au 12 décembre.

PHILIPPE BORDERIEUX. Galerie A.M. de Sacy, 68, quai de l'Hôtel-de-Ville (42-72-90-44). Jusqu'au 7 novembre.

PHILIPPE COMPAGNON. Galerie Bernard Jordan, 54, rue de Verneuil (42-96-37-47). Du 23 octobre au 10 novembre.

LE CORBUSIER, 1886-1965. Galerie Denise-René, 196, bd St-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 14 novembre.

LEONARDO CREMONINI. Galerie Claude Bernard, 7 et 9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 28 novembre.

DADO. Galerie Lacourière-Frélaut, 23, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-74-02-30). Jusqu'au 21 novembre.

JEAN DUBUFFET. Non-lieux. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 7 novembre.

LEWANDOWSKI. Convergence, 39, rue des Archives (42-78-57-45). Du 27 octobre au 21 novembre.

PHILIPPE DUFOUR. Galerie Gutharc-Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 31 octobre.

RENÉ DUVILLIER. Galerie Mostini, 18, rue de Seine (43-25-32-18). Jusqu'au 7 novembre.

JEAN EDELMANN. Galerie d'Art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 31 octobre.

ADRIENNE FARB. Galerie B. et G. Zurcher, 19, rue de l'Abbé-Grégoire (45-48-10-22). Jusqu'au 15 novembre.

IAN HAMILTON FINLAY. Pastorales. Galerie Claire Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-00). Jusqu'au 9 novembre.

ASPECTS DE FRAGONARD, Peintures, dessins, estampes. Galerie Cailleux, 136, rue du Fbg-Saint-Honoré (43-59-25-24). Jusqu'au 7 novembre.

GASIOROWSKI. Galerie Adrien Maeght. 42-46, du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 21 novembre.

GERARDDIAZ. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 21 novembre.

BAU GESTE. Galerie Loft, 3 bis, rue des Beaux-Arts (46-33-18-90). Jusqu'au 14 novembre.

GOLUB. Galerie Darthea Speyer, 6, rue J.-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 1er novembre.

ALAIN GROSAJT. Galerie Nane Stern. 25, avenue de Tourville (47-05-08-46). Jusqu'au 14 novembre.

A. HOCKELMANN. Masques, animaux, filles. Galerie Claude Samuel, 18, place des Vosges (42-77-16-77). Jusqu'au 7 novembre.

ALAIN JACQUET. Galerie Michel Vidal, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-42-22-71). Jusqu'au 21 novembre.

JEAN-PIERRE JOUFFROY : La figure du corps. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (45-77-93-71). Jusqu'au 12 novembre.

LAPICQUE. Mythologie marine. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 28 novembre.

LOIC MADEC. Termessos-Kalekoï. Galerie Lamaignère-Saint-Germain, 43, rue de Saintonge (48-04-59-44). Jusqu'au 15 novembre.

ANDRÉ MASSON. Pastels et dessins, 1931-1963. Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (43-59-71-24). Jusqu'au 31 décembre.

MICHAUX. Galerie Di Meo. 5, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 28 novembre.

KLAUS RINKE. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 14 novembre.

GASTON-LOUIS ROUX. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 5 décembre.

SARMIENTO. Galerie Keller, 15, rue Keller (47-00-41-47). Jusqu'au 21 novembre.

SAURA. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 14 novembre.

CHARLES SIMONDS. Galerie Baudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 7 novembre.

SOTO. Galerie Gilbert-Brownstone & Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 14 novembre.

ROBERT STANLEY. Galerie Georges Lavrov, 42, rue Beaubourg (42-72-71-19). Jusqu'au 15 novembre.

TITUS-CARMEL. Ecritures/Gravures. Galerie La Hune. 14, rue de l'Abbaye, place Saint-Germain-des-Prés (43-25-54-06). Jusqu'au 12 novembre.

TYSZBLAT. Galerie Bercovy-Fugier, 27, rue de Charonne (48-07-07-79). Du 22 octobre au 28 novembre.

JEFF WALL. Galerie Ghislaine-Hussenot, 5bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 25 novembre.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. Les cent chaises. 1887-1987. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille. Du 28 octobre au 31 janvier.

BRÉTIGNY-SUR-ORGE. Albert Ayme. Centre culturel Gérard-Philipe. Rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 21 novembre.

CRÉTEIL. Parcours. Rétrospective de J.-P. Lebœuf. Maison de la culture, place Salvador-Allende (48-99-90-50). Jusqu'au 20 décembre.

FRESNES. Antoine de Bary. Ecomusée, 41, rue Maurice-Ténine (48-68-08-05). Du 24 octobre au 24 décembre.

ISSY-LES-MOULINEAUX. Philippe Favier. Musée municipal, 16, rue Auguste-Gervais (46-42-33-76). Jusqu'au 24 décembre.

IVRY-SUR-SEINE. R. Monnier, J. Noël, N. Herubel, J. Degottex. Centre d'art contemporain. Galerie Fernand-Léger, 93, avenue Georges-Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 6 décembre.

JOUY-EN-JOSAS Ian Hamilton Finlay, « Poursuites révolutionnaires », Emmanuel Péreire, « Peintures 1983-1987 », Daniel Bodinet, « Un paysage ». Fondation Cartier pour l'art contemporain, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Jusqu'au 13 décembre.

LA VARENNE. Raymond Hains. Musée. Villa Médicis, 5, rue Saint-Hilaire (48-86-33-28). Jusqu'au 24 décembre.

MEAUX. Erika Magdalinski. Musée Bossuet, ancien palais épiscopal (64-34-84-45). Jusqu'au 24 décembre.

MEUDON. Le jour et la nuit. Hommage à Bourdelle. Musée d'art et d'histoire (45-34-75-19). Jusqu'au 22 novembre. **Gisèle Eriksen.** Musée d'art et d'histoire, 11, rue des Pierres (45-34-75-19). Jusqu'au 24 décembre.

MELUN. Antoine Parpeme. Musée de la Vicomté, 4, quai de la Courtille (64-39-17-91). Jusqu'au 24 décembre.

MONTROUGE. Aki Kuroda ; Susana Solano. Galerie Maeght, 11, place Jules-Ferry (45-48-45-15). Jusqu'au 21 novembre.

NEUILLY-SUR-MARNE. Les Médiumniques. Musée de l'Aracine, château Guérin, 39, avenue du Général-de-Gaulle (43-09-67-73). Jusqu'au 14 février 1988.

PONTOISE. GEORGES MANZANA-PISSARO. Musée Pissarro, 17, rue du Château (30-32-06-75). Jusqu'au 22 novembre. – **Emile Gilioli (sculptures & dessins).** Musée Tavet Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Jusqu'au 22 novembre.

SAINT-DENIS par Doisneau. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). Jusqu'au 31 janvier.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. « La Graufesenque, un village de potiers gallo-romains. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Jusqu'au 14 décembre. **DENIS LAGET.** Musée départemental du Prieuré, 2 bis, rue Maurice-Denis (39-73-77-87). Jusqu'au 24 décembre.

SAINT-OUEN. Jean-Michel Alberola. Musée parc Albel-Mézières, 12, rue Albert-Dhalenne (42-54-65-79). Jusqu'au 24 décembre.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES. Michel Verjux. Salle des Pas-Perdus, dans la gare (30-50-82-21). Jusqu'au 24 décembre.

SAVIGNY-LE-TEMPLE. Daniel Pontoreau. Ferme de Coulevrain. Bourg de Savigny (64-41-75-15). Jusqu'au 24 décembre.

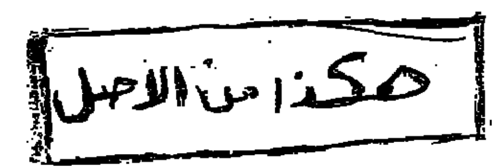
VERNON-SUR-EURE. Renouvellement du patrimoine artistique. Le Musée municipal. Alphonse-Georges-Poulain (32-21-28-09). Jusqu'au 10 janvier.

TANT QU'IL Y AURA DES SALLES, M. LÉOTARD...

... il y aura des films de cinéma !
M. le Ministre, que faut-il faire pour vous intéresser au cinéma ?...
... vous attaquer pour NON-ASSISTANCE A CULTURE EN DANGER ?
M. le Ministre, le parc français des salles de cinéma est le meilleur au monde,
nous ferons tout pour qu'il puisse le rester !
Avec ou sans vous ?

FÉDÉRATION NATIONALE des CINÉMAS FRANÇAIS
10, rue de Marignan 75008 Paris - Tél. (1) 43.59.16.76





THEATRE

SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

ON ACHEVE BIEN LES CHEVAUX, Cirque d'Hiver (47-00-12-25), 20 h 30 (28).

LE CHEF-D'ŒUVRE SANS QUEUE NI TETE, Essaïon (42-78-46-42), 18 h 30 (28).

LES PETITS RIENS DE LA VIE, Ivry (42-64-20-31), 20 h 30 (29 au 3/11).

Les salles subventionnées

OPERA (42-42-57-50) : mer. à 14 h 30 et 20 h 30 ; jeu et sam. à 19 h 30 : le Lac des cygnes.

SALLE FAVART (42-96-06-11) : jeu. à 19 h 30 (dern.) : le Triptyque, de Puccini.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15) : au **Théâtre de la Porte-Saint-Martin** (46-07-37-53) (lun.) : 20 h, sam. 14 h 30 et 20 h, dim. 14 h 30 : Dialogues des carmélites ; à la **salle Richelieu** : (40-15-00-15) : mer. à 20 h 30 (dern.) : Polyeucte ; sam., dim., mar. et sam. à 20 h 30 ; Monsieur chasse ! ; lundi à 20 h 30 : les Femmes savantes ; au **Théâtre Montparnasse** (43-22-77-74) **Grande salle** (lun.) : 21 h, sam., à 18 h 30 et 21 h 15, dim., à 15 h 30 : Autres horizons ; **Petit-Montparnasse** (lun.), 21 h, dim. à 15 h 30 : C'était hier.

CHAILLOT (47-27-81-15). **Grand Foyer** mer., jeu., ven. à 14 h 30 et 20 h 30 ; sam. à 15 h et 20 h 30 ; dim. à 15 h (dern.) : Ruggero dell'aquila bianca (spectacle de marionnettes italiennes) ; **Théâtre Gémier** : relâche jusqu'au 18 novembre.

ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE (43-25-70-32) : relâche jusqu'au 31 octobre.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) (lun.) 18 h 30 : Le Pyromane, de J.-M. Pélaprat.

TEP (43-64-80-80) (dim. soir, lun.), 20 h 30 + jeu. 19 h et dim. 15 h (dern.) : Entre passions et prairie. Relâche jusqu'au 9 novembre.

BEAUBOURG (42-77-12-33) (Mar.) **Cinéma-vidéo** : **Vidéo-information** : 13 h : Regard sur l'immigration : Histoire de l'ONU ; 16 h, 10 ans, réalisateur, de G. Bellanger, D. Serre ; 19 h : Commentaires par Giono et R. Planchon ; **Vidéo-musique** : 13 h : Aïda, de Verdi ; 16 h : le Baiser de Tosca, de D. Schmid ; 19h : Idoménée, de Mozart ; **Cinéma du musée** : mer., jeu., ven., dim. à 15 h : Happenings, de Claes Oldenburg ; 18 h, Jeune cinéma lettriste ; sam. à 15 h : Happenings de Claes Oldenburg ; **salle Jean-Renoir** : *mer. à 18 h, sam. à 15 h* : Documentaires censurés en France depuis 1950. Thème : la Guerre d'Algérie ; **Concerts-spectacles** : De mer. à sam. à 20 h 30 : Tryptyque, de Dido Likoukys ; **Salle Garance** (42-78-37-29) : voir rubrique Cinémathèque, cycle Pierre Braunberger.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS, mer., jeu. à 20 h : Kabuki : 4 siècles de tradition populaire au Japon (traduction simultanée). Concerts jazz, samedi et dim. à 20 h 30 : Festival international de jazz de la ville de Paris ; lundi à 20 h 30 : orchestre du Gewandhaus de Leipzig. Dir. Kurt Masur (Schubert, Bruckner).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Mer., ven. à 20 h 45 : Dans la jungle des villes ; jeu., sam. à 20 h 45 : Baal ; à 18 h 30 : mer., jeu. Mint Juleps ; ven., sam : Dédé Saint-Prix.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) (jeu.), 20 h 30, dim. 16 h et lun. 19 h 30 : Iphigénie.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), à la **Piscine Deligny**, 25, quai Anatole-France *(75007 Paris) ; jeu., ven., sam. à 15 h +* 20 h 30 (dern.) : Marionnettes sur eau du Vietnam ; **101, boulevard Raspail** (45-44-72-30) : mar. à 20 h 30 : Drames dansés de Bali, par l'ensemble I Made Jimat.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60) : Ouverture le 7 janvier 1988 avec le Public, pièce de F.G. Lorca.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17) *(D., L.) 20 h 30 : Derniers Chagrins.*

ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h 30 ; sam. à 18 h et 21 h : la Taupe.

ARTISTIC ATHEVAINS (48-06-36-02) (D. soir, Mer.) 20 h 30, dim. 16 h : Elle lui dirait dans l'île.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23) (D. soir, L.) 21 h, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h : Une chambre sur la Dordogne.

ATALANTE (46-06-11-90) (Mer., Dim. soir) 20 h 30, dim. 17 h : le Prince et le Marchand (à partir du 22).

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.) 21 h, mat. dim. 15 h : le Récit de la servante Zerline (Fest. d'automne).

ATHÉNÉE (47-42-67-27) I. (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h : les Acteurs de bonne foi. La méprise. Mar., mer., jeu., ven. sam. 18 h 30 : Elvire Jouvet 40. II. mer., mar., jeu., ven. 18 h 30, sam. 21 h : Fragments de théâtre I et II.

BASTILLE (43-57-42-14) (D. soir), 21 h, dim. 17 h : Clytemnestre (Fest. d'automne).

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24) (S. D. L.) 20 h 45, sam. 18 h et 21 h 30 : l'Excès contraire.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-03-35) (L.), 20 h : La Colonie (à partir du 2, à 22 h) ; 22 h : Atlama 25-30 (jusqu'au 29).

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, **Théâtre du soleil** (43-74-24-08) Mer., jeu., ven., sam. 18 h 30 ; dim. 15 h 30 : l'Indiade ou l'Inde de leurs rêves.

CIRQUE D'HIVER (47-00-12-25) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : On achève bien les chevaux.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69) Grand Théâtre (D., L., Mar.) 20 h 30 : Il Candelaio ou le Philosophe fessé. Galerie (D., L.) 20 h 30 : Barouf à Chioggia. La Resserre (D., L.), 20 h 30 : Bérénice.

COMÉDIE-CAUMARTIN (47-42-43-41) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Élysée.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (S. D. L.), 21 h , sam. 19 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Dindons de la farce tranquille.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) *(D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 :* Casanova.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Fleur de cactus (dern. le 31).

CONFLUENCES (43.87.71.05), mer., ven., sam., 20 h 30, jeu. 18 h, dim. 15 h : Jean Vilar la bataille de Chaillot.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h 30 : le Misanthrope (dern. le 31).

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir) 21 h, dim. 15 h 30 : Monsieur Masure.

DIX HEURES (42-64-35-90) (D. soir) 20 h 15 : Maman.

EDGAR (43-20-85-11) (D.), 20 h 15 : les Péripatéticiens ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

ÉDOUARD VII-SACHA GUITRY (47-42-57-49) (S. D. L.) 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Jeux de l'amour et du hasard (dern. le 1er).

ESPACE CARDIN (42-66-17-81) (D., L.) 20 h 30 : Normal Heart.

ESSAION (42-78-46-42) (D., L.) 19 h : Illuminations ; (D. soir, L.) 21 h, dim. 17 h : Poésie et absolu ; (D. soir, L.) 18 h 30, dim. 15 h : le Chef-d'œuvre sans queue ni tête.

FONTAINE (48-74-74-40) (S. soir, D. L.) 21 h, sam. 18 h, 21 h : Au secours tout va bien/les Inconnus.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, L.) 21 h, sam. 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h : l'Eloignement.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 21 h : Bretayal (en anglais).

GAVEAU (45-63-20-30) (D., L.) 19 h, sam. 15 h 30 : La petite charte est morte (rel. le 29) ; Lun. 18 h 30 : Poésie française.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 20 h 15 : Bien dégagé autour des oreilles (D.) 22 h : Carmen Cru.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06) (L.) 20 h 30, dim. 18 30 : Société Barzouk.

GRÉVIN (42-46-84-47) (D., L.), 21 h : les Trois Jeanne/Arthur.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : le Lutin aux rubans.

GYMNASE (42-46-79-79) *(D. soir, L.)*, 20 h 30, dim. 15 h 30 : Madame Sans-Gêne.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 22 h 30 : Lettre d'une inconnue.

KIRON (43-73-50-25), 22 h (jusqu'au 31), le 1er, 16 h : Caméléon.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : Première Jeunesse.

LIERRE THÉATRE (45-86-55-83) 20 h 30 : Hommage aux jeunes hommes chics.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.) I. 19 h 30 : Baudelaire ; 20 h 30 : Parlons-en comme d'un créateur à l'autre. II. 20 h : le Petit Prince ; 21 h : Un riche... Trois pauvres.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.) 21 h, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : les Pieds dans l'eau.

MAISON DE LA POÉSIE (42-36-27-53) (D., L.) 20 h 30 : l'Empereur s'appelle Dromadaire.

MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : En famille, on s'arrange toujours.

MARIE-STUART (45-80-17-80) (D., L.), 22 h : Sexfari.

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.) 20 h, mat. dim. 15 h : Kean. Petite salle (42-25-20-74) (D. soir, L.) 21 h, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : la Menteuse.

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.

MÉNAGERIE DE VERRE (43-38-33-44) 21 h 15 : R. Furieux.

MÉNILMONTANT (42-45-89-57) (D. soir, L.) 20 h 30 ; mat. sam., dim., 15 h : La Java des paumés (rel. le 1er).

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.) 21 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six (soirée suppl. le 1er à 21 h 15).

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D., L.) 20 h 30, sam. 18 h 30, 21 h 30 : Double mixte.

MODERNE (48-74-16-82) (D. soir) 18 h 30, lun. 20 h 30 : Hamlet ; (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h : J. Mailhot.

MOGADOR (42-85-45-30) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Cabaret.

MONTPARNASSE (43-22-77-74) Grande salle (D. soir, L.) 20 h 45, mat. *dim. 15 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 15 :* Autres Horizons. Petite salle (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h 30 : C'était hier.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (L., mar.), 20 h 30, sam. 15 h 30, 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : Hello and goodbye.

ŒUVRE (48-74-47-36) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (Mer, D. soir) 20 h 30, dim. 15 h : Manoe ; 18 h 30 : Kleen.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h : l'Hurluberlu.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90) mar., ven., sam. 20 h 30 ; mer., dim. (sf le 1er), 14 h ; dim. 18 h 30 ; sam. 15 h : l'Affaire du courrier de Lyon.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h 30 : Y'a bon bamboula.

PLAINE (42-50-15-65) (D. soir, L., mar.), 20 h 30, dim. 17 h : la Chasse aux corbeaux.

POCHE MONTPARNASSE (45-48-92-97) (D., L.) I. 19 h : Variations sur le canard ; 21 h, dim. 15 h 30 : Ma chère Rose. (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : Reine mère.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : Crimes de cœur.

RANELAGH (42-88-64-44) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : Buffo ; (L.) 19 h, dim. 20 h 30 : la Dispute.

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D. soir, L.) 20 h 45, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Un jardin en désordre.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : les Seins de Lola.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27) (D., L.) 20 h 30 : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ?

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.) 20 h : Jango Edwards.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h 30, sam. 18 h et 21 h : le Baiser de la femme-araignée.

STUDIO LE REGARD DU CYGNE (45-49-29-01) (D.) 20 h 45 : la Faim.

TAI THÉATRE (42-78-10-79) Jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h : l'Etranger ; lun., mar. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; lun., mar. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : Huis clos ; jeu., ven., sam. 18 h, lun. 22 h : Voix off (dern. le 24) ; jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h : La métamorphose.

THÉATRE DE PARIS-CENTRE (45-20-44-21), jeu., ven., sam., 21 h 15 : Fantasmes d'une femme abandonnée ; jeu., ven., sam., 20 h 30 : Matou d'Pantruche.

THÉATRE DES DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h 30 : l'Etonnante Famille Broaté.

THÉATRE J.-L. BARRAULT-M. RENAUD (42-56-60-70), I. (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : J.-J. Rousseau ; II. (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30 : Dom Juan ; 18 h 30 : Les Sept Miracles de Jésus.

THÉATRE 13 (45-88-16-30) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : Comme on regarde tomber les feuilles.

T. L. P. DEJAZET (42-74-20-50) (Mer., D.) 21 h + sam. 17 h, dim. 15 h : la Descente d'Orphée (jusqu'au 29).

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.). 19 h : Violons dingues ; 21 h : S. Joly.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 19 h et 22 h 30 : Un cœur sous une soutane ; 20 h 30 : le Sous-sol.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D., L.), 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h : C'est encore mieux l'après-midi.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) lun. 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; mar. 23 h 30, dim. 22 h 15 : Halte au cul ; dim. 22 h 15 : Sketch up ; 18 h 30 (sf S.) ; lun. *20 h 30 : Cosmos.*

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), (D.) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Mais que fait la police ? – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Guitry, quatre pièces en un acte ; 22 h 30 : Joue-moi un air de tapioca.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), (D.) I. 20 h 15, sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : le Cabaret des chasseurs en exil ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : C'est plus show à deux.

CHEZ GEORGES (43-26-79-16) (D., L.) 23 h : Zaza.

CLUB DES POÈTES (47-05-06-03) (D.), 22 h : Festival de poésie insolite d'A. Allais à A. Frédérique.

LE GRENIER (43-80-68-02) (Mar., D. L.), 21 h 30 : J'assure à tes risques.

MAG'AIRS (43-25-19-92) (Mar. J.), 20 h 30, (V., S.), 22 h : Spectacles en chansons.

PETIT CASINO (42-78-36-50), (D.) 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (S., L.) 21 h 30, Sam. 21 h 30 et 24 h : Nos désirs font désordre ; 20 h : P. Pellerin ; 22 h 45 : Tie break.

TINTAMARRE (48-87-33-82), (D., L.) 20 h 15 : A. Lamy ; 22 h 15 : le Détournement d'avion le plus fou de l'année ; (S.) 15 h : la Timbale.

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (48-34-67-67), (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h 30 : la Locandiera.

BOBIGNY, MC 93 (48-31-11-45) (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h, 20 h 50 : le Radeau de la mort.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Brummel à Caen.

CRÉTEIL, MC (48-99-94-50) 20 h 30 : la Mission (dern. le 31).

MALAKOFF, Théâtre 71 (46-55-43-45) (D. soir, L. mar.) 20 h 30, dim. 18 h : On ne badine pas avec l'amour.

MONTREUIL-SOUS-BOIS, Studio Berthelot (42-87-38-99) 20 h 30 (jusqu'au 31), le 1er, 15 h : Outre mer.

NANTERRE, Auditorium Ravel (47-74-93-19) (D. soir), 20 h 30, Dim. 15 h : Comme à la Foire.

VINCENNES, Théâtre d'animation (43-65-44-41) jeu. et ven. 20 h 30 : l'Echelle. Théâtre D.-Sorano (43-68-28-91) jeu. ven. sam. 19 h 30 : Accuse dollar (dern. le 31) ; mer. jeu. ven. 21 h, dim. 18 h : les Jumeaux vénitiens. IVT Village (43-65-63-63) jeu. ven. sam. 20 h 30 : Exercices de signes.

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE
(42-96-12-27)

ATELIER (D. soir, L.) 21 h, Dim. 15 h : le Récit de la servante Zerline.

CENTRE POMPIDOU (Dim. soir, Mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Triptyque.

CHAILLOT (D. soir, L.) 20 h 30, Dim 15 h, jeu 14 h 30 : Ruggero dell'Aquila bianca (dern. le 1er).

NANTERRE, Théâtre des Amandiers ; les 29, 30, 31, 20 h 30 : Platonov. Le 28, *20 h 30 ; le 31, 15 h :* Catherine de Heilbronn.

AUBERVILLIERS, Théâtre de la commune (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h 30 : la Locandiera.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : Et vote la galère.

DEUX-ANES (46-06-10-26) (Mer.), 21 h, dim. 15 h 30 : Elysée... moi.

Le music-hall

BATACLAN (43-55-55-56) (L.), 21 h : Ligne d'improvisation française.

CASINO DE PARIS (40-16-12-46) (dim. soir, lun., mar.), 20 h 30 ; dim. 14 h et 17 h 30 : S. Lama.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97) (D.), 21 h : Chansons françaises ; 22 h 30 : Chansons à la carte.

CHAPITEAU, 181, av. Daumesnil, 12e ; à partir du 27, 21 h : Zingaro.

OLYMPIA (47-42-82-45) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. sam. 16 h, dim. 17 h : Y. Duteil.

PALAIS DES CONGRÈS (46-40-28-20), mer., jeu., ven. ; 21 h ; dim. 16 h : C. Aznavour.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), mer., dim. 19 h : Piano Panier.

PISCINE DELIGNY (45-44-72-30), jeu., ven., sam. 20 h 30, mer., dim. 15 h : Les marionnettes sur l'eau du Vietnam.

SPLENDID ST-MARTIN (42-08-21-93) (D, L), 22 h : Timsit.

ZÈBRE (43-57-51-55), 22 h 30 : Sergio de *Pontoise.*

Les opérettes

ELYSEES-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer. 14 h 30, sam. 14 h 30, 20 h 30 ; dim. 14 h, 17 h 30 : Fandango.

La danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 22 h : les 28, 29 : Dada.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15).

18 THÉATRE (42-26-47-47), dim. soir, lun. 20 h 30, dim. 16 h : L'année dernière à Manguerìec (dern. le 1er). 22 h, dim. 17 h 30 : Pietra (dern. le 1er).

FONDATION BORIS VIAN (18e), le 29, 21 h : Obscurity.

KIRON (43-73-50-25), 22 h, dim., 16 h : Caméléon (dern. le 1er). 20 h : Staff (dern. le 31).

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-00), les 3, 4, 20 h 30 : le Gambuh (Drames dansés de Bali).

VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

RIVE DROITE

CAVEAU FRANÇOIS-VILLON 64, rue de l'Arbre-Sec, 1er 42-36-10-92	Caves du XVe. Déj., souper j. 24 h. Soirée animée par troubadour. Foie gras frais. Magret de canard au miel d'acacia. Saumon frais au beurre d'orange. F. dim., lundi. 170/200 F.
DARKOUM 42-96-83-76 44, rue Sainte-Anne, 2e F. mardi	Spécialités MAROCAINES, TAGINES, COUSCOUS, MÉCHOUI. Cadre typique et raffiné. Déj. d'affaires et dîners. Accueil jusqu'à 23 h 30.
JOHN JAMESON 10, rue des Capucines, 2e T.l.j. 40-15-00-30/40-15-08-08	Au 1er ét., le premier restaur. irlandais de Paris, déj., dîners, spécial. de saumon fumé et poissons d'Irlande, menu dégust. à 150 F net. Au rez-de-ch., KITTY O'SHEAS : « Le vrai pub irlandais », ambiance tous les soirs av. musiciens. Le plus grand choix de whiskies du monde. Jusq. 2 h du mat.
LUDMILA PAVILLON RUSSE 47-20-60-69 45, rue François-1er, 8e F. dim.	Le restaurant russe de TOUT-PARIS. Dîners, Soupers dans une ambiance russe avec LUDMILA et ses chanteurs-guitaristes.
LE SARLADAIS F, sam. midi, dim. 2, rue de Vienne, 8e 45-22-23-62	Déj., dîner j. 22 h. Cuisine PÉRIGOURDINE, CASSOULET, CONFIT, FOIE GRAS, CÈPES, MORILLES. Menu 180 F t.c. avec spécialités. CARTE 200-210 F.
L'ARISTOCRATE 12, rue La Fayette, 9e 47-70-60-83	Repas d'affaires. Spéc. : « Agneau et cochon de lait à la broche. » Formule 63 F s.c. (entrée au choix et cochon de lait à la broche ou pièce du boucher).
TY COZ Fermé dim. et lundi soir 35, rue Saint-Georges, 9e 48-78-42-95	OUVERT LUNDI MIDI pour vos REPAS D'AFFAIRES, POISSONS, CRÊPES, GALETTES. J. 23 h. TY COZ A LYON (1er), 15, rue Royale. 78-27-36-29.
L'ATLANTIQUE 42-08-27-20 51, bd Magenta, 10e F. dim.	Près de la gare de l'Est : les plaisirs de la mer « cordon bleu de France 86 » . Fruits de mer. Poissons fins. Langouste en vivier. Menu gastronomique. 149 F net.
CLOSERIE SARLADAISE 43-46-88-07 94, bd Diderot, 12e *F. dim. soir et lundi*	SPÉCIALITÉS DU PÉRIGORD *Déjeuners d'affaires - Dîners - Salon pour groupes*
LE PRESBOURG 45-00-24-77 3, av. de la Gde-Armée, 16e Ts les jrs	Accueil NON STOP jusqu'à 1 h du matin. Une table gastron., avec vue sur l'Arc de Triomphe, que tout Parisien se doit de découvrir. Plats du terroir. Fruits de mer. Poissons fins. Langoustes et homards du vivier. Terr. Déj. d'aff. Menu à 92 F + carte.
ANNICK et FRANCIS VALLOT au SANTENAY 75, avenue Niel, 17e 42-27-88-44	Près de l'Étoile. Décor Napoléon III. Menu à 230 F net, vin et serv. comp. Salon particulier. Spéc. de poissons. Déjeuners d'affaires. Dîners aux chandelles. F. dim. soir et lundi.
L'ORÉE DU BOIS 40-67-92-50 Porte Maillot, Bois de Boulogne. T.l.j.	Menu 195 F. Huîtres à discrétion, foie gras de canard frais, saumon fumé. DINERS DANSANTS. SPECTACLE AVEC ORCHESTRE. Menu à 300 F « MEPHISTO » offert (jeudi, vendredi, samedi). Séminaires, banquets, réception de 10 à 800 personnes, parking.
ÉPICURE 108 47-63-50-91 108, rue Cardinet, 17e 200 m boulevard Malesherbes	CADRE ÉLÉGANT, CUISINE GOURMANDE, MENU CARTE : 175 F s.c., comprenant une entrée, un poisson ou une viande, fromage, dessert. Fermé samedi midi et dimanche.

RIVE GAUCHE

LE MAHARAJAH 43-54-26-07 GRILLE D'OR 86 de la gastro. indienne	PROLONGEZ... VOS VACANCES... au 72, bd St-Germain, 5e, Mo Maubert. Cadre luxueux. 7 j. sur 7. SERVICE NON-STOP de 12 h à 23 h 30, vend., sam. j. 1 h.
AUBERGE DES DEUX SIGNES T.l.j. 46, rue Galande, 5e 43-25-46-56 et 00-46	« LE DEUX SIGNES NOUVEAU est arrivé ». Menu à 150 F. Prix moyen à la carte 350 F TTC. Salon de 20 à 80 personnes. Carte de musique. Parking rues Lagrange et Notre-Dame.
LA BONNE TABLE DE FÈS 45-48-07-22 5, rue Sainte-Beuve, 6e F. dim. et lundi	(EX AISSA FILS). Même cuisine depuis 1963 de ZOHRA MERNISSI. Pastilla, Couscous-Beurre, Tagines, Plats. Maison OUVERT MIDI et SOIR du mardi au vend., SAMEDI, le soir seulement à 20 h.
CHEZ FRANÇOISE 47-05-49-03 Aérogare des Invalides, 7e F. dim. soir et lundi soir	Toujours son MENU PARLEMENTAIRE à 120 F, service compris. Parking assuré devant le restaurant : face au no 2, rue Faber.
RESTAURANT THOUMIEUX 47-05-49-75 79, rue Saint-Dominique, 7e	Spécialité de confit de canard et de cassoulet au confit de canard. Service jusqu'à 22 h 30. Ouvert dimanche. Fermé lundi.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LA TOUR D'ARGENT
NOUVEAU DÉCOR
VUE PANORAMIQUE – JARDIN D'HIVER
Poissons et plats traditionnels.
BANC D'HUITRES TOUTE L'ANNÉE
T.l.j. de 11 h 30 à 2 heures du matin.
6, place de la Bastille, 43-42-90-32.

DINERS-SPECTACLES

EL BURRIQUITO 47-00-90-79 44, bd Voltaire, 11e T.l.j. jusqu'à 4 h du mat.	DEJEUNER-DINER. Spectacle espagnol. Ambiance typique avec musiciens et chanteurs. Spécialités PAELLA-PARILLADA. Banquets, réception.



CINEMA

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Le Temps des œufs durs, de Norbert Carbonnaux, 16 h ; Maria Rosa, de Cecil Blount de Mille, 19 h ; Mon Grand Frère, de Sohei Imamura, 21 h.

JEUDI

L'Ecole des cocottes, de Pierre Colombier, 16 h ; Cochons et Cuirassés, de Shohei Imamura, 19 h ; Jeanne d'arc, de Cecil Blount de Mille, 21 h.

VENDREDI

Le Crime du Bouif, d'Henri Pouctal, 16 h ; la Femme insecte, de Shohei Imamura, 19 h ; Drame en Alaska, de Cecil Blount de Mille, 21 h 15.

SAMEDI

L'Amour d'une femme, de Jean Grémillon, 15 h ; Un chien qui rapporte, de Jean Choux, 17 h ; les Conquérants, de Cecil Blount de Mille, 19 h ; Désir meurtrier, de Shohei Imamura, 21 h.

DIMANCHE

Germinal, de Albert Capellani, 15 h ; le Rachat suprême, de Cecil Blount de Mille, 19 h : le Pornographe, de Shohei Imamura, 21 h.

LUNDI

Zegen, de Shohei Imamura, 21 h.

MARDI

Un soir de réveillon, de Karl Anton, 16 h ; Old Wives for new USA, de Cecil Blount de Mille, 19 h ; l'Evaporation de l'homme, de Shohei Imamura, 21 h.

CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-35-57)

MERCREDI

La Ligne rouge 7 000, de Howard Hawks, 15 h ; El Dorado, de Howard Hawks, 17 h 15 ; la Vie commence demain, de Nicole Védrès, 19 h 30.

JEUDI

Deux Bons Copains, de Gordon Douglas, 15 h ; Rio Lobo, de Howard Hawks, 17 h ; Spirale, de Christopher Frank, 19 h 15.

VENDREDI

Amphitryon, de Reinhold Schünzel, 15 h ; Ferdinand le radical, de Alexander Kluge, 17 h ; Hooray for Hollywood, de Edward Shaw, 19 h.

SAMEDI

Le Figurant, de Edward Sedgwick, 15 h ; Greaser's Palace, de Robert Downey, 17 h ; Crime et Châtiment, de Josef von Sternberg, 19 h ; Freud, Passions secrètes, de John Huston, 21 h.

DIMANCHE

Le Masque de fer, de Allan Dwan, 15 h ; le Coup de grâce, de Jean Cayrol et Claude Durand, 17 h ; Il ne suffit plus de prier, de Aldo Francia, 19 h ; Touche pas à la femme blanche, de Marco Ferreri, 21 h.

LUNDI

L'Appel du Nord, de Cecil Blount de Mille, 15 h ; The Virginian, de Cecil Blount de Mille, 17 h ; le Dossier 51, de Michel Deville, 19 h.

MARDI

Relâche.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-37-29)

MERCREDI

Mon papa bricole, de Gisèle Braunberger, 14 h 30 ; les Aventures des Pieds Nickelés, de Marcel Aboulker, 14 h 30 ; les Hippies à San Francisco, d'Anne de Gaspéri et Henry Chapier, 17 h 30 ; l'Astragale, de Guy Casaril, 17 h 30 ; Toute la mémoire du monde, d'Alain Resnais, 20 h 30 ; Jaguar, de Jean Rouch, 20 h 30.

JEUDI

Dans Arles où sont les Alyscamps, de Lucien Clergue, 14 h 30 ; la Grande Maguet, de Roger Richebé, 14 h 30 ; Au bon coin, de Jean Kerchbron, 17 h 30 ; Comme un pot de fraises, de Jean Aurel, 17 h 30 ; la Meilleure Bobonne, de Marc Allégret, 20 h 30 ; Salto mortale, d'E.A. Dupont, 20 h 30.

VENDREDI

Toro Moreno, de Gérard Krawczyk, 14 h 30 ; l'Amérique insolite, de François Reichenbach, 14 h 30 ; la Rentrée, de Serge Korber, 17 h 30 ; Erotissimo, de Gérard Pirès, 17 h 30 ; J'ai quelque chose à vous dire, de Marc Allégret et C. Heymann, 20 h 30 ; le Blanc et le Noir, de Robert Florey, 20 h 30.

SAMEDI

Début de siècle, de Marc Allégret, 14 h 30 ; On purge bébé, de Jean Renoir, 14 h 30 ; Cinéma cinéma, de Jean-Pierre Lajournade, 17 h 30 ; les Poings dans les poches, de Marco Bellochio, 17 h 30 ; O Saisons ô Châteaux, de Agnès Varda, 20 h 30 ; le Couteau dans l'eau, de Roman Polanski, 20 h 30.

DIMANCHE

On demande grand-père gentil, de Gisèle Braunberger, 14 h 30 ; le Trésor des Pieds Nickelés, de Marcel Aboulker, 14 h 30 ; la P'tite Lili, d'Alberto Cavalcanti, 17 h 30 ; Fantomas, de Paul Fejos, 17 h 30 ; Calligraphie japonaise, de Pierre Alechinsky, 20 h 30 ; les Trois Couronnes du matelot, de Raoul Ruiz, 20 h 30.

LUNDI

Le Drame du taureau, de Lucien Clergue, 14 h 30 ; les Intrigantes, de Henri Decoin, 14 h 30 ; Paul Gauguin, d'Alain Resnais, 17 h 30 ; Moi, un Noir, de Jean Rouch, 17 h 30 ; les Quatre Jambes, de Marc Allégret, 20 h 30 ; la Route est belle, de Robert Florey, 20 h 30.

MARDI

Relâche.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Le Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

L'ARME FATALE (*) (A., v.o.) : U.G.C. Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odeon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES BALEINES DU MOIS D'AOUT (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

LA BAMBA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; U.G.C. Danton, 6e (42-25-10-30) ; U.G.C. Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; U.G.C. Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BARFLY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; U.G.C. Danton, 6e (42-25-10-30) ; U.G.C. Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Ermitage, 8e (45-63-16-16).

BOIRE ET DÉBOIRES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Français Pathé, 9e (47-70-33-88).

LA BONNE (**) (It.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CHAMP D'HONNEUR (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE CHANT DES SIRÈNES (Can., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20).

COMÉDIE ! (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

CROCODILE DUNDEE (Austr., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Français Pathé, 9e (47-70-33-88).

LES DEUX CROCODILES (Fr.) : U.G.C. Biarritz, 8e (45-62-20-40).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

ENVOUTÉS (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

ET LA FEMME CRÉA L'HOMME... PARFAIT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; U.G.C. Biarritz, 8e (45-62-20-40).

EVIL DEAD 2 (*) (A., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

LA FAMILLE (It.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FLAG (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 2 (A., v.o.) : Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA FOLLE HISTOIRE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français Pathé, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

FUCKING FERNAND (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Odéon, 6e (42-25-10-30) ; U.G.C. Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; U.G.C. Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; U.G.C. Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odeon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; U.G.C. Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; U.G.C. Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; U.G.C. Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; U.G.C. Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secretan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE JOURNAL D'UN FOU (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

MALADIE D'AMOUR (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Impérial Pathé, 2e (47-42-72-52) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

MISSION (Brit., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE MOINE ET LA SORCIÈRE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

LA MORT D'EMPÉDOCLE (Fr.-All., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

RADIO DAYS (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE REPENTIR (Sov., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LA RIVIÈRE SAUVAGE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odeon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; U.G.C. Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : 14 Juillet Odeon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

TANT QU'IL Y AURA DES FEMMES (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français Pathé, 9e (47-70-33-88) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TUER N'EST PAS JOUER (Brit., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE VENTRE DE L'ARCHITECTE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (42-25-10-30) ; U.G.C. Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LES YEUX NOIRS (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; U.G.C. Odéon, 6e (42-25-10-30) ; U.G.C. Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; U.G.C. Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; U.G.C. Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

LES FILMS NOUVEAUX

LE CRI DU HIBOU. Film franco-italien de Claude Chabrol : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial Pathé, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DÉMONS DANS LE JARDIN. Film espagnol de Manuel Gutierrez Aragon, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

JOHANN STRAUSS, LE ROI SANS COURONNE. Film franco-autrichien de Franz Antel : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

PÊCHEURS DE REQUINS. Film mexicain de Luis Alcoriza, v.o. : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; République Cinémas, 11e (48-05-51-33).

LA PHOTO. Film grec de Nico Papatakis, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE RECORD. Film allemand-suisse de Daniel Helfer, v.o. : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE SICILIEN. Film américain de Michael Cimino, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial Pathé, 2e (47-42-72-52) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; 14 Juillet Odeon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français Pathé, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secretan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SUPERMAN IV. Film américain de Sidney J. Furie, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; U.G.C. Odéon, 6e (42-25-10-30) ; U.G.C. Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; U.G.C. Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secretan, 19e (42-06-79-79).

Les festivals

DEUXIÈME FESTIVAL CINÉ CHINE (v.o.), Studio 43, 9e (47-70-63-40). Les Anges du boulevard, mer., lun. 18 h ; Corbeaux et Moineaux, jeu., dim. 18 h ; le Voleur de chevaux, ven. 18 h ; le Roi des Singes, sam., dim. 14 h ; San Mao, le petit vagabond, sam. 18 h ; la Véritable Histoire de AH-Q, mar. 18 h.

DEUXIÈME FESTIVAL CINÉ CHINE (v.o.), Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65). Shaolin Nord et Sud, mer. à 18 h, mar. à 22 h (film surprise et inédit) ; Dans les montagnes sauvages, jeu., dim. 18 h, lun. 22 h, le Long de la rivière Xianjiang, jeu. 20 h, ven. 22 h ; la Terre jaune, jeu. à 22 h, dim. à 20 h, lun. 18 h ; la Maison de thé, ven. à 18 h, mar. 20 h ; Au-delà du souvenir, ven. 20 h, lun. 20 h, mar. 18 h ; la Jeune Fille Xiao Xiao, sam. 18 h, dim. 22 h ; la Boutique de la famille Lin, sam. 20 h ; l'Auberge du printemps, sam. 22 h.

ERIC ROHMER, Denfert, 14e (43-21-41-01). Le Beau Mariage, dim. 15 h 40 ; la Femme de l'aviateur, mer. 17 h 30 ; la Marquise d'O, mar. 12 h ; Perceval le Gallois, ven. 15 h 40 ; les Nuits de la pleine lune, ven. 20 h ; Pauline à la plage, sam. 20 h.

FESTIVAL CHARLES CHAPLIN, Studio 43, 9e (47-70-63-40). La Ruée vers l'or, mer. 14 h et 16 h avec en complément Une vie de chien ; le Cirque, mer. à 14 h et 16 h avec en complément Une journée de plaisir ; les Temps modernes, sam., dim. 14 h ; le Kid, sam., dim. 16 h ; les Lumières de la ville, sam., dim. 16 h.

FESTIVAL JEAN-LUC GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01). Masculin-Féminin, ven. 18 h ; Je vous salue Marie, lun. 12 h ; Sauve qui peut, lun. 18 h 20 ; Deux ou trois choses que je sais d'elle, mar. 16 h 30.

FESTIVAL LUIS BUNUEL (v.o.), République Cinémas, 11e (48-05-51-33). Un chien andalou, sam. 12 h ; Los Olvidados, sam. 12 h ; Nazarin, mar. 12 h.

FESTIVAL MARILYN MONROE (v.o.), Le Champo, 5e (43-54-51-60). Chérie je me sens rajeunir, jeu., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; les Hommes préfèrent les blondes, dim., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; Sept Ans de réflexion, lun., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; Comment épouser un Millionnaire, mer., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; Bus Stop, mar., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; Niagara, sam., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; la Joyeuse Parade, ven. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après.

FESTIVAL MARLÈNE DIETRICH (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Agent X 27, mer., ven., dim., mar. à 14 h 30 ; Morocco, jeu., sam., lun. 14 h 30 ; l'Impératrice rouge, mer., ven., dim., mar. 20 h.

FESTIVAL MONTY PYTHON (v.o.), Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20). Monty Python, la vie de Brian, mer., ven., séances à 14 h 20, 16 h 10, 18 h, 19 h 50, 21 h 45 film 10 mn après ; Jabberwocky, jeu., dim., séances à 13 h 45, 15 h 45, 17 h 45, 19 h 45, 21 h 45 film 10 mn après ; Monty Python, sacré Graal, sam., lun., séances à 14 h 20, 16 h 10, 18 h, 19 h 50, 21 h 45 film 10 mn après ; Monty Python, le sens de la vie, mar., séances à 13 h 45, 15 h 45, 17 h 50, 19 h 55, 21 h 55 film 10 mn après.

FESTIVAL RUSS MEYER (v.o.), Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20). Megavixens, mer., mar., séances à 14 h 35, 16 h 15, 18 h, 19 h 50, 21 h 30 film 20 mn après ; Faster Pussy Cat, kill ! kill !, jeu., séances à 14 h 30, 16 h 15, 18 h, 19 h 45, 21 h 30 film 10 mn après ; Ultravixens, ven., séances à 13 h 40, 15 h 40, 17 h 40, 19 h 40, 21 h 40 film 10 mn après ; Supervixens, sam., lun., séances à 13 h 40, 15 h 40, 17 h 40, 19 h 40, 21 h 40 film 10 mn après ; Hollywood Vixens, dim., séances à 13 h 30, 15 h 35, 17 h 40, 19 h 45, 21 h 50 film 10 mn après.

FESTIVAL WIM WENDERS, 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). Alice dans les villes, sam., film à 13 h 45, 15 h 50, 17 h 55, 20 h 05, 22 h 15 ; Hammett, mar., film à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; la Lettre écarlate, jeu., film à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; Faux Mouvement, ven., lun., film à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; Au Fil du Temps, dim., film à 13 h 50, 17 h, 20 h 15 ; Paris, Texas, mer., film à 13 h 50, 16 h 15, 19 h, 21 h 40.

HOMMAGE A NIKITA MIKHALKOV (v.o.), Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77). La Parentèle, ven., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Partition inachevée pour piano mécanique, mer., sam., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Quelques jours de la vie d'Oblomov, jeu., dim., film à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; l'Esclave de l'amour, lun., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Cinq Soirées, mar., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

LES SOIXANTE ANS DU PARAMOUNT OPÉRA (v.o.), Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31). La Main au collet, séances mer. à 13 h 35, 15 h 45, 17 h 55, 20 h 10, 22 h 20 film 20 mn après ; Drôle de couple, jeu., séances à 13 h 35, 15 h 45, 17 h 55, 20 h 05, 22 h 15 film 20 mn après ; le Flic de Beverly Hills, ven., séances à 13 h 40, 15 h 50, 18 h, 20 h 10, 22 h 20 film 20 mn après ; le Parrain, sam., séances à 13 h 40, 17 h, 20 h 20, 23 h 40, film 20 mn après ; Love Story, dim., séances à 14 h 16, 18 h, 20 h, 22 h film 25 mn après ; Hatari, lun., séances à 14 h 10, 17 h 20, 20 h 30, film 10 mn après ; Paris brûle-t-il ?, mar., séances à 14 h 10, 17 h 35, 21 h film 25 mn après.

LES WEEK-ENDS DU MAC-MAHON. LE FILM NOIR AMÉRICAIN (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Tueur à gages, ven., séances à 19 h, 20 h 40, 22 h 20 film 10 mn après ; Pas d'orchidées pour Miss Blandish, sam., séances à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 25 mn après ; la Cinquième Victime, dim., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 15 mn après ; Pour toi, j'ai tué, lun. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 film 10 mn après.

NUIT DU POLAR, Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50). Le Corbeau, ven. 20 h 30 ; Quai des Orfèvres, ven. 20 h 30 ; le Secret, ven. 20 h 30 ; le Doulos, ven. 20 h 30.

Les grandes reprises

ALIEN (*) (Brit., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

L'AMOUR A LA VILLE (It., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

BAMBI (A., v.f.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

CENDRILLON (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

DIAMANTS SUR CANAPÉ (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

HANTISE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LES INCONNUS DANS LA MAISON (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'INSPECTEUR NE RENONCE JAMAIS (**) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LETTRE D'UNE INCONNUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

MAD MAX 2 (Austr., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

MÉDÉE (It.-All., v.o.) : U.G.C. Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40).

MITRAILLETTE KELLY (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; v.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (45-74-95-40).

PETER PAN (A., v.f.) : U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LA POISON (Fr.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

QUINZE JOURS AILLEURS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

SALVADOR (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE SECRET DERRIÈRE LA PORTE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LE TEMPS DU GHETTO (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

WHAT A FLASH ! (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 28

Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, Z. Mehta (dir.) (Messiaen, Xenakis, Mahler).

Auditorium des Halles, 20 h 30 : Orchestre national de Toulouse, B. Bratoev (dir. et soliste) (Roussel, Schubert, Schumann, Britten).

Cortot, 20 h 15 : Ensemble vocal Lyrica (Mozart, Offenbach).

Sainte-Chapelle, 21 h : A. Navarra (Bach).

JEUDI 29

Pleyel, 20 h 30 : voir le 28.

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Orchestre national de France, R. Barshaï (dir.) (Beethoven).

Église Saint-Médard, 20 h 45 : Les Arts Florissants.

Gaveau, 20 h 30 : E. Kremski (Liszt, Schubert, Wagner, chants tibétains).

Sainte-Chapelle, 20 h : Orchestre d'Archets Français, D. N'Kaoua (piano) (Mozart).

Maison d'Amérique latine, 20 h 30 : M. Raskin, O. Milani (clavecin) (Couperin, Bach, Piazzolla).

SAMEDI 31

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Quatuor Takacs, D. Ranki (piano) (Mozart, Chopin, Haydn, Durko).

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : Quatuor Manfred (Schubert, Smetana, Puccini).

Pleyel, 16 h 30 : Orchestre de Paris, Z. Mehta (dir.), I. Gitlis (violon) (Bartok, Mahler).

Eglise Saint-Merri, 21 h : Orchestre de Chambre de la Waldstadt (Haendel, Bach).

Sainte-Chapelle, 21 h : voir le 29.

DIMANCHE 1er

Théâtre J.-L. Barrault M. Renaud, 11 : D. Ranki, E. Klukon (piano quatre mains) (Mozart, Debussy, Ravel).

Eglise Saint-Louis, 17 h : voir le 31.

Sainte-Chapelle, 21 h : voirle 29.

LUNDI 2

Athénée, 20 h 30 : J. Van Dam (chant), J.-C. Vanden Eynden (piano) (Schubert, Brahms, Wolf).

Sainte-Chapelle, 21 : voir le 29.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-57-71), 23 h : Fusion (jusqu'au 1er). Le 2, Roe Bande : à partir du 3, J.-L. Dionnet ; 20 h : les Coyottes (jusqu'au 31).

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h : J. Lacroix Jazz Orchestra (jusqu'au 31) ; à partir du 1er, Doudelle Jazz Orchestra.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 21 h 30 : les 29, 30, 31 : Abou Smith.

CIGALE (45-72-11-22), le 3, 20 h : P. Brady.

CITHEA (43-57-99-26), le 3, 21 h : M.-A. Damestoy.

CLUB ADAGIO (48-25-80-80), le 31, 21 h : Richard Raux Quartet.

DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30, les 29, 30 : Toubab Ka.

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), le 2, 20 h : The Wild Ones.

EXCALIBUR (48-04-74-92), 22 h, mer : Chance Orchestra R'N'B ; Jeu. : C. Vander Trio ; Ven. : Guida de Palma and le Band ; Sam. : Ana ; Lun. : Rido Bayonne ; Mar. : Pedro Wognin And Nat'Way.

KISS (48-87-89-64) (D.), 24 h : Pela.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), (D., L.), 23 h : les 28, 29 : Ray Brown, G. Harris, M. Roker ; les 30, 31 : Chico Hamilton. Les 2, 3, 22 h et 24 h : Hommage à J. Coltrane avec E. Jones, Mc Coy Tyner.

LE MÉCÈNE (42-77-40-25) (Mar.), 22 h 30, les 28, 29, Scott Taylor Quartet. Les 30, 31 : Tao et V. Bucher Trio. Le 1er : Gandaia. Le 2 : Zouma Bon Temps.

MÉRIDIEN (47-58-12-30), 22 h : B. Pizzarelli Trio et A. Villeger.

MONTANA (45-23-51-41), 22 h 30 : Quartet Cecily Gardner.

MUTUALITÉ, le 29, 20 h : Public Image Limited.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, le 28 : Anita O'Day Quintet. Le 29 : P. Mace Quintet. Le 30 : A. Shepp, H. Parlan. Le 31 : Baobab de Dakar.

OLYMPIA (47-42-82-45), le 2, 20 h 30 : V. Lazlo.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70) (D) 21 h : les 28, 29 : C. Nougaro. Le 30 : Quintet de Paris. Le 31 : L. Saltiel.

PETIT JOURNAL ST-MICHEL (43-26-28-59), 21 h 30, le 28 : Watergate Seven + One. Le 29 : M. Saury Sextet. Le 30 : Jazz at Five. Le 31 : J. Caroff Jazz Band. Le 2 : Alligator Jazz Band. Le 3 : G. Lafitte Quartet.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : Charlie Rouse (jusqu'au 1er). A partir du 2 : Turk Mauro Quartet.

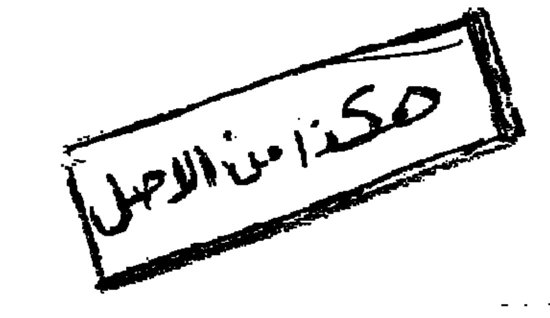
LA PINTE (43-26-26-15), 21 h 30, les 28, 29 : Trio Satori. Les 30, 31 : Quartet Pascal Gaubert. Les 2, 3 : Trio Noakes Brothers.

SLOW CLUB (42-33-84-30) (D. L.), 21 h 30 : M. Laferrière Dixieland Jazz Band (jusqu'au 31).

SUNSET (42-61-46-60), 21 h 30 : G. Clément, F. Després, P. Lacarière, T. Chauvet (jusqu'au 31).

LES TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) Mar., Mer., J., 22 h : V., S., 22 h et 24 h : Osvaldo Piro Quintet.

ZÉNITH (42-40-60-00), le 31, 20 h : This World and The Wailers.



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 28 octobre

TF 1

20.30 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Avec Jane Birkin, Marc Lavoine, Gipsy King, Les Avions, Rita Mitsouko, Paul Belmondo, Marie Myriam, Richard Cocciante. ▶ **23.00 Magazine : Sirocco.** Emission de Denis Chegaray, présentée par Jenna de Rosnay. Au sommaire : Isabelle chez les Masaï ; La chasse au filet à Chambord ; Retour d'Afrique ; Une archéologue en Cappadoce ; Les chasseurs de têtes des mers du Sud ; Salle de bains avec vue. **0.05 Journal. 0.20 La Bourse. 0.50 Permission de minuit.** Emission de Frédéric Mitterrand et Jérôme Garcin.

A 2

20.30 Le grand échiquier. Emission de Jacques Chancel. Invité : Maurice André, trompettiste. Avec l'Orchestre d'Auvergne dirigé par Jean-Jacques Kantorow et Stéphane Cardon, Claude Bolling et son Big Band, le Sixteen Choir, Patrice Fontanarosa, Pierre Pierlot, Guy Touvron, Bernard Soustrot, Philippe Pierlot, Nicolas André, Béatrice André, Lionel André, Frédéric Bouc, Brigitte Berthelier, Simon Estes, Janet Perry, François-Henri Houbard, Nicole Rieu. Des images de Dizzy Gillespie, Louis Amstrong, Al Jarreau. **23.30 Informations : 24 h sur l'A 2. 0.00 Histoires courtes.** Alger la blanche, de Cyril Collard.

FR 3

▶ **20.35 Théâtre : Dom Juan ou le festin de pierre.** Comédie en cinq actes de Molière ; mise en scène de Marcel Bluwal. Avec Michel Piccoli, Claude Brasseur, Anouk Ferjac, Dominique Rozan, Michel Le Royer. **22.25 Journal. 22.50 Magazine Océaniques.** Fragonard, un temps retrouvé, de Michel Patiart, avec Pierre Rosenberg et Philippe Sollers. **23.45 Musiques, musique.** Une semaine dans les jardins d'Esther Lamandier.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : l'Homme à femmes ■ Film américain de Blake Edwards (1984). Avec Burt Reynolds, Julie Andrews, Kim Basinger, Marilu Henner, Jennifer Edwards. **22.50 Flash d'informations. 22.55 Cinéma : la Femme de ma vie** ■■ Film français de Régis Warnier (1986). Avec Jane Birkin, Christophe Malavoy, Jean-Louis Trintignant, Béatrice Agenin. **0.35 Cinéma : l'Affaire Savolta** ■ Film espagnol d'Antonio Drove (1978). Avec Charles Denner, Virginie Billetdoux, Pablo, Stéfania Sandrelli, Ettore Manni. **2.10 Série : Rawhide.**

LA 5

20.30 Variétés : Collaricocoshow. Emission de Stéphane Collaro. Avec Raft, Cécilia Noah, Charlotte Valandrey, Thierry Lhermitte. **21.45 Série : La loi de Los Angeles. 22.35 Série : Arabesque.** Meurtre sans publicité. **23.25 Série : Le renard.** La mort ne coûte rien. **0.30 Série : Hôtel.** Récriminations (rediff.). **1.20 Série : Les chevaliers du ciel. 1.50 Feuilleton : Le temps des copains. 2.15 Série : Arsène Lupin.** L'homme au chapeau noir.

M 6

20.30 Série : Dynastie. Le portrait. **21.20 Série : Falcon Crest.** Amour, honneur et obéissance. **22.10 Journal. 22.20 Météo. 22.25 Série : Les espions.** La conquête de Claude Murdoch. **23.15 Magazine : Club 6.** De Pierre Bouteiller. **0.00 Série : Les têtes brûlées.** Candidat au suicide. **0.50 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.** Le chouchou de la semaine : Souria.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Le feu des origines, d'Emmanuel Dongala. **21.30 Communauté des radios publiques de la langue française. 22.00 Correspondances.** Des nouvelles de la Belgique, du Canada, de la Suisse. **22.40 Nuits magnétiques.** Les cimetières. **0.05 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la salle Pleyel) : Les offrandes oubliées, de Messiaen ; Keqrops, de Xenakis ; Symphonie nº 1 en ré majeur, de Mahler, par l'Orchestre de Paris, dir Zubin Mehta : sol. : Roger Woodward, piano. **23.07 Jazz club.** En direct du New Morning, avec la chanteuse Anita O'Day.

Jeudi 29 octobre

TF 1

13.35 Feuilleton : Haine et passions. 14.20 Feuilleton : C'est déjà demain. 14.45 Variétés : La chance aux chansons. Emission de Pascal Sevran. Sixty's follies. Les Chats sauvages, les Chaussettes noires, Monty, Moustique, Agnès Loti, Vince Taylor, Claudine Coppin ; hommage à Claude François. **15.35 Quarté à Evry. 15.50 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.** Le repaire de l'aigle. **16.45 Club Dorothée. 17.00 Magazine : Panique sur le 16.** Animé par Christophe Dechavanne. Mode, littérature, cinéma, théâtre, revue de presse et rubriques insolites. Avec Pascal Rod, Loop the loop, Antoine. **17.58 Flash d'informations. 18.00 Série : Mannix.** Cible vivante. **19.00 Feuilleton : Santa Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal. 20.25 Météo. 20.28 Tapis vert. 20.30 Magazine : Le monde en face.** Emission de Christine Ockrent. L'inquiétude SIDA : faut-il être tous testés ? Invitée : Michèle Barzach, ministre délégué à la santé et à la famille. **22.00 Variétés : Bedos fait son cirque d'hiver.** Extraits du spectacle de Guy Bedos au Cirque d'hiver d'octobre à décembre 1986. **23.15 Journal. 23.30 La Bourse. 23.33 Permission de minuit.** Emission de Frédéric Mitterrand et Jérôme Garcin.

A 2

13.45 Magazine : Domicile A 2. De Liliane Bordoni, présenté par Marc Bessou. Avec Marc Lavoine, Sabine Guérin, Corinne Dacla ; à 13.50, le feuilleton : A l'est d'Eden (6ᵉ épisode). **15.00 Flash d'informations. 15.05 Magazine : Domicile A 2** (suite). **15.30 Feuilleton : Rue Carnot. 16.00 Flash d'informations. 16.05 Magazine : Domicile A 2** (suite). **17.15 Récré A 2.** Mimi Cracra ; Récré à l'Opéra : Didon et Enée de Purcell ; Lire, lire, lire ; Le sourire du dragon. **17.55 Flash d'informations. 18.00 Série : Ma sorcière bien-aimée.** La prêtresse Hepzibah. **18.25 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **18.50 Variétés : Un DB de plus.** De Didier Barbelivien. Avec Didier Kaminka, Julien Clerc, Louis Chedid, Cathy Claret. **19.15 Actualités régionales. 19.40 Jeu : Le bon mot d'A 2. 20.00 Journal. 20.25 INC.** Les services télématiques. **20.30 Cinéma : La moutarde me monte au nez** ■ Film français de Claude Zidi (1974). Avec Pierre Richard, Jane Birkin, Danièle Minazzoli, Claude Piéplu, Henri Guybet. **22.10 Magazine : Edition spéciale.** D'Alain Wieder et François Debré, présenté par Bernard Rapp. Sommaire : Les dessous des prix littéraires. **23.30 Informations : 24 h sur l'A 2. 0.00 Série : Brigade criminelle** (rediff.).

FR 3

13.30 Magazine : La vie à plein temps. Présenté par Gérard Morel. Avec Raft, Julie Pietri, Georges Marchal. **14.00 Magazine : Thalassa** (rediff.). **14.30 Documentaire : Un naturaliste en campagne.** Entre glace et feu. **15.00 Flash d'informations. 15.05 Série : Sur la piste du crime.** Le raid. **16.00 Magazine : Dimension 3.** Zen, zazen (rediff.). **17.00 Flash d'informations. 17.05 Feuilleton : Ne mangez pas les marguerites.** 13ᵉ épisode : La partie de pêche. **17.30 Dessin animé : Croc-note show.** La cithare. **17.35 Dessin animé : Belle et Sébastien.** Les amis retrouvés. **18.00 Dessin animé : Mister T.** 11ᵉ épisode : L'affaire du casino. **18.30 Feuilleton : La liberté Stéphanie.** 14ᵉ épisode. **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.15 à 19.35, actualités régionales. **19.55 Dessin animé : Il était une fois la vie.** La respiration. **20.05 Jeux : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.30 INC.** Les services bancaires. **20.35 Cinéma : l'Exorciste II : l'Hérétique** ■■ Film américain de John Boorman (1977). Avec Richard Burton, Linda Blair, Louise Fletcher, Max von Sydow. **22.25 Dessin animé : Tom et Jerry. 22.30 Journal. 22.55 Magazine : Océaniques.** Québec, une ville, de Gilles Carles. **23.40 Musiques, musique.** Une semaine dans les jardins d'Esther Lamandier.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : Je hais les acteurs ■■ Film français de Gérard Krawczyk (1986). Avec Jean Poiret, Michel Blanc, Bernard Blier, Michel Galabru, Pauline Lafont, Dominique Lavanant. **15.40 Cinéma : Sauvez le *Neptune*** □ Film américain de David Greene (1977). Avec Charlton Heston, David Carradine, Stacy Keach. **17.25 Cabou cadin. 17.45 Série : Superman. 18.15 Flash d'informations. 18.16 Mytho-Folies.** Avec Michel Galabru. **18.25 Dessin animé : Le piaf. 18.26 Top 50. 18.55 Starquizz.** Invités : Philippe de Broca, Marielle Goitschel, Michel Fugain. **19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Philippe Gildas et les Nuls. **20.30 Cinéma : Money Movers** ■ Film australien de Bruce Beresford (1978). Avec Terence Donovan, Ed Devereaux, Tony Bonner, Lucky Grills, Alan Cassell. **22.00 Flash d'informations. 22.05 Cinéma : la Vallée de la mort** □ Film américain de Dick Richards (1981). Avec Paul Le Mat, Catherine Hicks, Stephen McHattie, Wilford Brimley, Peter Billingsley. **23.30 Cinéma : Carrie** ■■ Film américain de Brian De Palma (1976). Avec Sissy Spacek, Piper Laurie, Amy Irving, William Katt, John Travolta, Nancy Allen (v.o.). **1.05 Téléfilm : L'engrenage.** De Peter Werner, avec James Coburn, Ted Wass, Glynnis O'Connor. **2.35 Boxe.** Championnat du monde des poids moyens : Thomas Hearns (E.-U.)-Juan Domingo Roldan (Arg.).

LA 5

13.35 Série : Les saintes chéries. Le patron part pour New-York. **14.10 Série : Arsène Lupin.** L'homme au chapeau noir (rediff.). **15.30 Série : La grande vallée.** La mine d'or de Charlie. **16.30 Série : Max la menace.** On l'appelle Max (2ᵉ partie). **16.55 Dessin animé : Le magicien d'Oz. 17.20 Dessin animé : Charlotte. 17.45 Dessin animé : Emi magique. 18.10 Série : Riptide. 19.00 Jeu : La porte magique.** Animé par Michel Robbe. **19.30 5, rue du Théâtre.** De Philippe Bouvard. **20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : La flétrissure.** De Warris Hussein. Avec Daniel Hassey, Claire Bloom, Christine Lahti, (dernière partie). **22.20 Série : Capitaine Furillo.** Adieu M. Scripps. **23.10 Série : Lou Grant.** (rediff.). **0.05 Série : Max la menace** (rediff.). **0.30 Série : Les chevaliers du ciel. 1.00 Feuilleton : Le temps des copains. 1.30 Les cinq dernières minutes.** Histoire pas naturelle (rediff.).

M 6

13.00 Série : Cher oncle Bill. Le père idéal (rediff.). **13.30 Variétés : Chansons amour, chansons toujours.** Les grandes chansons françaises des vingt dernières années. Invitée : Julie Pietri. **14.00 Côté corps, côté cœur. 14.30 Série : Marcus Welby.** Ne faites pas rire le clown (rediff.). **15.20 25 images seconde.** Savoir dénombrer les idées visuelles contenues dans un clip. **15.50 Jeu : Clip combat. 16.55 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Hawaï police d'Etat. 18.00 Journal. 18.15 Météo. 18.20 Série : La petite maison dans la prairie.** L'incendiaire. **19.05 Série : Cher oncle Bill.** Mon ami Lana. **19.30 Série : Daktari.** Wameru se modernise. **20.24 Six minutes d'informations.** De 20.30 à 0.30 M 6 aime le cinéma. **20.35 Série : Les têtes brûlées.** Candidat au suicide (rediff.). **21.30 M6 M Magazine.** Entretien avec Claude Chabrol. **22.10 Journal et météo.** ▶ **22.30 Cinéma : Dans la ville blanche** ■■ Film suisse d'Alain Tanner (1982). Avec Bruno Ganz, Teresa Madruga, José Carvalho, Julia Vonderlinn. **0.20 Magazine : Club 6.** De Pierre Bouteiller. **1.05 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Nouvelles des lieux insolites. La chambre au papier jaune, de Charlotte Perkins-Gilman. **21.30 Profils perdus.** Marie Bonaparte. **22.40 Nuits magnétiques.** Les cimetières. **0.05 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : Concerto pour piano, violon, violoncelle et orchestre en ut majeur, op. 56 ; et Symphonie nº 5 en ut mineur, op. 67, de Beethoven, par l'Orchestre national de France, dir. Rudolf Barchaï ; sol. : Jeremy Menuhin (piano), Jean-Jacques Kantorow (violon), Misha Maisky (violoncelle). **23.07 Club de la musique contemporaine.** IRCAM : portrait en coupe : Manoury ; Stroppa ; Barraqué, Cage. **0.30 Mélodies.** Schubert, Mendelssohn, Wolff, Brahms, Mozart, Schumann.

Audience TV du 27 octobre 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne   1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF 1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	44.7	Santa Barbara 22.1	Actual. région. 9.0	Actual. région. 5.5	Nulle part 1.0	Porte magique 4.5	Oncle Bill 2.5
19 h 45	51.8	Roue fortune 24.6	Bon mot A2 3.6	Actual. région. 8.0	Nulle part 3.0	5, rue Théâtre 9.0	Daktari 3.5
20 h 16	63.3	Journal 21.1	Journal 20.1	La classe 10.6	Nulle part 2.5	Journal 4.5	Daktari 4.5
20 h 55	69.8	Année prochaine 13.6	7ᵉ Cible 30.7	Victor Victoria 17.1	Rues de feu 2.0	Soupe choux 7.0	Vive la liberté 4.0
22 h 08	69.3	Année prochaine 13.1	7ᵉ Cible 34.2	Victor Victoria 16.6	SOS fantômes 0.0	Soupe choux 7.5	Maîtres et valets 1.5
22 h 44	36.7	Ciné star – 4.5	Mardi cinéma 8.5	Victor Victoria 11.1	SOS Fantômes 0.0	Spencer 11.6	Maîtres et valets 1.5

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 143 reçoivent M 6 dans de bonnes conditions.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 28 octobre à 0 h TU et le jeudi 29 octobre à 24 h TU.

Les pluies et les orages traversent progressivement le pays. Ils laissent place à un temps plus frais mais où les éclaircies seront nombreuses. Le ciel se couvrira à nouveau en soirée sur la Bretagne.

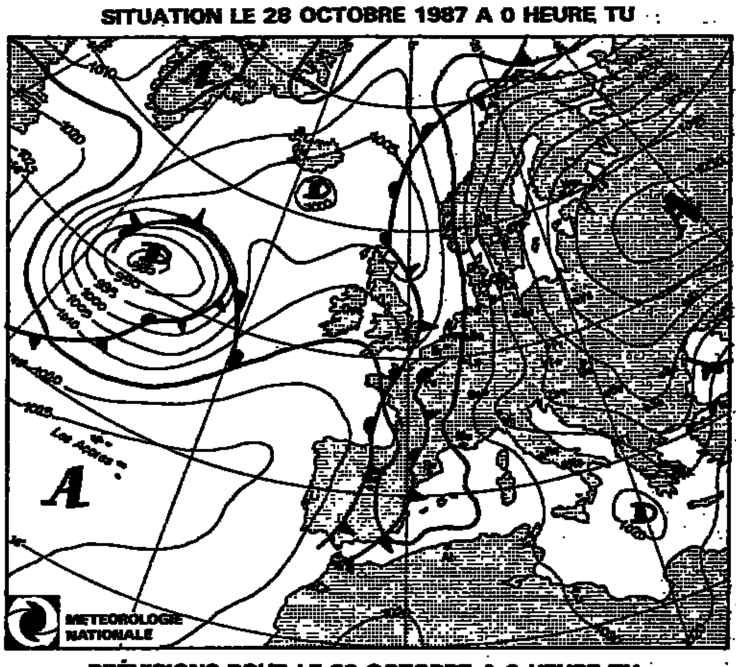
Le temps sera couvert et pluvieux, parfois orageux, le matin sur les Pyrénées, le golfe du Lion, le Massif Central, l'Orléanais et le Centre. Il pleuvra également en Champagne, en Ile-de-France ainsi qu'en Picardie, dans les Ardennes et en Lorraine. Progressivement en cours de journée, les nuages vont se déchirer et les passages nuageux alterneront avec les éclaircies.

Ce temps pluvieux progressera vers l'est et gagnera dans l'après-midi la vallée du Rhône, la Méditerranée, les Alpes, le Jura, les Vosges et l'Alsace. Les pluies peuvent prendre un caractère orageux et être localement assez fortes.

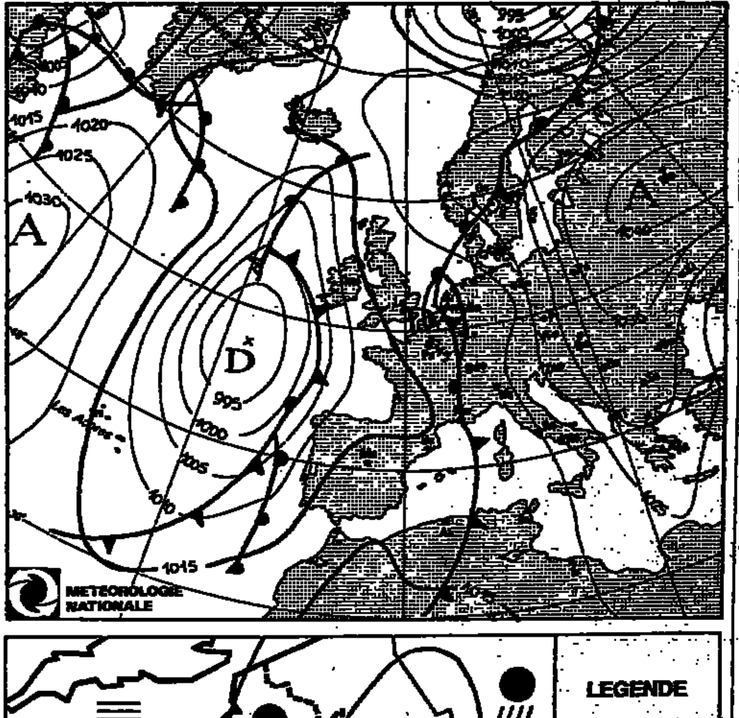
Les températures au lever du jour varieront de 8 à 10 degrés près des côtes de la Manche, de 4 à 6 degrés plus à l'intérieur en Bretagne, en Normandie et dans le Poitou, de 10 à 13 degrés dans le centre du pays et dans l'est, de 9 à 10 degrés près des côtes atlantiques, de 14 à 15 degrés près des Pyrénées, de 6 à 9 degrés dans la vallée du Rhône et de 14 à 18 degrés près de la Méditerranée.

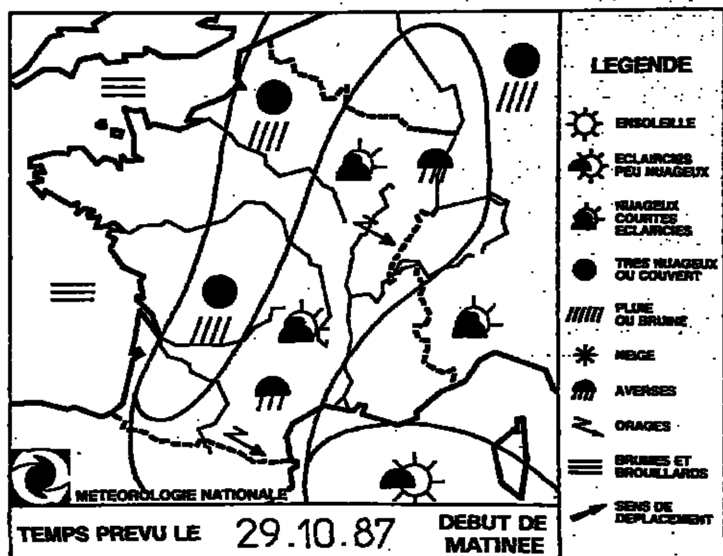
L'après-midi, le thermomètre indiquera de 14 à 17 degrés dans le nord-ouest du pays et de 17 à 20 degrés sur le reste de la moitié nord à l'exception de l'extrême est où il ne fera que de 13 à 15 degrés. Plus au sud, il fera de 18 à 21 degrés et de 19 à 22 degrés sur la Côte d'Azur et en Corse. C'est dans le Sud-Ouest qu'il fera le plus chaud, les températures atteindront de 20 à 22 degrés.

SITUATION LE 28 OCTOBRE 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 30 OCTOBRE A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 27-10 à 6 heures TU et le 28-10-1987 à 6 heures TU — le 28-10-1987

FRANCE			
AJACCIO	26	13	D
BIARRITZ	26	12	P
BORDEAUX	22	12	P
BOURGES	21	14	P
BREST	12	4	D
CAEN	20	11	–
CHERBOURG	17	10	N
CLERMONT-FERR.	23	16	C
DIJON	18	22	P
GRENOBLE St-M-H	18	11	P
LILLE	17	13	P
LIMOGES	21	10	O
LYON	20	16	C
MARSEILLE-MAR.	25	19	A
NANCY	15	9	A
NANTES	20	7	P
NICE	23	17	N
PARIS-MONTS.	21	13	P
PAU	25	11	P
PERPIGNAN	20	19	P
RENNES	20	6	D
ST-ÉTIENNE	24	18	C
STRASBOURG	11	10	B
TOURS	22	11	O
TOULOUSE	23	14	P
POINTE-A-P.	33	24	A

ÉTRANGER			
ALGER	31	20	N
AMSTERDAM	14	11	P
ATHÈNES	22	11	N
BANGKOK	32	26	N
BARCELONE	24	18	N
BELGRADE	12	5	N
BERLIN	10	3	D
BRUXELLES	18	12	P
LE CAIRE	26	16	D
COPENHAGUE	10	7	N
DAKAR	29	25	D
DELHI	32	18	D
DJERBA	29	17	B
GENÈVE	13	11	C
HONGKONG	27	22	P
ISTANBUL	12	7	P
JÉRUSALEM	28	9	D
LISBONNE	18	11	D
LONDRES	15	8	D
LOS ANGELES	31	19	A
LUXEMBOURG	15	8	N
MADRID	19	9	C
MARRAKECH	20	14	A
MEXICO	26	10	B
MILAN	16	12	C
MONTRÉAL	13	1	P
MOSCOU	3	–7	D
NAIROBI	29	16	D
NEW-YORK	17	5	P
OSLO	8	7	C
PALMA-DE-MAL.	30	17	D
PÉKIN	22	7	D
RIO-DE-JANEIRO	28	22	C
ROME	24	14	D
SINGAPOUR	33	26	O
STOCKHOLM	8	6	N
SYDNEY	20	16	N
TOKYO	21	14	D
TUNIS	32	21	D
VARSOVIE	6	–3	D
VENISE	16	11	C
VIENNE	11	3	D

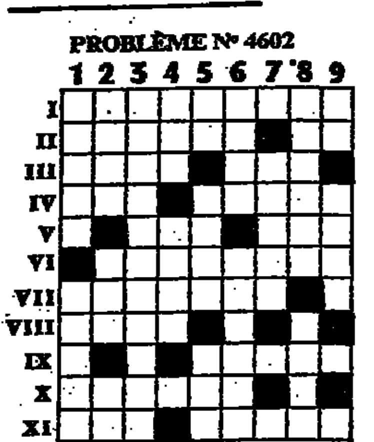
A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4602



HORIZONTALEMENT

I. Des femmes qui ont parfois de beaux restes. – II. Sent la violette. Dont la mise est au-dessous du minimum. – III. Est à peine couvert par la culotte. Un coup nul. – IV. A l'origine d'une confération. Pas étalés. – V. A de solides mâchoires quand elle est anglaise. Ordre de départ. – VI. A prouvé qu'elle pouvait s'améliorer. – VII. Qui craint donc les coups. – VIII. Le dernier des pieds. – IX. Peut être assimilée à l'essence super. – X. Donna envie de fumer. – XI. Fit des histoires. Levée par celui qui ne veut pas rester en rade.

VERTICALEMENT

1. Grande, c'est une sorte d'échalas. On risque la culbute quand ils ne sont pas couverts. – 2. N'a pas besoin de somnifères. Vient parfois du cœur. Peut courir dans les prés. – 3. Ce qu'on fait quand on attend. – 4. Fut le témoin d'une grande précipitation. Un homme sur qui on peut compter. – 5. Un peu d'encens. Désigne ce qui est le plus près. Dans un alphabet étranger. – 6. Coule en Afrique. L'encens, autrefois. – 7. Choisir comme un domicile. – 8. Qu'on peut comparer à un âne. Donner de la force. – 9. Qui s'est donc répandu. En France.

Solution du problème nº 4601

Horizontalement

I. Jambes. Ré. – II. Odorat. En. – III. Ur. Aurige. – IV. Rocs. Ogre. – V. Niés. Mue. – VI. Atre. Bêta. – VII. Levure. – VIII. Erosion. – IX. Spa. Ore. – X. Toupet. Na ! – XI. Et. Ormeau.

Verticalement

1. Journaliste. – 2. Adroite. Pot. – 3. Mo. Cerveau. – 4. Brasseur. Pô. – 5. Eau. Roter. – 6. Strombes. Tm. – 7. Iguā. Io. – 8. Regret. Orna. – 9. Enée. Anneau.

GUY BROUTY.

EN BREF

● **Guide des pensions alimentaires.** – Quelles sont les différentes formes de pensions alimentaires entre époux, entre parents et enfants, entre ex-conjoints après divorce ? Dans quels cas sont-elles attribuées et selon quels critères ? Comment résoudre les difficultés pratiques : les modes de recouvrement, l'indexation, la révision ? Un nouveau guide, édité par le CNIDF (Centre national sur les droits de la femme), est en vente par correspondance ou sur place au CNIDF, Maison de l'information, 7, rue du Jura, 75013 Paris, 64 pages, 28 F.

● **Les boutiques d'Aéroports de Paris vendent à l'arrivée.** – Les passagers arrivant à Paris par avion peuvent désormais faire leurs emplettes dans les boutiques hors taxes d'Aéroports de Paris (ADP), mais en payant les taxes sur les objets achetés. Jusqu'à présent, les boutiques n'avaient le droit de vendre qu'aux passagers en partance pour l'étranger. *« Nous sommes maintenant le seul aéroport européen à pouvoir vendre toutes taxes comprises »,* déclare Mme Elizabeth Lemasson, responsable du marketing pour les concessions commerciales d'ADP. *« Cela nous permettra de préparer le grand marché européen, qui verra disparaître, en 1993, le droit de vendre hors taxes aux voyageurs circulant à l'intérieur de la CEE. »* La disparition de ces ventes représenterait un manque à gagner de 130 millions de francs par an pour ADP.

● **Guide des associations.** – Les éditions SA 2 publient un nouveau *Guide annuaire des associations* avec, notamment, des fiches descriptives et les adresses des principales organisations. Quatre index (alphabétique, sigles, thématique et régional) complètent ce livre.

★ SA 2, 37, boulevard Malesherbes, 75008 Paris. Tél. : 42-66-19-94. 465 F.

● **Sur les traces de Napoléon.** – De Bruxelles à Waterloo, un périple napoléonien d'une, deux, trois ou quatre journées en passant par Bruxelles, préparé par l'office de promotion du tourisme de la Communauté française de Belgique (OPT).

★ Renseignements : Office belge de tourisme, 21, boulevard des Capucines, 75002 Paris. Tél. : 47-42-41-18.



le 28 octobre 1987

Madame, Monsieur,

Vous êtes aujourd'hui actionnaire de la Compagnie Financière de Suez, qui est la principale compagnie financière française par l'importance de ses résultats : je vous remercie de nous avoir ainsi manifesté votre confiance.

Notre passé et notre présent justifient cette confiance. Depuis plus d'un siècle Suez n'a cessé de se développer à travers les aléas de la conjoncture nationale et internationale, tantôt porteuse et tantôt incertaine. Notre histoire nous a ainsi appris à voir plus loin que les intempéries financières, économiques, et même politiques. Ce qui compte avant tout, c'est la rentabilité de nos filiales et de nos participations et leurs perspectives, non pas à court, mais à moyen et long terme. Si vous voulez tirer parti de votre actionnariat dans Suez, il faut nous accompagner comme nous accompagnons depuis longtemps des sociétés telles que Indosuez, l'Abeille, la Lyonnaise des Eaux, Saint-Gobain, Valéo, et, plus récemment, Accor ou Cap Gemini.

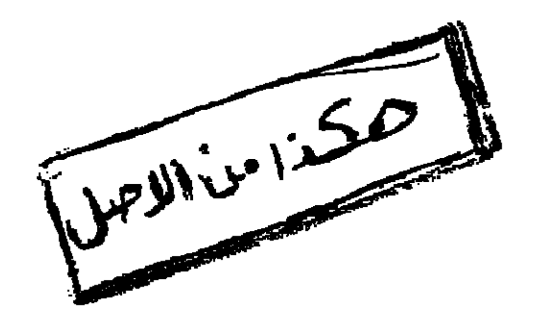
C'est pourquoi, de même que nous sommes des partenaires fidèles, investir dans Suez ne prend tout son sens pour nos actionnaires que si ceux-ci le demeurent dans la durée. Je souhaite, pour eux comme pour nous, que ceux qui viennent de répondre à notre appel en souscrivant près de 5 fois le nombre des actions offertes l'aient fait avec cette détermination.

Pour renforcer cette confiance réciproque, je m'engage à vous tenir informés des grandes décisions qui concerneront votre société. D'ores et déjà, je vous donne rendez-vous le 8 janvier prochain, à l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie. D'ici là vous pouvez nous contacter soit par téléphone au (16 1) 45.613.613, soit en écrivant à Suez-Communication 1, rue d'Astorg - 75008 Paris.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération.

Renaud de La Genière
PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE DE SUEZ

هكذا من الأصل



Le Monde

EDUCATION

Pour combattre le virus de l'illettrisme

Ils sont des millions, parmi nous, atteints de cette maladie sociale d'un autre âge : ne pas savoir lire.

LORSQU'IL évoque son « *infirmité* », Jean-Yves serre sa gorge d'une main crispée. Il suffoque d'être incapable de lire et d'écrire à vingt-huit ans. Il enrage de ne pouvoir aider sa fillette de neuf ans, l'aînée de ses six enfants, à comprendre ses leçons. A l'heure où elle rentre de l'école, il préfère aller prendre l'air plutôt que de lui avouer son impuissance. Fils d'un ouvrier tombé d'un échafaudage et d'une femme de peine alcoolique, son histoire semble sortie de Zola. Mais elle se passe dans une cité HLM des faubourgs d'Amiens à l'orée du vingt et unième siècle, et ressemble à la plupart des biographies d'illettrés.

Combien sont-ils en Picardie ou ailleurs à vivre autour du degré zéro de la lecture et de l'écriture ? Des millions selon les estimations, mais aucun recensement précis n'a pu être réalisé, faute d'une définition objective de l'illettrisme et d'une institution prenant globalement en charge le phénomène. Mais dans la plaine picarde particulièrement malmenée par la crise, cette forme de sous-développement fait, plus qu'ailleurs, des ravages. La question s'y est trouvée publiquement posée par un biais inattendu : lorsque le conseil régional a pris en charge le budget de la formation professionnelle, du fait de la décentralisation, il s'est aperçu qu'une grande partie des crédits destinés à reconvertir les chômeurs ne pouvaient être dépensés, le public concerné étant d'un niveau trop bas pour suivre les stages proposés.

Redonner soif de lire à ceux qui en ont perdu toute envie, telle est la tâche à laquelle s'attellent plusieurs associations et organismes dans la région d'Amiens. A Hornoy-le-Bourg, au cœur du plateau picard, un bâtiment municipal accueille nombre de jeunes, perdus dans le vingtième siècle. Cinq cantons ruraux se sont associés pour ouvrir, en juin 1986, un atelier pédagogique personnalisé (APP) qui propose une formation minimale à la carte aux chômeurs, trop « largués » pour comprendre les tests donnant accès aux stages de formation.

Ces jeunes qui vivotent aux marges de l'illettrisme n'auraient même pas accès aux « petits boulots », sans la force de conviction des animatrices de la permanence d'accueil et d'orientation locale, qui battent la campagne pour dénicher TUC, PIL ou autres SIVP (1). C'est-à-dire une couverture sociale, une occupation d'aide cantonnier, de femme de ménage dans une maison de retraite, de garçon de ferme, accompagnée de quelques séances de « remise à niveau » à l'APP sous la conduite de formateurs locaux, avec lesquels ils ont défini individuellement des objectifs et tentent de bâtir un projet professionnel : savoir remplir un chèque, comprendre une feuille de maladie, se repérer dans le temps ; puis passer le permis de conduire, apprendre à mieux lire, trouver une formation professionnelle.



Avec eux, le chemin est long, car leur isolement est si complet qu'il paralyse tout apprentissage. « *Je sais ce que j'écris, mais personne d'autre ne peut me comprendre, sauf ma mère* », confie d'un air désolé Manuel, un garçon costaud de vingt-quatre ans enveloppé dans un pull de grosse laine. Fils de forain, il garde de son passage à l'école un souvenir amer. « *Je savais lire, mais j'ai tout perdu, car je n'ai pu m'acheter des lunettes* », explique-t-il. Dans les fermes picardes, il a cueilli des radis pour 25 centimes la botte et, récemment, ramassé des pommes de terre sans toucher un sou. « *Le patron a dit que j'avais trop mangé* », lâche Manuel, plus honteux que révolté.

A l'atelier pédagogique d'Hornoy-le-Bourg, il réapprend à écrire et à compter. Tout comme Martine, vingt-cinq ans, ancienne élève de CPPN (2), licenciée de l'usine de verrerie où elle était employée, parce qu'elle était incapable de remplir des fiches de comptage. Tout comme Christophe, dix-huit ans, qu'on laissait de côté à l'école parce qu'il « *ne voulait pas apprendre* », ou Bernadette, vingt et un ans, pour qui « *le monde a évolué trop vite* ». Hornoy-le-Bourg est devenu la capitale locale de la lutte contre l'illettrisme. Les collèges envoient à l'APP les listes d'élèves en difficulté, et les maires celles de leurs administrés concernés.

« V'là les livres ! »

Car on n'attire pas ceux qui savent à peine lire et écrire par voie d'affiches ou de placards dans la presse. Au centre d'Amiens, l'association le Cardan, fondée par des militants d'ATD-Quart-Monde, doit son efficacité aux relations de confiance que ses quarante bénévoles savent établir avec le public sous-prolétaire. L'agence pour l'emploi et les travailleurs sociaux orientent vers elle des chômeurs touchés par l'illettrisme et suffisamment motivés pour se déplacer dans ses locaux et être suivis individuellement sur rendez-vous par un formateur. Mais cela ne suffit pas : le Cardan part à la rencontre de ses « clients ».

Dans une salle d'attente de PMI, les animatrices de l'association viennent régulièrement raconter des histoires aux enfants, afin de montrer aux mères le plaisir qu'un bébé peut tirer d'un ouvrage fait pour lui, bien avant de savoir lire. C'est une découverte dans des familles où les rappels de loyers, les commandements d'huissier et les dépliants publicitaires sont les seuls écrits à pénétrer. Telle une missionnaire du droit au savoir, Odile Robitaille débarque, chaque jeudi, avec une bénévole du Cardan au pied des immeubles de Brossolette, une cité des quartiers nord d'Amiens, où bien des familles vivent suspendues aux versements des allocations familiales. « *V'là les livres !* », hurlent les enfants, lorsqu'elles sortent de leur fourgonnette un bac de plastique rose rempli d'albums. Deux heures durant, elles font la lecture à quelques gamins agglutinés, tandis que d'autres piochent allégrement dans cette bibliothèque de plein air improvisée.

Les livres ne sont pas prêtés, faute de moyens, mais aussi parce que l'association estime que les familles ne sont pas armées pour les accueillir : on les cacherait pour éviter d'avoir à les rembourser si le petit frère les massacrait, on se moquerait de l'enfant qui ânonnerait. Mais grâce à cette animation, le Cardan a noué des liens avec les parents auxquels elle peut suggérer une remise à flot en lecture. Dans certains cas, l'association propose des séances de soutien scolaire à domicile destinées à aider les enfants, mais aussi à éduquer les parents. Dans la plupart des logements, les enfants ne disposent d'aucun espace à eux, et la télévision fonctionne en permanence. « *Au début, on suggère qu'il serait bon d'éteindre le poste lorsque l'enfant travaille. C'est un long travail de persuasion* », raconte Odile Robitaille. Certains parents fondent d'énormes espoirs sur l'école mais se sentent totalement impuissants. Le Cardan tente de leur démontrer qu'en dépit de leurs faibles connaissances, ils peuvent jouer un rôle moteur dans l'éducation de leurs enfants.

Combattre l'exclusion

Tous les militants de la lutte contre l'illettrisme évoquent leurs difficiles relations avec l'école. Non pas tellement avec les enseignants en tant qu'individus. Mais avec une institution qui éprouve des difficultés à saisir concrètement les données sociales de l'illettrisme.

Le GRETA (3) n'ignore pourtant pas que le premier obstacle est l'isolement complet dans lequel vivent beaucoup d'illettrés. Dans deux quartiers populaires de la périphérie amiénoise, il organise depuis janvier dernier des stages destinés à encourager les plus déshérités à demander une formation professionnelle. Pas question d'apprendre à lire ou à écrire, mais d'inciter à sortir de leurs HLM des habitants reclus et assaillis de difficultés. « *Lutter contre l'illettrisme, c'est d'abord combattre l'exclusion* », insiste Mme Eliane Delamarière qui « rame » pour réunir à chaque séance de cette formation non rémunérée dans le quartier d'Etouvie une demi-douzaine de stagiaires. Cette petite femme de trente-six ans, par exemple, à demi illettrée, accablée de « *500 000 francs de dettes de loyer* », et handicapée par une mauvaise santé, qui avait cessé d'adresser la parole à quiconque, « *parce que les gens me regardent de travers* ».

Reste à coordonner toutes ces actions, à leur trouver une cohérence et à améliorer leur efficacité et leurs débouchés. C'est ce rôle qu'entend jouer le comité local de lutte contre l'illettrisme, un des premiers du genre en France, créé au sein du bureau d'aide sociale de la ville d'Amiens (4). Il regroupe trente-cinq associations et organismes et gère un budget annuel de 2 millions de francs. Par-delà les querelles de clocher et les pesanteurs administratives, le comité veut améliorer la connaissance des réalités de l'illettrisme et promouvoir les meilleures méthodes pour le combattre. Tâche incertaine, mais urgente. Car le virus fait des ravages et se transmet de génération en génération. Jean-Yves, l'illettré humilié, ignore que trois de ses six enfants sont dyslexiques et que sa fille aînée, âgée de neuf ans, ne sait toujours pas lire couramment.

PHILIPPE BERNARD.

(1) Travaux d'utilité collective, Plan d'insertion local, stages d'initiation à la vie professionnelle.

(2) Classe préprofessionnelle de niveau.

(3) Organisme de l'éducation nationale chargé de la formation des adultes.

(4) Mme Jeanne Vilbert CCAS ; 13, bd Maignan-Larivière 80000 Amiens.

L'échec des armées

SEULE institution à voir défiler la quasi-totalité de la population masculine, le service national offre l'un des rares baromètres à peu près fiables de l'illettrisme. D'après les résultats des tests effectués lors des « trois jours », 0,5 % des sélectionnés sont illettrés et 6 % ont un niveau inférieur au CAP. L'idée d'utiliser le temps passé sous les drapeaux pour les remettre à flot avait abouti, en février 1986, à un protocole d'accord entre la défense, l'éducation nationale et les affaires sociales et prévoyait la généralisation de l'aide aux illettrés dans toutes les unités des armées. Depuis, des appelés, enseignants dans le civil, donnent des cours de rattrapage à leurs camarades en difficulté, et les ateliers informatiques des casernes sont utilisés.

Mais cette campagne n'a eu que des effets limités. Une expérience d'emploi de logiciels pour l'apprentissage de la lecture, entreprise dans trois corps de l'armée de terre, n'a guère été concluante. L'un des programmes utilisés exigeait un temps de travail – 120 heures – jugé incompatible avec la disponibilité des appelés. Une autre expérience utilisant le logiciel Elmo développée par l'Association française pour la lecture a été abandonnée, officiellement pour des raisons techniques et des difficultés de recruter des volontaires de niveau adéquat. L'engouement pour les « techniques modernes » semble donc être passé au ministère de la défense.

Mais les méthodes classiques se heurtent aux limites du volontarisme dans une ambiance peu propice aux apprentissages intellectuels. « *Les illettrés sont des handicapés, mais leur handicap ne se voit pas à l'armée. La plupart des volontaires trouvent rapidement des raisons pour abandonner les cours qui, pensent-ils, les marginalisent* », constate à regret le capitaine Georges Rochon, officier divisionnaire chargé de la communication à la 8e division d'infanterie d'Amiens. Les séances organisées au 8e régiment de commandement et de soutien par trois appelés étudiants, sous la houlette de l'officier conseil, sont très peu suivies et la bibliothèque de la caserne n'est guère sollicitée.

Mais l'armée est loin de voir passer la totalité des illettrés. La plupart – 80 % environ – sont réformés et échappent ainsi à toute action d'alphabétisation. C'est pour eux qu'un tract, confectionné par le GPLI et le ministère de la défense, va être expérimenté au centre de recrutement de Vincennes. Ce document, presque « muet », présente l'image de deux garçons s'interrogeant sur leur avenir. Les illettrés n'aiment pas les phrases.

Ph. Be.

Ils ne votent pas...

EN 1984, M. Jean-Michel Belorgey, député socialiste de l'Allier, avait accepté de présider le Groupement permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI), une mission interministérielle placée auprès du ministre chargé des affaires sociales et regroupant une vingtaine d'administrations, organisations caritatives et associations d'éducation populaire. Il jette aujourd'hui l'éponge.

Le jeune parlementaire, énarque, spécialiste des questions sociales et qui aime se présenter comme le défenseur des « canards boiteux » de la société, ne pouvait ignorer qu'il enfourchait un cheval peu porteur, même si une volonté politique existait. Comme chacun sait, les illettrés ne votent pas.

Créé par le gouvernement de l'époque, le GPLI était chargé de mettre en œuvre toutes les actions destinées à favoriser l'insertion sociale des millions de personnes « *qui ne maîtrisent pas la lecture ou l'écriture* », selon les termes du rapport remis au premier ministre (1), premier révélateur de l'ampleur du phénomène en France.

Structure souple sans budget propre, le GPLI a tissé un réseau de correspondants départementaux et régionaux et tenté avec un succès variable de sensibiliser plusieurs ministères – éducation, défense, justice... – et les régions désormais responsables de la formation professionnelle à la cause des illettrés. Plus personne ne peut ignorer aujourd'hui qu'ils existent et des actions spécifiques de prévention et de réparation sont conduites dans tout le pays.

Mais la nécessité d'inscrire dans la durée un programme de lutte contre l'illettrisme – on n'apprend pas à lire en quelques mois à vingt, trente ou quarante ans – a bien du mal à accrocher les politiques qui, selon M. Belorgey, ont tendance à « *déraper sur des raisonnements de type coûts-avantages et à aller au plus utile sans s'occuper de ceux qui sombrent* ».

Le gouvernement actuel n'a pourtant pas suivi le rapport Gisserot sur l'« allégement » de la fonction publique qui lui recommandait en juin 1986 de supprimer le GPLI. D'ailleurs, le groupe, rattaché à présent au secrétariat d'Etat de M. Adrien Zeller, avait été politiquement mis en jachère depuis longtemps. M. Belorgey, qui affirme avoir réclamé son remplacement depuis le retour de la droite au pouvoir, a préféré s'abstenir de toute intervention sur le terrain pour éviter que son opposition à la politique sociale du gouvernement n'alimente une polémique sur l'illettrisme, qu'il jugerait déplacée. C'est donc avec un soulagement teinté d'ironie qu'il accueille la tardive nomination de son successeur, M. François Bayrou, député (CDS) des Pyrénées-Atlantiques, installé officiellement jeudi 29 octobre à la présidence du GPLI.

Mobiliser les médias

Cet agrégé de lettres de trente-six ans, secrétaire général adjoint du CDS, et challenger de M. André Labarrère dans son fief de Pau, refuse comme son prédécesseur de faire de l'illettrisme un enjeu de luttes partisanes. « *C'est le type même de problème qui oblige à des solutions consensuelles* », constate-t-il en centriste averti. L'autre risque serait, selon lui, que les maigres résultats obtenus face à un problème si difficile ne conduisent à une « *résignation générale* ».

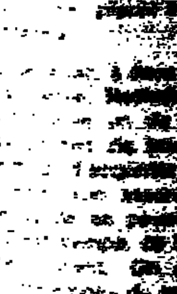
Pour sa part, le nouveau président du GPLI n'admet pas « *une société qui produit plus d'illettrés que de diplômés* ». Il discerne dans la situation actuelle plusieurs types de blocages à traiter en priorité : la méconnaissance des réalités actuelles de l'illettrisme « *dont on s'accommode trop* », le manque d'évaluation des résultats obtenus et des méthodes, dans un système qui fonctionne « *à l'intuition des formateurs* ». M. Bayrou souhaite « *démarginaliser* » la question, car « *une très large partie de la population a besoin d'améliorer sa capacité de lecture* ». Il propose donc de multiplier les outils de formation, rêve d'utiliser les heures creuses des chaînes de télévision pour programmer des émissions pédagogiques, de faire appel à la presse, à l'informatique et au vidéodisque pour réconcilier les gens avec l'écrit. Pour lui, l'illettrisme « *pose des questions à l'ensemble des institutions qui ont échoué* », à l'éducation nationale entre autres, car « *elle ne mesure pas suffisamment ses résultats* », et aux administrations en général « *qui ne savent pas toujours utiliser l'écrit* ».

Relever le défi est essentiel selon M. Bayrou, car « *on n'élève pas le niveau général d'une société seulement en renforçant ses élites, mais aussi en s'occupant du bas* ». Président du GPLI, il ne compte pas poser le problème en termes de moyens matériels « *qui ne sont pas fondamentaux* » – car « *même 1 milliard de francs ne suffirait pas* », – mais d'abord décréter une « *mobilisation des forces de conviction* », au premier rang desquelles il place les médias. M. François Bayrou espère cependant que le gouvernement débloquera quelques moyens financiers pour sa cause. Mais il sait que la lutte contre l'illettrisme nécessite quelques haussements de ton et fait déjà montre d'une solide connaissance du dossier lorsqu'il annonce : « *Je ne pleurerai pas ; je gueulerai...* »

Ph. Be.

(1) « Les illettrés en France », rapport au premier ministre, par Véronique Espérandieu et Antoine Lion, en collaboration avec Jean-Pierre Bénichou.





Le Monde

CAMPUS

Un marché en expansion : journaux pour étudiants

Un besoin intense d'information, un gisement pour les publicitaires... La presse pour étudiants se développe rapidement. Avec des fortunes diverses.

LES éditeurs de magazines et de revues qui s'adressent aux étudiants multiplient les initiatives. Ils sont d'autant plus dynamiques que la publicité, le nerf de la guerre pour ces publications, est au rendez-vous. Ainsi, *l'Après-Bac* va lancer *le Journal des terminales* ; *Transfac* annonce une nouvelle formule pour la fin d'octobre et, parti de Montpellier, tisse sa toile à travers l'Hexagone ; *Avis de recherche* veut améliorer son contenu rédactionnel, et *l'Etudiant* adopte la télématique, avec la création d'une banque de données. Le milieu étudiant, riche de plus d'un million de consommateurs potentiels, est particulièrement convoité. Avec détermination car, la crise aidant, ces publications, si petites soient-elles, tentent de répondre à un besoin énorme d'informations, chez les jeunes.

L'Après-Bac existe depuis douze ans. Au rythme de dix numéros dans l'année, il veut indiquer à ses lecteurs « *quels sont les bons créneaux pour s'orienter vers des métiers d'avant-garde créateurs d'emplois* ». *L'Après-Bac* joue donc les « tiques » : informatique, phototique, productique, télématique, éditique... « *De nombreux étudiants ne connaissent pas ces métiers parce que personne ne leur en parle* », explique un responsable de la revue : « *Nous donnons une information précise sur ces professions, qui, inévitablement, vont se développer.* » La question de l'emploi est donc à la une de *l'Après-Bac*, dont les meilleures ventes ont été « Comment réussir sans bac », « Les BTS réalistes » et « L'école facile qui peut rapporter gros »...

Gérer le quotidien. On retrouve cette préoccupation dans *Avis de recherche*, le magazine d'une société de « conseil en gestion et marketing » lancé il y a un an sur le marché. Des commerciaux avant tout. Le lecteur trouvera des conseils pratiques pour rédiger le fameux CV, préparer un entretien, des propositions de stages et de premiers emplois. *Avis de recherche* a connu des débuts difficiles. On espère, dans les bureaux « ripolinés » du boulevard Saint-Michel, améliorer la situation avec un rédactionnel plus dense. Ce mensuel s'adresse aux jeunes de niveau BAC + 2 et BAC + 3. Il est vendu sur abonnement et diffusé dans certaines écoles.

Une passerelle entre deux mondes

Complètement gratuit, voici *Transfac*, qui va être distribué sur les campus, dans les « Restos U », aux abords des IUT de Paris, de Lyon, de Nancy, de Rennes, de Strasbourg et de Grenoble. Ce mensuel, qui est né à Montpellier, passe la Loire pour proposer aux étudiants des informations sur les universités, mais aussi sur la vie économique, sportive et artistique. Il offrira, lui aussi, des propositions de stages et d'emplois.

Une originalité : chaque numéro aura des pages réservées à l'actualité régionale. Si la publicité suit — c'est-à-dire si les annonceurs constatent un résultat, — le pari de cette publication, qui se veut « *pas comme les autres* », sera gagné, sinon...

Après les voltigeurs, voici le cuirassier. Avec ses neuf cent cinquante mille lecteurs, pour son mensuel, *l'Etudiant* apparaît aujourd'hui comme « *la première publication française pour les quinze - vingt-cinq ans* ». Installé rue du Chemin-Vert, non loin de la Bastille, le mensuel a pris ses quartiers dans un vaste bâtiment qui se veut résolument moderne. Ici, on aime beaucoup la couleur. *L'Etudiant*, ce sont, en fait, quatre publications et des salons. Le fameux mensuel de plus de deux cents pages, les guides, une collection de livres de cinquante titres et des annuaires. Bilan : 80 millions de chiffre d'affaires, selon René Silvestre, directeur de la publication. Mais, à la clef, un travail de bénédictin pour donner aux lecteurs une mine de renseignements sur l'enseignement supérieur, les métiers et les entreprises qui recrutent.

Pour informer les quinze - vingt-cinq ans scolarisés mais aussi les parents, les enseignants, les responsables d'établissement et de services de documentation et d'orientation pour les jeunes, quatre-vingts permanents et vingt journalistes œuvrent rue du Chemin-Vert. La publicité est, bien sûr, très présente dans *l'Etudiant*, créé voilà maintenant douze ans. Les premières années ont été chaotiques. Mais, « *aujourd'hui, la revue se développe régulièrement, et nos publications annexes se vendent très bien* », assure René Silvestre. «Que faire avec un bac B ?», a déjà trouvé par exemple vingt-cinq mille acheteurs. Fonceur, *l'Etudiant*, dont le maître mot est : « *Répondre aux besoins* », va développer les salons, créer une banque de données, lancer de nouveaux livres et étudier la possibilité d'ouvrir des « *centres d'orientation et d'information* ». Bref, *l'Etudiant*, qui a bien creusé son trou dans un secteur particulièrement mouvant, ne craint pas d'« *en faire trop* ».

Supplément des *Echos*, *Grandes Ecoles* paraît depuis sept ans. Une publication bien faite et solide, lue, selon ses responsables, par deux publics : l'étudiant et le chef d'entreprise. *Grandes Ecoles* ne s'intéresse pas à l'étudiant en tant que tel, « *mais s'adresse au futur responsable de la vie économique* », indique-t-on encore à la rédaction. Cette « passerelle » entre deux mondes tire à cent vingt mille exemplaires. Sont évoqués, à raison de quatre numéros dans l'année, aussi bien « l'avenir des PME » que la vie industrielle au Japon, « le monde clos des taupes » et « les secteurs qui marchent ».

JEAN PERRIN.

Les dragueurs de l'OFUP

CATALOGUE à la main, Cécile, Nathalie et Vincent, plantés dans la galerie la plus fréquentée de la Sorbonne, là où « *il est impossible de rater qui que ce soit* », proposent aux étudiants des abonnements à prix réduits à des quotidiens et des revues. Ce sont les vendeurs de l'OFUP (Office universitaire de presse). Etudiants eux-mêmes, ces « courtiers » néophytes travaillent sous la houlette d'Alexandre (vingt-six ans, quatrième année de musicologie), un vieux briscard de la vente d'abonnements qui sait « *où se placer* » et « *comment faire* ».

Au cœur de la fac, à deux pas des amphis, Cécile, Nathalie et Vincent ont trouvé un de ces « jobs » qui permet de boucler ses fins de mois, d'acquitter son loyer, de régler son assurance automobile ou de se payer un voyage. « *C'est sympa, ce boulot*, affirme Vincent. *On peut organiser notre emploi du temps comme on veut* », ajoute Nathalie. Ce travail à la carte permet, selon Cécile, « *de rencontrer et de connaître d'autres étudiants. Car, c'est vrai qu'au début on est un peu seul à la Fac* ». Un bon produit, un peu de culot, pas mal de savoir-faire, telle est la recette pour gagner, en moyenne, 170 à 300 francs par jour pendant les premières semaines de l'année universitaire.

Créé en 1972, l'OFUP offre aujourd'hui un catalogue de 400 titres (contre 10, il y a quatorze ans). Le constat de départ des créateurs de l'office — « *la lecture régulière de la presse revient trop cher aux étudiants* » — est toujours d'actualité puisque, en 1986-1987, 380 000 lycéens, étudiants et professeurs — soit quelque 470 000 abonnements — se sont adressés à l'OFUP pour bénéficier des tarifs préférentiels, qui sont nettement inférieurs aux prix courants. L'objectif pour 1988 est d'atteindre 500 000 abonnements.

Plus de 1 200 étudiants travaillent, en région parisienne, pour l'OFUP. Ses services de vente se sont donc considérablement étoffés depuis le lancement de l'aventure. Les vendeurs les plus « mordus ont la possibilité de devenir chef d'équipe ou de participer à l'activité de la direction de l'office. Grâce à un travail suivi sur le terrain, l'office est présent dans toutes les facultés de l'hexagone et dans la plupart des lycées. Il tente une percée en Belgique et étudie les moyens de passer les Alpes et les Pyrénées, pour être présent en Italie et en Espagne autour des années 90.

Le succès de la formule tient à la réussite d'un mariage à trois. L'étudiant tout d'abord qui *peut répartir, à sa guise, le* temps réservé à l'étude et celui réservé à son activité rémunérée et bénéficie d'une formation de vendeur qui, plus tard, peut être un plus dans la recherche d'un premier emploi. L'OFUP, ensuite, qui perçoit une commission sur chaque abonnement vendu. L'éditeur du titre, enfin, qui grâce à ses tarifs préférentiels incite à la lecture et peut espérer fidéliser le lecteur dès son plus jeune âge. De bon augure pour l'avenir du quotidien *le Monde*, de l'hebdomadaire *Newsweek* et du mensuel *Géo*, dont les abonnements, selon les jeunes courtiers de l'OFUP, sont les plus recherchés...

J.P.

★ *Guide OFUP de la presse.* OFUP, 12-14, rue Jules César, 75597 Paris Cedex 12.

Le Monde

DIRIGEANTS

CETTE RUBRIQUE EST RÉSERVÉE AUX POSTES DE HAUT NIVEAU : RÉMUNÉRATION ANNUELLE 400 000 F +.

LES PROFESSIONNELS DU RECRUTEMENT ANNONÇANT DANS CETTE RUBRIQUE SE SONT ENGAGÉS A PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES CANDIDATURES.

Créer puis diriger une SICOMI

PARIS

Important groupe du secteur tertiaire, nous poursuivons notre diversification en créant avec des partenaires extérieurs une SICOMI. Les investissements seront orientés vers des opérations classiques (crédits bail et location simple) en privilégiant les secteurs Loisirs et Hôtellerie.

Rattaché à la Direction Générale du Groupe, le responsable de haut niveau que nous recherchons bénéficiera lors de la création de la SICOMI de l'appui de nos différents services spécialisés.
Il devra nécessairement présenter une expérience réussie d'au moins 5 ans dans un poste de direction similaire, ou comme responsable de financement immobilier au sein d'un établissement financier.
Une excellente connaissance du Crédit Bail est indispensable.
La pratique de l'anglais serait un atout apprécié.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite avec c.v. et prétentions (s/référence 600S) à notre Conseil qui vous garantit une totale discrétion.
AXIAL 27 rue Taitbout 75009 PARIS.

PARIS 500.000 F+

Dans Important groupe de l'immobilier logement
Forte opportunité pour un Manager

Nous devons notre croissance rapide depuis 6 ans à l'esprit d'équipe et à la compétence de nos collaborateurs. Nous accentuons notre développement dans nos métiers : promotion, gestion locative, crédits... Nous cherchons notre

Patron de l'Organisation et des Moyens Fonctionnels du groupe

Vous avez exercé avec succès ces responsabilités dans un groupe important de notre secteur.

Membre du Comité de Direction, vous optimiserez et gérerez nos systèmes de gestion.

Diplômé de l'Enseignement Supérieur (Grande Ecole d'Ingénieur ou de Commerce), vous dialoguerez avec les opérationnels et vous animerez une équipe, car vous aimez la communication et la rigueur.

Merci d'adresser votre candidature
(lettre manuscrite + C.V. + salaire actuel)
sous la réf. 710.01-M à **Monique Herbet**, Arthur Young Conseil, Tour Manhattan, Cedex 21, 92095 Paris La Défense.

ARTHUR YOUNG CONSEIL
MEMBRE D'ARTHUR YOUNG INTERNATIONAL

l'Acquisition d'Entreprises

Avec un C.A. de 5 milliards de francs dont 40% à l'étranger et une excellente rentabilité, c'est l'un des premiers investisseurs français. Ce groupe industriel recherche aujourd'hui un homme au potentiel de

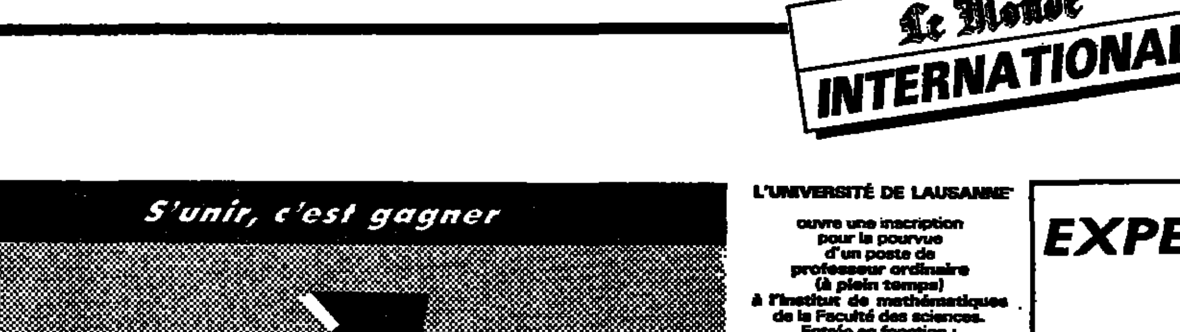
FUTUR DIRIGEANT

L'objectif du groupe : développer sa place de leader dans un marché international en expansion. Pour participer à ce prestigieux challenge, nous offrons ce poste évolutif, placé d'emblée auprès de l'équipe de Direction Générale et basé à Paris, à un jeune HEC, ESSEC, IEP,... de 30-35 ans. Bilingue français-anglais, il a de plus une formation ou des compétences en droit des affaires. Il a passé cinq ans environ dans une multinationale ou une banque d'affaires, à des fonctions opéraionnelles d'analyse et d'évaluation des entreprises. Nous confierons progressivement à ce **grand technicien de la finance** des missions particulières concernant la préparation puis la négociation des acquisitions, des études juridiques et fiscales pointues, des questions boursières,... Par ailleurs, sa personnalité affirmée et ses qualités relationnelles permettront à cet **homme public** de représenter l'entreprise auprès des institutionnels (banques, administrations, COB...).

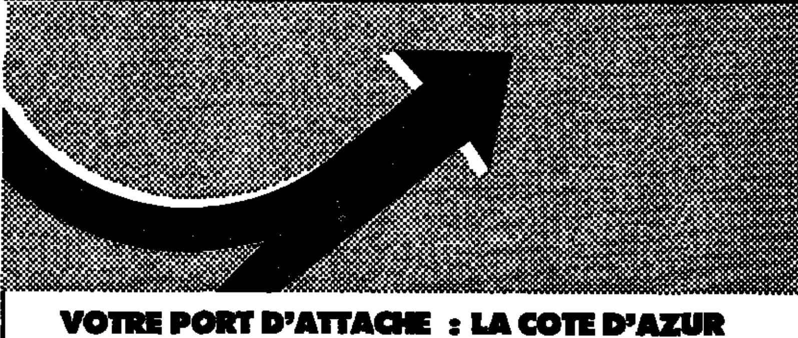


Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature à notre Conseil, Edith Giacchetti, CPA, 3, rue de Liège, 75009 Paris, sous la référence 27161/MD.

GROUPE VOCATION



S'unir, c'est gagner



VOTRE PORT D'ATTACHE : LA COTE D'AZUR
VOTRE CHAMP D'ACTION : L'INTERNATIONAL

Au tout premier rang de la compétition internationale, **THOMSON SINTRA ACTIVITES SOUS-MARINES** (2500 personnes, CA 1,3 milliards de francs), conçoit et développe des systèmes de détection sous-marine.

Pour faire face à notre expansion et développer notre présence dans le monde, dans le domaine des systèmes sonars de sous-marins et de bâtiments de surface, nous recherchons un

CHEF DE ZONE EXPORT

Responsable de toutes les actions commerciales depuis la prospection jusqu'à la vente dans plusieurs pays proches (Europe) ou lointains (Pacifique) :
- vous animez des équipes techniques pour l'établissement de propositions,
- vous coordonnez les actions de notre réseau commercial,
- vous savez prendre des risques, vous fixer des objectifs ambitieux et les atteindre.

Vous êtes ingénieur diplômé d'une grande école (ESE, ECP, ENST...) et possédez environ 10 ans d'expérience de la vente d'équipements de haute technologie. Vous maîtrisez impérativement l'anglais, la connaissance de l'espagnol constitue un atout supplémentaire.
La qualité de vos résultats déterminera votre évolution au sein de notre société.

Si vous aimez relever les défis dans un contexte de sévère concurrence internationale, adressez sans tarder votre candidature (CV + photo) à Antoine GARCIA **THOMSON SINTRA ACTIVITES SOUS-MARINES** - Chemin des Travails BP 53 - 06801 CAGNES SUR MER, en rappelant la référence 1087/CZ

HAVAS CONTACT




L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

ouvre une inscription
pour la pourvue
d'un poste de
professeur ordinaire
(*à plein temps*)
à l'Institut de mathématiques
de la Faculté des sciences.
Entrée en fonction :
1er septembre 1988.
Le titulaire du poste
assumera la responsabilité
de la formation
de base en mathématiques
des étudiants en biologie,
chimie et sciences de la Terre.
Il donnera également
un cours aux étudiants
en mathématiques
de 2e cycle.

Renseignements complémentaires auprès de
l'Institut de mathématiques,
prof. A. Derighetti,
CP, 1015 Lausanne.

Les candidatures
(avec c.v. et
liste de publications)
doivent parvenir
avant le 31 décembre 1987
à Monsieur le professeur
M. GAILLOUD,
doyen de la faculté
des sciences,
1015 Lausanne (Suisse).

EXPERTS EN ORGANISATION ET EN INFORMATIQUE

RESIDENCE : PAYS FRANCOPHONES EN DEVELOPPEMENT

☐ Nous sommes un cabinet de management de renommée internationale, qui assiste les administrations et les entreprises des pays en développement.

☐ Nous recherchons, pour des missions de une à plusieurs années, des organisateurs et organisateurs informaticiens : intégrés à nos équipes pluridisciplinaires, ils devront concevoir et mettre en place systèmes d'organisation et procédures, spécifier et réceptionner les applications informatiques correspondantes, définir et assurer la formation des cadres et agents.

☐ Nous souhaitons que les candidats, tous diplômés d'enseignement supérieur, justifient, au-delà de leur savoir-faire en organisation générale et en informatique (moyens et petits systèmes, micro), d'une expérience réussie dans l'un des domaines ci-après :
- Finances Publiques : systèmes de préparation et exécution du budget de l'Etat.
- Gestion hospitalière.
- Fonction Publique : gestion juridique et administrative des agents de l'Etat, systèmes de rémunération, analyse des effectifs, organisation des services correspondants.
- Entreprises : conception et mise en place des systèmes d'informations de gestion. Définition de plans directeurs et applications de gestion.

☐ Rémunération et avantages liés à l'expatriation.

Adresser lettre man., C.V. et prétentions à **PUBLIVAL** - 27, Route des Gardes, 92190 MEUDON, sous référence/7143.

Missions pour l'Afrique

SEMA • METRA CONSEIL, filiale de l'un des premiers Groupes européens de conseil et d'ingénierie informatique, recherche dans le cadre d'une mission de longue durée auprès d'un Client important en Afrique francophone :

1. Un expert en gestion du personnel chargé de la conception et de la mise en œuvre des outils d'administration et de gestion prévisionnelle du personnel (plusieurs milliers de personnes). (Réf. 01).

2. Un expert en recrutement chargé de la définition et de la réalisation d'un important plan de recrutement local (personnel d'encadrement et d'exécution) il devra maîtriser les techniques d'évaluation et de sélection des candidatures. (Réf. 02).

De formation supérieure, les candidats doivent faire preuve d'excellentes qualités relationnelles et d'une grande autonomie de travail. Une expérience d'une dizaine d'années dont une partie acquise en Afrique et dans le métier du conseil est indispensable.

Merci de bien vouloir envoyer votre CV et une courte lettre manuscrite en indiquant la référence choisie à Mme E. Gould, SEMA•METRA CONSEIL, 70, rue Cortambert - 75016 Paris



dièse

SALES MANAGER AEROSPACE FASTENERS

California based manufacturer is seeking a qualified french citizen possessing strong engineering background and commercial ability to sell structural fasteners to the aircraft industry and its subcontractors in France and Belgium. The individual will speak and write english fluently, provide technical support to customers and have capability to demonstrate and discuss new fastener developments with engineers and buyers.

Cherry textron offers a compensation package that includes base salary, bonus, auto and expenses, and benefits.

Please submit your resume, in confidence, to : nº 6982,
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue de Monttessuy, PARIS-7e.

MADAGASCAR

Ingénieur chimiste textile

Futur Chef de Département

Créé il y a environ une trentaine d'années, notre Groupe n'a cessé de progresser. Notre usine intégrée (3.000 personnes - CA 280 MFF), fabrique et commercialise une très large gamme de tissus destinés au marché local et à l'exportation.

Nous recherchons un ingénieur capable de prendre à terme (2 ans environ) la direction de notre Département **Teinture-Impression** dont l'effectif est de 300 personnes. Auparavant, il aura pour mission de réorganiser le Laboratoire, de proposer des améliorations techniques, de réduire les coûts.

Vos atouts : une formation supérieure en chimie, l'expérience du textile, le goût pour la conduite des hommes et un sens de l'adaptation sans à priori.

Statut d'expatrié, retour annuel en France, couverture sociale complète.

Notre Conseil Danielle JALBERT vous remercie de lui adresser votre CV avec photo et prétentions sous la référence 3256 M



MEMBRE DE SYNTEC

65, avenue Kléber, 75116 PARIS

Paris-Lille-Lyon-Strasbourg

LEM-TOURNAY/ASSCOM

Importante société textile

recherche

JEUNE CONTROLEUR DE GESTION

pour sa filiale allemande proche de FRANCFORT

- Formation : école de commerce ou de gestion.
- Parfaitement bilingue.
- Poste à pourvoir en RFA. Libre rapidement.

Envoyer c.v., photo et prétentions sous le nº 8 129 M
LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

HEAD OF MEMBERSHIP UNIT

Amnesty International is looking for someone to head a new unit responsible for developing Amnesty International's membership worldwide. The unit consists of some 15 people responsible for liaising with members through Europe, The Americas, Asia, Africa and the Middle East. The unit head will work with these teams on developing strategies for membership recruitment and servicing and for more effective outreach to new areas and sectors within different societies.

Candidates should have sound political knowledge, an understanding of different cultures and experience of working with an activist membership organization. They must have proven managerial ability and be able to work under pressure. Fluent English is essential, knowledge of other languages, especially French, Spanish or Arabic, highly desirable.

Salary starting at £14 105 pa rising to £17 025 pa (under review) annual increments, index-linked.

CLOSING DATE FOR RECEIPT OF COMPLETED APPLICATION FORMS 18 december 1987.

INTERVIEWS SCHEDULED FOR WEEK COMMENCING 25 JANUARY 1988.

For further information and an application form, please contact :
Personnel Office, Amnesty International
International Secretariat
1 Easton Street, London WC1X 8DJ, United Kingdom.
Tel : (01) 837 3805 (24 hr answerphone).

amnesty international

Le Monde CADRES

DIRECTEUR GIE INFORMATIQUE

Membre d'une union nationale paritaire, ce GIE Informatique traite les informations liées à une réglementation sociale (prestations d'allocations) pour le compte de trois organismes (Paris et région parisienne)

Le conseil d'administration recherche UN DIRECTEUR

capable d'assurer l'animation et la gestion technique, financière et humaine de ce GIE dont l'effectif est de 90 personnes.

L'ordinateur central est un IBM 3090 relié par réseau de plus de 1 000 terminaux.

Ce poste s'adresse à un candidat âgé de 38 ans minimum, de formation supérieure, ayant l'expérience de la direction d'importantes structures informatiques et de grandes qualités d'animateur et de gestionnaire.

La rémunération annuelle sera liée à l'expérience acquise.

L'importance de l'Union nationale concernée peut offrir à terme des perspectives d'évolution de responsabilités.

Ecrire sous le nº 8 130 M LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Montessuy, PARIS-7e.

COURS PRIVÉ recherche **professeur maths** EXP. CLASSES TC. TD. Tél. : 46-37-55-76.

INSTITUT SUPÉRIEUR recrute **PROF. CONFIRMÉ** en commerce international et géographie économique.
- Exp. enseig. en BTS-CI. exigée.
- Disponible immédiatement.

Tél. : 42-46-41-40.

OCCAJ recherche pour la saison hiver **RESPONSABLES ANIMATION ET ANIMATEURS** pour ses villages-vacances et *hôtels-clubs*.

Ecr. avec C.V. et photo à Direction régionale Est OCCAJ, Grande Moucherolle, Côte 2000, 38250 BALCON-DE-VILLARD.

SOCIÉTÉ DE SERVICES recherche **INGÉNIEUR**
- accoustique s/marine :
- traitement du signal :
- informatique :
- expérience d'un à deux ans :
  - modèles math.,
  - essais/mesures :
- lieu de travail :
  - jusqu'à mi-88 Région Toulon, autre possibilité : Région Nice, après : Nantes.

Tél. : 46-30-24-68, poste 453 ou 458 pour informations réciproques.

secrétaires

SECRÉTAIRE DIRECTION 44 ans. 20 ans d'expérience, bilingue anglais. Bonne connaissance lue et écrite espagnol. Cherche poste à mi-temps. 14e ou 15e arrdt uniquement. Tél. : 45-31-83-15.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

CHARGÉE DE COMMUNICATION. 35 ans, doctorat linguistique et sociologie + formation en audiovisuel et informatique, 12 ans expérience : service de presse, journalisme, relations publiques, administration de tournées, organisation de festivals, promotions, édition, commissariat expos.
CHERCHE poste responsabilité dans service communication ou PROPOSE collaboration dans montage opérations médiatiques. – CAD IV/ALB. MIN. 1 092.

ATTACHÉE DE PRESSE, 34 ans, maîtrise sciences de l'information (IFP), anglais, 6 ans exp. presse écrite et parlée, gestion budget, organisation, conception supports promotionnels, relation multi-médias reportage, sens de la négociation, goût du travail en équipe.
RECHERCHE situation avec responsabilités dans entreprise désirant étoffer département marketing communication. – BCO/JCB 1 093.

INGÉNIEUR INFORMATICIEN, 35 ans, licencié économique SSII, exp. de 17 ans en informatique de gestion (banques) et communication, responsable secteur banques, plan technico-commercial, bonnes connaissances IBM et tandem.
RECHERCHE poste à responsabilités dans sté dynamique, Paris/R.P. – BCO/BD 1 094.

CADRE COMPTABLE GÉNÉRALISTE, 15 ans exp. comptabilité finance, gestion, responsabilités englobant bilans toutes déclarations sociales fiscales, paies, rompu aux relations banquiers.
RECHERCHE poste responsable comptabilité PME performante et dynamique Paris centre. – BCO/CR 1 095.

ANPE

ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

Homme 39 ans, spécialisé dans l'import-export (transport, transit, douane) en particulier travaux publics. Etudierait toutes propositions. AUTRES DOMAINES acceptés, très urgent. Tél. le soir à partir de 18 h 30 au 47-22-07-23.

J.F. 26 ans, excellente présentation DEUG + 4 ans ESC, anglais, allemand, italien cherche situation stable sur Paris ou R.P.
PROMOTION - COMMUNICATION - MARKETING
dans les secteurs :
PUBLICITÉ – HAUTE COUTURE – PARFUMS
grandes disponibilités.
Etudierait toutes propositions.
Ecrire au journal sous le nº 6 986 LE MONDE PUBLICITÉ, *5, rue Montessuy, PARIS-7e.*

RESPONSABLE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE (Effectifs 350 pers.) DUT gestion d'entreprise option personnel, 32 ans.
Chargée :
- de la réorganisation du travail sur le terrain,
- de l'animation d'une équipe d'encadrement,
- du recrutement et de la formation,
- du suivi de carrière...

SOUHAITE RÉINTÉGRER après cette expérience réussie de 3 ans, le SECTEUR PRIVÉ dans une entreprise offrant de réelles possibilités de carrières.
Ecrire sous le nº 7070 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

RESPONS. INFORMATIQUE **CHEF DE PROJET** Dynamique, motivé, étud. supér., exp. IBM 36 et 38, spécialiste domaine bancaire et transport, étud. ttes propositions d'emploi. Déplacements courte et longue durée possible. Ecrire sous le nº 8798 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.F. 22 a., niv. BTS commerce international + 2 a. de droit des aff., américain, angl., all., ch. emploi ou stage rémunéré à l'étranger : USA, Canada, G.-B., Australie, Kenya, Allemagne, Suisse, Autriche... Ecr. s/nº 1 632, LE MONDE PUB., service annonces classées, 5, r. des Italiens, Paris-9e.

Emplois et Carrières de la fonction publique ? Faites FRA sur le 36-15.

Diplômée histoire de l'art Sorbonne. Profess. titulaire école des beaux-arts. Cherche ts emploi d'assistante de galeries-musées arts contemporains Paris. Tél. : 43-44-42-25.

CADRE ADMINISTRATIF COMPTABLE ET FINANCIER
58 ans, sérieuses réf. Expérience confirmée en gestion de trésorerie.
Rech. situation bon niveau sur Paris, région parisienne.
Ecrire sous nº 8 096 M LE MONDE PUBLICITÉ, 5, r. Monttessuy, PARIS-7e.

PARIS J.H. 24 a., maîtrise angl., italien, lic. langage des médias, exp. enseignem., ch. emploi, enseignem., format. profess. Tél. : 42-53-35-01.

propositions diverses

J.H. 29 ans Formation expertise comptable, 5 ans d'exp. cabinet, DESS, fiscalité des entrep. Enseignant Paris-Dauphine. Rech. animation et enseign. Etudierait ttes propositions. Tél. : 46-05-52-39.

travaux à façon

Atelier de photocomposition équipement moderne, travail soigné. Livraison rapide, recherche TRAVAUX. ESPACE VARIABLE 1, imp. de la Baleine, 75011 PARIS. T. 43-38-00-04. Télécop. 43-38-21-09.

travail à domicile

TRADUCTRICE DIPLOMÉE ISIT Fr., angl., all., ch. traduct. Ecrire à Catherine LESEC 126, bd St-Germain, Paris-6e.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

205 GTI. 1,9 L., 130 CV, mars 1987, 9 000 km, gris graphite métallisé vernis, toit ouvrant, rétro droit, tatouage vitres, intérieur cuir, calandre 4 phares, 85 000 F. Tél. dom. : 47-06-97-18, après 20 heures. Tél bur. : 48-81-11-44.

de 8 à 11 C.V.

CITROËN CX20 10 CV, année 1983, 72 000 km, toit ouvrant. Très bon état. PRIX : 30 000 F. Tél. : 60-82-06-74. (le soir de 19 h à 21 h.)

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS Le plus formidable choix. *« Que des affaires exceptionnelles »*, écrit le guide Paris pas Cher en alliances, brillants, solitaires, etc. bagues, rubis, saphirs, émeraudes, toute la bijouterie or **PERRONO OPÉRA** Angle bd des Italiens, 4, Chaussée d'Antin. Achat ts bijoux ou échanges autre magasin, autre gd choix. Etoile, 37, av. Victor-Hugo.

Carte de vœux

Collect. exclus. pour fin d'année à partir de 100 pièces (1) 43-85-84-85/43-85-64-11.

Calendriers

Publicitaires 1988, grand choix à partir de 50 exemplaires. (1) 43-85-84-85/43-85-64-11.

Conférences

3 NOVEMBRE 20 H., A. Kieser, psychanalyste, parlera de l'imposture idéologique des droits de l'homme. 38, r. de Turenne, 75003. PNT. lib., code 6408.

Cycles

UNE BELLE MACHINE DES CONSEILS UN VRAI PROFESSIONNEL A VOTRE SERVICE
CYCLES LAURENT 9, boulevard Voltaire, 75011 PARIS. Tél. : 47-00-27-47.

Jeune fille au pair

J.F. 19 ans, sérieuse, non fum., avec exp., rech. fam. pr séjourner au pair, priorité Australie, Floride, Chine, langues angl., all., esp. Tél. : 96-39-87-66.

Meubles

A vendre bahut, table, sièges, copies musées Renaissance anglaise. Tél. : 42-77-56-87.

Relations humaines

Centre ABAC VAINCRE LA SOLITUDE moins de 35 ans s'abstenir PARIS, téléph. : 45-70-80-94.

Vacances Tourisme Loisirs

CASSIS Studio 4 pers. à louer sem.-quinz.-ms. : 42-01-14-79.

Sur les collines de Vallauris VUE SUR MER A louer vacances au mois. Au r.-d.-c., grand 2 pièces, cuisine. Parking voitures. Confort et calme. Pouvant loger 4 personnes et 2 enfants. Libre à partir du 1er octobre. Prix abordable. Renseignements : Tél. :(16) 93-64-10-29). M. CARON.

Séjours enfants dans le Jura alt. 900 m 3 h Paris TGV Toussaint 87, Noël 87, Pâques 88 Yves et Liliane 38 a. accueillent vos enfants dans une ancienne ferme du XVIIe siècle confortablement rénovée, située au milieu des pâturages et des sapins. Nombre d'enfants limité à 14 pour offrir un accueil familial personnalisé. Activités selon saison et conditions météo, tennis, ski de fond, jeux collectifs, poney, découverte du milieu rural, des fleurs, fabrication maison du pain. Tél. 81-38-12-51

L'IMMOBILIER

appartements ventes

3e arrdt

MARAIS IMM. RÉNOVÉ 2e étage, plein sud, vue dégagée, plateau à rénover, libre juin 89, possible beau studio. 325 000 F. 45-75-75-79.

5e arrdt

PANTHÉON SUD tt cft cl., calme, tr. b. ét., 300 000 F,43-25-97-16.

BD ST-MARCEL s/c., calme, 3e ét., 2 p. tt cft, 36 m². 610 000 F. 43-35-18-36.

PL. JUSSIEU Petit studio, cuis., bains, w.c., refait neuf, rez-de-ch., soleil, vue. 320.000. 42-78-25-35.

6e arrdt

BEAUX-ARTS bel imm., belle chbre à aménager, 225 000 F. F. FAURE 45-44-17-06.

CHERCHE-MIDI gd séjour + ch. + bur., parkg poss., 100 m², asc., impec. **FLEURUS 45-44-22-36.**

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS imm XVIIe, double séjour + chambre, caractère, charme. **FLEURUS 45-44-22-36.**

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS grand studio cft, vue dégagée, bel immeuble, 450 000 F. F. FAURE 45-44-17-06.

R. DU CHERCHE-MIDI superbe séj. + chbre + bureau TRÈS BON STANDING 2e ét. 100 m², possible parking. François Faure, 45-44-17-06.

MONTPARNASSE, ét. élevé, liv. dble, 2 chbres, balc., ch. minimes service, plein SOLEIL 43-35-18-36.

FLEURUS 45-44-22-36

St-Placide, studio ...	500.000
Bac, studio réc.	850.000
Vaugirard, 2 p. 55 m²	850.000
Montparnasse, 4 p. ...	2.400.000
St-Place, 100 m² ...	2.800.000

RECHERCHONS APPTS TTES SURFACES

7e arrdt

VANEAU IMM. ANCIEN ravalé, 2e étage, soleil, beau studio à rafraîchir, 540 000 F. F. FAURE 45-44-17-06.

DUROC pierre de taille étage élevé, sud, triple réception + 4 chbres, 2 bns, 3 services, box poss., 43-35-18-36.

HOUDINOT Gd séj., cheminée, chbre, petite terrasse, charme. F. FAURE : 45-44-17-06.

11e arrdt

PL. VOLTAIRE Bel imm. pierre, 6e sans asc., 2-3 p., refait neuf, soleil, rare. 530.000 F. 42-78-25-35.

13e arrdt

PR. PL. J.-D'ARC EXCEPT., mais. r.-de-ch. + 1 – 300 m² + patio, volumes à aménager, commercial poss., 3 600 000, 42-50-04-28/45-44-98-07.

14e arrdt

DENFERT 2 p., 4e ét., imm. bourgeois, calme, lumineux, 730 000 F, 43-22-50-58.

15e arrdt

ALLERAY stdg double séj., ch., entrée, cuis., bains, w.-c., dressing, 70 m², parking, 1 500 000 F. 43-35-18-36.

ALÉSIA imm. briques 2 p. tt cft, 43 m² luxueusem. rénové, 730 000 F, 43-35-18-36.

R. LABROUSTE, ét. élevé, asc., dble liv., 2 chbres, 70 m² envir. Px intér. 43-35-18-36.

CONVENTION 2 P. 55 m² + TERRASSE, 5e ÉT., ascens. 850.000 F. **FLEURUS - 45-44-22-36.**

16e arrdt

PIERRE-Ier-DE-SERBIE BEAU STUDIO CALME Imm. grand luxe. 960.000. EICHER, 43-59-99-69.

CH.-ÉLYSÉES GEORGE-V IMMOBILIER - C.E.G.I. 45, AV. GEORGE-V, PARIS-8e **47-20-10-72**

EXCEPTIONNEL Plein ciel, vue panor. s/tt Paris, triple exposit., 2 p. 40 m² + TERRASSE 78 m² PARK.

GRAND STANDING P.d.t. AV. PIERRE-Ier-DE-SERBIE, 170 m², tr. belles récep., 3 ch., 4e ét., 2 ch. serv.

GRAND STANDING Idéal pied-à-terre, angle LONGCHAMP-POINCARÉ, gd 2 p., 75 m², séj., 1 ch., PARK. S/AV. GRANDE-ARMÉE Près Etoile, 150 m² réceptions, 3 chbres + 1 chbre service.

PRÈS VICTOR-HUGO 80 m², dble liv., 2 chbres, 32 m², très clair, 5e étage. RUE LA FONTAINE 2 p., refait à neuf, 50 m². RUE DESBORDES-VALMORE Studios poss. 2 p., 55 m². AV. RAYMOND-POINCARÉ Chbre installée, 10 m², 7e ét.

17e arrdt

WAGRAM/ÉTOILE près RER CH. 6e ét., par escalier ppal, lababo eau chaude, 128 000. EICHER 43-59-99-69.

ROME/CARDINET **RÉCEPT. + 5 CHBRES** REFAIT NEUF. 2.700.000 F. Michel Bernard, 45-02-13-43.

18e arrdt

RÉSIDENTIEL Pr. musée Montmartre, calme, imm. 1925, parf. ét., cft, STUDIO s/cour, plein sud, gd placard, s. de bns fenêtre, signat. immédiate poss., 465 000 F. EICHER 43-59-99-69.

RÉSIDENTIEL Près musée Montmartre, calme, imm. 1925, parf. état conft. stud. s/cour, plein sud, gd plac., s. de b. fenêtre, signature imm. poss. 465.000 F. EICHER, 43-59-99-69.

78-Yvelines

SÉLECTION DOLÉAC PARC ROCQUENCOURT Luxueux 125 m² + 40 m² terrasse, stand., 1er ét., sup. décor., dble liv., 2 ch., tt cft + box privé + tennis + pisc. Px 2.900.000 F. 42-33-12-29.

91 - Essonne

SÉLECTION DOLÉAC PALAISEAU, 10 mn RER, 5 P., 95 m², tt cft, avec jard. privatif, calme, clair. 950.000 F. 42-33-12-29.

92 Hauts-de-Seine

Asnières Centre à vdre pour investissement appt occupé, libérable juin 89, parfait état, 100 m² env., 2 park. au s/sol, loyer 88 net 57.140. Tél. : 45-38-66-81.

SÉLECTION DOLÉAC BOULOGNE 5 mn Pont-de-Sèvres, imm. récent, 2e ét., asc., séj. dble + 1 chbre tt cft. 70 m² + 2 terrasses 20 m², park., cave, PROFESSION LIBÉRALE. Px 950.000 F. 42-33-12-29.

SÉLECTION DOLÉAC HIPPODROME ST-CLOUD Gd studio imm. stand, prestations, 50 m² + loggia 12 m². conft, 3e ét., dernier étage, asc., LUXE, box fermé, CALME ENSOLEILLÉ, jardin. 780.000 F. 42-33-12-29.

BOULOGNE double séjour, vue impren. sur PARC DE SAINT-CLOUD 2 ch., salle de bains marbre, dressing, w.-c. séparés. Cuisine équipée aménagée. Décoration et agencement haut standing justifiant prix : 1 900 000 F. Tél. pour R.-VS 46-04-99-26.

Centre LES SABLES-D'OLONNE entre port et plage
- Pet. imm. bon stdg (1982) tt cft, cuis. amén., séj., salon., 2 ch., cave, 650 000 F.
- 1 garage box 100 000 F.

Tél. : (16) 51-95-86-96.

NEUILLY 185 m² Duplex neuf, jard. privatif 250 m². SASIM, 42-78-27-06.

94 Val-de-Marne

115 m² CRÉTEIL ÉGLISE petite résidence 1979, parc, verdure 5/6 p., cuis., tt cft, dble-box, except., 935 000 F. MAS IMMOBILIER 43-45-88-53.

SÉLECTION DOLÉAC L'HAYE-LES-ROSES, Mo, BUS appt réc. 81, 85 m², gd lib., 3 ch., tt cft, 1er ét., asc., av. gd jardin 100 m². Profess. lib. 880 000 F. T. 42-33-12-29.

94 - Pittor., Bords de Marne, CHAMPIGNY, part. vds gd 5 p., dble liv. + 3 ch., 2e ét., imm. ravalé, chff. centr., s. de b., w.c. séparés, calme, de verd. Proche commod. : écoles + comm. Habit. de suite. Px 650.000 F. T. : 42-78-77-68, répondeur si absent.

Le Perreux (94) proche bords de Marne, commerces, écoles, bus, RER, A4. Imm. gd stdg 1983, 3e ét., calme, sur jardin, 70 m² + balcon 8 m², entrée, séjour 30 m², cuisine, w.-c., 2 ch., s. de bains et s. d'eau marbre, chff. et eau chaude indiv., cave, box fermé, charges minimes. 900 000 F. Tél. : 48-71-39-01, journée et w.-e.

VINCENNES. Av. du Château, 100 m RER, 300 m bois, 3 p., 51 m², 4e ét., clair, parquet, cheminées. Parfait état. Charges 120 F/ms. 610.000 F. Tél. : 47-97-98-44.

appartements achats

IMMO MARCADET rech. appts toutes surfaces même à rénover. 42-52-01-82/42-23-73-73.

Recherche 1 à 3 P. PARIS, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67, même le soir.

CABINET DOLÉAC Rech. pour clientèle de qualité s/Paris STUDIOS 2, 3, 4, 5, 6 p., avec ou sans confort, expertise gratuite, réalisation rapide. Tél. : 42-33-12-29.

M.G.N. 33e ANNÉE, recherche APPTS PARIS même à rénover. **43-87-71-55**

Entrepreneur travaux achète LOCAUX OU APPARTS A RÉNOVER, paiement comptant assuré. Ecrire à M. SIMON, 6 *BIS*, RUE DU FOREZ, 75003 PARIS ou tél 45-79-04-84, répondeur.

locations non meublées offres

Paris

72 BIS, RUE MICHEL-ANGE Luxe, living double, chambre, 92 m², 4e ét., tt cft, 6 800 F + 960 F., directement propriétaire. Jeu. et ven. 13 h/16 h.

16e. RUE MICHEL-ANGE. Lib. 3 p., 97 m² + park. 7.880 F + ch. 1.990,08. 47-42-46-96.

19e. Libres 3 p., 66 m² + park. 3.840 F + 948,23 ch. 3 p., 82 m² + park. 4.390 F + 1.150,94 ch. 47-42-46-96.

20e. Libres 2 p., 47 m². 2.560 F + ch. 656,76. 5 p., 94 m² + park. 6.100 F + ch. 1.417,46. 47-42-46-96.

COURBEVOIE. Libres 3 p., 70 m², 3.900 F + 1.065,95 ch. 4 p., 86 m² + park., 5.000 + 1.474,49. 5 p., 102 m² + park., 6.350 + 1.293,12. Tél. : 47-42-46-96.

POLIVEAU, dans imm. moderne, 7e ét., asc., STUDIO cft, parf. état. 2.350 F + 560 F charges. Tél. le matin SEGECO : 45-22-69-92.

Région parisienne

16e. RUE MICHEL-ANGE. Libre, 3 p., 97 m² + park., 7.500 F + 1980,58 ch. 47-42-46-96.

LA CELLE-ST-CLOUD. Libre 3 P., 86 m² + gar. 4.115 F + ch. 1.298,17. 47-42-46-96.

ST-MAUR, 4, quai du Parc. 3 p., 81 m², r.-d.-ch., park., libre 4.050 F + ch. 1.033. 47-42-46-96.

ISSY-LES-MOULINEAUX 3 p., 69 m², 3e ét., 4.650 F + ch. 920, park., cave, chff. individuel électr., libre. 47-42-46-96.

SAINT-CLOUD 92 Très beau 3 p., 121 à 128 m², de 9.800 à 10.000 F C.C. Pr rens. tél. au 47-42-17-61, de 9 h 30 à 17 h.

PARIS-16e Av. Bugeaud, près Foch pour profession libérale, appt grand standing. 7 p. 300 m². 40.000 F C.C. Visites sur R.V. au 47-42-75-65.

locations non meublées demandes

Paris

UNION FONCIÈRE EUROPÉENNE Locat. vente, gestion. 5, r. Berryer, 75008 PARIS. Rech. appts vides ou meublés pour sa clientèle, loyer garanti. **42-89-12-52**

Région parisienne

INTERNATIONAL SERVICE Rech. pour SA CLIENTÈLE DE QUALITÉ 4, 5, 6 PCES et MAISONS banlieue Ouest. BON STANDING. I.S.I. - Tél. : 45-26-18-95.

locations meublées offres

Province

A LOUER A L'ANNÉE NORMANDIE, 90 KM DE PARIS MAISON MEUBLÉE A LA CAMPAGNE proximité forêt de Lyons Située près d'une ferme mais totalement indépendante. Entièrement équipée. Séjour avec cheminée, 2 chambres, cuisine, salle de bains, garage, jardin 400 m². Libre le 1er novembre, 1 300 F par mois les 6 mois d'hiver ; 1 700 F les 6 mois d'été. Caution de références. Tél. : 35-90-15-12.

bureaux

Locations

SIÈGE SOCIAL secrétariat + bureaux neufs. Démarches R.C. et R.M. SODEC SERVICES Champs-Elysées 47-23-55-47. Nation 43-41-81-61.

17e, 400 m² 1.400 F/m², RÉNOVÉ. Michel Bernard. 45-02-13-43.

Votre adresse commerciale ou **SIÈGE SOCIAL** bureaux, secrétariat, télex **CONSTITUTION STÉS** Prix compét. Délais rapides. **ASPAC 42-93-60-50 +**

DOMICILIATIONS BURX CONSTITUTIONS STÉS Permanence téléphonique. Initiative 2000. 42-60-91-63.

VOTRE SIÈGE SOCIAL **DOMICILIATIONS** SARL - RC - RM Constitutions de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques. **43-55-17-50**

Domiciliation depuis 80 F/ms. Paris 1er, 8e, 9e, 12e ou 15e. Constitution SARL 1.500 F h.t. INTER DOM - 43-40-31-45.

DOMICILIATION 8e BURX TÉLEX/SECRÉT. TÉL. AGECO - 42-94-95-28.

locaux commerciaux

Ventes

Fg SAINT-ANTOINE/ALIGRE
1 000 000. Local ccial 100 m² façade 6 m., poss. 30 m² en + Pptaire 43-37-74-44.

Locations

Recherchons à louer ou acheter LOCAUX à usage de bureaux, 400 à 600 m², Paris-1er ou 2e. T. 45-55-91-71, p. 41-45 h. b.

fonds de commerce

Ventes

BAIL commerce à céder électronique, alarme, soft boutique Paris-14e, 40m², bail neuf, loyer 2 300 m² par mois except., reprise 100 000 F. Tél. : 45-42-78-78.

boutiques

Achats

BAIL A CÉDER A PARIS BELLE BOUTIQUE D'ANGLE prêt-à-porter, pulls, laines **PARIS/VAL-D'ISÈRE** 19, rue La Fontaine, Paris-16e. Tél. : 42-88-29-30.

immeubles

DORESSAY-DOURDIN Immeubles. 46-24-93-33.

ISORÉ S.A. ACHETONS COMPTANT Immeubles habitat. ou cciaux Paris-Neuilly-Boulogne. Intermédiaires ou cessionnaires sollicités. Discrétion assurée. J.-Cl. Isoré : 42-25-05-56. 133, bd Haussmann, 75008 Paris.

INVESTISSEUR ACH. CPT immeubles, terrains, hôtels. Discrétion. 45-53-91-45, p. 10.

maisons individuelles

Lyon exceptionnel, part. vend maison 16e siècle, proche centre, 140 m² + terrasse, 3 chambres, 1 s. de bains, 1 s. d'eau, séj., mezzanine, grenier, cellier. Px 1 200 000 F. T. (16) 78-36-71-57, apr. 19 heures.

villas

A 12 KM DE BÉZIERS Vends villa 4-5 pièces sur 587 m² de terrain arboré, cheminée, barbecue. proximité tous commerces. 430 000 F (16) 67-93-57-44.

maisons de campagne

MAISON DE CAMPAGNE CÉVENNES Gde maison bourgeoise, type 5, dépendances avec pt terrain attenant. Px 400.000 F. (16) 66-85-49-55 (apr. 20 h).

propriétés

VAUCLUSE A 1/4 h. de l'autoroute de l'Enclave des Papes entre VAISON-LA-ROMAINE et VALCREAS. Très beau mas en pierre sur espace de 2,5 ha boisé chênes, prestations except., vue dégag.

Agence LE BARON, VALRÉAS. 90-35-05-40. 75-26-11-21.

Bretagne Sud maison en L 7-8 p., s/jardin 920 m², séj., chem., terrasse s.-ouest, cuis. améric., 4 ch., 3 s. de bns, atel. art. (16) 97-65-52-95.

Redon-Sud, Pésule (56) sur 3 ha : ancien moulin eau (parti XVI) en longère restauré, tt cft, avec auvent, excellent état. 850.000 F. Tél. : (16) 99-08-80-20.

BIÈVRES (91) Lieu-dit Vauboyer, except., zone boisée, exposition Sud-Ouest, 1 bâtiment hab. 254 m² (2 niv.) + 1 bâtiment hab. 110 m² sur terrain 1.500 m² environ, indivisible, bon état. Travaux aménagement intérieur à prévoir. Mise à prix : 1.700.000 F. Visite sur R.V. (1) 34-65-20-45. Proposition : INRA-SJC. 147, rue de l'Université, 75341 Paris. Cedex 07.

VALLÉE D'EURE très bonne liaisons PARIS, Nationale 12, S.N.C.F., MAISON de caractère XIXe, dans un cadre romantique, 240 m² habit., s/3 niveaux, 9 p., cuis., s. de bns, cab. de toil., 2 w.c., parc clos de murs, prox. plan d'eau d'ECLUZELLES, belles dépend. 1.050.000 F. **M.G.N. 37-51-44-34** FACE ÉGLISE 28120 NOGENT-LE-ROI.

châteaux

Ds parc 5 ha, nord Poitiers CHATEAU 19e, 24 pces principales, parfait état, belle vue. Px 2.080.000 F. AGENCE DUFFOURC-BAZIN, 145, bd Blossac, 86100 CHATELLERAULT. Tél. : (16) 49-21-09-16.

viagers

8e VILLIERS occupé 70 ans. 4 p., 128 m², 1 370 000 F + 2 500 F mois, 42-65-02-78.

immobilier information

A COMPTER DU 3 NOVEMBRE 1987 FRANÇOIS FAURE sera HEUREUX DE VOUS RECEVOIR 11, RUE ROUSSELET, PARIS-7e. 45-67-95-17.

Sciences

Les militaires américains ne veulent plus utiliser de navette spatiale

Le secrétaire américain à l'armée de l'air, M. Edward Aldridge, a fait connaître, mardi 27 octobre, le programme des lancements de satellites militaires pour les huit prochaines années.

Une constatation s'impose : la navette spatiale n'y joue qu'un rôle mineur. Presque 90 % des lancements utiliseront des fusées classiques. *« Le département de la défense n'a pas abandonné la navette, mais nous ne pouvons dépendre uniquement de celle-ci pour des missions relevant de la sûreté nationale »*, a dit M. Aldridge.

En fait, cet abandon est en filigrane. Les missions des navettes sont concentrées entre l'été 1988 et l'hiver 1990 (neuf missions). Il s'agit de mettre en orbite des satellites conçus pour la navette avant l'explosion de Challenger, qui sont trop lourds pour les lanceurs dont dispose actuellement le Pentagone.

Après 1990, le programme ne prévoit que deux missions de navettes chaque année, pour des cas où une intervention de l'homme en orbite est nécessaire. Déjà retirée du marché des lancements commerciaux, la navette perd l'essentiel des tirs militaires, et on peut s'interroger sur son avenir.

L'armée de l'air, qui n'a jamais été enthousiaste pour la navette, a relancé la construction de lanceurs classiques. Elle a commandé vingt Delta-2, treize Titan-2 et vingt-trois Titan-4. M. Aldridge a indiqué qu'il lui faudrait en plus neuf Delta et vingt-cinq Titan-4. Auxquels s'ajouteront en 1992 une dizaine de MLV-2, nouveau lanceur dont la construction est l'objet d'une compétition entre plusieurs industriels.

Un lancer Titan-34-D a d'ailleurs mis, lundi 26 octobre, en orbite un satellite KH-11 d'observation rapprochée du sol. Ce succès efface deux échecs de ce même lanceur en août 1985 et en avril 1986. Les satellites KH-11 (Key hole, trou de serrure) disposent d'un moteur qui leur permet de changer de direction et de descendre à très basse altitude pour que leurs caméras de télévision puissent filmer la zone choisie. Le Pentagone ne disposait plus que d'un seul KH-11 en orbite, alors que deux satellites de ce type sont considérés comme nécessaires à la sécurité des Etats-Unis. – *(AFP.)*

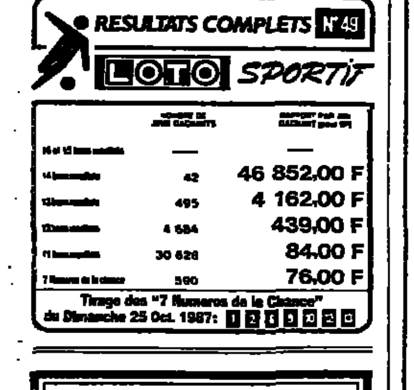
JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 28 octobre 1987 :

DES ARRÊTÉS :

● Du 19 octobre 1987 relatif à la composition et à l'appel de la fraction du contingent 1987/12.

● Du 19 octobre 1987 fixant le pourcentage des tarifs de pension des lycées et collèges correspondant à la participation des familles à la rémunération des personnels d'internat et de demi-pension pour l'année 1988.



[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	—	—
[illegible]	42	46 852,00 F
[illegible]	495	4 162,00 F
[illegible]	4 684	439,00 F
[illegible]	30 628	84,00 F
[illegible]	590	76,00 F

Tirage des "7 Numéros de la Chance" du Dimanche 25 Oct. 1987:

Histoire

Le millénaire capétien célébré sous la Coupole

987 : l'Institut de France, toutes académies confondues, ne pouvait passer sous silence cette date capitale dans l'histoire du futur Hexagone. En se faisant sacrer roi cette année-là et en faisant sacrer son fils aîné Robert le Pieux, Hugues Capet fondait une dynastie quasi millénaire. Le droit du sang était ainsi confirmé avec la caution de l'Eglise.

M. Jean Favier, directeur général des Archives nationales, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a sur ce sujet donné, le mardi 27 octobre, sous la Coupole une vraie leçon magistrale avec l'analyse des sources d'une légitimité dans la transmission de la couronne.

Ainsi, aux temps capétiens, le sacre *« devient sacrement. L'onction royale, c'est l'onction sur la tête, celle des évêques, qui confie le pouvoir de définir et de commander... Autour de ce sacrement et autour de lui s'organise un culte auquel ne manquent ni les symboles ni les dévotions. »* Le roi a le pouvoir du thaumaturge, *« l'onction de Reims est une intervention directe de Dieu »*, etc.

D'autre part, sur le plan institutionnel, la monarchie capétienne devient peu à peu absolue selon un processus développé par M. Jean Imbert, de l'Académie des sciences morales et politiques, en soulignant que, jadis, on la qualifiait ainsi pour l'opposer à la « monarchie dissolue » qui ne respecterait pas les lois fondamentales du royaume. Mais la théorie de l'absolutisme monarchique développée par les thuriféraires de robe ou d'Eglise finira par diviniser le roi.

En fait, *« la France des Capétiens n'a connu la monarchie absolue en son sens précis que sous le règne personnel de Louis XIV. Avant et après le Grand Roi, l'un des caractères les plus marquants de cette monarchie est d'être limitée, même si les Capétiens des trois derniers siècles ont rêvé d'un pouvoir absolu. »* François Ier, Henri IV ou Louis XIII par exemple.

Pour revenir aux débuts de l'ère capétienne, qui vit, au lendemain des terreurs de l'an mil, lorsque se fut dissipé le spectre de la fin du monde, une fantastique éclosion d'églises, M. Germain Bazin, de l'Académie des beaux-arts, doit convenir que les grandes réalisations de l'art roman se produisent hors du domaine royal : en Normandie, Bourgogne, Aquitaine, Poitou, Auvergne.

L'art capétien sera, un peu plus tard, selon l'orateur, l'art gothique. Louis VII ayant fini par dégager Paris, sa capitale, y fait ouvrir en 1163 le chantier de la première cathédrale géante. Toutefois, l'abbaye de Saint-Denis étant destinée à être le tombeau de la dynastie capétienne, le roi avait décidé d'en reconstruire l'église. Puis ce furent Laon, Chartres, Reims, Amiens, Beauvais... *« C'est à Saint-Denis encore, au cœur du royaume, qu'apparut cette forme éthérée dans la reconstruction qui fut faite sous le règne de Saint Louis de la nef et du transept de l'église abbatiale »* – dont l'auteur fut aussi celui de la Sainte-Chapelle.

Un petit paysan aquitain

L'an mil... Avant d'être le pape de l'an mil sous le nom de Sylvestre II, Gerbert d'Aurillac, alors secrétaire et confident d'Adalbéron, archevêque de Reims, avait été l'un des plus actifs et efficaces acteurs de l'élection à Senlis du duc Hugues, prétendant au trône de Louis V, mort sans descendance. Et Gerbert devint par surcroît secrétaire du roi Hugues Capet. Ce qui fournit l'occasion à M. Georges Millot, délégué de l'Académie des sciences, d'évoquer la fabuleuse destinée d'un petit paysan aquitain, qui fut en outre un savant réputé dans l'Europe entière et même au-delà.

Il excella dans toutes les disciplines, notamment dans les mathématiques, qui lui doivent des progrès considérables : introduction en Occident des chiffres dits « arabes », construction des premiers planétariums, diffusion de la connaissance et de l'usage de l'astrolabe... Ajoutons que Gerbert avait fait l'objet, la semaine dernière, d'une communication aux Inscriptions et Belles-Lettres de M. Pierre Riché, son historien le plus récent, qui prépare une réédition des deux cent vingt lettres, triées par leur auteur, du premier pape français.

Pour clore une séance que présidait M. Claude Lévi-Strauss, et à laquelle assistaient M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, et Mgr le comte de Paris, M. Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, n'a pas négligé le premier millénaire dans son survol, sa vision synthétique du passé d'une France que rien, ni sa position géographique ni son peuplement peu homogène, ne prédisposait à l'unité nationale, qui n'a été le fruit *« ni du hasard ni de la fatalité »*.

L'orateur évoque, au cours des siècles lointains, les deux premières manifestations unitaires : la résistance aux Huns, organisée et menée à bien par Aetius, et la résistance aux Normands, qui valut ensuite à Eudes sa couronne. Pour Hugues Capet et ses successeurs, *« la France à l'origine fut un désir de vivre. Elle fut une idée, une idée volontaire qui allait se transmettre, opiniâtrement, à travers une famille et devenir, petit à petit, la vocation majoritaire des populations rassemblées »*.

Il est vrai que *« la France, à son éveil, bénéficia de plusieurs chances irremplaçables »* : une régularité de succession, une bonne moyenne de monarques exempts de médiocrité et surtout, au cœur du Moyen Age, *« trois hommes de nature bien différentes, mais tous très au-dessus du commun : Philippe Auguste, Saint Louis, Philippe le Bel »*.

Et de poursuivre : *« Chaque fois que la règle d'or des trois unités de la nation : sol, loi, Etat, fut méconnue, la France plongea, et parfois presque aux abîmes. Chaque fois qu'elle fut conduite par des hommes qui inspiraient la règle d'or : Richelieu, Mazarin, Louis XIV, Lazare Carnot – seul personnage estimable de la Convention, – elle connut gloire, puissance et succès. »*

Car on le voit, et la suite du discours l'a démontré, les sympathies de l'orateur ne vont pas vers la Révolution.

JEAN-MARIE DUNOYER.

Lettres

Deuxième fascicule du dictionnaire

Le travail de Pénélope de l'Académie française

Le fascicule nouveau est arrivé... Ainsi l'Académie française, parodiant à peine l'exemple choisi pour illustrer *beaujolais*, auquel elle vient d'ouvrir son dictionnaire, pourrait-elle annoncer la sortie du second volume de sa neuvième édition : la toute première remonte à 1694.

Le voici, ponctuel, un an après la naissance du frère aîné, frais émoulu des presses de l'Imprimerie nationale, tout de bleu vêtu, d'une lisibilité parfaite. En 1986, l'ordre alphabétique s'intéressait à *barattage*. Cette fois, il va de *baratte* à chaînage.

En 232 pages grand format et sur trois colonnes sont donc recensés aujourd'hui 6 898 mots. Lorsque, au plus tard dans une décennie, l'ultime et douzième volume aura vu le jour, quelque 45 000 vocables, dont environ 10 000 nouveaux, feront le point de l'état actuel de notre langue, quitte, pour l'Académie, à recommencer, en vue d'une dixième édition, son travail de Pénélope.

Plus de mille inédits

Au fait, qui trouve-t-on dans ce dictionnaire en perpétuel recommencement ? Il n'est ni linguistique, ni encyclopédique, ni anthologique, ni analogique. Il ne rassemble que les mots consacrés par l'usage et, dans la mesure du possible, conformes au « génie de la langue », les mots dont la morphologie est garante de leur identité.

Au départ instrument politique à la botte du pouvoir, il devait imposer le beau langage, celui qu'on parle à la cour. A lui maintenant d'en maintenir la clarté, tout en se conformant à l'état présent de nos connaissances et en accueillant les enrichissement d'un vocabulaire qui n'est pas lettre morte, tout en dénonçant les emplois incorrects, préjudiciables à la bonne entente des locuteurs, tels celui de *baser* au lieu de *fonder*. Les définitions ont été fignolées, renouvelés les exemples d'une banalité délibérée, car on s'interdit toute citation : on ne risque donc pas d'être accusé de copinage.

Le fascicule I avait enregistré 912 entrées nouvelles – et supprimé quelques termes hors d'usage. Ce sont 1 081 inédits qui font irruption au fascicule II, sans compter les sens dérivés des mots déjà reconnus. Ils devraient satisfaire la pluralité des goûts, ce qui risque de surprendre les lecteurs qui ont conservé le préjugé du grand style.

Si, en effet, l'Académie puise par poignées dans la langue populaire – on préfère cette expression à l'argot, plus restrictif, encore que *maquiller les brêmes*, ici traduit par *tricher*, soit foncièrement argotique – ce n'est certes pas pour s'aligner sur la vulgarité affichée par une certaine caste plus ou moins snob.

Le parler de la rue est la réserve salvatrice d'une langue classique, en grand danger de s'anémier. Alors même que un *casse* ne rapporte qu'une *brique* (1 million d'anciens francs), c'est tout de même du *blé* et ça vaut mieux que de *boulonner*, de *bosser* comme un *cave*, que ça *carbure* ou pas, quitte à être à *la bourre* quand on s'est *beurré*. Bornons-nous à prélever quelques échantillons dans cet héritage de denrées fraîches : *barbeau, bidule, biture, bobinard, boniche, branché*, le polysémique : *cabot, cagibi, came, camé, capote anglaise* et le sens polisson de *passer à la casserole*.

Décidément, comme feu le latin, le français académique sait braver l'honnêteté.

Qu'on se rassure : tous les domaines ont leur pouvoir d'innovation. Le politique : *centriste, cégétiste* ; le littéraire : *beylisme, bovarysme*, voire cet hommage sans doute involontaire à Marcel Proust avec l'adoption de *catleyas*. Pêchons au hasard : *calotin, camisard, canaque* (en prévision des événements actuels ?), *bolduc* (par exception, l'exemple indique son étymologie : la ville néerlandaise de Bois-le-Duc), *cache-sexe, callipyge, canular, catamaran, barbituriques, barboteuse*, etc.

L'arrivée de *bilinguisme*

Enfin, voici les emprunts aux langues étrangères. Ils ne concernent pas seulement le franglais, objet naguère de controverses passionnées. En nous présentant l'ouvrage collectif de la compagnie dont il est le secrétaire perpétuel – la commission du dictionnaire se réunit au moins deux fois par semaine, – M. Maurice Druon a tenu à minimiser l'ampleur de ces larcins (cinquante-cinq ajouts) et insisté sur leurs équivalences dans les patrimoines internationaux. Bien sûr, il y a *barbecue* (prononcez kiou, la prononciation est indiquée pour les noms étrangers), mais aussi *baroud, bel canto ; best-sellers*, mais aussi *bolchevik ; boycott* mais aussi *brio, camping, catch*, mais aussi *cafeteria, canasta, cannelloni, canzone*...

Pour conclure, ce n'est peut-être pas innocemment que *bilinguisme* acquiert droit de cité sous la Coupole. Au moment où la campagne pour la francophonie bat son plein et connaît des succès spectaculaires, où la tendance naguère en notre défaveur s'est nettement inversée, le bilinguisme franco-anglais s'officialise, au moins dans l'enseignement au Canada anglophone. Il fait tache d'huile en de nombreux pays : en Egypte, au Brésil et même en Floride. De quoi grossir la clientèle du dictionnaire. Quand les textes scientifiques, condamnés à l'anglo-saxon, suivront-il *le* mouvement ?

J.-M. D.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Thierry et Agnès WEILL
ont le plaisir d'annoncer la naissance de

Louis,

le vendredi 23 octobre 1987.

102, rue Saint-Dizier,
54000 Nancy.

Mariages

– Mâcon. Paris. Cergy.

– Marianne et Nicolas

sont heureux d'annoncer le remariage de

Annie et Georges.

Décès

– Le préfet Louis-Eugène Sirvent, président de l'Amicale des anciens de Dachau,
Et les membres du conseil d'administration

ont le chagrin de faire part du décès de leur président d'honneur,

Charles ARNOULD,
colonel de l'arme blindée cavalerie (e.r.),
grand-croix de la Légion d'honneur,
déporté résistant,

La levée de corps se fera à l'hôpital du Val-de-Grâce, 74, boulevard de Port-Royal, Paris-5e, le jeudi 29 octobre, où les hommages seront rendus de 9 heures à 10 h 15.

La cérémonie religieuse aura lieu le même jour à 10 h 30, en l'église du Val-de-Grâce, rue Saint-Jacques.

Entrée des voitures : 74, boulevard de Port-Royal.

– Mme L. BOUÉ,
sa mère,

Sylvain Boué,
son fils,
Toute la famille
Et ses amis,
font part du décès de

Marie-Claude.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale à Fréhel (Côtes-du-Nord).

3, rue Paillet,
75005 Paris.

– Mme Indira Chernet,
son épouse,
Mmes Françoise Lepeuple, Colette Zins, Arlette Cauderlier,
Mlle Géraldine Chernet,
MM. Marc, Daniel et Maurice Chernet,
ses enfants,
M. Patrick Lelandais,
son beau-frère et ami attentif des derniers instants,
Ses amis et proches de France et de Pondichéry,
Tous ceux qui l'ont connu,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Pondichéry le 10 octobre 1987, dans sa soixante-dix-huitième année, de

Marcel Raymond CHERNET.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière français de Pondichéry.

Les messages de sympathie peuvent être transmis à Marc Chernet, 49, avenue Jean-Jaurès, 94250 Gentilly, qui transmettra à toute la famille.

[Marcel Raymond Chernet, ancien élève de l'Ecole des travaux publics, avait choisi de prendre sa retraite en Inde, dans la région de Pondichéry, où il s'occupait de jeunes enfants.
Antenne 2 avait diffusé un reportage sur son action il y a quelques années.]

– Mme Francis Chirot,
son épouse,
Françoise et Alain,
ses enfants,
M. Jean Delquié,
son beau-frère,
Isabelle,
sa nièce,
ont la douleur de faire part du décès de

Francis CHIROT,
architecte.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 30 octobre 1987, en l'église du Saint-Esprit, 1, rue Cannebière, Paris-12e.

77, rue de Vaugirard,
75006 Paris.

– Gérard Delègue,
Mme Madeleine de Saint-Exupéry, religieuse de la Visitation,
Louis Dominique et Monique Delègue,
Nancy et Jean Bernard Landèche,
Chantal et Jacques de Rotalier,
Patrice et Geneviève Delègue,
Vincent Delègue,
Yasmine Chudzinski,
Et ses quinze petits-enfants,
font part du décès, survenu à Bordeaux le 26 octobre, de

Marie Henriette DELÈGUE de SAINT-EXUPÉRY.

La messe d'adieu sera célébrée à Cadouin (Dordogne), le jeudi 29 octobre à 10 h 30, suivie de l'inhumation à Beaumont (Dordogne).

Il ne sera pas envoyé d'autres faire-part.

9, rue Pérignon,
75015 Paris.

– Le docteur Robert Lepez
Et sa famille
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Monique LEPEZ,
née Corbillon,

survenu subitement le 26 octobre 1987, dans sa soixante-quatrième année.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 30 octobre, à 9 heures, en l'église Saint-Stanislas-des-Blagis à Fontenay-aux-Roses (92).

L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière de Crécy-en-Ponthieu (Somme).

6, rue Léon-Blum,
92330 Sceaux.

– Pierre MATHON
a la douleur de faire part de la mort de son fils

Vincent,

survenue le 12 octobre 1987.

L'inhumation a eu lieu le 21 octobre 1987, à Albas (Lot).

62, boulevard des Granges,
92330 Sceaux.

– M. Bernard Seydoux,
Mme Claire Canaan,
M. et Mme Marc Seydoux,
M. et Mme Jean-Pierre Peltier,
M. et Mme Denis Seydoux,
M. et Mme Patrick Seydoux,
M. et Mme Daniel Vouillot,
M. et Mme Francis Peuch
et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Deverly,
Mme Eric Monod,
M. et Mme Jean-Pierre Monod,
M. Jean Letellier
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Bernard SEYDOUX,
née Micheline-Danielle Monod,

survenu le 26 octobre 1987, à Avon (Seine-et-Marne).

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale, au cimetière du Cateau (Nord), le jeudi 29 octobre à 15 heures.

Un culte sera célébré le vendredi 30 octobre, à 11 heures, en l'église réformée du Saint-Esprit, 5, rue Roquépine, Paris-8e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force.
Tu aimeras ton prochain comme toi-même. »
Matthieu XXII, verset 37.

14, rue F.-Décorchemont,
27190 Conches.

– M. et Mme Gérard Thomas,
M. Christian Thomas,
Jérémy et Laureen Thomas,
Mme Charles Thomas,
Les famille Porte et Farner,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques THOMAS,

leur père, grand-père et fils,

survenu le 27 octobre 1987.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 30 octobre 1987, à 10 h 30, en l'église Saint-Charles-de-Monceau, 22 *bis*, rue Legendre, Paris-17e, sa paroisse où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

17, avenue de Villiers,
75017 Paris.

Remerciements

– La Fédération internationale pour l'éducation des parents (FIEP) remercie toutes les personnes qui se sont associées à son deuil à l'occasion du décès de

André ISAMBERT,
président-fondateur de la FIEP.

Après avoir présidé l'école des Parents de Paris, André Isambert créa, en 1964, la FIEP qui rassemble les écoles de Parents de trente pays du monde.

Il en a assuré la présidence jusqu'en 1973.

FIEP : 1, avenue Léon-Journault,
F. 92311 Sèvres Cedex.

Communications diverses

– Dans le cadre des manifestations du 40e anniversaire de l'Etat d'Israël, M. Meir Rosenne, ancien ambassadeur d'Israël à Paris et à Washington, l'un des protagonistes des Accords de Camp David, invité du Keren Kayemeth Leisrael de France, donnera une conférence au Palais de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris-5e, à 20 h 30, sur le thème : « De la Déclaration Balfour à Camp David ».

Les billets seront vendus sur place 100 F.

Soutenances de thèses

– Université Paris-VIII (Saint-Denis 93), le jeudi 29 octobre, à 9 heures, salle E 163, Mme Antoinette Safa, épouse Mouallem : « L'enfant de deux à six ans à l'école maternelle ». Approche psychopédagogique ».

– Université Paris-III, le jeudi 29 octobre, à 13 h 30, salle Bourjac, M. Aimé Mbari : « L'idéologie politique dans la littérature ancestrale d'une société du Zaïre. Contribution à l'approche sociologique de la littérature orale africaine. Le cas Pende ».

Economie

SOMMAIRE

■ Le marché monétaire prend le relais des marchés financiers. Le dollar est tombé a un niveau inférieur à celui qui avait été défini par les accords du Louvre. Cette baisse s'est accompagnée d'une hausse des taux d'intérêt *(lire ci-dessous)*. ■ Le débat parlementaire réclamé par les socialistes sur les privatisations aura été plus d'ordre idéologique qu'économique *(pages 30 et 31)*. ■ La faiblesse du billet vert a provoqué une nouvelle chute des actions à la Bourse de Tokyo *(ci-dessous)*. ■ Le conseil des ministres devrait adopter, le mercredi 28 octobre, le nouveau statut de Renault. Le capital de la nouvelle société anonyme sera détenu par l'Etat *(page 33)*. ■ Le départ de M. Henri Guillaume du commissariat général du Plan, remplacé par M. Bertrand Fragonard, devrait s'accompagner d'un changement d'orientation en matière de planification *(page 32)*.

Après les Bourses, le marché des changes

Le dollar décroche

Inexorablement, la crise financière continue à se propager. Elle est passée par ici, elle repassera par là ! Mardi 27 octobre, les grandes places financières, toujours très nerveuses, semblaient reprendre de la hauteur. C'était au tour du dollar de s'effondrer. La chute du billet vert a fait de nouveau replonger, mercredi, les actions asiatiques, pourtant orientées à la hausse à l'ouverture, puis les valeurs européennes.

La journée de mardi avait plutôt bien commencé. L'un après l'autre, les grands marchés annonçaient des cours en hausse : Hongkong (+ 6,87 %), Tokyo (+ 2,85 %), Francfort (+ 2,70 %), Paris (+ 1,39 %), Londres (+ 1,14 %) et New-York (+ 2,92 %). Ces hausses restaient certes insuffisantes pour effacer les pertes de la veille, le second « lundi noir » du mois, mais elles faisaient renaître quelques espoirs. Ceux-ci ont été de courte durée. Brutalement, un nouveau front s'est ouvert. L'attention se déplaçait des marchés financiers au marché des changes. Le dollar était en chute libre.

Plusieurs facteurs semblent avoir joué. D'abord, si, pour la première fois depuis le début de la crise boursière, le président Reagan a reconnu, mardi devant des représentants du Congrès, *la gravité de la* situation, il ne semble pas avoir convaincu les opérateurs de sa détermination à réduire le déficit budgétaire. Ses appels aux parlementaires *« à mettre de côté leurs rivalités et à travailler ensemble à l'avenir de la nation »* n'ont pas provoqué l'enthousiasme. La publication, dans la journée, d'un excédent commercial ouest-allemand record au mois de septembre a fait craindre une nouvelle aggravation des tensions entre Américains et Allemands. Les Britanniques mettaient de l'huile sur le feu, le chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson, s'exprimait lui aussi, réprimandant la RFA.

Troisième facteur : les hommes des marchés sont désormais convaincus que les Américains ont persuadé leurs partenaires du groupe des Sept (les sept grandes puissances financières occidentales) de la nécessité de réviser les « bandes de fluctuations » entre les grandes devises, déterminées lors des accords du Louvre du 22 février dernier.

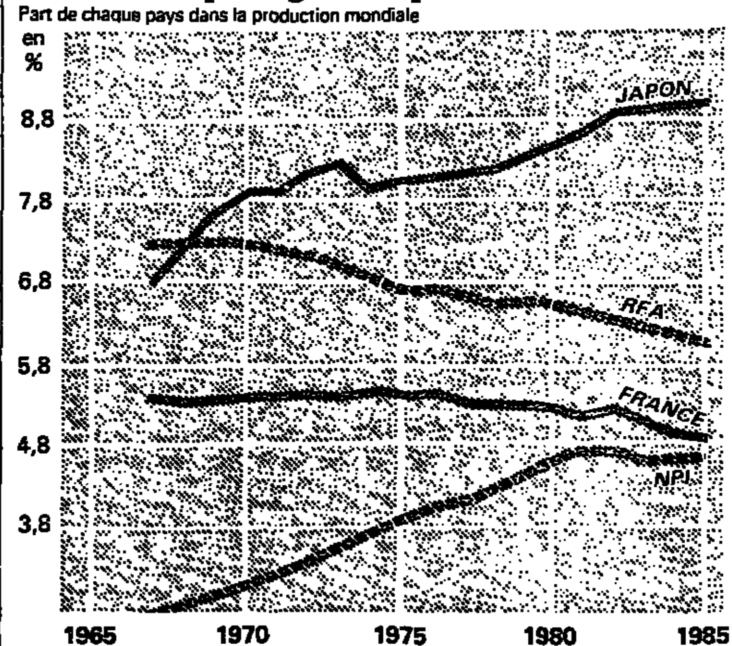
Aujourd'hui, les opérateurs cherchent à tester de nouveaux seuils. Le dollar a ainsi baissé mardi 27 octobre à New-York, où il est tombé à 1,7575 deutschemark, son plus bas *niveau depuis sept ans. Il aurait* probablement glissé davantage sans des interventions de la réserve fédérale. Il a achevé la journée de mardi à 140,95 yens, 0,871 livre sterling et 5,8960 francs français. Mercredi 28 octobre, dans la matinée, la chute du dollar s'est poursuivie *sur* toutes les grandes places. A Paris, le dollar était échangé à 5,86 francs contre 5,9285 la veille. A Tokyo, il clôturait également en baisse, malgré des interventions de la Banque du Japon, à 140,72 yens.

La baisse du dollar a provoqué une reprise à la hausse des taux d'intérêt, pour la première fois depuis une semaine. A New-York, l'emprunt à trente ans du Trésor américain est repassé au-dessus de 9 % (8,9 % lundi). Sur les autres titres et dans les autres pays, et malgré l'injection de liquidités par les autorités monétaires, le mouvement est identique.

Baisse du dollar, reprise à la hausse des taux d'intérêt, le troisième acte de cette dramatique est connu : une rechute des marchés des actions. A Tokyo, les cotations qui avaient ouvert en nette reprise et qui semblaient vouloir confirmer la hausse amorcée la veille ont finale*ment enregistré, en fin de séance,* une nouvelle baisse limitée à 1 %. Toute l'attention, ce mercredi 28 octobre, est donc focalisée sur le marché des changes.

ERILZ IZRAELEWICZ.

Le nouveau partage de la production mondiale



NPI = Nouveaux Pays Industrialisés *Source : CEPII*

Le graphique ci-dessus représente la part de chaque pays dans la production mondiale en volume. La France n'est pas le seul pays à subir des pertes de marché mondial. Ce phénomène touche de nombreux pays européens, notamment l'Allemagne dont le recul est même plus rapide et plus ancien. La part de la production américaine s'est légèrement réduite entre 1974 et 1986, beaucoup moins nettement toutefois que pendant les années 1967-1974. Parmi les grands pays, le seul bénéficiaire de ce nouveau partage de la production mondiale est le Japon. En 1967, le produit intérieur brut du Japon dépassait de 25 % celui de la France. En 1985, à prix et taux de change constants, l'écart est de 85 %. Les zones qui ont élargi leur part de la production mondiale après 1973 sont pour l'essentiel les pays socialistes d'Europe et d'Asie, les pays pétroliers et surtout les « nouveaux pays industrialisés » d'Asie et d'Amérique latine. La production de cette dernière zone représentait la moitié de celle de la France en 1967. En 1985, elle lui est équivalente.

Les grandes entreprises américaines rachètent leurs propres actions

IBM, le numéro un mondial de l'informatique, vient d'annoncer qu'il va consacrer 1 milliard de dollars au rachat de ses propres *actions, ainsi que l'ont fait un* certain nombre d'entreprises pour soutenir le cours de leurs titres.

Si l'on prend le dernier cours d'IBM, soit 118 dollars, IBM *pourrait ainsi racheter environ* 8,5 millions d'actions.

La firme d'Armonk n'est pas la première à faire une telle opération : pour se prémunir contre l'attaque éventuelle de *raiders, un certain nombre d'entreprises* américaines ont racheté leurs titres dès la semaine dernière. C'est notamment le cas d'USX (ex-US Steel), Greyhound, Awax, Xerox, ITT, General Motors et *Ford, par exemple.*

Tokyo : la vengeance du marché

TOKYO
correspondance

Même au Japon, le patriotisme boursier a des limites. Appelés à la rescousse le mardi 27 par le ministère des finances pour tenter de sortir le Kabuto-cho d'une crise qui dure depuis plus de dix jours, les grands investisseurs institutionnels nippons ont été contraints de baisser les bras mercredi, devant une nouvelle vague de ventes déclenchée par la chute du dollar. L'indice Nikkeï, qui avait regagné 632,40 yens mardi, dopé « artificiellement » par les achats des banques d'investissements et des compagnies d'assurances sur la vie, est retombé assez lourdement mercredi : – 257,43 yens en clôture.

Le nouvel accès de faiblesse du billet vert, qui a suscité une intervention « significative » de la Banque du Japon, a provoqué un retournement brutal du marché boursier dans la matinée. A 10 heures du matin, une heure après l'ouverture, *le Nikkeï avait encore progressé de* 367,73 yens, les investisseurs institutionnels poursuivant l'opération de secours qui leur avait été confiée la veille par le MOF. En fin de matinée, le gain n'était déjà plus que de 97,44 *yens.* Et, dès la reprise, après le déjeuner, les « baissiers » enfonçaient les lignes des « haussiers ». Le secteur des électriques, vedettes de l'exportation, donnait de sérieux signes de faiblesse devant la remontée vigoureuse du yen face au dollar. Sony, Matsushita, Fujitsu et Victor (JVC) perdaient rapidement du terrain, de même que les sidérurgiques.

Sur le marché des changes, une véritable partie de bras de fer était engagée entre les cambistes, qui poussaient le dollar à la baisse, et la Banque du Japon, qui intervenait pour empêcher le billet vert de tomber au-dessous de 140 yens. *« Nous avons eu une bagarre au niveau de 141 yens »*, disait, mercredi soir, un cambiste à la fin d'une journée très chaude.

Finalement, la monnaie américaine clôturait à 140,75 yens, en baisse de 1,25 *yen.* La Banque du Japon aurait procédé au rachat de plusieurs centaines de millions de dollars, estiment les cambistes. Un volume encore modeste, comparé à certaines interventions massives du premier semestre de cette année, mais surtout c'était la première fois depuis un mois et demi que la Banque centrale était « dans le marché »:

BERNARD HAMP.

REPÈRES

Commerce extérieur

Excédent record en RFA

L'Allemagne fédérale a enregistré un excédent commercial de 11,5 milliards de marks (38 milliards de francs) en septembre contre 10,4 milliards un an auparavant. Ce solde positif est le plus élevé jamais enregistré pour un tel mois, annonce l'office fédéral statistique de Wiesbaden. Par contre, l'excédent de la balance des opérations courantes s'est contracté à 6,5 milliards de DM, contre 7,3 milliards en septembre 1986, selon les estimations provisoires de la Bundesbank citées par l'office.

Investissement

Insuffisant

Les pertes de parts de marché observées depuis plusieurs années en France comme dans la plupart des pays anciennement industrialisés sont dues à la faiblesse relative de l'investissement et de la recherche-*développement, indique une étude de* l'INSEE (*Economie et statistique* d'octobre). La compétitivité-prix si souvent invoquée explique certains revers sur de courtes périodes, mais elle ne fait qu'aggraver les pertes liées à l'insuffisance de l'investissement et de la recherche (compétitivité-volume).

Résoudre le problème de la compétitivité-prix, indique l'INSEE, suppose d'accepter un pouvoir d'achat affaibli. Résoudre le problème plus fondamental de la compétitivité-volume suppose un effort supplémentaire d'investissement et de redéploiement.

Biens d'équipement

Progression de 1,1 % des commandes aux Etats-Unis

Les commandes de biens d'équipement ont progressé de 1,1 % en septembre, après avoir chuté de 2,4 % en août, annonce le département américain du commerce. Cette *progression*, qui porte les commandes à 107,8 milliards de dollars (647 milliards de francs) le mois dernier, est la première depuis juin et se produit en dépit d'un recul de 4,5 % des commandes de biens d'équipement militaire. Pour les neuf premiers mois de l'année, les commandes de biens durables ont augmenté de 6,4 % par rapport à la période correspondante de 1986.

Production industrielle

Hausse de 2,5 % au Japon

La production industrielle a progressé de 2,5 % en septembre, annonce le ministère japonais du commerce international et de l'industrie (MITI). Ce dernier, qui escompte une poussée de 2,7 % en octobre, précise que la progression de la production industrielle a atteint 3,4 % au cours du troisième trimestre par rapport aux trois mois précédents : la plus forte hausse depuis le premier trimestre 1984.

Loyers

Hausse annuelle de 3,49 %

Les loyers des contrats en cours, indexés sur l'indice du coût de la construction, augmenteront de *3,49 % en 1987, lors de leur révi*sion annuelle. L'indice établi par l'INSEE et publié au *Journal officiel* du 26-27 octobre 1987 s'élève à huit cent quatre-vingt-neuf pour le deuxième trimestre 1987 contre huit cent cinquante-neuf au deuxième trimestre de l'année précédente.

SOCIAL

Les inégalités de salaires ont recommencé à s'accentuer

Les disparités de salaires se sont accrues en 1986, constate le Centre d'étude des revenus et des coûts (1). Evénement important puisqu'il rompt avec la tendance observée depuis la fin des années 60 qui avait vu les écarts moyens entre catégories socioprofessionnelles se réduire régulièrement. Evénement moins surprenant qu'il n'y paraît puisque depuis 1983 déjà, l'éventail de l'ensemble des salaires avait recommencé de s'élargir légèrement.

Première remarque : certaines observations sont trompeuses. Ainsi, la baisse du salaire moyen des cadres supérieurs (– 14 % en francs constants depuis 1974) s'explique par la transformation de cette catégorie dont les effectifs se sont accrus de *quatre* cent *cinquante mille* entre 1973, et dont la proportion dans l'ensemble des emplois est passée de 4 % à 9 %. Cet accroissement s'est fait par entrée de jeunes et de femmes, moins payés que les cadres *en place, ce qui a abaissé la* moyenne.

En revanche les licenciements d'ouvriers les moins qualifiés, les restrictions à l'embauche des jeunes ont entraîné une montée du salaire moyen des OS et manœuvres.

L'évolution des écarts moyens entre catégories de salaires est donc un peu timorée. Mieux vaut examiner les dispersions, c'est-à-dire les écarts existant entre tous les salaires confondus. Cette façon de procéder aboutit à des résultats différents. Par exemple on ne constate jamais – quel que soit le niveau du revenu – de perte de pouvoir d'achat. Celui-ci a crû de 28 % en treize ans pour *les 10 % de salariés les plus mal* payés, de 19 % pour les 10 % les mieux payés et les salariés du niveau médian (2).

Deuxième remarque : l'élargissement des disparités de salaires constaté en 1986 a des origines plus lointaines. Si l'on excepte les 10 % les mieux payés et les 10 % les plus mal payés, on voit que l'éventail, qui était de 3,55 en 1973, et 3,2 en *1982, est remonté progressivement* depuis 1983 jusqu'à 3,3 en 1986.

En fait tandis que l'éventail des salaires se rétrécissait en bas par les relèvements successifs du SMIC – notamment en 1974, 1975, 1978 et 1981, – la partie supérieure de l'éventail a recommencé à s'élargir *dès 1981. Les plus hauts salaires des* cadres supérieurs ont augmenté particulièrement vite en 1985 et 1986 : l'écart avec le salaire médian est aujourd'hui le même qu'en 1973.

Cet accroissement des inégalités de salaires a été constaté dès 1980 en Grande-Bretagne. Et il y a été plus fort dans ce pays parce qu'il n'a pas été limité par l'existence d'un SMIC.

Pour les travailleurs indépendants, les disparités entre professions se sont accrues depuis 1979 dans le commerce de détail et les services. D'autre part, la dispersion des revenus à l'intérieur de chaque catégorie est supérieure à celle que l'on constate chez les salariés.

En revanche, l'écart des salaires entre hommes et femmes a continué à se réduire à l'intérieur de chaque catégorie socioprofessionnelle : de 33 % à 31 % chez les cadres supérieurs, de 21 % à 19 % chez les cadres moyens, de 19 % à 18 % chez les employés et de 25 % à 24 % chez les ouvriers.

G. H.

(1) *Notes et études graphiques*, n° 2, octobre 1987.

(2) Dans l'éventail des salaires, la médiane sépare en deux groupes égaux les salariés les mieux payés et les salariés les moins payés.

Les négociations pour l'assurance-chômage

Réactions mesurées aux propositions patronales

Si un accord est possible pour le renouvellement de la convention d'assurance-chômage, il est désormais à peu près acquis que celui-ci ne sera pas rendu officiel avant le 9 décembre prochain. C'est-à-dire avant les élections prud'homales.

Réunis pour la seconde séance de négociations, le 27 octobre, les partenaires sociaux ont pratiqué le jeu de l'esquive. M. Pierre Guillen, qui mène la délégation patronale, a présenté au nom du CNPF une série de mesures qui pourraient bien figurer dans un texte final (*Le Monde* du 28 octobre).

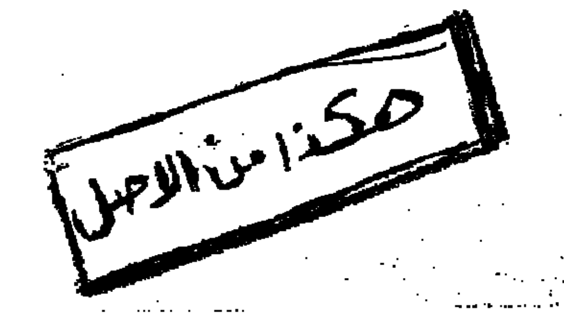
Certaines pourraient être acquises à quelques détails près, comme l'instauration d'un délai de carence ou plutôt d'un paiement différé de 7 à 10 jours. D'autres s'imposeront avec le temps, comme le relèvement des cotisations à l'UNEDIC, tant pour la part patronale que pour la part salariale.

Plusieurs, enfin, restent encore à préciser ou à négocier. Ainsi en est-il de la proposition d'une limitation de la durée maximale d'indemnisation en fonction de la durée de cotisation pour les chômeurs de moins de 50 ans. Cette disposition gêne les syndicats qui font observer qu'elle pénalisera les jeunes et les femmes, déjà défavorisés par le régime d'assurance-chômage. Tout autres sont les réactions à l'égard du dernier volet des demandes patronales. Les organisations syndicales sont très réservées à l'égard des mécanismes sanctionnant les chômeurs de plus de 55 ans et 6 mois qui préféreraient l'indemnisation par l'UNEDIC aux allocations versées pour la préretraite FNE (Fonds national de l'emploi). Elles réagissent parfois vigoureusement, comme Force ouvrière, quand on menace de n'offrir que des allocations de fin de droits à ces chômeurs.

Hormis la CGT, les autres délégations ont accueilli avec prudence des propositions que M. Guillen qualifiait de *« thérapeutiques douces ou homéopathiques »*. Chacun cultive sa différence. Force Ouvrière fait la moue. La CGC évoque le risque d'aboutir *« à une nouvelle conception du chômeur »*. La CFTC considère que les *« chômeurs ont déjà trop payé »*. La CFDT met l'accent sur les besoins de financement et demande que l'Etat participe pour moitié – ce qui l'amènerait à verser environ 7 milliards – à la résorption du déficit prévisible.

Tous, et malgré des convergences réelles, nient qu'il y ait eu discrètement une amorce de recherche de solutions. La CFDT, qui reconnaît l'existence de contacts à quatre, affirme ne pas avoir participé à des discussions plus avancées. Une négociation reste une négociation et doit conserver son mystère jusqu'au bout.

A. Le.



Le débat sur les privatisations

L'« ultralibéralisme » de M. Balladur

Le tout-libéral contre l'économie mixte : telles sont les deux conceptions qui se sont affrontées, mardi 27 octobre, à l'Assemblée nationale, à l'occasion du débat sur les privatisations. Crise boursière aidant, ce débat a été spontanément élargi à l'ensemble de la politique économique.

Retransmis par FR 3, le débat avait été demandé par M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée, à la fin du mois de septembre. M. Joxe avait alors accusé l'*« Etat RPR »* de profiter de la vente des entreprises publiques.

Les députés avaient déjà beaucoup débattu des privatisations et des modalités retenues pour les mettre en œuvre, mais jamais ils n'ont eu la possibilité de s'exprimer pour ou contre par un vote. La loi qui en énonçait les principes avait été approuvée sans vote après que le gouvernement avait engagé sa responsabilité. La même procédure eut été retenue pour le texte que le président de la République avait refusé de signer sous forme d'ordonnance. Mardi, M. Jacques Chirac avait choisi la procédure de déclaration du gouvernement suivie d'une discussion et non d'un vote. Le premier ministre ne s'est pas montré dans l'hémicycle à cette occasion, laissant M. Edouard Balladur faire face aux accusations portées par les socialistes et défendre seul ce qu'il considère comme le *« noyau dur »* de son action.

L'hémicycle du Palais-Bourbon est copieusement garni, le mardi 27 octobre, lorsque commence le débat sur les privatisations. Mais, pour écouter M. Edouard Balladur, les bancs socialistes sont plus remplis que ceux de la majorité, et si les applaudissements du RPR ne manqueront jamais au ministre d'Etat, ils resteront fort discrets à l'UDF, sauf lors des attaques contre la gauche.

D'une voix ferme mais calme, **M. Edouard Balladur**, le ministre de l'économie, commence par annoncer qu'il va *« faire justice des accusations violentes, mais jamais suivies de démonstrations, auxquelles l'opposition s'est livrée »*. Voulant les replacer dans leur contexte, il dresse un sombre tableau de la situation en France, le 16 mars 1986 : *« étatisme* (...), *secteur public condamné à l'hypertrophie, en l'absence de respiration* (...), *marché financier qui n'avait pas la taille internationale crédible, à la mesure de notre économie* (...), *archaïsme à contre-courant* (...), *économie française qui risquait d'être mise hors jeu »*.

D'où les privatisations parce que *« le dynamisme de notre société* (...) *est incompatible avec un Etat tentaculaire se substituant aux acteurs économiques »*, parce que la réussite d'une entreprise suppose une organisation, *« aux antipodes d'une société mixte »*, parce que *« le véritable défi pour demain est de donner le pouvoir économique, la propriété des entreprises aux Français et aux salariés »*. Il ne s'agit donc pas de *« reconstituer le monde d'avant 1981 »*, la différence avec ce passé se caractérisant par *« le succès de l'actionnariat populaire »*, par le fait que le capital des entreprises privées appartient pour 10% aux salariés, qu'il est *« beaucoup plus international »*, qu'il n'y pas en son sein *« de partenaires dominants »*.

L'objectif étant ainsi fixé, M. Balladur reconnaît que *« la conduite de la privatisation devait être exemplaire et transparente »*. Il explique qu'elle l'a été, car elle s'est appuyée sur *« des commissions indépendantes et sur le conseil des professionnels »*, car *« le nombre de précautions prises, par exemple en matière d'évaluation, est unique au monde »*, car le système *« des actionnaires stables protège les entreprises et les petits épargnants »*. A ce sujet, il déclare : *« Les entreprises, membres des noyaux stables, ont été choisies en fonction de l'intérêt des épargnants et de celui des sociétés ; tout le reste n'est que fable. »*

Mais, sur une interpellation de **M. Henri Emmanuelli** (PS, Landes), le ministre reconnaît que leur choix est fait par lui : *« Par moi »*, dit-il. Il ajoute que si trois éléments ne sont pas rendus publics (le rapport d'évaluation, les procès-verbaux de la commission de la privatisation et la liste des candidats non retenus dans les noyaux stables), c'est pour préserver *« le secret industriel et commercial »*. Mais il affirme qu'ils sont *« soumis au contrôle du Parlement »*, puisque le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Alain Griotteray (UDF, Val-de-Marne), a pu consulter les procès-verbaux de la commission de la privatisation.

« Un dogme dévalué »

Pour le président du groupe socialiste, la privatisation de l'UAP serait *« dangereuse »* car son importance *« contribuerait à aggraver ou à relancer la crise du marché financier »*. Elle serait aussi *« trompeuse pour les épargnants »*. Il craint toutefois que le ministre ne renonce pas à son projet pour *« de mauvaises raisons »*.

Idéologiques d'abord : *« L'ultra-libéralisme, voilà le salut ; vous vous obstinez au nom d'un dogme complètement dévalué à vous accrocher au modèle Reagan. »* Techniques ensuite : *« Dans votre système, la minorité qui constitue le noyau dur a vocation à contrôler l'immense majorité que détiennent les petits porteurs.* (...) *En cas de crise boursière, les noyaux durs, qui ont les reins solides, ont la possibilité de renforcer encore leur contrôle sur la société en rachetant des actions. »*

Raisons politiques enfin : *« Vous appuyez votre pouvoir politique issu du suffrage universel sur un pouvoir économique qui ne doit rien au suffrage mais qui vous devra tout et qui pourra, en cas d'alternance, s'opposer à la volonté du nouveau gouvernement. »* Or, d'après M. Joxe, *« l'UAP doit venir verrouiller encore le système : déjà présente à la CGE et à Paribas ainsi qu'à Suez et à Saint-Gobain entre autres, elle vous permettrait de consolider votre emprise sur le secteur audiovisuel »*.

M. Joxe fait aussi remarquer que *« les huit principales privatisées pèsent deux fois plus que le budget de l'Etat »* et qu'avec la privatisation de l'UAP et de la BNP, ce ratio passerait à trois (dans une note distribuée après son intervention, il explique qu'il prend en compte dans ce calcul le total des bilans consolidés des entreprises). Il en déduit : *« Vous vous apprêtez à donner à quelques hommes trois fois plus de puissance financière qu'à l'Etat. Et cela, aucun démocrate ne peut l'accepter, surtout quand ces hommes sont tous liés au même parti. »*

« Une campagne lancée par M. Mitterrand ! »

Au nom du RPR, **M. Georges Tranchant** (RPR, Hauts-de-Seine) affirme que *« le coup d'envoi d'une campagne de dénigrement contre l'actuel gouvernement a été donné par François Mitterrand pour faire oublier aux Français que, pendant cinq ans, le pouvoir socialiste les a conduits vers la faillite tranquille »*. S'en prenant violemment à la politique conduite de 1981 à 1986, il énumère la liste des membres du PS nommés dans des entreprises nationalisées et cite *« les copains financiers ou chefs d'entreprise membres ou proches du PS : Jérôme Seydoux, Max Théret, Gilbert Trigano, Antoine Riboux »* et demande : *« Avez-vous jamais entendu un membre de l'actuelle majorité les traiter d'affairistes ou de financiers du Parti socialiste ? »*

L'utilisation des recettes que cela a procuré à l'Etat a été *« saine »*, assura M. Balladur : le désendettement de l'Etat a permis *« de réduire de 53 milliards de francs en huit mois les émissions obligataires de l'Etat et des services publics. Voilà qui fait justice de l'argument selon lequel les privatisations seraient responsables de la crise boursière. »*

Le résultat, explique ensuite le ministre, c'est que plus de six millions d'actionnaires ont assuré aux privatisations *« un succès que nul n'osait imaginer au départ apportant au nouveau gouvernement un soutien sans ambiguïté »*. Elevant alors la voix, il affirme que si les socialistes ont engagé *« une tentative de démolition de l'œuvre accomplie »*, c'est *« à défaut de pouvoir se mettre d'accord sur une doctrine cohérente concernant la place de l'Etat dans une économie moderne »*.

« N'est pas Zola qui veut »

Puis M. Balladur répond aux *« vagues successives d'attaques »*. Programme trop ambitieux ? *« En moins d'un an, un tiers du programme représentant la sortie du secteur public de vingt-deux sociétés et une capitalisation proche de 100 milliards a été réalisé sans aucun effet de perturbation sur le marché. »* Le bradage ? *« Les actions sont vendues au juste prix.* (...) *Depuis, on feint de s'émouvoir sur les intérêts des épargnants. Où est la cohérence ? »* Les groupes d'actionnaires stables ? *« La polémique a été, là, la plus violente, la plus calomnieuse aussi puisqu'elle s'en prend désormais aux hommes.* (...) *L'enflure verbale masque mal la vacuité du dossier d'accusation. »* Et se tournant vers M. Pierre Joxe, il lance : *« N'est pas Zola qui veut. Il y faut un grand talent et une juste cause. Je n'aperçois ni l'un ni l'autre. »*

En conclusion, M. Balladur déclare : *« On ne peut pas, dans une démocratie, lancer des accusations sans en apporter les preuves. On ne doit pas, quand on est un parti politique responsable, tenter de masquer une absence de réflexion et de doctrine par un flou polémique. »*

M. Pierre Joxe intervient alors d'un ton dépassionné, au moins dans la forme, et sans élever la voix. Il demande au gouvernement d'*« arrêter les privatisations »*, de *« renoncer à privatiser l'UAP »*, en rappelant que les syndicats le demandent mais aussi M. d'Ornano, M. Antoine Pinay, M. Millon et Mme Simone Veil. *« Retirez votre projet !* déclare-t-il. *C'est ce que nous avons déjà dû vous dire l'an passé mais vous avez mis des semaines à retirer le projet Devaquet, à retirer le projet Chalandon, à renoncer à privatiser les prisons. Chaque fois, il vous a fallu du temps pour vous soumettre à l'évidence, mais chaque fois vous avez bien fini par retirer votre projet. »*

Evoquant des achats de titres d'entreprises à la veille de leur nationalisation, qui *« ont permis des centaines de milliards de centimes de bénéfices réalisés avec l'argent des contribuables »*, il accuse M. Pierre Uri, *« maître à penser du Parti socialiste en matière économique »*, d'avoir été à l'époque *« conseiller financier »*, et ajoute : *« Peut-on imaginer que certaines personnes proches du pouvoir à l'époque auraient connu avant la suspension des cotations en Bourse le prix des actions qui serait définitivement payé par l'Etat ? »* Le temps qui lui était imparti étant achevé, la parole lui est, à ce moment précis, retirée par M. Jacques Chaban-Delmas.

Seul orateur de l'UDF, **M. Alain Griotteray** commence par craindre *« que l'on ait placé des millions d'actions auprès de millions de petits et nouveaux porteurs comme on avait coutume de vendre des bons du trésor, des sortes de bons du trésor avec prime. Et la publicité n'a rien fait pour démentir cette troublante confusion »*. Aussi, pour lui, *« le comportement actuel de ces petits porteurs, pondérés et sages, relève, dans la fièvre générale, d'une sorte de miracle »*. Cela étant, il précise que l'UDF approuve la politique de M. Balladur, *« car elle répond à une aspiration profonde des Français »*.

Contestant un argument barriste, M. Griotteray affirme, chiffres à l'appui, que *« les groupes privés faisant appel au marché n'ont pas eu à souffrir de la concurrence des privatisations. Il n'y a pas d'effets déséquilibrants sur le marché financier »*. Approuvant la constitution des noyaux durs, il explique : *« La formule du choix ministériel des candidats satisfaisant au cahier des charges est la seule valable si certaines conditions de transparence sont respectées. »* Il précise : *« Il ne faut pas confondre principe de confidentialité des affaires et secret absolu. Il ne peut exister de confidentielles privatisations comme il existe un confidentiel défense. Le secret entretient la suspicion, favorise la*

L'évolution des cours des privatisées

	Date OPV (Offre publ. vte)	Prix OPV	Premier jour de cotation	Premier cours	Date du cours le plus haut	Cours le plus haut	Cours au 27 octobre 1987	Variation par rapport à l'OPV
Saint-Gobain...	24-11-86	310	24 déc. 86	369	9 oct. 87	524	424	+ 36,7 %
Paribas	19-01-87	405	12 févr. 87	480	6 et 9 mars 87	549	368	− 9 %
Sogénal	09-03-87	125	9 avril	225	9 avril 87	225	125	=
BTP	06-04-87	130	27 avril	176	28 avril 87	177	135	+ 3,8 %
BIMP	21-04-87	140	11 mai	170	16 sept. 87	200	178	+ 27 %
CCF	27-04-87	107	22 mai	125	10 juil. 87	153	111	+ 3,7 %
CGE	11-05-87	290	3 juin	323	3 août 87	347,10	241	− 16,8 %
Agence Havas ..	25-05-87	500	10 juin	540	3 sept. 87	589	460	− 8 %
Société générale	15-06-87	407	9 juillet	432	24 juillet	437	380	− 6,6 %
TF1	29-06-87	165	24 juillet	178	21 sept. 87	210	168	+ 1,8 %
Suez	05-11-87	317	29 octobre	−	−	−	295/310*	− 7/− 2,2 %

(*) Fourchette des cours sur le marché « gris » de Londres où les titres se traitent avant même leur cotation officielle.

Les socialistes divisés sur les renationalisations

« Ouf ! » : M. Gérard Fuchs, député (PS) rocardien, ne cache pas son soulagement dans les couloirs de l'Assemblée nationale, mardi, après l'intervention à la tribune de M. Pierre Joxe, principal orateur du groupe socialiste. *« Il est meilleur dans l'argument que dans l'anathème »*, constate-t-il. Ceux qui, comme lui, redoutaient (et ils ne sont pas tous du courant rocardien) que *« l'esprit de Strasbourg »* ne souffle à nouveau dans l'hémicycle se félicitent du cadrage plus technique que polémique adopté par leur président de groupe. Il en avait été autrement, fin septembre, à Strasbourg, où M. Joxe avait, au cours des journées parlementaires, prononcé un violent réquisitoire contre les privatisations.

Le résultat du bureau exécutif du PS le 21 octobre dernier, prévoyant la renationalisation de tout ce qui pourrait être encore privatisé (*le Monde* du 23 octobre), laissait également entrevoir une victoire des « maximalistes » sur les « minimalistes ».

Ces appréhensions traduisent, sinon des divergences de fond, du moins de fortes nuances dans la façon d'aborder le débat des privatisations et les éventuelles renationalisations en cas de victoire de la gauche. Au palais Bourbon, salle des quatre colonnes, la grande majorité des députés socialistes interrogés ont deux mots à la bouche : pragmatisme et économie mixte. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à opposer la ligne Bérégovoy à celle de l'ancien premier ministre, M. Pierre Mauroy, très attaché au principe d'une renationalisation systématique d'au moins toutes les sociétés privatisées à partir du mois d'octobre.

« Pierre Bérégovoy a bien compris ce que souhaitaient les Français. Il ne faut pas toucher aux petits porteurs, tout en renforçant le secteur public afin d'assurer un contrôle de l'Etat plus sécurisant », explique M. Jean-Pierre Destrade. *« Les nationalisations, ce n'est pas une religion. Ce qu'il faut, c'est une industrie qui fabrique et qui vende »*, insiste Mme Edith Cresson, qui n'a pas souhaité participer au débat sur les privatisations, préférant intervenir la veille sur celui *« plus cadré »* du budget de l'industrie (*le Monde* du 28 octobre).

Pas d'année de la revanche

« Pierre Mauroy se trompe parce qu'il imagine que le parti n'aurait plus de doctrine si on affirmait que l'on ne renationalisera pas systématiquement en cas de victoire », regrette un ancien ministre. Un autre ajoute : *« C'est humain, c'est lui qui a fait les nationalisations. »* A la position du maire de Lille jugée trop rigide, certains élus socialistes préfèrent une démarche plus pragmatique, cherchant à inscrire dans une logique industrielle soigneusement élaborée ce qu'il faudra faire en 1988 si la gauche reprend le pouvoir.

La prudence s'imposerait donc, d'abord pour le choix des méthodes à utiliser vis-à-vis des entreprises privatisées. *« On peut contrôler une entreprise avec 20 % de son capital »*, souligne M. Fuchs ; *« La nationalisation n'est qu'un moyen, non une fin »*, ajoute Mme Cresson. Ensuite, pour l'éventuelle constitution de listes d'entreprises à déprivatiser, tout en affirmant la nécessité d'un secteur public *« pilote »* à côté d'un secteur privé dynamique, les députés rocardiens sont, pour leur part, hostiles à leur établissement *a priori*. *« Je crois qu'il faut délibérer calmement sur les options que nous prendrons en la matière quand nous aurons les rênes de l'exécutif »*, affirmait mardi, dans un entretien au *Matin*, M. Alain Richard. A la question de savoir s'il fallait, comme le prône M. Lionel Jospin, renationaliser toutes les entreprises privatisées à partir de maintenant, M. Richard répondait : *« Notre avis est différent et ne résulte pas d'une réaction conjoncturelle. »*

Ce propos a paru suffisamment impertinent pour qu'en réunion de groupe, mardi après-midi, M. Joxe rappelle que le moment était mal choisi pour contester le premier secrétaire du Parti socialiste. L'admonestation n'a pas pour autant fait taire les rocardiens. C'est ainsi que M. Fuchs demande que 1988 ne soit pas, en cas de victoire de la gauche, *« l'année de la revanche »*, mais celle d'une politique industrielle conçue pour le long terme. *« Pas de guerre de religion*, clame-t-il. *C'était dépassé en 1982, ça l'est encore plus aujourd'hui après l'apprentissage du pouvoir. »*

Pour M. Louis Mermaz, un secteur public puissant et compétitif est un *« élément de stabilisation »*. Mais, dans le débat actuel, il s'agit, affirme-t-il, de *« rejeter les querelles d'école bâties avec des idées préfabriquées »*. S'affirmant lui aussi pragmatique, il est favorable à un *« examen clinique »* de la situation avant de trancher en fonction de la conjoncture.

Même écho chez le député apparenté socialiste Henri Fiszbin, qui estime que la gauche ne peut faire passer par pertes et profits son expérience gestionnaire de cinq années... Elle doit s'efforcer, selon lui, de mettre en place une société mixte combinant la plasticité du marché à la solidité d'un puissant secteur public. *« Tout n'est pas encore débattu de ce que nous ferons en 1988 »*, reconnaît M. Destrade en souhaitant que le Parti socialiste *« colle au terrain »*. Enfin, pour M. Jean-Pierre Chevènement, *« la querelle entre les partisans de la grosse caisse et ceux de la flûte »* est vaine : l'important, *« c'est de jouer juste et de prendre beaucoup de recul par rapport à l'événement »*.

PIERRE SERVENT.

Affrontement et silences

CAMP contre camp ! Le débat sur les privatisations a offert à ceux qui aiment ce genre d'affrontement un choc frontal. Socialistes et chiraquiens ne se sont pas épargnés. Les uns et les autres ont clairement montré que c'était bien un choix d'organisation économique et donc de société qui les séparait. En la matière, il ne peut y avoir de consensus. Les déboires des premiers au début de la « législature rose », des seconds depuis quelques jours, ne les ont pas conduits à rapprocher leurs points de vue. Bien au contraire.

Les positions de principe restent pour chacun les meilleures bases d'attaque. Les orateurs du RPR ont lancé leurs accusations, pas toujours bien fondées, contre la façon dont les socialistes auraient profité des nationalisations, alors que ceux du PS n'ont pas fourni de preuves nouvelles à l'appui de leur réquisitoire contre la *« chiraquisation de l'économie »*.

Attaqué sur sa grande œuvre, M. Edouard Balladur s'est défendu avec une vivacité, voire une virulence qu'on ne lui connaissait guère. A la veille de la campagne électorale, le ministre d'Etat a montré qu'il pouvait ôter son habit de gestionnaire pour enfiler la tenue de combattant. L'économie n'est plus son seul domaine. La politique — au sens étroit du terme — ne lui fait pas peur. Il sera peut-être, lui aussi, orateur de meeting !

Etait-ce une « générale » de la campagne présidentielle ? Oui et non. Oui, si le débat de 1988 se réduit à un affrontement entre Jacques Chirac et les socialistes orthodoxes. Non, si d'autres viennent jouer les trouble-fête. Car mardi au Palais-Bourbon le silence des rocardiens et des barristes fut bruyant. Ni les uns ni les autres n'ont cherché à participer à la discussion. Les rocardiens ne partagent pas toutes les analyses de leurs amis et les barristes toutes celles de leurs alliés. Les proches de M. Barre sont même particulièrement satisfaits de voir leurs adversaires et concurrents socialistes et RPR s'étriper copieusement — en espérant pouvoir en profiter — sans avoir à s'engager dans un combat où ils ne veulent être que spectateurs.

MM. Barre et Rocard doivent partager une satisfaction. Eux qui prêchent pour le réalisme économique ont pu constater que la crise boursière a quelques heureuses influences sur le langage politique. Car, si elle a donné au débat sur les privatisations une tonalité non prévue au départ, en permettant à chacun d'élargir son analyse, elle a aussi rappelé à ceux qui gouvernent comme à ceux qui aspirent à le faire que les mécanismes économiques et financiers sont trop fragiles pour que l'on puisse impunément jouer avec eux et que, lorsque l'on en parle, il faut le faire avec pondération. La leçon a manifestement été entendue.

THIERRY BRÉHIER.

Économie

à l'Assemblée nationale

contre la société d'économie mixte de M. Mauroy

calomnie et autorise toutes sortes de fuites. »

L'orateur UDF ajoute que « *le gouvernement s'épargnerait quelques critiques en ouvrant les noyaux durs aux groupes étrangers. Il n'aurait pas ainsi à puiser systématiquement dans le vivier étroit des grands groupes français* ».

Mettant en cause les banques, il explique que celles-ci « *doivent trouver des formules appropriées de gestion des petits titres* », sans les regrouper dans des SICAV spécialisées, « *ce qui aboutirait à une nouvelle socialisation maligne* ». Enfin, il regrette que les assurances n'aient pas été privatisées plus vite car leur contrôle « *permettrait à nos adversaires, s'ils l'emportaient, de revenir par des chemins de traverse à ce qu'ils n'ont pu réaliser brutalement en 1981 : le contrôle de toutes les entreprises* ».

Récession et austérité sont au bout

« *C'est à cause des politiques d'austérité, de pillage du tiers-monde, de réarmement que la crise du système capitaliste et la crise financière se développent* », explique **M. Jean-Claude Gayssot** (PC, Seine-Saint-denis). Il ajoute : « *Le capital a perdu 2 000 milliards de dollars dans le monde avec la chute des Bourses. Deux fois plus que la dette du tiers-monde. Il va tout faire pour récupérer par de nouveaux transferts vers les profits et vers les Etats-Unis, c'est-à-dire plus d'austérité encore pour les travailleurs et pour les peuples. Et comme la planche à billets a fonctionné dans tous les Etats capitalistes pour limiter l'effondrement des cours, l'inflation va reculer encore le pouvoir d'achat. Donc récession et austérité sont au bout si l'on ne s'attaque pas aux causes.* »

L'orateur communiste explique aussi que, « *en trois jours de la semaine dernière, la Banque de France a sorti de ses réserves de quoi augmenter de 1 000 F par mois pendant un an les salaires de six millions d'hommes et de femmes payés au SMIC* ». En venant aux privatisations, il affirme qu'elles ont « *accru le redéploiement capitaliste à l'étranger et contribué à l'affaiblissement économique du pays à un nouveau recul de l'emploi* ». Il constate aussi que le gouvernement s'appuie « *sur l'échec réel des nationalisations de 1982 et les déceptions profondes que cela a entraînées* ». Il défend toutefois le principe des nationalisations car « *le destin de la France ne soit pas être décidé par les seuls détenteurs du capital, les multinationales. C'est la nation qui doit maîtriser son avenir.* »

L'orateur du Front national, **M. Charles de Chambrun** (FN, Gard), s'était fait, au début de la séance, dédicacer son livre par M. Balladur. Son intervention est d'ailleurs parsemée d'éloges personnels à l'égard du ministre d'Etat et de critiques de l'administration : « *Vos principes concernant l'actionnariat populaire ne sont pas différents des nôtres, sauf en ce qui concerne leur application.* » Il rappelle que l'extrême droite souhaite une distribution gratuite des actions des entreprises privatisées aux chefs de famille. Il affirme que la formule retenue « *a le très gros inconvénient d'avoir engagé des millions de petits porteurs dans la voie de risques que vous ne pouvez pas maîtriser* ». Il est surpris qu'un homme « *de la sagesse* » de M. Balladur ait assumé ce risque.

« Nous contestons le culte du marché »

M. Christian Goux (PS, Var) centre son intervention sur la crise boursière en constatant : « *Les temps sont difficiles pour un gouvernement qui croit plus en l'argent qu'en l'Etat.* » Il ajoute : « *Prendre des risques financiers aujourd'hui est une aventure où il est malsain d'impliquer ceux dont l'information, les moyens de défense, sont limités pour ne pas dire nuls et qui seront tôt ou tard les victimes dans une jungle où tous les coups sont permis.* »

M. Pierre Mauroy (PS, Nord) reconnaît que « *la tourmente économique et financière n'est pas propre à la France* », mais ajoute que « *les mécanismes spéculatifs (...) auront des conséquences négatives sur l'emploi, dans un pays déjà durement frappé par le chômage* ». Refusant « *toute caricature* », il explique : « *Le libéralisme n'est pas plus synonyme de liberté que le socialisme d'étatisme* ».

L'ancien premier ministre déclare aussi : « *Nous contestons le culte du marché, pas le marché lui-même ; les socialistes lui reconnaissent un rôle ; ils acceptent l'économie de marché. Ce que nous mettons en cause, c'est votre acharnement à laisser reposer toute notre économie sur ce seul fondement.* » Il reproche au gouvernement de sembler ne s'intéresser « *au milieu de la tourmente qu'à la poursuite de son programme de privatisations* ».

Répondant aux orateurs, **M. Balladur** remarque qu'« *aucun élément sérieux n'a été apporté* » pour justifier les accusations « *graves* » portées contre la méthode de privatisation. S'en prenant vivement aux « *calomnies* » proférées par les socialistes, à leur « *inconséquence* », il déclare : « *Il y a un vrai désaccord entre nous. Pour nous, le secteur privé est l'environnement normal des entreprises, qui favorise leur compétitivité. La nationalisation, elle, fait intervenir la politique dans la vie économique. Vous, vous voulez que l'entreprise subisse le contrôle de la politique, tandis que nous, nous voulons l'en libérer (...). Décidément, vous ne comprenez pas l'entreprise, ni même la société dans laquelle nous vivons ; vous ne connaissez que la politique.* »

Le ministre d'Etat ajoute, toujours en direction des socialistes : « *Vous n'osez pas dire aux millions de Français et aux centaines de milliers de salariés qui sont devenus propiétaires que vous allez les exproprier pour rétablir la mainmise de l'Etat ; vous cherchez désespérément un moyen — c'est votre théorie de la désintégration des noyaux durs au profit de l'Etat — pour réintroduire la politique par la fenêtre, pour redonner à l'Etat un moyen de contrôle de la gestion des entreprises.* »

Le ministre d'Etat conclut : « *Rien de tout ce qui a été dit au cours de ce débat n'est de nature à remettre en cause le bien-fondé de notre politique de privatisations et l'enjeu de société majeur qu'elles représentent. C'est pourquoi, comme je l'ai toujours dit, la politique de privatisations sera poursuivie sans faiblesse, mais en tenant étroitement compte de l'état du marché.* » Il ajoute enfin : « *Lorsque notre économie est soumise à des risques extérieurs importants, il y a, d'un côté, une majorité unie, solidaire, qui exerce la plénitude de ses responsabilités et, de l'autre, une opposition qui retrouve toutes ses tentations dirigistes, qui privilégie la querelle politique sur les intérêts majeurs du pays.* »

Le débat sur les privatisations se termine ainsi sans vote.

Th. B.

Archaïsmes

DANS le contexte actuel, un débat sur les privatisations n'avait aucun sens. Celui organisé le 27 octobre à l'Assemblée nationale ne pouvait en avoir. Parmi les socialistes, qui avaient pourtant réclamé ce débat, il y en eut plus d'un pour le penser : la non-intervention de MM. Fabius et Bérégovoy est là pour en témoigner.

Le dialogue de sourds et les plaidoyers dogmatiques que fut cette journée mirent cependant en lumière deux points. Derrière la bagarre idéologique se joue en fait une lutte pour les postes clés. Il y avait quelque chose de pathétique à entendre les socialistes et M. Balladur vouloir se convaincre — pour s'en réjouir — qu'il n'y aurait plus d'alternance politique à la tête des grandes entreprises désormais privatisées. C'est exactement le contraire que souhaitent les uns et les autres. L'enjeu de la future privatisation de l'UAP, qui tient sous son emprise, par ses participations, une bonne partie de l'appareil industriel et bancaire français, est bien là. D'où les tentatives des socialistes pour l'empêcher, d'où l'entêtement de M. Balladur à la mettre en œuvre quels que soient les risques. Accessoirement, il faut ajouter à son endroit que c'est tout l'équilibre de son budget 1988 qui serait remis en cause si cette privatisation n'avait pas lieu (elle représente au moins 25 milliards de francs de recette).

Ce que les uns et les autres n'osent admettre, c'est que la France est entrée, à l'image des Etats-Unis, dans le *« système des dépouilles »*. On peut en défendre les vertus ou en dénoncer les tares. Encore faudrait-il que les politiques acceptent de reconnaître que tel est leur souci principal.

Ce non-débat a aussi révélé l'incapacité des doctrines économiques auxquelles se raccrochent l'opposition comme la majorité pour expliquer les phénomènes qui agitent actuellement les marchés financiers. En être encore à faire le procès, ou au contraire l'éloge des nationalisations révèle au pire l'incompréhension, au mieux l'impuissance des hommes politiques devant des événements devenus mondiaux comme les marchés. Décontenancés, voire désemparés, le gouvernement et l'opposition se réfugient derrière des dogmes depuis longtemps dépassés par la réalité et la vitesse des changements technologiques ou financiers. Ni les privatisations ni les nationalisations — c'est-à-dire la question de la propriété du capital — n'apportent plus le moindre élément de réponse — encore moins de solution — à ce qui se passe actuellement. *« Vous appartenez au passé »*, a lancé M. Balladur aux socialistes. Mais les schémas de pensée — noyaux durs et mythe de l'actionnariat populaire — du ministre d'Etat en font tout autant partie. Et leur archaïsme a conduit les uns et les autres à s'arc-bouter encore plus que de coutume sur leurs positions idéologiques.

CLAIRE BLANDIN.

INDUSTRIE

Premiers bénéfices depuis huit ans pour CDF-Chimie

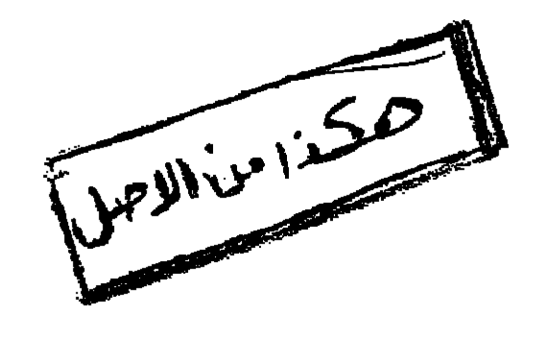
Pour la première fois depuis huit ans, le groupe d'Etat CDF-Chimie dégagera pour 1987 des bénéfices. Des bénéfices très confortables même, puisque son PDG, M. Serge Tchuruk, prévoit déjà, et sauf imprévu, un résultat voisin de 1 milliard de francs. Plus qu'une surprise, c'est presque un miracle, après l'énorme perte encore enregistrée pour 1986 (2,6 milliards de francs), alourdie, il est vrai, par des provisions. Jamais de toute son histoire, longue bientôt de vingt ans et jalonnée de déficits devenus colossaux depuis le début des années 80 (près de 10,6 milliards de francs au total), CDF-Chimie n'aura gagné autant d'argent. De loin le plus profitable sur les cinq excédentaires, l'exercice 1974 avait seulement rapporté 208 millions de francs au groupe.

Toujours prudent, M. Tchuruk s'est refusé de chiffrer la provenance exacte de ces profits. Concurrence oblige. Il s'est borné à préciser que les résultats de la pétrochimie et des spécialités étaient substantiels et que la division « peintures », débarrassée maintenant du boulet constitué par Duco, revendu au groupe suédois Nobel Industrie, avait fait des progrès sensibles. Un point noir cependant subsiste : les engrais. Si la Grande Paroisse, récemment entrée dans le giron du groupe, est à l'équilibre, globalement le secteur est encore déficitaire.

Les raisons de ce soudain enrichissement ? M. Serge Tchuruk en donne trois explications. Le formidable travail accompli par le personnel d'abord. Mais la conjoncture, a-t-il dit, aura aussi été bonne fille pour la chimie en 1987. Enfin, les actions de restructuration entreprises dans le passé puis amplifiées par le PDG actuel. En moins d'un an, CDF-Chimie a vendu pour 1 milliard de francs d'équivalent chiffre d'affaires et en racheté pour 1,5 milliard.

CDF-Chimie n'est pas tiré d'affaire, le groupe reste fragile. Mais, pour conclure, M. Tchuruk a levé tous les doutes sur l'avenir du vapocraqueur de Dunkerque (Nord), exploité en association avec le Qatar. Pour consolider définitivement cette installation pétrochimique, un accord vient d'être conclu avec le groupe belge Beaulieu, fabricant de résines. CDF-Chimie construira sur son site pour le compte de cette firme une unité de polypropylène dont le coût sera de plusieurs centaines de millions de francs.

ANDRÉ DESSOT.



Économie

En remplacement de M. Henri Guillaume

M. Bertrand Fragonard est nommé commissaire général au Plan

Le conseil des ministres du mercredi 28 octobre a nommé M. Bertrand Fragonard, actuellement directeur de la Caisse nationale des allocations familiales, commissaire général au Plan, en remplacement de M. Henri Guillaume, qui avait été désigné à ce poste en mai 1984. Cette nomination aurait dû intervenir beaucoup plus tôt, mais elle a été retardée par la présidence de la République, qui jugeait anormal qu'aucun reclassement ne soit offert au commissaire général sortant. Cette situation sans précédent fait que M. Henri Guillaume est purement et simplement renvoyé à son poste d'universitaire, professeur à l'Ecole centrale de Paris. Il n'obtient pour le moment aucun poste équivalent à la fonction qu'il occupait.

Le changement de titulaire à la tête du Commissariat général du Plan devrait s'accompagner d'une refonte de la planification. S'appuyant en effet sur les conclusions du rapport Ruault (*le Monde* du 2 décembre 1986) et sur celles du Conseil économique et social (*le Monde* du 10 mars 1987), le gouvernement s'apprête à modifier profondément la loi du 29 juillet 1982, que les socialistes avaient fait voter pour réformer à leur idée la planification.

Selon le dernier état des travaux gouvernementaux, il se confirme que, si les partenaires économiques et sociaux continuent d'être associés à la préparation du Plan, la commission nationale de planification, instaurée par M. Giscard d'Estaing, serait mise en veilleuse. Quant à la durée du Plan, elle pourrait être adaptée aux circonstances du moment. Ne comportant aucun engagement financier, le Plan se limiterait au domaine d'intervention de l'Etat. Quant aux contrats de plan – une des nouveautés de la réforme de 1982, – ils seraient élaborés indépendamment de la préparation du Plan national.

Le commissariat du Plan lui-même verra ses effectifs réduits pour ne plus conserver qu'un groupe d'experts de haut niveau, ceux-ci pouvant provenir de l'administration comme du secteur privé et même de l'étranger. Pour les dix-huit mois à venir, le commissariat aura pour tâche essentielle de préparer le Xe Plan, qui portera sur les années 1989-1993 et sera axé essentiellement sur l'intégration de la France dans le marché unique européen.

[Né le 3 février 1943 à Lille, ingénieur civil des ponts et chaussées, agrégé de sciences économiques, M. Henri Guillaume a été professeur à l'université de Lille et à l'Ecole centrale de Paris. De 1968 à 1972, il a été chargé de mission à la direction de la prévision au ministère des finances. En 1981, il entrait au cabinet de M. Pierre Mauroy, premier ministre, où il a notamment suivi l'élaboration du IXe Plan. Le 3 mai 1984, le conseil des ministres le nommait commissaire général au Plan en remplacement de M. Hubert Prévot.]

L'artisan d'une transformation de la politique familiale

Le départ de M. Bertrand Fragonard de la Caisse nationale d'allocations familiales marquera-t-il une rupture pour l'institution, comme pour lui-même, après treize années consacrées à la politique sociale, à travers plusieurs gouvernements et plusieurs majorités ? En effet, face à des gouvernements souvent hésitants ou fluctuants derrière de grandes proclamations, et des partenaires sociaux sans doute plus coopérants que dans d'autres domaines de la protection sociale, mais sacrément dynamiques, il a été l'un des artisans majeurs d'une nouvelle politique des prestations familiales qui s'est dégagée dans les années 1970 : le redéploiement de ressources en très faible croissance sur des *« catégories prioritaires »*.

Ces priorités, M. Fragonard les avait lui-même présentées en 1986, au cours d'un colloque organisé par la Mutuelle nationale des étudiants de France : les familles nombreuses – en fait, aujourd'hui, celles de trois enfants, – celles avec de jeunes enfants et celles en situation difficile. Il a contribué à les mettre en œuvre au cabinet de Mme Simone Veil, où il entra en 1978, lorsque celle-ci ajouta la famille à ses attributions, et même déjà au cabinet de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat chargé de l'action sociale, à partir de 1974, il les poursuivit à la tête de la CNAF à partir de janvier 1980.

Il a été ainsi l'un des artisans de la création du « complément familial » regroupant plusieurs aides dispersées ou déclinantes, au profit des familles de trois enfants ou de celles ayant un enfant de moins de trois ans, et le créateur de l'« allocation de parent isolé », versée à des mères seules et sans ressources suffisantes – une des plus controversées. Il a aussi contribué à la redéfinition récente de l'action sociale des caisses qui vise à développer les « services » pour la petite enfance et à « prospecter » toutes les familles susceptibles de recevoir une aide au logement.

Cette redistribution a répondu à une nécessité : la baisse des ressources de la branche famille, conséquence du déclin du « familialisme » d'après la libération, obligeait à rechercher des moyens à l'intérieur. Elle a suivi aussi, non sans difficultés, une évolution sociale marquée par l'émiettement des familles, l'extension du divorce, puis le déclin du mariage : ainsi l'allocation de parent isolé, destinée aux femmes veuves et divorcées sert aujourd'hui aux jeunes mères célibataires – et elle reste une des prestations les plus controversées à l'intérieur même des caisses d'allocations familiales.

Invention et diplomatie

Avec ses ministres successifs, M. Fragonard sut trouver le contact – sauf sans doute avec Mme Questiaux au début du gouvernement de gauche en 1981-1982 ; de même, il a su obtenir l'assentiment de la plus grande partie des partenaires sociaux réunis dans le conseil d'administration de la CNAF, respectant leurs préoccupations et parfois leurs refus. Pour cela, ce petit homme vif, au débit rapide, où subsiste une légère trace d'accent de son Sud-Ouest d'origine (il est né à Arcachon et a fait ses études à Bordeaux), a su user de ses deux armes : sa capacité d'invention et son sens de la diplomatie. Celles-ci lui ont permis à la fois de convaincre et de séduire ses interlocuteurs. Elles lui ont permis de jouer un jeu subtil à l'égard des responsables – directeurs et élus – des caisses d'allocations familiales locales. M. Fragonard a par exemple réussi à donner des priorités à l'action sociale – importante – des caisses, – tout en décentralisant les crédits. Cet effort pour dynamiser les organismes, avec leur assentiment, n'a sans doute connu qu'un échec relatif : l'informatisation, qui n'a pas encore tout à fait trouvé sa voie.

GUY HERZLICH.

[Né le 26 avril 1940 à Arcachon, M. Bertrand Fragonard est entré à la Cour des comptes à sa sortie de l'ENA, en 1964. Auditeur, puis conseiller référendaire, il a ensuite été nommé à la direction des carburants du ministère de l'industrie, d'abord comme chef du service commercial et financier, ensuite comme adjoint au directeur à partir de 1971. Chargé de mission au cabinet de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat chargé de l'action sociale auprès du ministre de la santé en 1974, puis directeur adjoint du cabinet de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille en 1978-1979, il est depuis 1980 directeur de la Caisse nationale d'allocations familiales.]

Le « noyau dur » des contrats régionaux

Après M. Hervé de Charette, ministre (UDF) chargé de la fonction publique et du plan, qui s'était félicité de la bonne exécution des contrats de plan, et avait indiqué, au mois de juin, qu'ils seraient reconduits après 1989, c'est au tour du sénateur RPR de l'Aisne Jacques Braconnier de rendre un hommage rétrospectif à la gauche, qui avait inventé, en 1983, cette procédure obligeant l'Etat et les régions à définir ensemble leurs priorités et à gérer de la manière la plus intelligente leurs crédits.

« Le bilan des contrats de plan est globalement favorable », estime le sénateur de l'Aisne, dans un rapport qui vient d'être rendu public. Il note que les dépenses engagées sont significatives, que les priorités retenues correspondent le plus souvent à de *« grands défis nationaux »*, comme la modernisation de l'agriculture, la formation professionnelle ou la recherche. Les engagements qu'avaient pris en 1984 l'Etat et les régions pour cinq ans sont en général scrupuleusement respectés par les partenaires. Enfin, le travail en commun a permis le lancement d'actions innovantes dont les plus réussies, selon M. Braconnier, concernent l'aide au conseil des entreprises et aux investissements des PME dans le secteur de la productique.

Il reste que, pour le Xe plan, la procédure de préparation, d'exécution et de suivi des opérations devra être améliorée et simplifiée.

M. Braconnier suggère toute une série de mesures dont, par exemple :

– Une plus grande rigueur dans les domaines concernés par les contrats de plan qui consisterait à éliminer des actions ponctuelles, comme la création d'un bureau horticole ou la formation de directeurs d'abattoirs... ;

– Une restriction du nombre de contrats particuliers qui prolongent, avec des ministères, des départements ou des villes, les contrats de plan proprement dits et qui compliquent l'identification des partenaires. Ainsi, le Nord-Pas-de-Calais a signé soixante contrats particuliers et l'Aquitaine cinquante ;

– Un coup d'arrêt aux *« financements croisés »*, c'est-à-dire qui font intervenir quatre, cinq, voire davantage de bailleurs de fonds. Champagne-Ardenne ou la Franche-Comté ont fourni des exemples de cette multiplicité des intervenants, notamment dans les opérations de développement social des quartiers : offices d'HLM, Caisse des dépôts, sociétés d'économie mixte et six ministères agissant par le biais de onze chapitres budgétaires différents.

Enfin, le rapporteur sénatorial distribue quelques satisfecits et formule quelques critiques. Il avait adressé un questionnaire à toutes les régions. Or, sur vingt-deux, treize seulement ont répondu au rapporteur (certaines réponses se révélant trop incomplètes pour être exploitées), quatre se sont contentées de l'envoi d'une documentation et cinq ne se sont même pas manifestées, malgré plusieurs relances. Mais, s'il cite ostensiblement les régions particulièrement consciencieuses (Bretagne, Pays de la Loire, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Auvergne), il tait les paresseuses. Dommage !

F. Gr.

POINT DE VUE

Les enjeux de l'avenir

par Pierre Massé
ancien commissaire général au Plan.

AU moment où Henri Guillaume s'éloigne avec dignité du commissariat du Plan, je crois devoir, au nom de l'Institution que nous avons servie l'un et l'autre, rendre hommage aux nombreux aspects positifs de son action.

Il a relevé le crédit de la rue de Martignac en organisant les Rencontres du Plan, où un auditoire choisi venait écouter de hautes personnalités, françaises ou étrangères, s'exprimant sur des sujets d'actualité. Il a réuni les membres du Groupe 1985 pour un exercice, rarement effectué, de retour sur un passé vieux de vingt ans. Il a publié un livre qui porte le titre tonique « Faire gagner la France », dont je m'honore d'avoir écrit la préface.

Faire gagner la France, c'était en 1945 le grand dessein du général de Gaulle et de Jean Monnet. C'était, en 1965, mon dernier message après sept années passées à la tête de la rue de Martignac, au temps de l'« ardente obligation » et du plein emploi. *« Dans le monde de la compétition où nous sommes entrés sans esprit de retour, l'objectif fondamental du Ve Plan est d'asseoir sur des bases solides la capacité concurrentielle de notre économie. »*

Certes, les temps ne sont plus du tout les mêmes. Certes, le Plan doit être profondément repensé en vue d'alléger les procédures, d'élargir la liberté d'entreprendre, et de faciliter notre insertion planétaire. Mais il n'y aura pas pour la France d'indépendance assurée, ni pour les Français de progrès social durable, sans une économie capable de gagner. Je souhaite que les débats à ouvrir se situent dans cette perspective, et conservent jusqu'au bout la dignité que commandent les souvenirs du passé et les enjeux de l'avenir.

TRANSPORTS

Les Américains et les Européens trouvent un fragile compromis sur le programme Airbus

LONDRES
de notre envoyé spécial

Les Européens et les Américains, soucieux d'éviter un conflit ouvert à propos de l'Airbus, ont décidé de rechercher un *modus vivendi* au cours des semaines à venir. Tel est le résultat, à ce stade rassurant, de la réunion qu'ont tenue, le mardi 27 octobre à Londres, les ministres des quatre pays dont les entreprises participent à Airbus Industrie (MM. Michel Noir pour la France, Clarke pour le Royaume-Uni, Banjeman pour la RFA, Fernandez-Ordonez pour l'Espagne) et le commissaire européen chargé des relations extérieures, M. De Clercq, avec M. Yeutter, le représentant spécial de la Maison Blanche pour les négociations commerciales.

Le mandat de négociation qui a été adopté est un compromis. Les Etats-Unis ont renoncé à demander la remise en cause du lancement et des décisions de financement des nouveaux programmes Airbus A-300 et A-340. Les Européens ont accepté de leur côté que soient renforcées des disciplines qui figurent dans le code du GATT (l'accord qui réglemente le commerce international) sur les aéronefs civils et que les contraintes nouvelles ainsi décidées s'appliquent aux programmes Airbus.

En outre, s'agissant des programmes futurs, les deux parties essaieront de s'entendre pour limiter les aides financières accordées de manière directe ou indirecte aux constructeurs. Personne ne dissimulait, mardi 27 octobre au soir à Londres, que la tâche des experts chargés de concrétiser les directives ainsi données ne serait pas commode. Ils feront rapport aux ministres qui se retrouveront (dans la même configuration inédite) le 11 décembre, en marge de la rencontre traditionnelle de fin d'année, entre la Commisssion européenne et une délégation ministérielle américaine.

Apparemment solidaires

En dépit des incertitudes sur l'avenir, c'est pour l'instant la trêve et, à l'issue de la réunion, M. Michel Noir, le ministre français du commerce extérieur, se montrait satisfait. *« Il est clair que les A-330 et A-340 ont été lancés et les décisions de soutien financier prises. Ceci n'est pas mis en cause, contrairement à ce qu'auraient voulu à l'origine les Américains. C'est sans doute le point le plus positif de la réunion »*, a-t-il indiqué. M. Yeutter, se faisant l'écho des demandes de ses industriels, aurait voulu que les comptes prévisionnels des A-330 et A-340 soient ouverts à son administration. Et que celle-ci puisse juger si effectivement, comme l'affirment les Européens, les prévisions de vente rendent plausible le remboursement complet des avances perçues par les constructeurs.

Aussi les Européens, apparemment parfaitement solidaires, se félicitaient-ils d'avoir pu clairement indiquer à ce niveau politique quelles étaient les limites des concessions que, pour de simples raisons de souveraineté, ils ne pouvaient pas dépasser. *« Il n'est pas question*, ont-ils expliqué à M. Yeutter, *que vous nous empêchiez de lancer des programmes de production d'avions ou que vous nous dictiez selon quelles méthodes ces programmes peuvent être financés. »*

M. Yeutter s'est donc résigné non sans mal à limiter ses exigences au moins en ce qui concerne les programmes en cours. Cependant, ce qu'il a obtenu à leur sujet est loin d'être insignifiant. Il faudra ainsi vérifier au cours de la négociation à venir ce qu'on entend exactement par transparence ; devoir donner des informations sur le montant des avances consenties aux industriels ne pose apparemment pas problème ; être obligé d'informer les autres de manière précise sur les modalités de remboursement pourrait se révéler plus gênant.

Pour les Européens, l'objectif de cette réunion ministérielle (qui s'est tenue à leur demande) était de désamorcer une tension qui devenait très vive et d'éviter que le marché américain ne se ferme à Airbus. Dans cette perspective, un point a été marqué. En effet, l'accord de procédure qui vient d'être conclu interdit en bonne logique tout déclenchement des hostilités, même si les constructeurs américains restent théoriquement, comme l'a souligné M. Yeutter, libres de leurs mouvements. *« Dans notre esprit*, a commenté M. Noir, *il est clair que durant la négociation il ne saurait y avoir de plaintes introduites aux Etats-Unis contre les constructeurs européens. Le faire voudrait dire qu'on renonce à trouver un terrain d'entente. »*

PHILIPPE LEMAITRE.

Économie

AFFAIRES

Le conseil des ministres a approuvé la modification du statut de Renault

Une demi-mesure risquée

Le projet de loi transformant le statut de Renault de régie en société anonyme a été approuvé en conseil des ministres, mercredi 28 octobre. Cette opération, qui s'accompagnera d'un abandon de créances d'Etat de 12 milliards de francs, doit redonner au constructeur automobile, selon M. Madelin, les vertus de la concurrence et de la compétitivité. Le capital de la nouvelle société anonyme sera ouvert aux salariés avant la fin 1989 dans la limite de 10 %. M. Juppé, porte-parole du gouvernement, a indiqué, à l'issue du conseil, que M. Mitterrand n'a fait aucun commentaire.

Adopté à la Libération, le statut de régie devait permettre à Renault, *« dans l'intérêt exclusif de la nation »*, de reprendre l'exploitation de la Société anonyme des usines Renault, dissoute. Ce statut donnait à l'entreprise la possibilité, tout en appartenant au domaine public, d'être gérée *« selon des règles couramment en usage dans les sociétés industrielles et commerciales »*. Il avait été conquis de haute lutte par son premier président, Pierre Lefaucheux, face à l'administration de l'époque. Le plan automobile mis au point fin 1944 prévoyait même une solution plus radicale, raconte Fernand Picard dans *l'Epopée de Renault* : éliminer la firme de Billancourt du marché des voitures particulières – où elle était numéro deux français en 1939 – pour la cantonner à celui des véhicules industriels ! Les *« ennemis du statut »* dénonçaient dès l'origine l'*« autonomie abusive »* qu'il donnait à Renault.

Cette autonomie a été maintes fois démontrée, notamment dans le choix des implantations des unités de production. Pierre Dreyfus, le successeur de Pierre Lefaucheux de 1955 à 1975, perpétue cette autonomie. En 1963, par exemple, il obtient gain de cause, devant Georges Pompidou, pour implanter une nouvelle usine à Sandouville, près du Havre, contre l'avis des responsables de l'aménagement du territoire, qui proposaient la région nantaise.

En échange, il accepte, pour employer la main-d'œuvre locale, de créer en Bretagne la Société bretonne de fonderie et de mécanique et à Nantes la Compagnie des produits industriels de l'Ouest. Mais il sait aussi dire non : en 1975, il refuse de reprendre Titan-Coder, une entreprise en difficulté.

Guère d'effet

En matière sociale également, la Régie a fait preuve d'autonomie. L'entreprise s'est donné un rôle de « laboratoire social ». Ainsi, les premiers accords Renault signés en septembre 1955, largement imités par la suite, avaient-ils donné naissance à la politique de concertation. Là aussi, Pierre Dreyfus fait preuve d'indépendance, voire d'indiscipline, lorsqu'il accorde, fin 1962, la quatrième semaine de congés payés. Le rôle pilote de Renault ne s'est pas démenti par la suite. Aujourd'hui encore, malgré les trois années de gouffre financier (1984-1987), le groupe nationalisé creuse l'écart, sur le plan des salaires, avec son concurrent privé, Peugeot SA. *« De 15 % »*, précise l'actuel PDG de la Régie, M. Raymond Lévy, en le déplorant.

Mais au total, pendant près de quarante ans, le statut de Renault ne l'a pas empêché de faire prévaloir sa stratégie. Les éventuelles sollicitations de ses autorités de tutelle n'auront sans doute guère plus d'effet que sur les autres très grandes entreprises du pays.

Le statut de régie a eu en revanche un gros défaut : permettre à Renault de s'endetter sans limite – puisque la Régie, c'est l'Etat – et d'accumuler les pertes sans être menacée de dépôt de bilan. Mais ce défaut n'est apparu qu'au cours des dernières années, en même temps que les déficits. L'Etat, qu'on accuse aujourd'hui d'ingérence, ne pratiquait en fait aucun contrôle financier. La Régie avait été dès l'origine dispensée de ce contrôle, *« prévu pour toutes les entreprises faisant appel au concours financier de l'Etat*, précise Fernand Picard, *ce qui était normal puisqu'il n'y avait en aucun cas appel à ce concours »*.

De fait, la Régie finança tous ses investissements par autofinancement ou par emprunts jusqu'à ce que l'Etat lui accorde, en 1963 – M. Valéry Giscard d'Estaing était alors ministre des finances, – sa première dotation, de 50 millions de francs. De 1963 à 1980, l'Etat versa 3,175 milliards de francs à la Régie, et 12,247 milliards entre 1981 et 1986. Mais les pertes accumulées sur les trois dernières années (29 milliards), l'endettement atteint (55 milliards à la fin 1986) et la dégradation de la situation nette (négative de 16 milliards à la fin 1986) exigeaient que l'actionnaire public aille plus loin. Toutefois, la question est celle-ci : fallait-il pour autant changer le statut de la Régie ?

Le ministre de l'industrie, M. Alain Madelin, répond par l'affirmative, en invoquant les autorités de Bruxelles, qui supporteraient de plus en plus mal le statut particulier de la Régie. Mais M. Madelin ne peut aller plus loin dans sa logique libérale, qui voudrait que l'on privatisât Renault. Pour des raisons politiques et économiques évidentes, il n'en est pas question à l'heure actuelle. Le gouvernement a donc pris le parti de s'attaquer à la symbolique en la parant d'intentions définitives : l'Etat abandonne 12 milliards de francs de créances *« pour solde de tout compte »*, et Renault devra désormais compter sur *« ses seules forces »*.

Le sauvetage de Chrysler

Est-ce alors suffisant pour convaincre que le cordon ombilical est coupé entre l'Etat et la Régie ? Le PDG, M. Lévy, veut le croire. Ne serait-ce que pour persuader le PC et la CGT que rien ne sera plus comme avant. Mais l'éviction de la présidence de Bernard Hanon, en janvier 1985, et l'échec des grèves lancées par la CGT depuis l'arrivée de Georges Besse n'avaient-elles pas *suffi à faire comprendre que l'ère de* la cogestion chez Renault est bel et bien enterrée ? Les manifestations récentes, vouées à l'insuccès, démontrent mieux que n'importe quel changement de statut que le syndicalisme a perdu là un de ses bastions traditionnels.

A l'opposé, M. Calvet, patron de Peugeot SA, ne voit dans cette transformation juridique rien qui puisse prouver que l'Etat ne viendra plus à la rescousse de Renault, société anonyme mais restant nationalisée. Renault sera en principe passible du dépôt de bilan. Mais M. Lévy, qui fut à la tête d'une autre société anonyme nationalisée, Usinor, sait d'expérience qu'on n'a jamais vu l'Etat prendre ce genre de risque avec une entreprise publique. Et parfois privée : Peugeot a reçu en 1975 un prêt de 1 milliard de francs de l'Etat – qu'il a scrupuleusement remboursé – pour reprendre Citroën. Michelin a reçu – discrètement – 3 milliards de francs de prêts consentis par le gouvernement socialiste.

Même aux Etats-Unis, parangon du libéralisme, l'administration n'a pu se désintéresser du sauvetage de Chrysler. Qui pourrait donc imaginer qu'en France l'Etat abandonne à son sort un groupe employant plus de 70 000 personnes et comptant parmi les premiers exportateurs nationaux ?

La question de fond

En s'attaquant au statut de Renault, l'Etat ne prend-il pas le risque de fragiliser l'un et l'autre des constructeurs automobiles français ? Oui, répond-on des deux bords.

Peugeot SA nie, par la voix de son patron, *que le retour de Renault* au droit commun des sociétés anonymes, accompagné d'un abandon de créances mais avec maintien dans le secteur public, traduise le rétablissement d'une concurrence saine entre les deux groupes.

Quant à Renault, la préférence accordée à l'abandon de créances plutôt qu'à une dotation en capital rend sa situation financière un peu plus délicate au moment où l'Etat, son unique actionnaire, l'engage à ne plus compter que sur ses propres forces. Les dettes – chères – qui lui restent (13 milliards de francs pour la future société anonyme, répartis grosso modo à parts égales entre les emprunts obligataires et les concours bancaires, contre 40 milliards pour le groupe) « plombent-elles » dès sa naissance la nouvelle société ?

La polémique qui s'est instaurée repose en fait une question de fond : y a-t-il en France la place pour deux constructeurs nationaux généralistes, ou plus exactement pour trois marques généralistes si l'on tient compte de la stratégie engagée par Jacques Calvet de maintenir à la fois Peugeot et Citroën ? La tentation est grande de répondre par la négative, en entendant les discours tenus de part et d'autre.

L'hypothèse d'une entité unique « Automobiles de France », vieux rêve du PC, étant à exclure, s'ils veulent survivre, les deux groupes rivaux sont raisonnablement condamnés à s'entendre pour « tenir » leur marché national, la seule base rentable qui leur permette de partir à la conquête des marchés européens, où leurs positions sont loin d'être à la hauteur de leurs ambitions mais où la concurrence se fait chaque jour plus acharnée.

CLAIRE BLANDIN.

Une régie très particulière

Le 16 janvier 1945, une ordonnance du gouvernement provisoire dirigé par le général de Gaulle dissout la Société anonyme des Usines Renault, confisque le patrimoine industriel au profit de l'Etat et attribue à la Régie nationale des usines Renault, *« dans l'intérêt exclusif de la Nation »*, l'exploitation de la société dissoute. Sanction contre l'attitude adoptée par Louis Renault pendant l'occupation, la nationalisation correspond aussi à un courant fortement anticapitaliste. Le Front populaire n'est pas loin et Louis Renault était l'un de ses adversaires les plus acharnés. Plus qu'une notion juridique, la « Régie » symbolise une conception philosophique.

Sa vraie nature juridique – personne morale de droit privé ou de droit public – ne sera d'ailleurs jamais établie. C'est un *« établissement de caractère industriel et commercial »* – le terme public n'apparaît pas – *« doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière et placé sous l'autorité et le contrôle du ministre de la production industrielle »*. La Régie *« se comporte en matière de gestion financière et comptable suivant les règles couramment en usage dans les sociétés industrielles et commerciales. Elle est dispensée du contrôle financier »* prévu pour les établissements publics autonomes de l'Etat ou pour les entreprises de toute nature ayant fait appel au concours financier de l'Etat.

Le décret du 7 mars 1945 fixe les attributions respectives du président-directeur général, du conseil d'administration (CA) et des comités d'entreprise de la Régie. Le PDG, nommé par décret pris sur proposition du ministre de la production industrielle, exerce un pouvoir plus important que ses homologues de société anonyme. Il n'est pas soumis à la sanction du conseil d'administration qui n'est là que pour l'*« assister »* tout comme le comité central d'entreprise. En cas de litige, c'est le ministre de l'industrie* (anciennement de la production industrielle) qui tranche. Le CA est composé de sept représentants des pouvoirs publics, de cinq représentants du personnel et de deux représentants des usagers.

Cession minoritaire

La loi et les décrets de 1970 sur l'actionnariat des salariés introduit une double représentation du personnel avec l'entrée d'administrateurs salariés actionnaires. Enfin la loi de démocratisation de 1984 établit un régime de réprésentation tripartite (six personnes qualifiées, six représentants de l'Etat, six du personnel). Ce n'est qu'à partir de 1984 que le PDG devra être choisi parmi les membres du CA et sur la proposition de celui-ci.

Les bénéfices réalisés devaient être répartis entre l'Etat, le personnel et les œuvres sociales. Ils le seront en fait entre l'Etat et le personnel. Le régime financier dérogatoire aux textes de 1935 s'est perpétué, même lorsque de nouveaux clients viendront prendre la relève de ces anciens textes.

La Régie a disposé d'une grande liberté en matière de cessions et de prises de participations en vertu du décret de 1953 applicable à toutes les entreprises publiques. Ce n'est qu'en 1976, à l'arrivée de Bernard Vernier-Palliez à la tête de Renault, que l'Etat, face aux nombreuses accusations de *« nationalisation rampante »*, a pris un décret spécifique obligeant la Régie à soumettre à un arrêté ministériel conjoint de l'industrie et de l'économie, toute prise de participation intervenant hors de son champ traditionnel d'activité (automobile, poids lourds, moyens de production).

Dans les autres domaines – social, fiscal, bancaire,... – la Régie s'apparente au droit commun (convention collective de la métallurgie, impôt sur les sociétés...).

Aprés sa transformation en société anonyme, Renault tombera également sous le coup de la loi de privatisation d'août 1986. Si elle ne fait pas partie – et pour cause – des soixante-cinq privatisables, elle peut en revanche faire l'objet d'une cession minoritaire (moins de 50 %) de la part de l'Etat, par simple décret. Cette ouverture du capital de Renault à des tiers – mis à part les salariés qui devraient se voir réserver 10 % du capital avant fin 1989 – apparaît comme un point de passage obligé pour obtenir l'argent dont le groupe automobile aura besoin, si l'Etat ne lui prête effectivement plus son concours financier. L'étape suivante ne peut, logiquement, qu'être celle de la privatisation.

C.B.

هكذا من الأصل

Marchés financiers

Baisse générale des Bourses de province

La tempête financière qui secoue depuis la mi-octobre les Bourses mondiales n'épargne pas les six places régionales françaises. Voici le point réalisé à partir des informations fournies par nos correspondants et notre bureau de Lyon.

LYON : moins 13,6 % depuis le 16 octobre

La Bourse de Lyon s'était signalée, en 1986, par une progression étonnante de son indice général (+ 66 %), et elle avait commencé l'année 1987 en fanfare, avec une hausse de 43 % à la mi-avril. Depuis, nous indique Gérard Buétas, la tendance s'est inscrite à la baisse, avec cependant un léger sursaut fin août-début septembre. Le 15 octobre, l'indice général était revenu à la case « départ », s'inscrivant à un niveau légèrement inférieur à celui du début de l'année. Depuis, la place a pâti de la tempête générale affectant les marchés financiers.

Après la séance du 27 octobre, l'indice général clôturait à 84,95 (– 0,81 point sur la veille), et l'indice du second marché était en baisse de 3,98 points, à 249. Bon nombre de valeurs sont restées offertes, avec des ordres de vente sans contrepartie, et la valeur moyenne des actions cotées à Lyon connaît donc sans aucun doute une baisse plus forte que celle décrite par l'indice général. Ces jours-ci, le marché au comptant et le second marché paraissent plus souffrir que le marché à règlement mensuel, en raison de la nécessité pour les épargnants de se procurer des liquidités pour faire face à leurs engagements antérieurs. Mais certaines vedettes du « RM » sont maltraitées : Gerland, Majorette et Salomon.

La société Cegid (802 francs, contre 1 015 francs) aurait pu espérer un meilleur contexte pour son offre publique d'échange sur les actions CCMC (1 065 francs, contre 1 190 francs). Des introductions en Bourse sont, cependant, prévues dans les jours prochains sur le second marché (Distriborg le 29 octobre, et Papeteries de Châteauneuf-la-Forêt, le 6 novembre), mais d'autres ont été reportées, tout comme certaines augmentations de capital (FP Distribution).

MARSEILLE : baisse quasi générale

En prenant pour base l'indice 100 au 31 décembre 1986, la moyenne des valeurs cotées à la Bourse de Marseille est passée de 134,99, le jeudi 22 octobre, à 128,23, le lundi 26, soit une baisse de 7 %

Parmi les valeurs les plus touchées dans la semaine du 16 au 22 octobre, on relève Berger, Financière Robur et Mines de Salsigne.

NANCY : repli de 6 % en dix jours

A Nancy, entre le 16 et le 27 octobre, la Bourse a enregistré une baisse de 5,9 % sur le marché officiel et de 6 % sur le second marché.

Mardi 20 octobre, l'indice du marché officiel avait chuté à 87,3 %, atteignant le cours le plus bas de son histoire.

Mais c'est le second marché qui a été totalement délaissé pendant cette vague de fond, Julien chutant de 14,8 %, de même que Rhin-Rhône. Après un marché orienté à la baisse lundi, on enregistrait, cependant, ce mardi, une légère stabilisation des cours.

BORDEAUX : repli sélectif

Les valeurs phares de la Bourse de Bordeaux accusent depuis le 1er octobre 1987 une baisse importante. Les valeurs à marché plus local se maintiennent mieux. Il s'agit notamment de Ruche Méridionale ou de Lectra Système.

L'introduction au second marché de Supervox, entreprise toulousaine de transformation et de distribution de produits de bricolage, a été maintenue le 28 octobre, après bien des hésitations. Le prix d'offre initialement fixé à 170 F a été rabaissé à 155 F.

NANTES : important recul

Baisse de 6,53 % par rapport à l'indice du 16 octobre, et de 16,5 % par rapport à celui du 12 octobre : la cote officielle de la Bourse de Nantes est à la baisse.

Parmi les valeurs les plus bousculées entre le 12 et le 27 octobre : Saupiquet (– 21 %) ; Defontaine (– 32 %), SDR Bretagne (– 9 %). SDR Normandie (– 7 %).

LILLE : « mini-bourrasque »

« Un choc brutal, mais pas une catastrophe. » A la Bourse de Lille, on se montre plutôt serein face à ce que M. André Querey, secrétaire général, appelle une *« mini-bourrasque »*. L'indice des cours de la cote officielle qui était de 342,9 au 31 décembre 1986 était monté à 378,1 au 30 septembre : il est redescendu à 364,4 au 14 octobre, avant la crise boursière de Wall Street, puis à 338,4 au 27 octobre, soit une baisse de 7,1 % en douze jours. Par rapport au 31 décembre 1986, l'indice a baissé de – 1,3 %.

(Enquête de nos correspondants régionaux.)

NEW-YORK, 27 oct. ↑

La pause

Enfin les opérateurs ont pu respirer à Wall Street mardi ; le New-York Stock Exchange a terminé sa troisième séance écourtée sur une hausse légère. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles, qui gagnait plus de 84 points dans la première demi-heure de transactions, a clôturé à 1846,49, en progression de 52,56 points.

Les investisseurs ont profité de la meilleure tenue du marché pour revendre en milieu de journée les titres qui avaient déjà augmenté dans la matinée, limitant ainsi la hausse de la Bourse. Encouragée par quelques hausses nouvelles en provenance de Washington (carnets de commande des entreprises en hausse de 1 % en septembre dans le secteur des biens non périssables) Wall Street a surtout répercuté mardi les mouvements déjà enregistrés à Tokyo, Hongkong et Londres.

La communauté financière américaine accuse le coup de l'effondrement de Wall Street. Après la fermeture la semaine dernière de quatre petites firmes à New-York, plusieurs grands courtiers ont annoncé des pertes importantes : la First Option of Chicago, filiale de Continental Illinois, a perdu 90 millions de dollars (522 millions de francs) et sa maison mère a dû lui injecter 385 millions de dollars (2,233 milliards de francs) ; le courtier L.F. Rothschild annonce quant à lui 44 millions de dollars de pertes (246 millions de francs) depuis le début de la crise boursière.

VALEURS	Cours du 28 oct.	Cours du 29 oct.
Alcoa	33 7/8	35 3/8
Allegis (ex-UAL)	81 1/2	71
A.T.T.	28 1/4	27 1/2
Boeing	37 1/8	38
Chase Manhattan Bank	27 3/4	27 1/2
Du Pont de Nemours	81 1/4	85
Eastman Kodak	50	51 1/4
Exxon	41 1/4	43
Ford	67 1/2	70
General Electric	42 3/4	43 3/4
General Motors	55 1/2	59 1/2
Goodyear	43 3/4	42
I.B.M.	112	118 1/2
I.T.T.	49 1/8	50 1/4
Mobil Oil	37	37 3/8
Pfizer	45 1/8	49 3/8
Schlumberger	31	31 3/8
Texaco	28	28 7/8
Union Carbide	18 5/8	19 3/4
U.S.X.	25	25 1/4
Westinghouse	43 1/4	42 3/4
Xerox Corp.	57	52 1/2

LONDRES, 28 oct. ↓

Repli

La Bourse de Londres s'inscrivait à nouveau à la baisse dès l'ouverture des transactions, mercredi. La veille, le Stock Exchange avait tenté timidement de se stabiliser après les importantes pertes de lundi. L'indice FT, mardi, terminait en progrès de 14,9 points à 1 703,3. Le volume d'activité a été assez réduit en comparaison des séances de la semaine dernière, avec un peu plus de 57 000 transactions. Le marché était calme et hésitant en raison de l'incertitude pesant sur un éventuel report de la privatisation de BP. Le gouvernement britannique donnait implicitement son accord pour l'acquisition de la compagnie d'assurances Equity and Law par la Compagnie du Midi. La brasserie écossaise Scottish and Newcastle annonçait qu'elle avait pris le contrôle de 54 % des parts de la brasserie anglaise Matthew Brown sur laquelle elle avait lancé une OPA inamicale à la fin du mois dernier. Quant au groupe de construction mécanique TI Group, il déclarait renoncer à son OPA de 144 millions de dollars sur Bundy Corporation, le premier fabricant américain de tubes spéciaux de petit calibre.

PARIS, 28 octobre ↓

Nouveau sinistre

La Bourse de Paris est une troisième fois sinistrée en moins de quinze jours. La session matinale n'avait déjà pas été très gaie (– 3,7 %). Mais la séance officielle a tourné au désastre. A la clôture, l'indicateur instantané accusait une nouvelle et brutale chute de 7,7 %.

L'indice CAC, lui, retombait en dessous de la barre des 300 points pour la première fois depuis février 1986.

Il n'y eut, pour ainsi dire, pas une hausse. A l'inverse, toutes les grandes vedettes ont écopé : BSN, Carrefour, Peugeot, CSF, Compagnie Bancaire, Midi, Paribas, Printemps, Lafarge, DMC, L'Oréal et... les autres. *« Ce n'est plus la rue Vivienne, mais le Chemin des Dames »,* murmurait un ancien, qui avait fait la guerre de 1914.

Les investisseurs étrangers ont encore beaucoup vendu. Sur toutes les places internationales, les règlements arrivent en fin de mois. Plus les cours baissent, plus les portefeuilles se déprécient et plus les ventes s'accélèrent. Le président Reagan se borne, lui, à reconnaître la gravité de la situation. Incroyable, non ?

Pendant ce temps, le dollar n'en finit pas de se déprécier entraînant dans sa chute l'ensemble des places internationales. A Paris, il perdait encore 1,40 % par rapport à son niveau de la veille.

La désolation régnait également sur le MATIF, où le contrat de décembre reculait de 1,53 % à 93,35. Comment se passera la première cotation de Suez jeudi ? La question est sur toutes les lèvres.

TOKYO, 28 octobre ↓

Changement de décors

Les espoirs d'accalmie ont été rapidement déçus à la Bourse de Tokyo mercredi. Après avoir enregistré 97,44 points de hausse pendant la séance du matin, l'indice Nikkeï est reparti en sens inverse juste une heure après l'ouverture de la séance de l'après-midi, pour terminer à 22 577,53 yens, soit une baisse de 257,43 yens par rapport à la veille.

Sans comparaison avec la semaine dernière, la rechute du marché a déçu les investisseurs, qui attribuent le retournement à la volatilité des marchés et à la faiblesse du dollar enregistrée la veille sur le marché des changes.

De plus, selon des agents de change japonais, le soutien des institutionnels avait provoqué une hausse artificielle de la Bourse.

Les ventes se sont principalement concentrées sur les valeurs de haute technologie et celles liées à l'exportation.

VALEURS	Cours du 27 oct.	Cours du 28 oct.
Akaï	485	460
Bridgestone	1 180	1 170
Canon	950	930
Fuji Bank	3 050	3 100
Honda Motors	1 290	1 240
Matsushita Electric	2 050	1 910
Mitsubishi Heavy	625	615
Sony Corp.	4 230	3 950
Toyota Motors	1 920	1 800

FAITS ET RÉSULTATS

● **Toshiba : forte hausse du bénéfice malgré le scandale Cocom.** – Le bénéfice net de Toshiba a progressé de 36 % (à près de 16 milliards de yens, environ 700 millions de francs), au premier semestre de l'exercice 1987 (clos le 31 mars 1988), malgré les effets sur ses ventes aux Etats-Unis du scandale causé par les exportations de matériel sensible vers l'Union soviétique.

● **Thomson augmente fortement l'intérêt de son emprunt suisse.** – Le groupe Thomson a modifié les conditions de l'emprunt à options lancé au début du mois sur le marché suisse des capitaux *« en raison de la mauvaise disposition des marchés financiers internationaux »*. Cet emprunt, d'un montant de 200 millions de francs suisses sur une durée de dix ans, portera un intérêt de 4 7/8 % au lieu de 2,5 % initialement. La période de souscription se terminera le 3 novembre à 12 heures.

● **Limagrain : 105 millions de francs de bénéfice en 1986-1987.** – Le groupe grainetier français Limagrain vient d'annoncer pour son exercice 1986-1987 un résultat net consolidé de 105 millions de francs, contre 132 millions de francs en 1985-1986. Pour la direction du groupe, dont le siège est à Clermond-Ferrand, cette baisse s'explique par le fait que le résultat net de l'exercice précédent comportait 50 millions de francs d'éléments exceptionnels, dus à la vente d'une de ses filiales américaines. Ces éléments mis à part, le résultat net s'inscrit en hausse de 45 %. Limagrain a réalisé en 1986-1987 un chiffre d'affaires de 1,710 milliard de dollars, en progression de 1 %. 30 % de cette activité a été réalisée à l'étranger.

● **Havas : précision.** – Le groupe Havas devrait dégager un résultat net consolidé de 480 millions de francs dont environ 140 millions de francs hors exploitation. La progression sera de plus de 20 % par rapport à 1986 et non de 12,6 % comme nous l'indiquions vendredi 23 octobre.

● **Contrat au Chili pour Dumez et GTM-Entrepose.** – Les groupes français Dumez et GTM-Entrepose viennent d'obtenir, avec l'entreprise italienne Impregilo, le contrat du barrage Melado, dans le cadre de l'aménagement hydro-électrique de Pehuenche au Chili. Ce barrage, d'une hauteur de 90 mètres et d'une valeur de 350 millions de francs, sera réalisé par les entreprises françaises et italiennes en trois ans et demi. Ce succès traduit, selon un communiqué des deux entreprises, le processus de coopération entamé entre Dumez et GTM-Entrepose, suite à l'entrée de la première dans le capital de la seconde, qui s'est déjà concrétisée par la signature en mars 1987 d'un important contrat de génie civil au Nigéria.

● **Boeing : baisse de 34 % des bénéfices nets au troisième trimestre.** – Le premier constructeur aéronautique mondial Boeing a annoncé une baisse de 34 % (soit 104 millions de dollars) de son bénéfice net au troisième trimestre de son exercice. Le chiffre d'affaires du constructeur, en recul de 8 %, a totalisé 3,8 milliards de dollars sur la même période. Pour les neuf premiers mois de l'année, le bénéfice net de Boeing a baissé de 29 % (339 millions de dollars).

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	
A.G.P. S.A.	1155	....	
Alain Manoukian	299	....	
Amault & Associés	479	455	
Asystel	385	340	
B.A.C.	425	401	
B. Demachy & Assoc.	545	513	
B.I.C.M.	702	705	
B.I.P.	395	380	o
Bolloré Technologies	783	736	
Boiron	600	570	o
Câbles de Lyon	911	856	
Calberson	675	816	o
Cardif	1530	....	
C.D.M.E.	799	751	
C. Equip. Elect.	302	301	
C.E.G.I.D.	802	....	
C.E.G.E.P.	159 50	151 50	o
C.E.P.-Communication	1090	1025	
C.G.I. Informatique	610	580	o
Ciments d'Origny	507	481	o
C.N.I.M.	285	271	o
Concept	200	200	
Conforama	640	840	
Dafsa	211	200	
Dauphin O.T.A.	3189	....	
Devanlay	1701	1560	o
Deville	706	658	o
Drouot-Ob. convert.	....	....	
Editions Belfond	162	158	o
Elect. S. Dassault	470	447	o
Elysées Investiss.	24	23	o
Expand	647	602	o
Filipacchi	390	380	
Gaintoli	696	655	
Guy Degrenne	860	....	
I.C.C.	220	208 80	
IDIA	170	155	o
I.G.F.	160	149	o
IMZ	167	149	
Int. Metal Service	163	151	
La Commande Electro.	387	362	o
Le gd livre du mois	305	270	o
Loca Investissement	265	265	
Locamic	211 50	203	o
Manutan	359	324	o
Marlin Immobilier	292	280	
Metallurg. Minière	124	130	
Métrologie Internat.	325	297	o
Microservice	190	183	o
M.M.D.M.	517	486	
Molex	235	210	
Navale-Delmas	650	610	
Olivetti-Logabax	348	334	o
Om. Gest.Fin.	411	399 50	o
Petit Bateau	188	185	
Petroligaz	409	399	
Pier Import	280	255	o
Presbourg (C.I. & Fin.)	100	100	
Rezel	1115	988	o
St-Gobain Emballage	1137	1080	o
St-Honoré Matignon	182	167 40	o
S.C.G.P.M.	215 10	....	
Sema-Metra	546	498	o
S.E.P.	1400	1275	o
S.E.P.R.	1059	1004	o
Sligos	931	895	o
S.M.T.Goupil	305	232	o
Sodiefarg	831	800	o
Sofibus	360	365	
Supra	705	657	o
TF 1	168	158	
Union Financ. de Fr.	570	530	o
Valeurs de France	330	324 60	

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES
le 27-10-87 à 17 heures

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier
Lafarge Cop.	1700	8	41	–	–	520	–	–	–
Paribas	440	4	25	40	–	69	70	–	–
Peugeot	1550	24	79	85	–	420	420	–	–
Thomson-CSF	1200	14	–	–	–	400	–	–	–
Elf-Aquitaine	320	7,5	20	–	–	58	–	–	–
Midi	1100	32	130	–	–	260	200	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 26 oct. 1987

Nombre de contrats : 83 000

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Dernier	96,15	95,70	95,80	–
Précédent	97,30	96,70	96,30	–

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,89 F ↓

Dans des marchés très nerveux, les banques centrales sont intervenues mercredi pour éviter un nouveau dérapage du dollar. Mais à peine ont-elles eu le dos tourné que le dollar est retombé pour coter 5,89 F (après 5,91 F) contre 5,9465 F mardi, et 1,7580 DM (après 1,7650 DM) contre 1,7764 DM. D'après des informations venues de Tokyo, les Japonais seraient d'avis de laisser le yen s'apprécier.

FRANCFORT	27 oct.	28 oct.
Dollar (en DM)	1,7580	1,7764
TOKYO	**27 oct.**	**28 oct.**
Dollar (en yens)	142	140,10

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (28 oct.) ... 7 11/16-7 13/16 %
New-York (27 oct.) ... 6 7/8-7 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	26 oct.	27 oct.
Valeurs françaises	76,9	77,8
Valeurs étrangères	101,3	103,6
Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)		
Indice général	318,9	317,4

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	26 oct.	27 oct.
Industrielles	1 793,93	1 846,49

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	26 oct.	27 oct.
Industrielles	1 307,1	1 322
Mines d'or	350,5	330,2
Fonds d'Etat	89,68	88,92

TOKYO

	27 oct.	28 oct.
Nikkeï Dow Jones	22 834,96	22 577,53
Indice général	1854,27	1841,38

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,8880	5,8900	+ 20	+ 35	+ 55	+ 85	+ 228	+ 310
$ can.	4,4667	4,4706	– 22	+ 6	– 36	+ 3	– 80	+ 18
Yen (100)	4,2827	4,2071	+ 117	+ 140	+ 244	+ 282	+ 799	+ 987
DM	3,3496	3,3527	+ 105	+ 125	+ 225	+ 254	+ 638	+ 712
Florin	2,9760	2,9785	+ 60	+ 74	+ 129	+ 152	+ 427	+ 489
F.B. (100)	16,0523	16,0666	+ 109	+ 183	+ 260	+ 419	+ 1107	+ 1554
F.S.	4,0677	4,0719	+ 146	+ 171	+ 310	+ 348	+ 840	+ 978
L (1 000)	4,6266	4,6318	– 165	– 109	– 309	– 232	– 827	– 609
£	10,0332	10,0407	– 149	– 99	– 236	– 158	– 257	– 52

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 7/8	7 1/8	7 3/16	7 5/16	7 1/4	7 3/8	7 3/4	7 7/8
DM	3 7/8	4 1/8	3 7/8	4	3 7/8	4	4 11/16	4 13/16
Florin	5	5 1/4	5 1/8	5 1/4	5 1/4	5 3/8	5 5/8	5 3/4
F.B. (100)	6	6 1/2	6 5/8	7	6 3/4	7 1/8	7	7 5/8
F.S.	0 1/8	0 7/8	3 5/16	3 7/16	3 1/4	3 3/8	4 3/16	4 5/16
L (1 000)	9 5/8	10 1/8	10 3/4	11 3/8	11 1/4	11 3/4	11 7/8	12 1/4
£	9 1/4	9 1/2	9 3/16	9 5/16	9 3/16	9 5/16	9 1/8	9 1/4
F. franç.	7 1/2	8	8	8 3/16	8 1/16	8 1/4	9	9 3/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 28 OCTOBRE

Cours relevés à 14 h 58

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1813	4,5 % 1973	1877	1898	1880	+ 0 16
4005	C.N.E. 3%	4006	4005	4005	....
1130	B.N.P. T.P.	1121	1109	1100	– 1 86
1107	C.C.F. T.P.	1069	1070	1075	+ 0 56
1115	Créd. Lyon. T.P.	1118	1100	1100	– 1 61
1845	Renault T.P.	1700	1650	1650	– 2 93
1850	Rhone-Poul. T.P.	1810	1809	1809	– 0 05
1190	St-Gobain T.P.	1210	1210	1210	....
1135	Thomson T.P.	1165	1128	1128	– 3 17
390	Accor	360 10	336	336	– 6 69
490	Agence Havas	460	420	419	– 8 91
605	Air Liquide	536	503	503	– 6 16
1660	Alcatel	1450	1400	1393	– 3 93
1910	Als. Superm.	1640	1500	1500	– 8 54
370	A.L.S.P.I.	320	299	283	– 11 56
295	Alsthom ★	270 20	260	259	– 4 15
1600	Arjom. Prioux	1419	1255	1255	– 11 56
430	Ausedat-Rey	375	324	324	– 13 60
1030	Aux. Entrepr. ★	909	889	820	– 9 79
920	Avions Dassault	865	830	830	– 4 05
370	BAFIP	307	280	280	– 8 79
325	Bail-Equipem. ★	315	300	295	– 6 35
795	Bail Investiss.	773	752	676	– 12 55
340	B.N.P. C.I.	338	315	315	– 6 80
545	Cie Bancaire	520	485	470	– 9 62
380	Bazar H.-V.	346	354 50	319 90	– 7 54
430	Béghin-Say ★	385	370	356	– 7 53
825	Berger (Ma)	720	640	640	– 11 11
680	Bic ★	560	528	499 90	– 10 73
1040	B.I.S.	890	860	829	– 6 85
2500	Bongrain S.A.	2310	....	....	....
945	Bouygues	891	835	816	– 8 42
76	B.P. France	73	71	67 10	– 8 08
4230	B.S.N.	3890	3760	3710	– 4 63
2100	Cap Gem. S. ★	1800	1745	1500	– 16 67
1100	Carnaud	1000	....	....	....
2800	Carrefour ★	2529	2410	2225	– 12 02
143	Casino	124	124	125	+ 0 81
117	Casino A.D.P.	103 10	104	105	+ 1 84
....	C.C.M.C.	1020	880	880	– 13 73
770	Cetelem	602	600	547	– 9 14
560	Cerus	595	535	535	– 10 08
1650	C.F.A.O.	1533	1400	1400	– 8 68
275	C.G.E.	241	....	....	....
1000	C.G.I.P. ★	785	765	735	– 6 37
830	Chargeurs S.A.	735	720	720	– 2 04
58	Chiers-Châtill.	52 80	48	48	– 9 09
985	Ciments franç. ★	871	810	760	– 12 74
475	Club Méditerr.	423	....	....	....
165	Codetel ★	150 50	150	155	+ 2 99
300	Cofimeg	300	308 50	298	– 0 67
1550	Colas	1430	1388	1370	– 4 20
225	Compt. Entrepr.	204	184	184	– 9 80
650	Compt. Mod.	549	439 50	439 50	– 19 95
985	Créd. Foncier	911	....	....	....
435	Crédit F. Imm.	409	382	380	– 7 09
115	C.C.F.	111	107 50	107 50	– 3 15
680	Créd. Lyon. (CI)	660	640	635	– 3 79

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
920	Crédit Nat. ★	794	765	710	– 10 58
160	Crouzet ★	137	133	130	– 5 11
2650	Damart S.A.	2450	2300	2250	– 8 16
375	Darty ★	337 90	316 10	292	– 13 58
305	Darty (DP)	289	285	250	– 13 49
1800	De Dietrich	1620	....	....	....
255	Dév. R.d.C. (Li)	256	256	255	– 0 39
470	D.M.C.	433	400	370	– 14 55
400	Drouot Assur.	350	315	315	– 10
2130	Docks France ★	1700	1520	1501	– 11 71
820	Dumez ★	710	670	626	– 11 83
1100	Eaux (Gén.)	984	880	850	– 13 62
1140	Ecco ★	1015	943	910	– 10 34
760	Electro-Finan.	700	....	....	....
290	Elf-Aquitaine	273	280 10	257	– 5 86
280	– (certific.)	243	238	238	– 2 06
780	Epeda-B-Faure	658	636	640	– 2 74
3100	Essilor	2740	....	....	....
2200	Essilor Inc. (DP)	1750	1700	1700	– 2 86
375	Esso S.A.F. ★	365	355	346	– 5 21
1970	Eurafrance	1620	1620	1541	– 4 88
1360	Eurocom ★	1115	1090	951	– 14 71
3450	Euromarché	3050	2930	2630	– 13 77
560	Europe n° 1 ★	505	525	470	– 6 93
1130	Exor ★	1010	985	850	– 15 84
660	Facom	566	550	501	– 11 48
1050	Fichet-bauche	1050	....	....	....
200	Finextel ★	195	191 50	195	....
124	Fives-Lille	125	108	108	– 13 60
1100	Fromageries Bel	1055	1030	1005	– 4 74
1290	Gal. Lafayette ★	1100	1060	1030	– 6 36
380	Gascogne	315	290	296	– 6 03
1450	Gaz et Eaux	1470	1390	1345	– 8 50
500	Géophysique ★	431	426	384	– 10 90
1950	Gerland	1555	1250	1250	– 19 61
595	GTM-Entrepose	479	470	410	– 14 41
520	Guyenne-Gas. ★	412	412	387	– 6 07
2570	Hachette ★	2260	2270	2130	– 5 75
590	Hénin (La)	529	518	470	– 11 15
1170	Hutchinson	1100	1010	1010	– 8 18
153	Imétal	131	115	115	– 12 21
360	Imm. Plaine-M.	320	318	315	– 1 56
1050	Ingénico	910	818	800	– 12 09
4500	Inst. Mérieux	3890	3799	3650	– 6 17
520	Interbail ★	471	470	465	– 1 27
1000	Intertechnique	852	845	749	– 12 09
630	J. Lefebvre	580	575	545	– 6 03
1220	Lab. Bellon	1123	1070	1060	– 5 61
1440	Lafarge-Coppée	1235	1187	1110	– 10 11
1340	Lebon ★	1359	1301	1280	– 5 81
2850	Legrand ★	2350	2155	1985	– 15 53
2450	Legrand (DP) ★	2050	2000	1920	– 6 34
720	Leroy-Somer ★	623	600	540	– 13 32

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1780	Lesieur	1560	1445	1430	– 8 33
680	Locabail Immob.	650	650	625	– 3 85
575	Locafrance ★	403	403	380	– 5 71
865	Locindus	835	836	830	– 0 60
445	Luchaire	330	348	300	– 9 09
1940	L.V.M.H.	1630	1304	1304	– 20
1320	Lyonn. Eaux ★	1100	1095	1020	– 7 27
78	Mais. Phénix	69 80	68 50	64 80	– 7 16
675	Majorette (Ly)	630	630	630	....
330	Mar. Wendel ★	280	259	250	– 10 71
1680	Martell	1610	1595	1595	– 0 93
....	Matra	2050	....	....	....
2500	Merlin-Gerin ★	2110	2100	1910	– 9 48
265	Michelin	240	220	210	– 12 50
1050	Midi (Cie)	900	850	810	– 9 99
240	Midland Bk SA ★	222	230	204	– 8 11
1280	Min. Salsig. (Ma)	1086	930	930	– 14 38
44	M.M. Penarroya	43	43	40	– 6 98
70	Moulinex	59 70	57 50	56 50	– 5 36
775	Navig. Mixtes	715	....	....	....
119	Nord-Est	107	100	95 80	– 10 47
440	Nordon (Ny)	389	388	388	– 0 26
460	Nouvelles Gal.	430	385	385	– 10 47
850	Occident. (Gén.)	735	699	695	– 5 44
1270	Omn.F.Paris	1280	....	....	....
225	Olida-Caby	215	208	200	– 6 98
320	Opfi-Paribas	291	282	267	– 8 25
3300	Oréal (L')	2950	2800	2630	– 10 85
395	Paribas	368	356	350	– 4 88
520	Paris-Réesc. ★	469	450	420	– 10 45
1020	Pechelbronn ★	930	891	900	– 3 23
1010	Penhoet	945	915	900	– 4 76
815	Pernod-Ricard	718	688	671	– 6 55
1370	Peugeot S.A.	1158	1112	1082	– 6 55
17	Poclain	15 80	....	....	....
1780	Poliet	1595	1450	1450	– 9 09
690	P.M. Labinal	550	440	440	– 20
3190	Presses Cité	2910	2848	2840	– 2 41
1200	Préabail Sic.	1150	1100	1100	– 4 35
640	Primagaz	625	625	625	....
600	Printemps ★	505	490	450	– 10 89
1900	Promodès	1829	1720	1720	– 5 96
1450	Radiotechn.	1195	1030	1030	– 13 81
79	Raff. Dist. Total	74	70 10	70 10	– 5 27
3180	Redoute (La) ★	2865	2820	2705	– 5 58
360	Robur financière	325	260	260	– 20
1230	Roussel-Uclaf	1155	....	....	....
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
4570	R. Impériale (Ly)	4300	4000	4000	– 6 98
205	Sade	200	190	190	– 5
1800	Sagem ★	1410	1434	1326	– 5 98
465	Saint-Gobain	424	400 10	403	– 4 95
1100	St-Louis B.	1100	1100	1100	....
1590	Salomon	1370	1300	1300	– 5 11
1500	Salvepar	1440	1340	1340	– 6 94

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
830	Sanofi	600	560	565	– 5 83
520	S.A.T. ★	484	470	475	– 1 86
1270	Saupiquet (Na)	1100	990	990	– 10
330	Schneider ★	273	275	235	– 13 92
95	S.C.O.A.	82 80	....	....	....
680	S.C.R.E.G.	670	....	....	....
830	Seb ★	710	680	657	– 7 46
400	Sefimeg ★	406	398	382	– 5 91
1110	S.F.I.M.	1160	1165	1188	+ 2 41
51	S.G.E.	45 95	44	42	– 8 60
450	Signaux ★	341	347	300	– 12 02
845	Silic	831	825	720	– 13 36
500	Simco-U.P.H. ★	520	530	503	– 3 27
330	Smoor (Li)	330	330	330	....
1100	Skis Rossignol	1070	1010	899	– 15 98
650	Sliminco	635	645	645	+ 1 57
390	Société Générale	380	370	370	– 2 63
167	Sodecco	169	165	165	– 2 37
220	Sodero (Na)	200	186	186	– 7
2300	Sodexho	2110	1960	1890	– 10 43
128	Sogenal (Ny)	125	118	118	– 5 60
370	Sogerap	340	332 10	335	– 1 47
2780	Somm-Allib. ★	2515	2341	2250	– 10 54
670	Source Perrier	660	....	....	....
800	Sovac ★	720	706	652	– 9 44
470	Spie-Batignol.	360	....	....	....
480	Strafor ★	479	468	410	– 14 41
280	Synthelabo ★	278	283	239	– 14 03
615	Talcs Luzenac	590	565	565	– 4 24
3380	Tél. Elect.	2855	2789	2618	– 8 30
1040	Thomson-C.S.F.	799	748	710	– 11 13
380	Total (CFP) ★	349	342	333	– 4 58
89	– (certific.)	81	78 50	75 50	– 6 79
1290	T.R.T. ★	1139	1100	1058	– 7 11
390	U.F.B.	374	368	330	– 11 76
950	U.I.C. ★	860	850	860	....
520	U.I.F. ★	521	530	516	– 0 96
825	U.I.S.	810	800	798	– 1 48
215	U.C.B. ★	198	190	165	– 16 67
685	Unibail	705	697	691	– 1 98
545	Valéo	451	430	420	– 6 87
68 80	Vallourec	68 80	....	....	....
345	Via Banque	330	310	305	– 7 58
800	Elf-Gabon	735	700	720	– 2 04
117	Amax Inc.	90	80	79 90	– 11 22
145	Amer. Express	142 80	126	126	– 11 76
172	Amer. Teleph.	159	....	....	....
144	Anglo Amer. C.	117 60	111	111	– 5 61
685	Amgold	610	582	580	– 4 92
970	BASF (Akt)	931	877	877	– 5 80
1020	Bayer	970	917	917	– 5 46
123	Buffelsfont.	108 50	105	105	– 3 23

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
169	Chase Manh.	177	....	....	....
78	De Beers	63 90	57	57	– 10 80
1850	Deutsche Bank	1768	1621	1622	– 8 26
985	Dresdner Bank	943	875	875	– 7 21
145	Driefontein Cal	125 50	123	123	– 1 99
525	Du Pont-Nem.	500	....	....	....
510	Eastman Kodak	470	440	438	– 6 81
78	East Rand	70 15	65	64 90	– 7 48
255	Electrolux	243	228	228	– 6 17
186	Ericsson	168	154	154	– 8 33
265	Exxon Corp.	255	234	234	– 8 24
450	Ford Motors	429	....	....	....
83	Freegold	81	80	78	– 3 70
121	Gencor	97 30	98 40	97	– 0 31
280	Gén. Electr.	261 50	240	240	– 8 22
520	Gén. Belgique	440	....	....	....
360	Gen. Motors	341	327	325 50	– 4 55
105	Goldfields	86	76	76	– 11 63
45	Gd Metropolitain	41 50	37	37	– 10 84
91	Harmony	80	75	75	– 6 25
46	Hitachi	48 50	41 15	41 15	– 15 15
910	Hoechst Akt.	866	820	820	– 5 31
111	Imp. Chemical	112 50	103	103	– 8 44
720	IBM	699	654	642	– 8 15
325	ITT	309 50	280	280	– 9 53
145	Ito-Yokado	128 10	129 50	129 50	+ 1 09
82	Matsushita	82	72 80	73	– 10 98
980	Merck	928	874	878	– 5 40
385	Minnesota M.	346	313	313	– 9 54
245	Mobil Corp.	238	....	....	....
230	Morgan J.P.	215	200	200	– 6 98
38800	Nestlé	36330	34500	34500	– 5 04
182	Norsk Hydro	157	154 50	155	– 1 27
220	Ofsil	193	187 50	187 50	– 2 85
1790	Petrofina	1680	1558	1558	– 7 26
575	Philip Morris	512	470	471	– 8 01
113	Philips	112	100 50	100 50	– 10 27
95	Placer Dome	81	75 50	75 50	– 6 79
360	Quilmès	381	281	285	– 25 20
700	Randfontein	590	595	595	+ 0 85
640	Royal Dutch	632	605	608	– 3 80
....	Rio Tinto Zinc	31 20	28 90	28 90	– 7 37
99	St Helena Co	78	75	72	– 7 69
220	Schlumberger	195 50	180	180	– 7 93
103	Shell transp.	105	105	105	....
1890	Siemens A.G.	1705	1565	1565	– 8 21
180	Sony	174 80	156 30	156 30	– 10 58
184	T.D.K.	169	153 50	153 50	– 8 17
28	Toshiba Corp.	27 90	25 70	25 50	– 8 60
330	Unilever	313	....	....	....
235	Unit. Techn.	204	190	190	– 6 86
715	Vaal Reefs	640	640	620	– 3 13
340	Volvo	305 50	282 50	282 50	– 7 53
330	West Deep	275	260 50	260 50	– 5 27
360	Xerox Corp.	315	300	300	– 4 76
2 09	Zambia Corp.	1 45	1 46	1 45	....

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	9100	..
Emp. 8,80 % 77	122 05	3 823
9,80 % 78/93	99 20	2 919
10,80 % 79/94	100 75	1 623
13,25 % 80/90	104 30	5 358
13,80 % 81/89	105 70	10 851
16,20 % 82/90	111 95	12 827
16 % juin 82	112 90	6 208
14,60 % fév. 83	111 50	10
13,40 % déc. 83	111 65	11 454
12,20 % oct. 84	107	0 700
11 % fév. 85	102 46	7 534
10,26 % mars 86	96 05	6 476
ORT 12,75 % 83	1771	..
OAT 10 % 2000	94 95	4 235
OAT 9,90 % 1997	100 90	8 679
OAT 9,80 % 1996	95 25	7 303
Ch. France 3 %	140	..
CNB Bques janv. 82	102 05	2 866
CNB Paribas	102 45	2 866
CNB Suez	102 10	2 866
CNI janv. 82	102 05	2 866
PTT 11,20% 85	101 10	9 334
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	102 90	4 185
CNT 9% 86	87 80	4 537
CRH 10,90% déc. 85	96 70	8 144
Métrologie I. 6% 5/7	69 30	6 915

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	765	750 o
Agache (Sté Fin.)	1980	....
A.G.F. (St Cent.)	756	700
Applic. Hydraul.	679	700
Arbel	339	....
Astorg	305	....
Avenir Publicité	470	447 o
Bain C. Monaco	280	250
Banque Hypoth. Eur.	329	322
Béghin-Say (C.I.)	263	233 o
B.G.L.	437	....
Blanzy-Ouest	640	640
B.N.P. Intercontin.	221	241 40 d
Bénédictine	4850	4700
Bon-Marché	794	745
B.T.P.	135	133
Cafif	610	600
Cambodge	602	586
C.A.M.E.	322	294 o
Campenon Bern.	315	....
Carbone-Lorraine	550	528 o
C.E.G.Frig.	522	491
Centen. Blanzy	2050	1947 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Centrest (Ny)	207	200
Cambati	120	....
Chambourcy (M.)	801	801
Champex (Ny)	140	142
C.I.C. (Financ. de)	248	236
C.I. Maritime	562	562
Clause-Sinbra	370	....
Citram (B)	450	....
Clause	432 40	450
Cofradel (Ly)	1848	1614 o
Cogifi	335	314 90
Comiphos	444	430
Cie Industrielle	3055	2900 o
Comp. Lyon-Alem.	520	479
Concorde (La)	820	....
C.M.P.	28	24 70 o
Créd. Gén. Ind.	600	600
Cr. Universel (Cie)	562	560
Créditel	136	134
Darblay S.A.	445	418
Delalande S.A.	1075	980 o
Delmas-Vielj. (Fin.)	1350	1340
Didot-Bottin	788	710 o
Eaux Bass. Vichy	1170	1220
Eaux Vittel	2337	2020 o
Economats Centre	544	496 o
Electro-Banque	313	301
Elf-Antargaz	578	....
E.L.M. Leblanc	755	726 o
Emali-Bretagne	215	202
Entrepôts Paris	500	442 o
Epargne (B)	2860	2736
Europ. Accumul.	48 60	45 70
Eternit	2162	2050
Finalens	196	196
FIPP	408	286 o
Finac	800	....
Foncière (Cie)	450	435
Fonc. Lyonnaise	5870	4700 o
Foncina	486	470
Forinter	1080	1080
Fougerolle	360	262 o
France I.A.R.D.	275	300
France (La)	5900	5550
From. Paul Renard	470	450 o
GAN	935	930
Gaumont	445	430
Gévelot	706	644 o
Gr. Fin. Constr.	412	410
Gds Moul. Paris	326 50	325
Groupe Victoire	3280	2645 o
G. Transp. Ind.	530	510
H.E.F.	117 50	110
Immindo S.A.	430	410
Immoinvest	253	251
Immobail	362	370
Immobanque	650	611
Immob. Marseille	7440	7070 o
Immofice	479	462
Invest. (Sté Cent.)	3002	3010
Jaeger	172	183 50 o
Lafitte-Bail	447	435
Lambert Frères	199	189 o
Lille-Bonnières	800	762
Loca-Expansion	260	250
Locafinancière	340	340
Locatel	702	701

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louvre (Sté)	1189	1117
Lucia	902	798 o
Machines Bull	39 60	37
Magasins Uniprix	224	194 o
Magnant S.A.	120	105 o
Maritimes Part.	270	256 o
Métal Déployé	400	....
Mors	104 10	99
Navig. (Nat. de)	54	52 o
OPB Paribas	194	184 o
Optorg	174	187 o
Oréal (L') C.I.	1833	....
Origny-Desvroise	984	924 o
Palais Nouveauté	719	683 o
Paribas-CIP	359	369
Paris France	240	226
Paris-Orléans	269 50	253
Partenbas	268	255
Peterm. Risq. Div.	1399	....
Pathé-Cinéma	727	547 o
Pechiney (cert. inv.)	261 70	248 50 o
Piles Wonder	950	863 o
Piper-Heidsieck	740	706
P.L.M.	135	119 40 o
Porcher	600	478
Promodès	1100	....
Providence S.A.	1388	....
Publicis	2585	2285 o
Raff. Souf. R.	115 50	110 o
Rhône-Poul. (c. inv.)	338	321
Ricqlès-Zan	200	192 o
Rochefortaise S.A.	630	650
Rochette-Cenpa	55	40 20 o
Rosario (Fin.)	850	792 o
Roudière	245	192 o
Rougier et Fils	81	74 o
Sacer	477	368 o
SAFAA	300	....
Safic-Alcan	840	713 o
SAFT	1300	1222
Saga	211	200 o
St-Gobain C.I.	394 80	390
Salins du Midi	449	430
Santa-Fé	144	145
Saturn	117	112 o
Sadiles	46	43 30
Savoisienne (M)	239 20	....
SCAC	496	467
Senelle Maubeuge	350	336 o
S.E.P. (M)	148	....
Serv. Equip. Véh.	70 10	66
Sicli	288	276 50 o
Scotel	306 10	305
Sinvim	200	199
Siph (Plant. Hévéas)	339	337
Sté Générale-CIP	335	334
Sofal financière	1732	1720
Sofical	639	600
Soffo	460	430
Soficomi	700	....
S.O.F.I.P. (M)	160	147 o
Sofragi	1040	....
Soudure Autog.	399	380 o
Sovabail	669	642 o
S.P.I.	537	515

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Suez (Fin. de)-CIP	1520	....
Stemi	1020	1020
Taittinger	1400	1316
Testut-Aequitas	580	539 o
Tour Eiffel	480	....
Ufiner S.M.D.	610	585
U.A.P.	300	282
U.T.A.	972	913
Veuve Clicquot	3400	3400
Vicat	1340	....
Viniprix	1490	1415 o
Virax	145	138 o
Waterman S.A.	621	621
Brass. du Maroc	120	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	930	....
Akzo	400	....
Alcan Alum	145	....
Algemene Bank	107	102
American Brands	243	218 70
Am. Petrofina	410	....
Arbed	268	....
Asturienne Mines	185	128 o
Banco de Santander	255	240
Bco Pop Espanol	390 10	350 o
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	3500	2800 o
B. Régl. Internat.	54000	50000
Br. Lambert	485	451
Canadian-Pacific	109 90	89 o
CiR	21 70	19 50
Commerzbank	790	780
Dart. and Kraft	267	253 50
De Beers (port.)	90	....
Dow Chemical	396	....
Gén. Belgique	440	....
Gevaert	1200	....
Glaxo	110	105
Goodyear	281	270
Grace and Co	255	267
Gulf Canada Corp.	132 50	....
Honeywell Inc.	339 30	350
I.C. Industries	155	150
Johannesburg	1360	....
Kubota	24	22 50
Latonia	269	269
Midland Bank Plc	39 50	36 50
Mineral-Ressourc.	91 50	....
Nixdorf	2200	2090
Noranda	110 10	99 o
Olivetti	27 90	26 o
Pakhoed Holding	185	175
Pfizer Inc.	301	290
Procter Gamble	528	....
Ricoh Cy Ltd	41	39
Rolinco	238	216 70
Robeco	251	233 50
Rodamco	412	406
Saipem	18 05	15 o
Shell fr. (port.)	136	....
S.K.F. Aktiebolag	270	....
Steel Cy of Can.	117	100 o
Tenneco	250	245 50
Thorn EMI	47	42 30
Toray indust. inc	29 50	29
Vieille Montagne	900	....
Wagons-Lits	650	....
West Rand	23 50	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Valeurs de France	330	324 50
Calciphos	270	225 o
C.E.M.	....	....
Cochery	164 50	....
Cogenhor	110	105 60
C. Occid. Forestière	180	180
Coparex	346	319
Dubois Inv. (Casto.)	875	815 o
Gachot	156	145
Hydro-Energie	336	....
Hoogovens	250	....
Metroservice	48 90	45
Nicolas	790	740 o
Paternelle-R.D.	3400	....
Révillon	380	....
Rorento N.V.	150 50	150 20
S.P.R.	506	485 60 o
Ufimer	390	....
Union Brasseries	119	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28/10	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
États-Unis ($ 1)	5 946	5 863	5 620	6 120
ECU	6 944	6 948	....	....
Allemagne (100 DM)	334 860	335 170	325	343
Belgique (100 F)	16 056	16 064	15 400	16 300
Pays-Bas (100 fl.)	297 650	297 710	288 500	306 500
Danemark (100 krd)	87 230	87 300	83	90
Norvège (100 k)	90 260	90 130	85	92
Grande-Bretagne (£ 1)	10 029	10 041	9 700	10 400
Grèce (100 drachmes)	4 348	4 340	3 900	4 800
Italie (1 000 lires)	4 633	4 624	4 350	4 850
Suisse (100 fr.)	405 720	407 110	394	414
Suède (100 krs)	94 590	94 340	90	98
Autriche (100 sch)	47 570	47 590	46	48 700
Espagne (100 pes.)	5 150	5 115	4 900	5 400
Portugal (100 esc.)	4 215	4 200	3 700	4 600
Canada ($ can 1)	4 518	4 462	4 270	4 670
Japon (100 yens)	4 179	4 210	4 070	4 270

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/10
Or fin (kilo en barre)	90600	90500
Or fin (en lingot)	91450	91350
Pièce française (20 fr)	586	569
Pièce française (10 fr)	380	.....
Pièce suisse (20 fr)	595	588
Pièce latine (20 fr)	533	529
Souverain	678	676
Pièce de 20 dollars	3185	3260
Pièce de 10 dollars	1600	1585
Pièce de 5 dollars	890	.....
Pièce de 50 pesos	3595	3695
Pièce de 10 florins	565	563
Or Londres	473 45	.....
Or Zurich	473 50	478
Or Hongkong	473 26	475 55
Argent Londres	.....	.....

SICAV (sélection) 27/10

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	702 52	685 39
Actilion	184 91	179 96
Actions France	415 06	400 06
Action Invest.	334 50	319 33
Actions sélectives	512 06	493 54
Aedificandi	587 74	566 50
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1033 90	1008 68
A.G.F. 5000	525 20	512 39
A.G.F. ECU	1035 98	1025 72
A.G.F. Interfonds	429 86	419 38
A.G.F. Invest	91 82	89 39
A.G.F. OBLIG.	1061 35	1056 07
A.G.F. Sécurité	10316 45	10316 45
Agimo	587 83	573 49
Altefi	208 91	201 36
A.L.T.O.	183 46	176 83
Ameri-Gan	4750 18	4534 78
America-Valor	645 41	616 14
Amplitude	468 39	454 75
Arbitrages court terme	5528 81	5517 76 ◆
Argonautes	356 03	344 82
Associa Première	23574 67	23574 67
Associc	1165 43	1165 43 ◆
Aurecic	1380	1349 51 ◆
Axa Europe	112 29	107 20
Axa Investissements	104 59	99 85
Bourse-Investiss.	402 54	384 29
Bred Associations	2686 91	2678 87
Bred International	82 14	80 53
Capital Plus	1672 88	1672 86
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Convertimmo	347 56	334 19
Cortal court terme	1269 79	1269 79
Cortal Intérêt trim.	1037 61	1017 78 ◆
Cortexa	813 65	776 75
Credinter	449 76	438 66 ◆
Croissance France	247 14	236 50
Croissance Immobilière	579 34	553 07
Croissance Mercure	2578 02	2502 93
Croissance Prestige	324	309 31
Drouot-France	610 54	582 85
Drouot-Investiss.	969 25	925 30
Drouot-Sécurité	241 99	231 02
Drouot-Sélection	132 11	126 12
Ecucic	1171 04	1153 73 ◆
Ecureuil Privatisations	309 52	300 50
Elicoop Sicav	11330 27	11330 27
Elf-Valeurs	7853 71	7662 16
Energia	247 93	236 69
Eparcic	2812 98	2810 17 ◆
Epercourt Sicav	4075 82	4065 66
Epargne Associations	24330 89	24284 45
Epargne-Capital	7817 84	7740 44
Epargne-Crois.	1374 25	1337 47
Epargne-Industr.	689 42	658 16
Epargne-Inter	595 55	579 61
Epargne J	53592 62	53592 62
Epargne-Long-Terme	1644 28	1600 25
Epargne-Oblig.	184 72	179 78
Epargne-Quatre	1016 36	1016 36
Epargne-Unie	1095 94	1046 24
Epargne-Valeur	382 66	372 42
Eparoblig	1288 15	1265 82 ◆
Epsilon	994 97	985 12
Eurocic	8591 54	8449 79 ◆
Euro-Croissance	514 29	499 31 ◆
Eurodyn	987 76	955 28
Euro-Gan	4394 03	4194 78
Exelima Orient Sicav	507 86	492 87
Finord Placement	60538 89	60365 81
Finord Valorisation	13209 87	12950 66
Fonsicav (div. par 10)	10889 78	10889 78
Foncival	244 14	233 07
France-Gan	5233 63	4996 31
France-Garantie	274 11	273 56
France-Investiss.	424 59	405 34
France-Net	120 02	118 83
France-Obligations	426 07	421 85
Francic	355 33	344 98 ◆
Francic Pierre	92 25	89 56 ◆

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Régions	1030 61	1000 59 ◆
Fructi-Associations	1348 17	1348 17
Fructicapi	303 95	289 46
Fructicourt	106449 27	106448 27
Fructidor	242 61	239 02
Fructifrance	683 99	667 31
Fructimmo	231 31	225 67
Fructivalor	454 82	443 73
Fructivar	82803 20	82596 71
Fructi ECU	562 24	553 93
Fructi-Première	11009 74	10847 03
Futuroblig	979 48	978 50
Gestilion	57008 37	56867 20
Gestion Amérique	280 07	267 37
Gest. France Europe	88 57	84 55
Gestion Orient	161 41	154 09
Gestion Sécuricourt	10698 40	10592 48
Gestion Sicavimmo	677 85	647 11
Gestion Uni-Japon	1382 54	1319 85
Gestion Associations	139 84	138 57
Gestion Mobilière	630 09	601 52 ◆
Gest. Rendement	453 83	433 25
Gest. SB. France	640 72	611 67
Haussmann Associat.	1176 19	1176 19
Haussmann court terme	1208 48	1208 48
Haussmann Epargne	1369 68	1369 68
Haussmann Europe	2062 36	1987 82
Haussmann France	858 43	828 37
Haussmann Oblicroiss.	1265 34	1265 34
Haussmann Obligation	1429 54	1377 87
Horizon	1031 03	1001
I.M.S.I.	548 18	523 32
Indo-Suez Valeurs	664 01	624 35
Interoblig.	11547 05	11102 93
Intersélect France	412 60	393 89
Intervaleurs Indust.	572 78	546 81
Invest. net	14384 48	14365 77 ◆
Invest. Obligataire	17818 87	17783 30 ◆
Japacic	161 67	156 96 ◆
Jeune épargne	231 13	227 71
Laffitte-Amérique	237 60	226 83
Laffitte-crt-terme	58835 33	58835 33
Laffitte-Expansion	753 51	719 34 ◆
Laffitte-France	277 63	265 04 ◆
Laffitte-Immobilière	225 29	215 07
Laffitte-Japon	312 34	298 18
Laffitte-Oblig.	145 10	138 52
Laffitte-Placements	84374 27	84374 27
Laffitte-Rend.	208 06	198 63
Laffitte-Tokyo	1233 27	1177 35
Lion-Associations	11382 34	11382 34
Lion court terme	115757 85	115757 85
Lion-Institutionnels	22891 70	22934 36
Lionplus	700 17	693 24
Livret portefeuille	574 45	557 72
Méditerranée	171 74	163 95
Minimax	25849 13	25849 13 ◆
Mondiale Investissem.	407 55	389 07
Monacic	5541 69	5541 69 ◆
Moneden	51625 09	51625 09
Moné J.	55324 06	55324 06
Monélaffitte	269760 98	269760 98
Monevalor	63073 33	63073 33
Multi-Obligations	422 16	403 02
Mutuelle Unie Sél.	149 07	142 31
Natio.-Assoc.	6137 88	6126 63
Natio.-Epargne	13476 31	13342 88
Natio.-Court terme	201353	201353
Natio.-Immobilier	928 05	903 21
Natio.-Inter.	1119 35	1089 39
Natio.-Obligations	527 39	513 22
Natio.-Patrimoine	1284 35	1249 98
Natio.-Placements	64700 54	64700 54
Natio.-Revenu	1007 57	997 59
Natio.-Sécurité	10877 05	10877 05
Natio.-Valeurs	617 73	601 20
Nippon-Gan	4785 46	4568 46
Nord-Sud Développ.	1196 04	1193 65 ◆
Normar IF	13547 48	13281 84
Oblicic Régions	1014 07	999 08 ◆

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Oblicoop Sicav	1326 75	1300 74
Obligations Convert.	415 46	396 62
Oblilion	1084 85	1074 11
Optimavalor	552 81	527 74
Paramérique	514 71	491 37
Pareuropa	762 53	727 95
Paribas Croissance	537 17	515 27
Paribas Epargne	15540 29	15509 27
Paribas France	88 55	85 97
Paribas Opportunités	98 44	95 57
Paribas Patrimoine	486 74	466 90
Paribas Revenu	91 23	90 33
Parnasse-Valor	1091 04	1089 95
Patrimoine-Retraite	1632 68	1600 67
Phénix Placements	246 98	245 76
Pierre Investiss.	668 52	638 21
Placement A	926 33	926 33
Placement crt-terme	71456 46	71456 46
Placement J	55742 25	55742 25
Placement Premier	53342 43	53342 43
Placements Rendement	10747 71	10747 71
Placements Sécurité	108047 37	108047 37
Planinter	860 02	839 04
Première Obligations	10583 33	10562 21
Priv'Association	21800 25	21800 25
Province Investiss.	486 80	464 73
Quartz	102 75	100 22
Rentacic	161 84	159 25 ◆
Revenus Trimestriels	5434 08	5380 28
Revenu Vert	1094 15	1093 06
Rivoli Plus	1079 32	1030 38c
St-Honoré Assoc.	14105 22	14035 04
St-Honoré Bio-alimen.	715 47	683 03
St-Honoré Pacifique	509 69	486 58
St-Honoré P.M.E.	427 21	407 84
St-Honoré Real	11461 70	11416 04
St-Honoré Rendement	11315 79	11259 49
St-Honoré Services	428 50	410 10
St-Honoré Technol.	669 54	639 22
St-Honoré Valor	12108 18	12012 08
Sécuricic	11058 49	11047 44 ◆
Sécur. Mobilière	399 37	381 26
Sécuri Taux	10607 33	10607 33
Sélection Croissance	466 95	453 36
Sacaden (Casden BP)	728 93	718 16
Sicav-Associations	1416 09	1413 97
S.F.I. fr. et étr.	566 07	549 58
Sicav 5000	308 70	300 44
S.I. Est	1152 74	1100 47
Sivafrance	495 18	472 19
Sivam	385 82	375 49
Sivarente	202 31	200 31
Sivinter	395 35	384 77
S.N.I.	1148 77	1115 31 ◆
Sogepargne	337 57	325 37
Sogepremière	63441 02	61593 22
Sogerec	50389 30	49921 65
Sogevalor	77946 15	77097 23
Sogever	952 86	909 65
Soginter	1166 04	1113 16
Soleil Investiss.	445 19	425
Stratégie Actions	1000 41	961 93
Stratégie Rendem.	1049 67	1016 63
Technocic	1019 15	989 47 ◆
Techno-Gan	5532 14	5281 28
Trilion	5139 87	5087 99
U.A.P. Investiss.	353 19	340 42
Uni-Associations	112 57	112 57
Unifrance	412 67	393 96
Unifoncier	1104 91	1054 81
Uni-Garantie	1273 04	1248 05
Unigestion	807 08	770 48
Uni-Régions	2788 15	2661 72
Univerte	2048 04	1980 70
Univar	181 79	181 79
Univers-Actions	904 53	874 79
Univers-Obligations	1480 42	1431 74
Valorem	463 45	452 15
Valoblig	59983 96	59390 06
Valorg	1535 70	1534 17
Valrel	80658 59	80618 28

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

Aux Nations unies

Le Japon s'abstiendra lors du vote sur l'« indépendance » de la Nouvelle-Calédonie

TOKYO
de notre correspondant

Le gouvernement japonais a décidé de s'abstenir lors du vote, le mercredi 28 octobre aux Nations unies, de la résolution pro-indépendantiste sur la Nouvelle-Calédonie. Le Japon avait été le seul parmi les sept grands pays industrialisés à avoir voté, en décembre 1986, en faveur d'une autre résolution demandant la réinscription du territoire sur la liste des pays à décoloniser.

Le Japon a apparemment préféré, cette fois, ne pas envenimer ses relations avec Paris à un moment où il est déjà l'objet de critiques de la part de ses principaux partenaires, à commencer par les Etats-Unis. Son abstention risque, en revanche, de provoquer le mécontentement de certains pays d'Asie et du Pacifique.

Lors de la visite à Tokyo, début août, de M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat chargé du Pacifique sud (*le Monde* du 8 août), M. Kuranari, ministre des affaires étrangères, avait émis des doutes sur l'opportunité d'un référendum, considérant cette procédure peu adaptée aux réalités locales. Au lendemain de cette consultation, le 15 septembre, le ministère des affaires étrangères était resté très laconique dans des commentaires. La presse, et notamment l'*Asahi*, avait critiqué la politique de Paris.

On explique, au ministère des affaires étrangères, le changement d'attitude du Japon en soulignant deux points. D'abord, Tokyo a voulu tenir compte des résultats du référendum de septembre ; ensuite, la résolution présentée mercredi aux Nations unies comportait une expression (*« l'exigence d'une indépendance libre et totale »*) jugée trop radicale du point de vue japonais.

Ph. P.

Les réactions après l'inculpation de M. Michel Droit

L'annonce de l'inculpation de M. Michel Droit a été accueillie, le mardi 27 octobre, avec prudence par les milieux politiques. On a relevé, parmi les premières réactions :

● **Jacques Toubon (RPR) :** *« Incroyable ».* — *« Que la justice fasse son travail,* a déclaré le secrétaire général du RPR. *Mais quand j'ai lu la dépêche annonçant cette inculpation, cela m'a paru incroyable. »*

● **Jean-Jack Queyranne (PS) :** *« Respectez l'indépendance de la justice ».* — *« Il faut laisser le juge d'instruction faire son travail,* a déclaré le porte-parole du PS. *Nous respectons la séparation des pouvoirs, contrairement à Charles Pasqua, qui s'est empressé d'intervenir dans la procédure judiciaire pour apporter son soutien à Michel Droit. M. Albin Chalandon, gardien de l'indépendance de la justice devrait s'en offusquer. »*

● **Jack Lang (PS) :** *« Pauvre Léotard ! ».* — M. Jack Lang, ancien ministre socialiste de la culture, s'est étonné lui aussi du *« soutien »* apporté par M. Pasqua à M. Droit. *« Pauvre CNCL ! Pauvre Léotard ! Pauvre Droit ! La CNCL ne s'est pas conduite comme un organisme d'intérêt public. Elle s'est mise au servicie d'intérêts privés et politiques. »*

● **Jacques Blanc (UDF) :** *« Péché de jeunesse ».* — *« La CNCL est jeune,* a déclaré le député UDF de Lozère. *Il y a toujours des périodes de puberté un peu difficiles. L'accouchement se fait parfois dans la douleur. »*

● **Bruno Mégret (FN) :** *« Respect des lois ».* — *« Nous sommes très soucieux du respect des lois et d'une certaine éthique dans la vie publique,* a déclaré M. Bruno Mégret, député du Front national d'Isère. *C'est à la justice de poursuivre son action. Si les présomptions pesant sur Michel Droit sont confirmées, la CNCL sera éclaboussée »*, ce qui serait *« regrettable car la CNCL a un rôle à jouer ».*

Un otage sud-coréen libéré au Liban

L'un des otages étrangers au Liban, un diplomate sud-coréen, M. Chae SuengDo, a été libéré lundi 26 octobre dans la soirée après vingt mois de captivité, a-t-on appris mercredi de sources bien informées à Beyrouth.

Deuxième secrétaire à l'ambassade de Corée du Sud au Liban, M. Chae SuengDo avait été enlevé le 31 janvier 1986 à Beyrouth-Ouest (secteur de la capitale libanaise à majorité musulmane) alors qu'il venait de quitter la chancellerie, située dans le quartier de Ramlet Al-Baida.

● ***Une soirée au profit des enfants libanais.*** — L'association humanitaire Help Lebanon organise, le jeudi 29 octobre à 20 h 30, une soirée au profit des enfants libanais souffrant physiquement ou psychiquement des répercussions de la guerre. Le pianiste Walid Akl donnera un récital exceptionnel d'œuvres de Chopin, de Haydn, de Prokofiev, de Beethoven et de Liszt au Manège royal, place Royale, à Saint-Germain-en-Laye. Cette soirée sera placée sous la présidence d'honneur de M. Chaban-Delmas. Billetterie sur place le soir du concert.

A B C D E F G

Au conseil des ministres

Il faut « restaurer le dialogue social » en Polynésie

Au conseil des ministres du mercredi 28 octobre, M. François Mitterrand a évoqué les récents événements de Papeete, après la communication de M. Bernard Pons, ministre des DOM-TOM sur ce sujet. Selon le porte-parole de l'Elysée, M. Mitterrand a souligné *« combien, dans ce domaine comme dans les autres, tout doit être fait pour restaurer le dialogue social et veiller au respect de la dignité des personnes ».*

M. Alain Juppé, porte-parole du gouvernement, rendant compte du conseil des ministres, a indiqué que le gouvernement avait adopté, sur proposition de MM. Edouard Balladur et Alain Madelin, respectivement ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, et ministre de l'industrie, des PTT et du tourisme, le projet de loi relatif à la transformation de la régie nationale des usines Renault en société anonyme. Le communiqué du conseil précise : *« Ainsi les activités de Renault s'exerceront à l'avenir dans un cadre juridique identique à celui des autres entreprises du secteur concurrentiel. »* Le projet prévoit également qu'après rachat par l'Etat des titres émis en application de la loi du 2 janvier 1970, le capital de la société anonyme sera ouvert aux salariés avant la fin de 1989 dans la limite de 10 %. *(Lire page 33 l'article de Claire Blandin.)*

M. Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat à la mer, a présenté au conseil un projet de loi modifiant et complétant la loi du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures. Ce projet a pour objet de mettre la législation française en conformité avec les engagements internationaux de la France à la suite de l'entrée en vigueur de l'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires dite convention MARPOL. Le rejet de toutes les substances liquides nocives pourra être désormais puni alors que, jusqu'à présent, seul le rejet d'hydrocarbures était réprimé.

Mesures individuelles

Mme Jacqueline Bauchet, conseiller d'Etat, est nommée membre de la cour de discipline budgétaire et financière.

M. Bertrand Fragonard, conseiller maître à la cour des comptes, est nommé commissaire au Plan. *(Lire page 32.)*

M. Claude Abraham, ingénieur général des ponts et chaussées est nommé président du conseil d'administration de la Compagnie générale maritime et financière.

⁂

Le conseil des ministres a prononcé la dissolution du conseil municipal des communes de Champigny (Yonne) et de Sainte-Gemme (Deux-Sèvres).

● **Front national : manifestation annulée.** — Les dirigeants de la fédération du Val-de-Marne du Front national (FN), ont décidé finalement, le mercredi 28 octobre, de renoncer à une manifestation prévue vendredi à Ormesson pour protester contre l'attitude du maire de cette commune, M. Olivier d'Ormesson, qui a démissionné lundi du FN.

Mort du peintre Jean Hélion

Jean Hélion, l'un des plus grands peintres français, est mort dans la nuit du 27 au 28 octobre à Paris. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans.

Né le 21 avril 1904 à Couterne, dans l'Orne, il avait été l'un des pionniers de l'abstraction dans les années 30, pour revenir à la figuration pendant la décennie suivante. Ami de Giacometti, d'Arp et de Mondrian, Grand Prix national de la peinture en 1983, il avait été notamment exposé au Grand Palais en 1970 et au Musée d'art moderne en 1984.

Avant son départ en exil

Mme Oufkir souhaite rencontrer le roi

Aucun commentaire officiel n'avait été fait dans la matinée du mercredi 28 octobre à Rabat après l'annonce par les autorités d'Ottawa du prochain départ de la famille Oufkir au Canada. *(Nos dernières éditions datées du 28 octobre.)* Tout en ayant donné leur accord de principe pour cette libération, les autorités marocaines préféraient qu'elle se fasse discrètement et personne, parmi les négociateurs, ne désirait qu'elle soit annoncée au préalable.

Les dernières difficultés qui avaient trait aux moyens financiers dont disposerait la famille Oufkir au Canada semblent levées. Avant sa mort dramatique en 1972, le général Oufkir avait de la fortune au Maroc. En attendant la réalisation de certains de ces biens, le Trésor marocain serait prêt à consentir une avance.

Un élément nouveau a cependant retardé le départ des Oufkir, un moment prévu pour samedi dernier : Mme Oufkir souhaite rencontrer le roi Hassan II. On ignore quel sort le souverain entend réserver à la demande d'audience de la veuve de l'homme qui organisa la tentative d'attentat contre lui il y a quinze ans.

J. G.

Le numéro du « Monde » daté 28 octobre 1987 a été tiré à 531 723 exemplaires

● **Les Etats-Unis demandent au Japon des mesures contre l'Iran.** — Les Etats-Unis ont officiellement demandé mercredi 28 octobre au Japon de se joindre *« autant que possible »* aux sanctions américaines contre l'Iran, a déclaré le ministère des affaires étrangères.

● **ECHECS : Kasparov fait reporter la septième partie.** — Le champion du monde a pris son premier temps de repos et fait reporter la septième partie du championnat du monde d'échecs, qui devait se dérouler mercredi, au vendredi 30 octobre. Le score actuel est de 3,5 à 2,5 en faveur de Karpov.

Sur le vif

Valeurs en hausse

C'est fou ce qui nous dégringole dessus, là, en ce moment. La Bretagne sinistrée, le krach boursier, l'espionne de Matignon, Michel Droit inculpé, et de quoi ? De forfaiture, excusez du peu ! Mais le pire, c'est pas ça. C'est la brouille entre Charles et Diana. Non, ça s'arrange pas. Ils ne se parlent plus. Ils sont restés trente-neuf jours sans se voir et, quand on les oblige à se rencontrer, ils se tirent une gueule pas possible.

Vous, je sais pas, mais moi, de lire la presse britannique, c'est pas compliqué, je flippe, je panique. Remarquez, ça nous pendait au nez. c'était pas une histoire d'amour, eux deux, figurez-vous, c'était un mariage arrangé !

Hier, je croise un copain du service étranger dans le couloir et je lui mets une de ces jappées :

— Enfin, c'est insensé, t'as fait correspondant à Londres pendant des années, tu le savais, toi. Pourquoi tu nous en a jamais soufflé mot ?

— Tu crois vraiment que ça intéresse nos lecteurs, ce genre de...

— Ah ! je t'en prie ! Il y en a une pleine page dans le *Sunday Times*. A la BBC, ils y reviennent tous les matins, alors, commence pas à prendre des airs ! Pense aux enfants. Tu te rends compte un peu de l'effet que ça peut faire sur ces pauvres petits, William et l'autre, là...

— Harry.

— Déjà qu'on les a changés de nurse !

— Arrête de te mettre dans des états pareils. Ça va s'arranger, t'en fais pas !

— Comment ? On peut savoir ? T'as vu cette dégringolade dans les derniers sondages ? Elle est en chute libre, la monarchie, à cause de leurs conneries, à Charles et à lady Di. Enfin, bon Dieu ! Qu'est-ce qu'elle attend, la Queen, pour les remettre au pas ?

— Et toi ? T'as vu un peu ce qui se passe entre ton Jacquot et ton Mimi ? Ils se boudent, ils se fuient, ils peuvent plus se piffer. Ils ne se voient que contraints et forcés le mercredi matin au conseil des ministres. Et s'il n'y avait pas quarante-trois témoins, ils s'enverraient les cendriers à la figure. Alors, fous-leur la paix à Buckingham. C'est rien à côté de l'Elysée.

CLAUDE SARRAUTE.

Des Corot retrouvés, et la trace du Monet...

La Tokyo Connection

Un réseau international de voleurs d'œuvres d'art aboutirait à Tokyo. Des négociations sont-elles en cours pour récupérer le Monet volé au Musée Marmottan ?

TOKYO
de notre correspondant

La police japonaise a annoncé, mercredi 28 octobre, avoir retrouvé trois des cinq tableaux de Jean-Baptiste Corot volés il y a trois ans au musée de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or). Il s'agit de *la Tombée du jour*, du *Verger* et de *Madame Baud*. Après expertise, ces tableaux devraient être restitués au musée du Louvre auxquels ils appartiennent (ils avaient été prêtés à celui de Semur-en-Auxois).

La présence de ces toiles au Japon tend à confirmer l'hypothèse de l'existence d'un réseau international de voleurs d'œuvres d'art dont les ramifications aboutissent à Tokyo. Il serait notamment possible que le très célèbre tableau de Claude Monet, *Impression, soleil levant*, auquel le mouvement impressionniste doit son nom, ainsi que huit autres toiles (quatre autres Monet, deux Renoir, un Berthe Morisot et une œuvre de Naruse) dérobés au cours d'un hold-up à main armée en octobre 1985 au Musée Marmottan à Paris soient entre les mains de membres de ce réseau.

C'est grâce aux aveux d'un truand japonais, Shinichi Fujikuma, arrêté le 18 septembre à Nagoya, que la police a pu remettre la main sur les trois toiles volées (les deux autres se trouveraient également au Japon). Elles avaient été revendues à des collectionneurs de Tokyo qui les aurait achetées de bonne foi sans connaître leur origine. Fujikuma a été arrêté pour le vol de fourrures (d'un montant de 300 millions de yens) opéré à Tokyo en 1985. La police soupçonnait son implication dans le vol de toiles d'Utrillo qu'il aurait essayé de céder à des marchands de tableaux et à des galeries japonaises. C'est Fujikuma qui a été l'intermédiaire dans la vente des Corot volés.

L'arrestation et les aveux de Fujikuma pourraient contribuer à faire avancer l'enquête sur le vol du Monet. Celle-ci est beaucoup plus embrouillée et elle a récemment été marquée par une tension entre les polices japonaise et française. Selon l'AFP citant des sources à Paris, la piste nippone *« n'aurait pu aboutir par manque de coopération de la part de la police japonaise ».* M. Osamu Mizumachi, chef de la division des affaires criminelles de la police métropolitaine de Tokyo, se refuse à tout commentaire, se contentant d'assurer que *« la police japonaise coopère pleinement avec son homologue française ».*

L'une des raisons de l'agacement français serait l'attitude de la police nippone à l'égard du Japonais qui, en mars 1986, a pris contact avec l'ambassade de France à Tokyo, proposant de servir d'intermédiaire. Il a montré alors à ses interlocuteurs des photos *recto verso* des tableaux, prises après le vol, et il leur a transmis une offre de la part de ceux qui les détenaient. Selon la version officielle, cet intermédiaire aurait demandé une forte somme d'argent en échange de ses services.

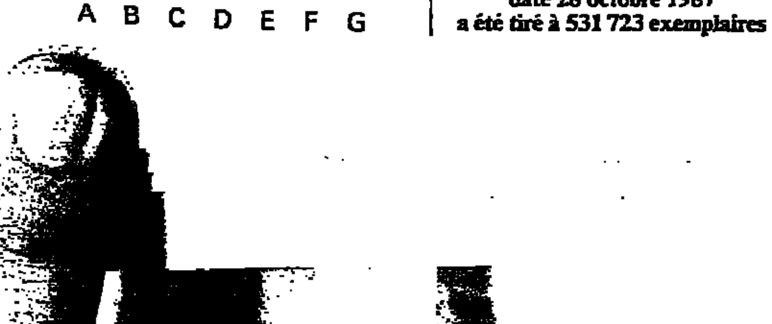
Cette personne nous affirme ne jamais avoir demandé d'argent pour elle-même. Elle n'aurait été que l'intermédiaire d'un autre intermédiaire et a déjà été interrogée à deux reprises par les policiers français : à Tokyo puis à Genève. Cet homme serait également conseiller pour une émission de télévision consacrée au vol de Marmottan, réalisée par une chaîne privée et qui devrait être diffusée incessamment...

Fujikuma pourrait être l'un des maillons du réseau qui détient les tableaux de Marmottan. Il est connu de la police française : il a, en effet, été arrêté en France en 1978 pour une affaire de drogue. Au cours de cinq années passées dans les prisons françaises, il aurait établi des contacts avec le milieu. Ayant regagné le Japon en 1983, il aurait utilisé sa connaissance du français (il aurait, entre autres, servi d'interprète et de garde du corps à un célèbre acteur français lors du séjour de celui-ci à Tokyo...) et ses connections parisiennes pour servir de pont entre le milieu français et la mafia nippone.

Fujikuma est notamment lié au gang Towa Yuai Jigyo Kumiai, anciennement Toseikai, qui a dominé le monde de la pègre à Tokyo, régnant sur les quartiers de Ginza et Roppongi. Cette organisation criminelle est connue pour étendre ses ramifications au milieu coréen du Japon.

Selon certaines sources, le vol de Marmottan aurait été commis par des Français qui auraient agi pour le compte de Japonais ; mais il n'est cependant pas certain que les toiles soient au Japon, bien qu'une rumeur fasse état d'une piste passant par Singapour.

PHILIPPE PONS.



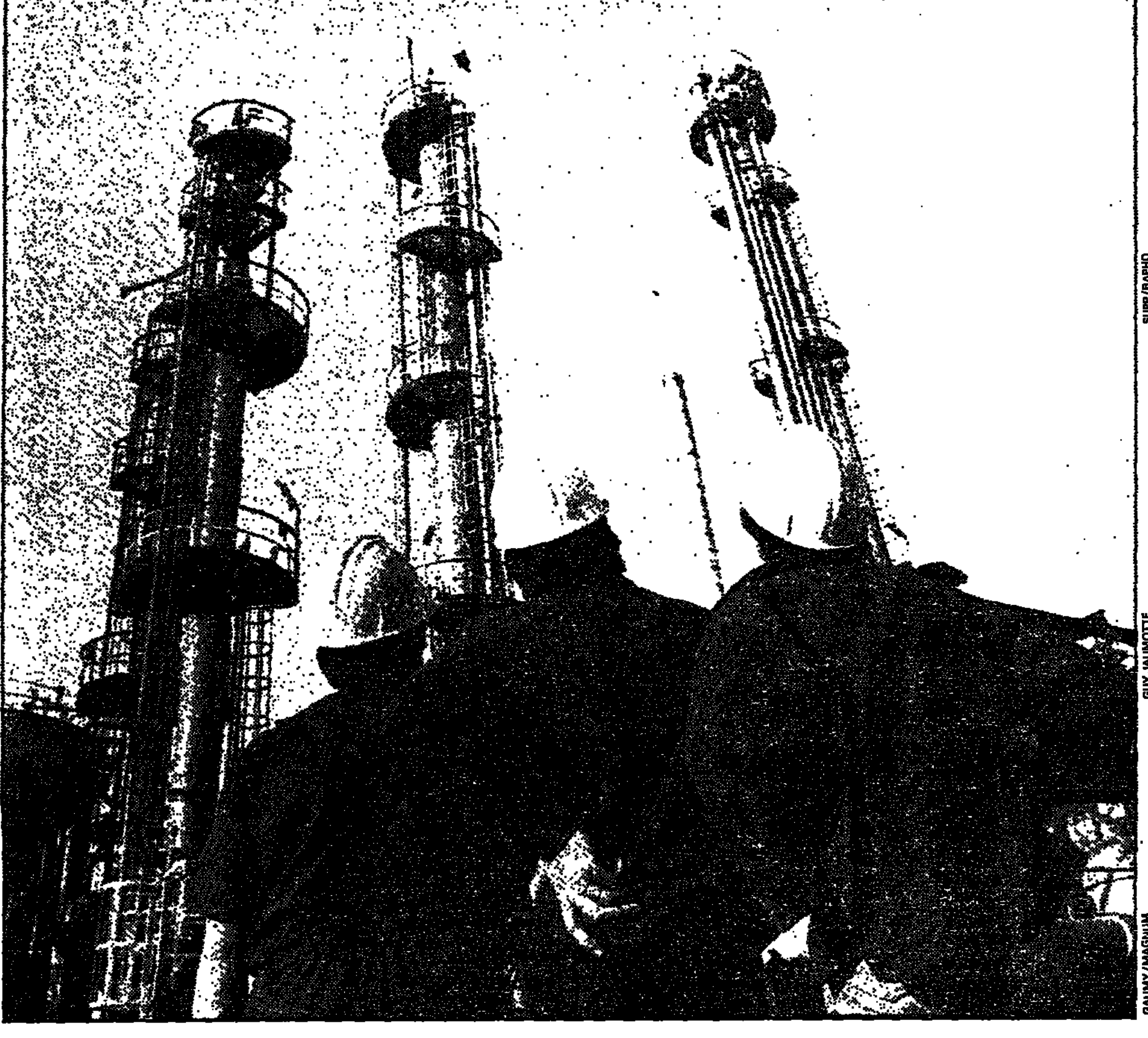
Le Monde

Supplément au numéro 13296 — Ne peut être vendu séparément — Jeudi 29 octobre 1987

La renaissance de l'économie

« Des hommes qui ont connu les brigades rouges, les syndicats déchaînés, la hantise d'un basculement économique, l'inflation à 20 %, la menace des séquestrations et des coups de pistolet dans les jambes, le racket de la mafia et qui s'en sont sortis sont assurément des entrepreneurs aguerris. »
(MARCO BORSA.)


BAJANDE/RÉA


GAUMY/MAGNUM




GUY JAUMOTTE

Un long cheminement

FRUIT d'un long et souvent rude cheminement, la renaissance de l'économie italienne a surpris les Italiens eux-mêmes. Ravis et flattés, ils ont vu leurs partenaires changer d'attitude. Finis les propos un rien condescendants et soupçonneux, assimilant allègrement dynamisme et « *combinazione* ». Le temps de l'italomania était venu avec son cortège d'images rassurantes célébrant l'émergence de véritables « capitaines d'industrie », un sens devenu aigu de l'efficacité et de la rentabilité. Le retour de balancier a-t-il été excessif ? Après avoir rêvé il y a six mois d'un « nouveau miracle », le pays mesure mieux aujourd'hui les limites de sa régénération et l'ampleur des obstacles qui lui restent à surmonter.

« Sous la présidence de Sandro Pertini, les institutions, tant décriées, ont retrouvé un air de respectabilité. Trois ans et demi de gouvernement Craxi ont prouvé qu'il n'était pas impensable de bénéficier d'un minimum de continuité politique et par là-même économique. L'industrie s'est assainie, les syndicats se sont assagis. Mais le divorce entre une société civile de plus en plus professionnelle et un appareil parapublic archaïque et paralysant n'a sans doute jamais été aussi choquant. » Cette analyse d'un Italien rompu aux arcanes de la politique et de l'économie résume bien le sentiment général d'une crédibilité renforcée mais encore fragile.

Cette nouvelle crédibilité a été forgée de longue date. *« Rares sont les économistes qui ont su déceler dès le début des années 80 les éléments de la restructuration actuelle »*, reconnaît M. Giovanni Decindio, l'un des responsables de l'institut de conjoncture ISCO. Frappée plus que tout autre pays européen par le choc pétrolier de 1973-1974, tant sa dépendance énergétique est grande, l'Italie *commence par s'adapter en* optant pour la fuite en avant. Dérapage des prix et des salaires aboutissent à une cascade de « *dévaluations compétitives* », autrement dit de dépréciations de la lire supérieures à une inflation vite galopante.

« Société déréglementée par nature »

Incapable de freiner sa boulimie de dépenses, l'Etat s'enfonce dans l'endettement, et les grandes sociétés voient leurs bilans se détériorer rapidement. C'est l'époque où les petites et moyennes entreprises, souples et imaginatives, se frayent leur chemin dans une société dont la chance, selon l'ancien chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt, est d'être « *déréglementée par nature* » : les Italiens ne sont-ils pas accoutumés à vivre en dépit des pouvoirs publics ?

Trois événements symbolisent aujourd'hui le nouveau départ de l'économie : la fin de la grève chez Fiat en 1980, après la « marche des 40 000 » cols blancs favorables à la reprise du travail, marque le reflux de l'influence syndicale, une vague de mises au chômage technique, la prise de conscience des dangers de la conjoncture de l'époque ; un décret de 1984 écorne pour la première fois le système d'échelle mobile prévoyant l'indexation automatique des salaires sur l'inflation ; l'entrée de l'Italie dans le système monétaire européen, créé en 1979, assure un cadre plus général mais très strict au sursaut des entreprises et à l'évolution de leurs relations avec les grandes centrales syndicales.

« Il s'agissait à l'époque d'un défi redoutable », se souvient un haut fonctionnaire de la Banque d'Italie. Opter pour la discipline imposée par la présence de pays « vertueux » comme la RFA, alors que l'inflation dépassait 21 % en 1980 — 17 points de plus qu'en Allemagne, — paraissait hors de portée à plus d'un politicien. Avec le recul du temps, cet « étroit corset » a joué son rôle. Le dérapage des prix franchissait le palier des 8 % jugé impossible à atteindre, dès 1984, soit bien avant que la chute des cours du pétrole et du dollar n'apporte à tous les pays industriels une arme provisoire mais bien réelle de lutte contre l'inflation.

Dans le même temps, entreprises publiques et privées dégraissaient à tour de bras. Depuis 1980, les sociétés de plus de cinq cents personnes ont réduit de 25 % leurs effectifs. Elles se modernisaient grâce à une véritable explosion des bénéfices. Alors que la production industrielle retrouvait tout juste son niveau de 1980, l'an dernier, les profits de l'industrie quintuplaient à prix constants. Réduction des coûts de la main-d'œuvre, moindre agitation sociale, effort de productivité, se conjuguaient pour permettre un assainissement des bilans. L'émergence d'une nouvelle génération de gestionnaires, souvent formés dans les universités américaines, fera le reste. Les dinosaures industriels, qui semblaient paralysés à jamais, se réveillent, et de nouveaux venus entrent en lice, optant vite pour une internationalisation de leurs activités.

Le chômage créé par la disparition d'un million de postes a été amorti par le développement rapide des services, un terme trop vague pour être rassurant. *« Nous sommes riches de l'inefficacité de l'Etat »*, ironise M. Reichlin, responsable de la commission économique du Parti communiste italien. C'est en effet pour pallier la pagaille de la poste que sont apparus les « *poney express* », ces escouades de deux-roues assurant le transfert rapide, mais onéreux, du courrier urgent. *« Une société à deux vitesses s'est ainsi créée où ceux qui en ont les moyens choisissent les cliniques privées après avoir payé leurs cotisations sociales, ou s'adressent à des services spéciaux pour éviter le labyrinthe de la bureaucratie »*, soupire un Italien. Le travail au noir constitue toujours une soupape supplémentaire au sous-emploi. Mais même le taux officiel de chômage, 11,9 %, reflète mal une réalité plus douce dans le Nord — 9 % de chômeurs — que dans le Mezzogiorno — 18,4 % en moyenne avec des pointes de plus de 22 % dans certaines régions — et, partout, un problème majeur pour les jeunes et les femmes.

Le dilemme des taux

Ce fossé entre le Sud et le Nord, loin de s'atténuer, s'est encore creusé au fil des années, au point de transformer en mirage ce décollage du Mezzogiorno qui a mobilisé énergie, capitaux et vains discours politiques depuis des décennies. Sans s'y résigner vraiment, dirigeants et économistes sont plus prolixes sur un autre sujet de préoccupation, tristement traditionnel lui aussi, celui des déficits publics.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(Lire la suite page XII.)

Les comptes de la nation rénovés

PAUVRES statistiques. *Références obligées* pour les gouvernements, instrument de « mensonge scientifique » pour d'aucuns, elles deviennent vite l'otage des politiciens en mal d'argumentaire. Faisant fi d'une approche pourtant très professionnelle, la *polémique parfois comico-grinçante* née de la réévaluation de 16,7 % du produit intérieur brut (PIB) italien, en mars dernier, en est la plus spectaculaire *illustration*.

Lorsque, au printemps 1987, le premier ministre de l'époque, M. Bettino Craxi, annonce à grand renfort de trompes que son pays est désormais en droit de revendiquer la cinquième place parmi les pays industriels — et bientôt la quatrième devant la France, — les interrogations, sceptiques ou irritées, fusent, notamment chez les Britanniques, premiers visés par ce « *sorpasso* » soudain. *Aujourd'hui c'est au tour* de certains politiciens de dénoncer, à Rome, un réaménagement des comptes de la nation qui réduit, d'un trait de plume, le poids de *la dette publique* ou la pression fiscale, calculés en pourcentage d'un PIB revalorisé. Au moment où se déroule l'interminable et complexe processus des débats *budgétaires* au Parlement, l'instrusion de nouveaux paramètres fait *rebondir le débat*. Au grand dam du président de l'ISTAT (1), M. Guido Rey, qui a *dirigé* les longs et méticuleux travaux sur la nouvelle comptabilité nationale.

Soucieux d'offrir une photographie plus exacte de la réalité économique italienne, M. Rey connaît trop les limites des statistiques et les difficultés des comparaisons internationales *pour tirer des conclusions* hâtives des travaux entamés sur la base du recensement de 1979 et qui ont abouti, il y a six mois, à établir une nouvelle *base de calcul pour 1982. « Ce recensement nous a fait découvrir des changements dont nous ne tenions pas encore compte à l'ISTAT. »* A titre d'exemple, ce *professeur* d'économie cite le dynamisme de la construction et la multiplication des résidences secondaires ou l'évolution des habitudes alimentaires. *« Les Italiens reviennent moins souvent déjeuner chez eux, une évolution qui explique l'essor récent de la restauration, notamment rapide. »* Ces nouvelles tendances interviennent pour près de cinq points dans la *revalorisation du PIB*. La sous-évaluation des revenus des petites et moyennes entreprises entre pour 2,6 points. Quant à l'évaluation de l'économie souterraine, au cœur de la polémique des derniers mois, elle n'entre que pour 4,6 points.

Responsable au centre de recherche économique ISCO, M. Giovanni Decindio pense pour sa part que cette dernière évaluation est extrêmement modéré.

F. Cr.

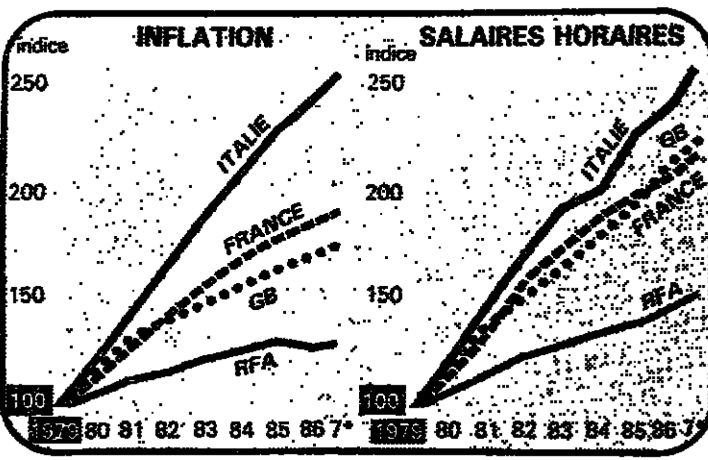
(Lire la suite page XII.)

(1) Institut des statistiques, l'équivalent de l'INSEE français.

PIB aux prix constant de 1970

BALANCE DES PAIEMENTS milliards de dollars

* estimations italiennes automne 1987 – Source : OCDE * prévisions



* : 1er semestre 1987 – Source : OCDE

La renaissance

SECTEUR PUBLIC

L'IRI : coupes sévères

Considéré comme une mission impossible, il y a quelques années, le redressement du secteur public italien est en passe de devenir réalité. Les trois holdings d'Etat – IRI pour l'industrie, ENI pour l'énergie, EFIM le benjamin et le plus petit – représentent à eux trois 28 % de la valeur ajoutée italienne. Ils étaient devenus le symbole de l'impéritie étatique, de la concussion

« *COMME toujours en Italie, nous avons réagi sous la pression des événements* », commente, sans fatalisme, mais avec une belle lucidité, M. Romano Prodi. Le visage carré vite éclairé par un sourire de bon vivant, le président de l'Institut de reconstruction de l'industrie (IRI) a pu, depuis quatre ans, exercer ses talents de professeur d'économie face aux rudes réalités de la conjoncture et des arcanes de la politique. Tout comme les entreprises privées, contraintes à un sursaut salvateur par la crise de la fin des années 70, « *le secteur public était condamné à s'assainir, bref, à opter pour des impératifs de gestion* », après avoir illustré les espoirs puis, jusqu'à la caricature, les méandres de l'histoire industrielle italienne.

« *Il n'y avait rien d'idéologique dans la décision de créer, en 1933, sous Mussolini, un institut comme l'IRI* », rappelle, malicieux, M. Prodi. Au lendemain de la grande dépression, il s'agissait tout simplement de « *sauver le pays du désastre* ». Après la seconde guerre mondiale, la puissance de frappe industrielle ainsi mise en place se révélera un temps précieuse au développement du pays. Jusqu'à ce que les mauvaises fées de la politique politicienne s'en mêlent. Un clientélisme de plus en plus actif amène les gouvernements à nommer à la tête des grands holdings d'Etat des amis souvent plus soucieux des finances des partis que de gestion industrielle. A ces luttes d'influence aussi acharnées que discrètes se conjuguent deux éléments : la volonté de faire décoller le Mezzogiorno, quitte à lancer d'ambitieux projets dont il reste aux Italiens le souvenir cuisant de « *cathédrales dans le désert* » ; la nécessité de sauver l'emploi. C'est ainsi que l'ENI hérite, bien à contre-cœur, de certaines unités textiles ou que l'IRI reprend une aciérie de Fiat. Devenus de véritables « *poubelles pour canards boiteux* », selon un spécialiste, le secteur public accumule les pertes et creuse un peu plus les déficits budgétaires de l'Etat. Au début des années 80, les dotations prévues par le budget représentaient encore, bon an mal an, quelque 46 milliards de francs.

Pour redresser la situation, M. Prodi applique une thérapie amère proche de celle du secteur privé : dégraissages sévères – les effectifs ont baissé de 16 % depuis 1980, – modernisation de tout ce qui peut l'être, fermeture dans les cas désespérés. Une double obsession anime les responsables de l'IRI : l'assainissement des bilans et l'amélioration de la productivité. Le système de comptes consolidés permet un temps de couvrir les déficits persistants du secteur industriel par les bénéfices des banques. Mais 1987 pourrait être la première année où les profits globaux recouvriront également « *la sortie du rouge de la part industrielle de l'IRI* ».

Jusqu'à ces derniers mois, cette première phase de restructuration s'accompagne d'une politique encore timide de privatisations. Entre 1983 et 1986, des actions pour 253 milliards de francs sont ainsi cédées à des intérêts privés, sous forme de prises de participation généralement minoritaires. La part du privé passe de 11,6 % à 38,8 % dans la Banca commerciale italiana, de 2,4 % à 32,3 % dans le Banco du Santo Spirito, de 0,9 % à 26,2 % dans Alitalia, de 6,4 % à 36,2 % dans la Stet, filiale télécommunication du holding.

Le test Mediobanca

Une deuxième étape s'ouvre avec la cession d'Alfa Romeo à Fiat en novembre 1986 et, surtout, par le montage de privatisation de la Mediobanca, auquel le conseil d'administration a donné son feu vert le 13 octobre dernier. Un « *tournant* » pour M. Prodi, « *un véritable test* » pour M. Reichlin, responsable de la commission économique du Parti communiste. Le président de l'IRI en parle avec une certaine jubilation tout en soulignant qu'il s'agit d'une « *première expérience* » visant à une « *démocratisation du capital* », mais aussi à l'ouverture d'un monde bancaire trop figé face à la concurrence internationale et aux besoins de l'industrie. La part de l'IRI dans Mediobanca sera limitée à 20 %, tout comme celle de ce « noyau dur » à l'italienne que constituent les « noms illustres » (Agnelli, De Benedetti, Gardini notamment). La vente en Bourse des autres parts, d'ici à la fin de l'année, devrait permettre l'entrée dans le capital de quelque 300 000 petits actionnaires... si les souhaits de M. Prodi sont exaucés et si la tourmente boursière se calme suffisamment pour rassurer les petits porteurs.

Au cas où l'expérience se révélerait concluante, la voie sera ouverte à un nouveau type de privatisations plus ambitieuses. Certes, la Mediobanca avait perdu de sa toute-puissance avec la tendance croissante des entreprises à financer leurs opérations sans passer par l'intermédiaire d'instituts de crédit classiques. Elle n'en restait pas moins l'archétype de la coexistence conflictuelle et complexe du privé et du public. Un pacte secret mis en place en 1955 par le non moins secret Enrico Cuccia, *deux ex machina* de Mediobanca et du monde financier et industriel italien, donnait aux actionnaires privés, disposant de 6 % des parts seulement, une influence comparable à celle de l'IRI en dépit de ses 56,9 %. « *Désormais, on ne pèsera plus les parts, on les comptera, tout simplement* », conclut, soulagé, M. Prodi, faisant allusion à l'équilibre des forces entre le public et les « noms illustres » au sein de la future Mediobanca privatisée. Avec la fin du mythe Mediobanca devrait s'affirmer une politique plus volontariste de privatisation. Excluant « *toute idéologie* », contrairement à ce qui se passe en Grande-Bretagne ou en France, elle devrait permettre à l'IRI de confirmer son redressement financier.

Un rude cheminement si l'on en croit le président de l'Institut dont le sourire gourmand s'efface soudain pour se rappeler les « *trois ans de tractations avec les partis politiques et les sociétés* » intéressés à l'avenir de la banque d'affaires. Des tractations ponctuées de « *subtils dosages, d'incompréhensions et d'équivoques* ». Entre-temps, M. Prodi aura appris à ses dépens qu'on ne joue pas impunément l'efficacité sans s'entourer de multiples précautions. La vente du groupe alimentaire SME, conclue en 1985 avec Carlo De Benedetti, président de Buitoni, et dénoncé à la demande régalienne du premier ministre de l'époque, Bettino Craxi, lui aura servi de leçon. « *Il ne s'agissait pas d'une erreur* », estime-t-il encore aujourd'hui, mais d'un « *projet prématuré* ». Une façon de reconnaître qu'il avait, au nom de la restructuration du holding, voulu bousculer un peu vite les traditions complexes du monde politico-économique italien. Le président de l'IRI en tiendra compte lors de la cession d'Alfa Romeo et lors de l'opération Mediobanca. Et, à moins d'un coup de théâtre toujours envisageable à Rome, le « *monstre* » du secteur public pourra entrer dans une période plus constructive d'internationalisation après avoir « *digéré l'assainissement des dernières années* ». C'est tout au moins ce qu'on espère au ministère de l'industrie.

Total pragmatisme

La profession de foi internationale et surtout européenne de M. Prodi est en tout cas vibrante : « *Il nous faut abandonner tout esprit de clocher et nous adapter à la face nouvelle du capitalisme européen, le grand marché de 1992, c'est demain.* » Tisser des liens avec des entreprises italiennes comme ceux – orageux – créés au sein de la Telit – cette société née d'un mariage entre la filiale Italtel de l'IRI et celle de Fiat, Telettra, pour renforcer les atouts italiens dans les télécommunications – constitue une option; rechercher des accords de coopération avec des entreprises étrangères en donnant la priorité à l'Europe en est une autre.

En fait, le pragmatisme le plus total règne dans le bureau présidentiel de la via Veneto, à Rome. Un pragmatisme imposé lui aussi par la réalité. La tactique, à défaut de stratégie véritable, du responsable de l'IRI, doit tenir compte de deux risques : les limites de la privatisation imposées par la taille même de la Bourse de Milan, incapable d'« *avaler une cascade d'opérations à la française* »; le faible nombre d'entreprises pouvant entrer dans des montages type

Un « monstre » très diversifié

POIDS lourd du secteur public italien, l'IRI dispose d'un contrôle majoritaire dans quatre cent cinquante-neuf sociétés, et minoritaire dans plus de cinq cents autres. Le plus grand conglomérat public au monde par son chiffre d'affaires (219 milliards de francs en 1986), ce holding recouvre ainsi des activités aussi diverses que la banque et l'aéronautique – civile ou militaire, – l'acier et les télécommunications, l'agro-alimentaire et la construction navale. Pour rendre cet ensemble disparate plus gérable, le président de l'IRI, M. Prodi, décide lors de son arrivée à la tête du holding, au printemps 1983, de réunir les activités sous trois têtières : industrie manufacturière, services, crédit et finance.

Deviennent ainsi leader ou holding sectoriel la Finsider pour la sidérurgie ; Finmeccanica pour l'aérospatial, les centrales électriques et les moteurs ; STET pour les télécommunications et l'électronique ; Fincantieri pour la construction navale ; SME, SOFIN, SPI pour l'agro-alimentaire. Dans les services, Italstat couvre les infrastructures, Alitalia les lignes aériennes, Finmare les transports maritimes, la RAI l'audiovisuel, Finsiel le logiciel. Le secteur finance et banque reste dominé par la Mediobanca – jusqu'à sa privatisation, – la Banca commerciale italiana, le Credito italiano, le Banco di Roma et le Banco di Santo Spirito. Au total, le holding emploie 440 000 personnes, soit 4 % de la population active italienne officiellement recensée, assure plus de 6 % des investissements nationaux et plus de 30% des dépenses en recherche et développement de l'industrie italienne.

et privatisations

et des manœuvres politiciennes. Deux hommes, le démocrate-chrétien Romano Prodi à la tête de l'IRI et le socialiste Franco Reviglio à la présidence de l'ENI, sont parvenus au cours des quatre dernières années à faire mentir les plus pessimistes ou les plus fatalistes.

Le déficit de l'IRI atteignait 133,5 milliards de francs lors de l'arrivée de M. Prodi, en 1983. Il a fait place à un excédent de 1,68 milliard en 1986 et sans doute de quelque 3,2 milliards cette année grâce à une rude restructuration. *Dans le même temps,* M. Reviglio recentrait les activités de l'ENI, lui permettant *de sortir du rouge et de passer* de 5,83 milliards de francs de pertes en 1982 à 2,18 milliards de bénéfices en 1985. Deux hommes qui, chacun à sa façon et dans le cadre très *différent des holdings qu'ils* dirigent, commencent à faire croire aux Italiens que, bien *géré, le secteur public ne rime* pas forcément avec inefficacité. Au moment même où les *règles du jeu économique* tournent à l'avantage du secteur privé.

Mediobanca ou Telit. « *Le danger est bien plus grand en Italie qu'en France de voir la nouvelle donne actuelle renforcer outre mesure le pouvoir des quelques rares géants industriels que nous ayons* », reconnaît M. Prodi.

Ce double risque, le fait même d'être nommé par le gouvernement et de ne pas disposer, comme président salarié, de la liberté de manœuvre d'un Giovanni Agnelli, explique la prudence du président de l'IRI : « *Nous avancerons progressivement et déciderons au cas par cas de l'avenir des entreprises du holding.* » Resteront contrôlés en majorité les « *monopoles naturels* » assurant un service à la population tels les transports, les *secteurs jugés stratégiques* comme l'armement ou ceux qui exigent un effort financier de recherche hors de portée du secteur privé comme l'aérospatiale. « *Il nous restera également sur les bras ce dont personne ne veut* », conclut-il dans un éclat de rire : « *le fer et l'eau* », autrement dit la sidérurgie et la construction navale. Même dans ces secteurs difficiles, M. Prodi s'avouera difficilement battu.

Il disposera en ce domaine, comme pour la restructuration du groupe, d'un volant financier appréciable. Le gouvernement en quête d'économies n'accordera plus une lire à l'IRI cette année, après avoir épongé jusqu'à 18,3 milliards de francs de pertes en 1983. *Mais il laisse à la disposition du holding* – et non du Trésor comme en France ou en Grande-Bretagne – les recettes tirées des privatisations : 19,8 milliards de francs d'ici à 1990 selon le ministre des participations d'Etat Luigi Granelli. L'endettement de l'institut – 73 % du chiffre d'affaires en 1986, contre plus de 100 % il est vrai en 1982 – s'en trouvera allégé d'autant. Mais la caractéristique de ce type d'opération est de n'avoir lieu qu'une fois... M. Prodi est parfaitement conscient que le temps lui sera compté pour prouver que les Italiens, « *les derniers à s'engager sur la voie des privatisations, ne sont pas les plus mauvais en la matière* » et sauront ne pas gâcher la vitalité dont le pays déborde pour renforcer leurs positions sur la scène internationale.

Pour gagner cette manche, le président de l'IRI aurait besoin d'un soutien politique moins mouvant que les coalitions au pouvoir. Entre les ultra-libéraux – à vrai dire peu nombreux – qui, préférant la « *main invisible du marché à la main trop visible de l'Etat* », prônent le tout privé, et les communistes qui, sans s'opposer au principe même d'une dose de privatisation, demandent, comme M. Reichlin, des choix industriels et sociaux « *solidement argumentés* », il lui faudra trouver un consensus. Mais, ainsi que le souligne M. Prodi, n'ayant pas d'« *électeurs à cajoler* » il lui reste la possibilité, en cas de coup dur, de revenir à l'université de Bologne et de retrouver ses étudiants en économie. Il gardera alors le souvenir d'une période où la mise en œuvre d'idées nouvelles lui a permis de « *beaucoup s'amuser* », autrement dit de beaucoup batailler. En attendant l'heure des bilans de la restructuration pour l'industrie et la banque italiennes. Rendez-vous dans dix ans ?

F. Cr.

Les étapes d'un redressement

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Chiffre d'affaires ...	22 588	29 004	32 939	36 887	41 133	44 902	47 600
Bilan consolidé :							
Dont secteur bancaire	– 2 400	– 2 889	– 2 610	– 2 899	– 2 280	– 849	+ 367
Dont secteur industriel	– 2 534	– 3 130	– 2 825	– 3 197	– 2 724	– 1 692	– 630
Endettement/Chiffre d'affaires	–	–	103%	98%	94%	82%	73%
Cash flow/Investissements	–	–	3%	4%	23%	43%	63%

En milliards de lires (Source IRI)

L'ENI : recentrage et retour aux sources

NOM : ENI. Surnom : « l'Hôpital ». Taille : 130 000 personnes. Fonctions : politique, sauvetage de canards boiteux et, accessoirement, énergie. Pertes : 6,9 milliards de francs...

C'était en 1982. Depuis lors, le premier groupe industriel italien n'a changé ni de nom ni de taille. Pour le reste, la mue est totale. L'« hôpital » ? « *Il est fermé, on n'admet plus de clients !* », commente un peu agacé M. Franco Reviglio. *La politique ? Oubliée,* ou du moins muselée, au profit de la finance, spécialité du nouveau président. Les canards boiteux ? Vendus ou redressés. Les pertes ? Vous avez dit pertes ? *En 1986* dans une conjoncture contraire, la maison mère a réalisé 2,45 milliards de francs de bénéfices, pour la première fois depuis... 1974 !

En trois ans, de *1982 à 1985,* la marge (cash flow) a été multipliée par quatre, l'autofinancement par cinq et l'endettement a diminué de 37 % ! Le tout à effec*tifs constants et sans renier,* au contraire, la vocation de mission nationale fixée il y a trente-quatre ans par le célèbre père fondateur Enrico Mattei : assurer l'indépendance énergétique de l'Italie.

C'est même, plus qu'une révolution, un véritable retour aux *sources. L'ENI de 1987 est,* certes, très différent de la jeune compagnie aux dents longues, aux effectifs et aux moyens limités, qui, dans les années 50, sous la *houlette enthousiaste de son créa*teur, donnait des cauchemars à toutes les multinationales du pétrole. Quinzième entreprise mondiale, le groupe et ses trois *cents filiales* possède aujourd'hui 540 millions de tonnes équivalent pétrole de réserves d'hydrocarbures dans 22 pays, fore tous les ans 243 puits et par ses achats est devenu l'un des *principaux* opérateurs mondiaux du pétrole et du gaz.

Mais il n'a déjà *presque plus* rien à voir avec le conglomérat poussif du début des années 80, boursouflé d'activités parallèles – textile, chimie, mécanique, métal*lurgie, verre, etc. – accumulées* au fil des difficultés industrielles du pays, qui semblait avoir oublié jusqu'à sa mission.

Désormais assaini, restructuré, recentré sur ses bases pétrolières, le groupe paraît avoir retrouvé, avec son identité d'origine, une fierté d'appar*tenir au secteur* public aussi neuve qu'inattendue en ces temps de libéralisme à tout crin. « *L'ENI doit rester un groupe public car sa mission première est de réduire la dépendance énergétique de l'Italie* », répète aujourd'hui M. Reviglio, non sans quelque emphase. Les bénéfices ? Indispensables aussi, bien sûr, mais seulement « *pour financer les investissements nécessaires* ». Et ils sont colossaux : 92 milliards de francs de 1986 à 1988, 16 % du chiffre d'affaires quand la moyenne des compagnies pétrolières privées n'atteint que 9 %.

C'est que la « mission » n'est pas mince. Dans une Italie presque aussi dépourvue de ressources naturelles (sauf le gaz) qu'au début des années 50, qui a raté le virage nucléaire et importe encore 80 % de ses besoins en énergie (*contre 53 % pour la France*), l'ENI demeure, et de loin, le principal pôle énergétique, fournissant à lui seul 43 % des besoins énergétiques de la Péninsule. Pré*dominant dans le gaz, dont il* assure 97 % de la distribution (avec un réseau de 19 400 km), toutes les importations et 89 % de la production indigène, le groupe *est le premier* opérateur pétrolier en Italie avec 38 % du marché et une production de 14,3 millions de tonnes dans le monde (soit environ 40 % de ses propres *besoins* et 16 % de la consommation italienne). Enfin l'ENI n'est pas absent des autres secteurs énergétiques – charbon, combustibles nucléaires et énergies nou*velles* – bien que son rôle y soit infiniment moins important (5 % environ d'un marché représentant 22 % de la consommation italienne totale).

La branche « énergie » réorganisée

Le recentrage du groupe sur ses points forts traditionnels – pétrole et gaz, – principale orientation du plan de redressement *mis en œuvre* depuis 1983, s'est accompagné d'une réorganisation en profondeur de la branche énergie, passée au peigne fin pour tenter d'éliminer les sources de pertes. *Les contrats à long terme* dans le secteur pétrolier ont été remplacés par une politique d'approvisionnement beaucoup plus souple basée sur le marché au jour le jour. *Dans le domaine* du gaz, les grands accords de fourniture internationaux ont été *révisés, notamment* avec l'Algérie. Le raffinage, qui reste un point noir, a été peu à peu réduit et modernisé, et le réseau de distribution élagué. Enfin, les autres *énergies ont retrouvé une place* plus modeste, notamment dans le *nucléaire où,* après de très lourdes pertes, un « moratoire » de fait a été appliqué.

Pris à revers l'an dernier par la chute des prix pétroliers, le sec*teur énergie n'en conserve pas* moins désormais la priorité absolue dans le groupe. En témoigne sa part dans les investissements : 78 % en 1986, alors que son poids dans le chiffre d'affaires ne représente « que » 68 %.

Extraordinaire transformation qui n'explique cependant pas, tant s'en faut, le « miracle » opéré dans la gestion de l'ENI. Car si l'énergie a bénéficié depuis cinq ans de l'essentiel des moyens, c'est le « reste » qui a fait l'objet des *efforts* de gestion et de restructuration les plus spectaculaires. Le « reste », c'est-à-dire tous les secteurs de « diversification » hétéroclites accumulés au *fil des ans* au sein du groupe, « fourre-tout » favori du pouvoir politique italien pendant quinze ans.

Dégonfler la dette

Là aussi un maître mot : recentrage. Recentrage sur les points *forts* et les secteurs présentant par rapport à la vocation première du groupe un intérêt stratégique évident (pétrochimie, ingénierie et mécanique, finance), recentrage aussi, *dans chaque branche, sur* les activités et les usines les plus performantes. Le textile, par trop étranger, a été vendu dans sa totalité de même que le verre. La *pétrochimie, profondément* restructurée et allégée, a réalisé l'an dernier des bénéfices. Elle cherche à se développer sur les secteurs porteurs (chimie fine ou de *spécialités*), *grâce à des accords* internationaux – à l'exemple de celui conclu avec l'anglais ICI, – ou des rachats de compagnies extérieures. « *Un autre grand pas sera fait prochainement pour améliorer ce secteur* », promet M. Reviglio.

Le *secteur de l'ingénierie,* comme celui de la mécanique et des machines textiles, a fait lui aussi l'objet d'efforts de productivité importants et l'ensemble a cessé de perdre de l'argent. Reste un point noir : la métallurgie. « *Nous ne sommes pas, nous ne serons jamais bénéficiaires* », reconnaît à regret M. Reviglio. Mais en quatre ans les pertes ont été divisées par trois. Recette : fermeture et concentration des usines, *investissements de productivité* et accords avec l'extérieur (l'allemand Metallgesellschaft).

La plus belle réussite du nouveau président reste toutefois la spectaculaire reprise en main des finances du groupe. Un seul *objectif : réduire l'endettement* gigantesque et *a priori* irrépressible, *sans toutefois obérer les ressources.* Une double solution : rigueur interne et appel au marché privé. En moins de quatre ans, l'ENI a récolté 4,4 milliards de francs sur le *marché* des capitaux, « *sans perdre le contrôle d'aucun actif vital* », précise son président. Mis à part le textile et le verre volontairement cédés dans leur totalité, les autres sociétés mises sur le marché ne l'ont été que pour des parts minoritaires du capital, la majorité res*tant entre les mains de la maison* mère : Saipem et Nuovo Pignone (ingénierie et mécanique), Serfi (finances), Immobiliare Metanopoli (immobilier), Italgas et Aquapotabili ont toutes désormais des actionnaires privés. Mais, même cotées en Bourse, elles demeurent dans le giron public. Et « *ce n'est qu'un point de départ* », assure M. Reviglio, « *nous avons encore suffisamment d'actifs pour récolter encore quelques milliards anciens sans en perdre le contrôle* ».

Mission accomplie ? Pas encore. Car le redressement de l'ENI reste fragile. Si certaines actions en profondeur – dans les machines textiles par exemple – n'ont pas encore produit tous leurs fruits, la conjoncture énergétique incertaine dans *laquelles évolue* le groupe ne lui facilite pas la tâche. Ainsi, après une année 1985 record et un exercice 1986 tout à fait honorable, compte tenu de la *dépréciation d'actifs* due au contrechoc pétrolier, l'année en cours s'annonce moins bonne. Le bénéfice net devrait se maintenir aux environs de 2,3 milliards de francs, mais cette fois sans dépréciation d'actifs, ce qui équivaut à une baisse de moitié du résultat. Motif : les contreperformances de l'industrie du raffinage, profondément affectée par le décalage persistant entre les cours du brut et ceux des produits, et concurrencée de plus en plus directement par les pays producteurs de pétrole eux-mêmes.

Un vrai casse-tête, commun à toutes les compagnies intégrées et qui concerne directement les gouvernements européens, assure M. Reviglio. Soudain grave, il *retrouve,* pour l'évoquer, les accents de l'homme public : « *Si la situation actuelle se maintient, on assistera à un retrait de tous les grands opérateurs intégrés multinationaux qui garantissent jusqu'ici la sécurité d'approvisionnement européen et risquent d'être remplacés par des opérateurs offrant moins de garanties : négociants ou pays pétroliers à risque.* » Une façon de souligner encore une fois le rôle stratégique de l'ENI, et... un appel du pied discret aux autorités. Indépendant, l'ENI ? De plus en plus. Apolitique ? On en est encore loin...

VÉRONIQUE MAURUS.

L'assainissement en chiffres

	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Cash flow (marge brute) ..	2 073	2 173	3 529	4 661	5 979	5 281
Bénéfice net	–301,8	–1 509,1	–1 449,1	–64,8	822,2	510
Chiffre d'affaires	33 262	34 297	38 297	44 701	46 462	33 633
Endettement	–	17 297,3	17 387	17 459	14 844	14 507

En milliards de lires (source ENI).

INDUSTRIE

Une nouvelle génération d'entrepreneurs

L'ANECDOTE a valeur d'exemple : Massimo Hilbe, industriel d'Emilie-Romagne, emploie deux cent cinquante salariés dans une entreprise de pièces détachées pour voitures. Il fabrique des pare-chocs, des ailes et des éléments de coque de n'importe quel modèle, de n'importe quelle marque et les revend ensuite dans toute l'Europe. Il est l'un de ces industriels italiens contre lesquels les foudres de la justice française se sont déchaînées, déclarant recevables les plaintes déposées par les constructeurs de l'Hexagone.

Son activité n'est pas déterminée par l'innovation technologique, la compression des tôles à froid étant une science aussi ancienne que maîtrisée. En revanche, elle nécessite de lourds investissements financiers pour une PME : la mise en œuvre d'une nouvelle forme de pare-chocs coûte quelque 800 millions de lires, quatre fois moins cependant que les fonds immobilisés par un grand constructeur pour en fabriquer deux mille par jour pendant trois ans. Cette souplesse, jointe à une structure commerciale hautement performante, lui a longtemps permis de tenir le haut du pavé en Allemagne et en France, ses principaux marchés.

L'économie souterraine

Puis la concurrence est venue des Espagnols et des Portugais dans les années 70 et, depuis cinq ans, des Asiatiques de Taïwan et de Corée du Sud, qui exportent l'intégralité de leur production aux Etats-Unis à des prix moitié moindres des siens. A cela s'ajoute, dit-il, un raidissement des constructeurs français, qui cherchent à protéger leurs activités en brevetant leurs pièces détachées, un comportement que M. Hilbe assimile à une entrave à la libre concurrence. L'anecdote est exemplaire des difficultés rencontrées ces derniers mois par les PME italiennes. Depuis longtemps, le patronat de la péninsule crie à la perte de compétitivité en premier lieu dans l'habillement, la petite mécanique et l'électronique, qui sont les points forts du *made in Italy*.

Cette perte de compétitivité résulte de coûts de production plus élevés que ceux des concurrents européens. Cette attitude revendicative du patronat – avec un soutien de l'Etat à l'exportation ou une dévaluation de la lire, disent en substance les PME – peut surprendre l'observateur habitué à prendre le modèle italien comme exemple de dynamisme et d'efficacité. Elle traduit cependant une évolution fondamentale du système qui s'est opérée en quinze ans.

Au début des années 70, la CENSIS – un organisme d'études sociologiques de bonne réputation – révèle l'importance de l'économie souterraine. Des régions entières, comme la Molive ou les Marches, deviennent en peu de temps des bastions de l'électronique ou de la mécanique de précision grâce au travail de centaines de petites unités familiales de production disposant des techniques les plus modernes. Une activité qui n'est naturellement déclarée ni au percepteur ni à l'inspection du travail.

Quinze ans plus tard, l'Institut central de la statistique (ISTAT) tentera de chiffrer l'ampleur de cette économie au noir en réévaluant de 16,7 % le revenu national pour 1982. Cette réévaluation, même incomplète, témoigne de l'activité soutenue des PME quand elles travaillent directement pour leur compte ou en sous-traitance pour la grande industrie.

D'autres exemples de ce dynamisme : telle firme de Milan employant trente salariés livre directement du matériel à la NASA. Telle autre est devenue leader mondial de vente des machines d'embouteillage des échantillons commerciaux (tubes, petits flacons). Ces PME occupent encore une place importante dans l'économie nationale : en dix ans, les entreprises de moins de 1 000 salariés sont passées de 490 983 à 593 183, soit un progrès de 21 %. Dans le même temps, elles ont créé quelque 600 000 postes de travail et employaient 5 845 000 personnes en 1981.

Ces entreprises sont concentrées dans l'industrie traditionnelle (agro-alimentaire, textile, peaux et cuir, bois, papier et gomme), mais les plus dynamiques, en termes de progression du chiffre d'affaires aussi bien que de création d'emplois, ont été celles de la transformation des métaux et de l'industrie mécanique : 120 000 au total. Leur nombre a augmenté de 43 % en dix ans. D'une manière générale, les plus performantes, selon une intéressante étude de l'organisation patronale La Confindustria, sont celles employant moins de 99 salariés. L'augmentation des entreprises de taille moyenne – chose du reste bien compréhensible – a été plus lente (+ 5,8 % en dix ans) dans tous les secteurs d'activité, mais surtout dans le bâtiment, l'industrie des moyens de transport et de la bureautique. Dans l'habillement et la chaussure, leur nombre a même régressé, signe de fortes concentrations.

La nouvelle carte du pouvoir économique illustre la revanche de la grande industrie et la nécessité pour les PME d'une spécialisation plus fine

L'heure des « oligopoles »

Les PME représentent encore aujourd'hui 56 % de l'activité industrielle. Elles sont toujours un élément de dynamisme comme le prouve le solde net de créations d'entreprises, fort de 160 000 PME en 1986. Un record pour un pays européen et un chiffre supérieur dans l'absolu au solde de créations d'entreprises aux Etats-Unis. Les PME doivent ce dynamisme à leur mobilité et à leur souplesse d'adaptation. A une évasion fiscale massive et aux aides de l'Etat. En revanche, le coût du travail et le loyer de l'argent ont fortement compressé leurs marges bénéficiaires, au point qu'elles ont aujourd'hui perdu leur *« force propulsive »*, selon une expression empruntée au leader communiste Enrico Berlinguer.

Le constat est de Romano Prodi, un grand manager qui préside, depuis 1983, aux destinées du holding public IRI (Institut pour la reconstruction industrielle) : *« Après avoir fait accomplir dans les années 70 un grand saut de productivité à l'Italie et sauvé le pays, la PME a perdu son rôle de protagoniste au profit de la grande industrie. »* Un phénomène qu'il déplore avant d'exhorter les PME à s'adapter aux conditions nouvelles du marché : *« Finie la stratégie de la diversification du portefeuille. C'est maintenant l'heure des oligopoles. Il faut être spécialisé sur son créneau. Qui aurait pu imaginer il y a dix ans qu'on puisse faire cinq milliards de francs de vente simplement dans les chaussures de footing ? Faute de ce recentrage, on risque bien de n'avoir plus rien à laisser à ses enfants. »*

C'est pourquoi, si le premier miracle économique des années 60/70 dans une société encore fortement teintée d'archaïsmes ruraux avait été tout naturellement placé sous le signe de l'initiative privée, le deuxième miracle économique est fondé sur l'investissement, la restructuration et la concentration de l'activité et des segments porteurs.

Il n'est pas étonnant, dans ces circonstances, que cette période, qui marque véritablement l'entrée de l'Italie dans le monde moderne, soit placée sous le signe de la grande industrie. 1980 a été l'année charnière de cette nouvelle époque, et Fiat, le premier groupe privé d'Italie, en a été le protagoniste.

Deux événements cette année-là chez « Mamma Fiat » comme l'appellent familièrement les Italiens : d'une part, la fameuse « marche des 40 000 » le 14 octobre, au trente-quatrième jour d'une grève particulièrement dure. Cette « marche des 40 000 » employés de Fiat (sur 140 000) en faveur de la reprise du travail a marqué la fin du conflit puis le recours massif au chômage technique largement pris en charge par l'Etat. Des événements qui ont constitué le point de départ d'une restructuration qui a ébranlé les acquis sociaux de 1976 dans l'ensemble de l'industrie. D'autre part, la sortie de la Panda, qui devait marquer le début de l'aventure technologique du groupe turinois, avec un renouveau complet des gammes en moins de cinq ans et le développement robotique sur les chaînes.

Entre grandes familles

Reste à savoir si les grands groupes privés se trouvent désormais en position de monopole en Italie, unique pays de la CEE à ne disposer d'aucune réglementation sur les concentrations d'activités. Le débat fait rage sur l'opportunité d'une loi antitrust, souhaitée par les socialistes de Bettino Craxi, qui visent directement Fiat. Il est vrai que depuis l'intégration d'Alfa Romeo voulue par l'Etat, accueillie comme un moindre mal par les syndicats, Fiat est effectivement devenu l'unique grand constructeur automobile de la péninsule. Giovanni Agnelli fait valoir que cette concentration est indispensable pour se mesurer à une concurrence internationale exacerbée sur le marché de l'automobile. Il passe pudiquement sous silence ses intérêts dans la presse et l'édition, qui, selon certains, iraient bien au-delà du maximum autorisé par le législateur. Dans leur secteur d'activité respectif, le chimiste Montedison, Pirelli, spécialiste du pneu et du câble optique, et Ferruzzi, le petit géant italien de l'agro-alimentaire, ne procèdent pas autrement.

En l'espace de cinq ans, la carte du pouvoir économique de l'Italie s'est épaissie. En 1985, quelques pôles : Fiat, bien sûr, avec ses satellites IFI, SNIA et Gemine, puis Montedison, Pirelli, Fininvest de Silvio Berlusconi, les assureurs Ras et Generali, Italmobiliare de Carlo Pesenti et les deux fleurons de Carlo De Benedetti, Olivetti et la CIR. Sans compter les trois groupes publics : ENI, IRI et EFIM. Deux ans plus tard, des astres sont apparus au firmament de ce planétarium. Ce sont, entre autres, la SAI de Salvatore Ligresti, le holding des frères Benetton, le groupe Inghirami, le holding financier de Giovanni Arvedi, la GIM de Luigi Orlando, qui vient de s'associer avec Pechiney dans le traitement des cuivres, et surtout Raul Gardini, l'agressif président de Ferruzzi, qui détient désormais 40 % de Montedison.

Dans le même temps, les grandes familles resserrent leurs alliances : dernier exemple en date : Carlo De Benedetti et l'administrateur délégué de Fiat, Cesare Romiti, entrent au conseil d'administration de Pirelli SPA avec chacun 5 % du capital en poche. Leopoldo Pirelli s'apprête à en faire autant dans la COFIDE, le holding financier du président d'Olivetti.

Ces alliances entre grandes familles, le resserrement et l'épaississement du tissu industriel, ce que le CENSIS dans son jargon sociologique appelle *« la génération des sous-systèmes »*, enfin l'apparition de capitaines d'industrie sachant regarder au-delà des Alpes et penser leurs marchés en termes globaux, sont autant d'atouts pour ce pays. L'Italien est tenace : ce qui vaut pour le petit chef d'entreprise vaut pour les grands managers. L'impression prévaut que l'ère des aventuriers qui causèrent la ruine de la chimie et de la haute finance dans les années 70 est révolue. Des accidents, des rechutes, sont toujours possibles. La réputation de tel ou tel manager souffre encore de rumeurs invérifiables. Mais le sentiment général qui se dégage de ce monde industriel est celui d'un pays riche, entreprenant, imaginatif. Pour la France, un concurrent plus redoutable que jamais.

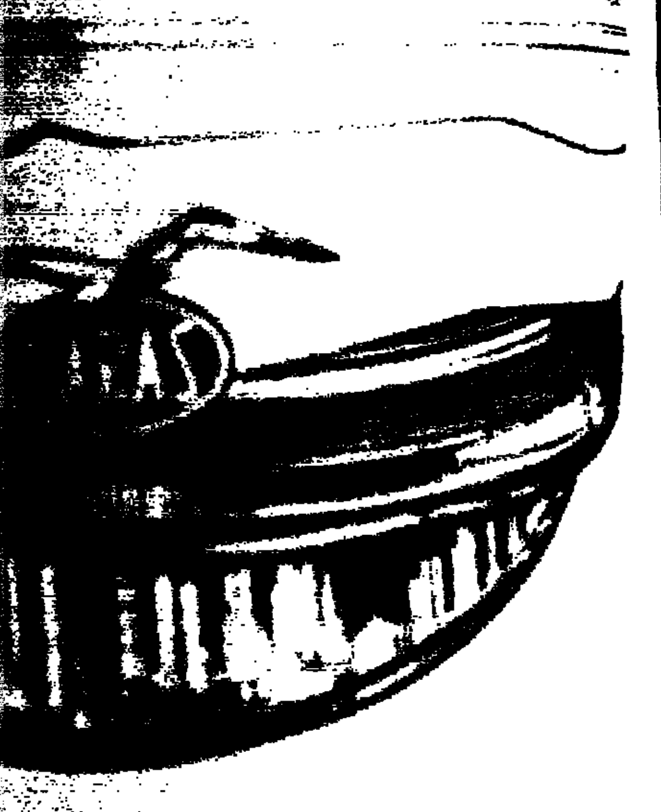
YVES SIMON.

trepreneurs

OLIVETTI. UNE EXPERIENCE PROFITABLE.



Le système Borsamat Olivetti fournit à la Bourse de Milan une information continuellement actualisée.



La plus grande raffinerie de la Méditerranée à votre service

En 1986, les revenus du Groupe Olivetti avoisinaient les 7.317 milliards de lires, soit une hausse de 19,2% sur l'année précédente. Le revenu net s'est élevé pour sa part à 565,5 milliards de lires en hausse de 12,3%.

Le Groupe a terminé l'année avec, pour la première fois, un bénéfice financier de 407,4 milliards de lires, les actions des porteurs passant de 2280 milliards de lires en 1985 à 3154 milliards.

Ces résultats surviennent après plus de 8 années de croissance ininterrompues pour le Groupe, et ce, dans un domaine d'activité caractérisé par des fluctuations cycliques de plus en plus rapides.

UNE SUPREMATIE EUROPEENNE: Olivetti est le leader européen en informatique, exportant 73,2% de sa production sur ce marché en 1986. Cette position de leader conduit Olivetti à aller constamment de l'avant dans le domaine de la recherche.

DES ALLIANCES STRATEGIQUES: Olivetti est un groupe dynamique. Et pour développer encore son expansion, il n'hésite pas à faire des alliances stratégiques qui lui garantissent l'accès et la participation à de nouvelles technologies.

Effectuées dans une période déterminante, ces alliances influeront considérablement l'avenir des marchés mondiaux.

TOURNE VERS L'UTILISATEUR: Le succès des produits Olivetti a toujours été reconnu car chacun d'entre eux a été conçu pour satisfaire les besoins réels de l'utilisateur.

En effet, c'est à partir de la connaissance des problèmes et des attentes des utilisateurs que peuvent être développées des solutions nouvelles et créatives. En 1986, le haut niveau d'investissement dans l'automatisation de la production s'est poursuivi, s'élevant ainsi à 414 milliards de lires.

Avec un total de 391 milliards de lires, les investissements en recherche et développement ont, eux, augmenté de 37,7%.

Olivetti c'est une expérience profitable.

Ing. C. Olivetti & C., S.p.A., Via Jervis 77, 10015 Ivrea (Italie)
Investor Relations - Corporate Finance Dept. - Tel. (39-125)521116/522661

olivetti



INDUSTRIE

Un symbole, le système Benetton

Les classements des grandes fortunes effectués chaque année par différentes revues américaines mettent désormais les Benetton dans les cinq premiers rangs pour ce qui est de l'Italie avec des centaines de millions de dollars. Voilà qui peut laisser rêveur si l'on sait qu'il y a un quart de siècle, Luciano, l'aîné, était un petit représentant en textile faisant sa tournée à bicyclette si l'on en croit une légende désormais bien ancrée — Juliana, la sœur, dessinait quelques modèles pour des amies — Gilberto, aujourd'hui président du groupe, était à peine majeur, et Carlo, désormais responsable de la production, n'était qu'un adolescent.

LA première surprise pour qui se rend dans leur fief en Vénétie est de constater qu'ils ne sont même pas installés à Trévise, comme on l'a dit, toujours un peu rapidement, mais à Ponzano, une grosse bourgade de six mille habitants située à une dizaine de kilomètres du chef-lieu de la province. C'est là que le père des Benetton exerçait sa modeste activité commerciale : il vendait des pièces détachées pour camions. C'est là qu'est née en 1965 la première usine de tissage de la laine du groupe. C'est là, dans un bel édifice du XVIIe siècle, la villa Minelli, restaurée avec ses dépendances, qu'est installé aujourd'hui le siège social de la SA Benetton ; une rue de Ponzano dont les habitants ne connaissent même pas le nom, mais qui est le cœur d'un empire industriel aujourd'hui présent sur les cinq continents, et dont les pull-overs, entre autres, sont quasiment devenus le symbole du « made in Italy », exposés dans des magasins au « look » inimitable.

Le premier secret de la firme

Les trois usines italiennes de la firme actuellement en opération sont réparties dans trois agglomérations proches : Castretta pour la laine, Villorba pour le coton et Cusignano pour la confection. Evidemment très automatisées, elle emploient environ huit cents personnes. On est bien loin des machines à tricoter des débuts, rachetées à la casse pour cause de faillite par Juliana. Mais ce n'est pas là le cœur des choses. La production Benetton proprement dite vient de quelque quatre cent cinquante petites et moyennes entreprises réparties sur tout le nord de l'Italie et qui emploient environ vingt-cinq mille personnes. Cette *décentralisation, c'est le premier* secret de la firme. Les trois unités autour de Ponzano ont essentiellement pour tâche les opérations concernant la teinture, la coupe et le contrôle de la qualité. Le « tricotage », l'assemblage, le finissage et le repassage sont confiés aux entreprises extérieures, c'est-à-dire que les PME procèdent à 80 % de la production, la grosse cavalerie, en somme ; les trois unités proprement Benetton se voient réservée une part quantitativement bien inférieure du travail, mais ce sont aussi les opérations les plus décisives pour ce qui concerne l'image de la marque. « *C'est ça, notre fameuse flexibilité : il est impossible de gérer 30 000 personnes* », nous explique Mme Paola Innocente, responsable des relations extérieures de la firme.

Ce système reporte évidemment vers l'aval, sur des firmes employant une cinquantaine de personnes en moyenne, le soin de gérer les à-coups d'une production en hausse constante pratiquement depuis sa création, avec notamment une croissance annuelle de 20 % depuis 1984. Mais comment est assurée la nécessaire homogénéité de la production ? Tout simplement par la fourniture aux sous-traitants de modèles automatisés des différents éléments constitutifs de chaque vêtement. De même, aux usines travaillant à l'étranger sont fournis des modèles informatisés de couleurs permettant de produire, nous a-t-on assuré, malgré notre incrédulité, sept millions de nuances.

Mais ni cette fameuse gamme ni ce style décontracté qui est la caractéristique de la griffe ne suffiraient à expliquer sa position de premier fabricant de vêtements en Europe, un chiffre d'affaires tournant désormais autour de 6 milliards de francs l'an, un taux d'exportation de 65 % — sans oublier un bénéfice net de 10 % !

L'autre trait de génie, le véritable, disent certains, c'est le mode de distribution mis au point dans les années 70. Alors que reviennent à Juliana les mérites de l'invention dans la production, le choix des laines et, en partie, des couleurs, c'est Luciano qui a mis au point le « *negozio democratico* » (littéralement : la boutique démocratique). Partant de l'expérience d'un premier magasin ouvert à Belluno (petite ville vénète), à une cinquantaine de kilomètres au nord de Trévise, on mit au point un mode plus détendu de faire le commerce des tricots : on entre, on touche, on soulève, on achète ou non, et rien de tout cela ne dérange la vendeuse. Ce modèle « relaxé » est désormais si totalement entré dans les mœurs qu'on en oublie l'originalité initiale. Les prix sont calculés au plus juste, même s'il entre aujourd'hui dans la politique de la marque de proposer aussi des gammes de modèles nettement plus coûteux.

Des quelque quatre mille cinq cents points de vente existant dans une cinquantaine de pays, à peine vingt-cinq sont propriété de la société. Les autres ne sont pas pour autant en franchise (1) avec le fabricant : celui-ci ne perçoit pas de « royalties » (redevances) sur les articles vendus, mais son simple bénéfice commercial. En échange, les gérants s'engagent à ne vendre que « du » Benetton, à accepter l'un des trois ou quatre modèles d'ordonnancement et de gammes de couleurs prescrits pour toutes les boutiques. La maison mère, elle, choisit ses points de vente dans les lieux le plus sensibles dans toutes les villes où elle entend être représentée. Elle dispose ainsi de six cents boutiques en France, huit cent cinquante aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande, au Qatar, en passant par Taiwan et le Japon, et même à Belgrade, Prague, Budapest, Sofia et Berlin-Est.

Aux quatre coins du monde

Le dernière originalité, et certes pas la moindre, de la maison de Ponzano est sa très grande souplesse commerciale. Soixante-quinze agents répartis dans le monde communiquent en permanence à la firme les évolutions des goûts qu'ils sont à même de percevoir dans leur secteur géographique. Sur ces bases, la « centrale » élabore deux collections annuelles dans chacune de ses trois gammes : adolescents (0-12), jeunes gens (Benetton) et « Temps libre pour jeunes cadres » (Siseley), proposant une palette de quarante couleurs selon les articles (tricots, jeans, chemises, écharpes, etc.).

Sur la base de cette proposition, chaque boutique aux quatre coins du monde fait sa commande. Aussitôt que celle-ci est reçue, les machines se mettent en marche. Aucun stock, on produit seulement sur l'ordre du client, explique-t-on fièrement à Ponzano. Lorsque la commande est exécutée, elle est mise en boîtes ou en mallettes et transite instantanément ou pour un bref stockage dans un immense magasin de près de 2 hectares récemment aménagé à Castretta et entièrement automatisé. Un impressionnant système robotisé de 20 mètres de hauteur porte, selon les ordres de censeurs optiques, les paquets en fonction de leur taille dans des compartiments différents du magasin : trois cent mille peuvent ainsi être stockés en même temps à la vitesse de trois mille à l'heure.

Les mêmes énormes instruments peuvent, réciproquement, à l'aide de lecteurs lasers reliés à l'ordinateur de gestion aller « dénicher » dans son logement tel colis réclamé par telle boutique, s'en saisir et le porter jusqu'au tapis roulant et, de là, au camion prêt au départ. « *Compte tenu du prix de location à Madison Avenue ou Faubourd Saint-Honoré, vous admettrez qu'il est plus intéressant que nous gardions les articles en stock ici, à la campagne, jusqu'à l'ultime moment* », nous explique Mme Innocente.

Importante diversification

Et c'est ainsi que Luciano Benetton et ses frères, selon la publicité gratuite que lui a proposée l'American Express (« *Nous n'avons rien demandé* »), nous « *en font voir de toutes les couleurs* » et que nous l'avons « *toujours sur le dos* » ! Pas étonnant dès lors que la société ne sache littéralement plus quoi faire de ses sous et ait entrepris une importante diversification dans les activités de leasing, factoring (escompte), assurance, banque, dont le président Luciano — cinquante-deux ans, cheveux fous d'artiste bohême, mais lunettes cerclées d'homme d'affaires retors — viendra faire part à Paris, le 3 décembre prochain, lors d'une conférence de presse à grand spectacle, comme il l'a déjà fait récemment à Tokyo et ailleurs.

J.-P. C.

(1) Relations commerciales contractuelles selon lesquelles le responsable d'un magasin utilise, à des conditions très strictement définies, une « enseigne » prestigieuse dont il retire certains avantages (conseils, installation, comptabilité...) moyennant généralement un « droit d'entrée » et une « rémunération » versée à la centrale en pourcentage du chiffre d'affaires.

AGRICULTURE

Un secteur morcelé pour la compétition

« LE *meilleur et le pire* » : cette définition, à la manière d'Esope, est spontanément appliquée à l'agriculture italienne par plusieurs interlocuteurs nationaux ou étrangers. Un portrait conforme à la réalité. Une réalité qui englobe la plaine du Pô, cultivée « *comme un delta chinois, mais avec les dernières techniques américaines* », selon le mot d'un journaliste spécialisé, les collines de l'Ombrie, où pousse fort rentablement l'olivier, mais aussi la Calabre sèche, terre privilégiée de la minuscule exploitation familiale, encore en partie attachée au dix-neuvième siècle.

Attention cependant à ne pas simplifier à l'excès ! Le meilleur et le pire, cela ne signifie pas obligatoirement le meilleur au nord et le pire au sud, comme il arrive ici en tant de domaines. Car on peut aussi trouver, par exemple, aux portes de Rome — une métropole à maints égards méridionale — des étables où des vaches donnent 8 000 à 9 000 kilos de produits laitiers par an ; dans la banlieue de Naples, des productions maraîchères ou des tomates à haut rendement ; en Calabre, des exploitations d'agrumes irriguées et très bien tenues ; et, dans les Pouilles, la première viticulture du pays, par la quantité à tout le moins. Réciproquement, il est certes peu de recoins de la grande plaine lombardo-émilo-venète où ne prévale la culture intensive et hautement mécanisée ou celles, plus récentes mais en plein « boum », du soja (*voir encadré*) ou des fruits, sans oublier les plus exotiques comme ces kiwis dont la péninsule est devenue, en quelques années, un des trois premiers producteurs mondiaux.

M. Stefano Wallner nous reçoit dans sa serre de Ca'Macici, aux environs de Vérone — 138 hectares de pêchers, pommiers, poiriers et de maraîchage, avec soixante-dix ouvriers. Une grosse exploitation, selon les critères italiens, et très moderne. M. Wallner est aussi, à quarante-six ans, le président de la Confagricoltura, une organisation qui regroupe sept cent mille entreprises agricoles dans un pays où trois millions de personnes, soit 11 % de la population active, sont encore chefs d'exploitation.

Les boulets du passé

Pour M. Wallner, l'agriculture italienne traîne encore beaucoup de boulets d'un passé point si ancien. Le principal est certainement le nombre encore excessif de paysans, malgré un exode rural considérable : 5 millions de personnes ont quitté la terre de 1950 à 1980 ; le pourcentage des emplois agricoles est passé, durant la même période, de 40 % à un peu plus de 10 %. Ces chiffres donnent la mesure des bouleversements survenus dans la péninsule en quelques lustres. Pourtant, la persistance d'un nombre élevé de cultivateurs (3 millions) dans un pays où huit régions sur vingt (toutes au sud, ainsi que les deux îles) concentrent plus de 15 % de leur main-d'œuvre active dans l'agriculture ne peut certes pas être considérée comme une situation satisfaisante, même si dans le Centre et le Nord ce même pourcentage tombe à 7,5 %, un chiffre presque européen.

Se retranchant prudemment derrière l'affirmation d'un ancien ministre de l'agriculture, Giuseppe Medici, M. Wallner avance, pour les années 90, le chiffre maximal de 500 000 exploitations comme le plus souhaitable pour l'Italie. « *La superficie moyenne de chacune de nos unités est aujourd'hui de 5 hectares. Nous devons avoir pour objectif la superficie européenne, en moyenne actuelle de 17 hectares. Mais, dès aujourd'hui, 10 % des exploitations contribuent pour les deux tiers à la formation du produit agricole brut du pays.* »

Ce morcellement excessif, véritable plaie de la péninsule, est, lui aussi, un résultat du passé. Paradoxalement, la réforme agraire de 1950, certes inévitable en raison de l'existence, au sud surtout, de latifundia dépassant parfois 10 000 hectares, a contribué à cette atomisation. Et la loi foncière visant alors à protéger les fermiers et les métayers continue aujourd'hui, dans une situation totalement différente, à « *geler* » les terres tant leur location est peu rentable, voire pénalisante pour les propriétaires. Presque tout le monde aujourd'hui est d'accord pour constater que cette situation va à l'encontre de la nécessaire rationalisation de la taille des entreprises agricoles. Mais, en Italie, il s'écoule toujours beaucoup de temps avant que les forces politiques parviennent à concrétiser une entente.

Autre legs pesant du passé : les aides publiques prennent plus souvent la forme de dépenses d'assistance à des fins électorales que d'investissements. Ce saupoudrage tend évidemment à perpétuer au-delà du raisonnable une



et mal armé internationale

forme d'agriculture non rentable, notamment dans le Sud, au détriment d'une production plus moderne, plus capitalisée, dont le cœur resterait évidemment la plaine du Pô. Inefficacité de l'appareil fréquemment incapable de dépenser les crédits votés ; vétusté des infrastructures et notamment du réseau de transport ; rareté de l'eau, emprise de la Mafia et de la Camora : autant de phénomènes qui expliquent, selon le mot du président de la Confagricoltura, qu'il soit *« plus facile d'être entrepreneur agricole à Vérone qu'à Reggio de Calabre »*.

A l'heure où l'Italie commence à se préoccuper sérieusement d'un déficit agro-alimentaire presque équivalent à celui de l'énergie (12 000 milliards de lires, soit 60 milliards de francs en 1986), quelques bons esprits s'interrogent sur la possibilité de continuer longtemps encore sur la voie du clientélisme agricole. *« La plaine du Pô, ce paradis terrestre de notre pays, ne peut pas résoudre à elle seule la question de l'insuffisante production globale italienne »*, observe M. Wallner.

Une concurrence croissante

La péninsule est étroite : sa superficie cultivable avec tant de montagnes est de moitié inférieure à celle de la France, et ses plaines représentent 21 % seulement du territoire. Faire avancer rapidement les structures foncières devrait, dès lors, être un mot d'ordre en Italie. Or l'opinion, y compris chez une partie des professionnels, y est encore mal préparée ; l'assistance technique a subi ici les mêmes retards que tout ce qui vient de la puissance publique.

A vue humaine donc, la plaine du Pô, déjà admirablement exploitée, ne résoudra pas l'irritant problème du déficit agro-alimentaire du pays (30 milliards de francs en 1986 uniquement pour la viande et le lait !). C'est du reste de la péninsule que devrait venir l'effort supplémentaire non vers l'inimaginable autosuffisance, mais pour d'importants compléments de production. Or c'est là le domaine des cultures dites *« méditerranéennes »* et, sur ce sujet, à Rome, on est très amer envers Bruxelles. En clair, l'Italie tout entière a l'impression, sinon la conviction que la politique agricole commune est un instrument au service prioritaire de l'Europe du Nord.

On veut bien ici reconnaître, à contre-cœur, qu'à partir de 1975 (année de la mise en place, sous l'impulsion du ministre italien M. Marcora, de véritables instruments de soutien aux productions méditerranéennes, vins, huile d'olive, tabac, coton, etc.) l'agriculture de la péninsule a progressé sur quasiment tous les fronts et que, dix années durant, le « retour budgétaire net » de la CEE en faveur de l'Italie a augmenté jusqu'à atteindre, en 1985, le chiffre record de 10 milliards de francs.

Hélas ! depuis trois années, la situation s'est fortement dégradée. L'augmentation de la part de TVA prélevée par le budget communautaire n'a pas été compensée par des retours, la stagnation des prix méditerranéens a été, assure-t-on ici, plus draconienne que celle de leurs homologues continentaux. L'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE a créé une vive concurrence sur certaines productions traditionnellement fortes de l'Italie, à commencer par le vin.

Les accords passés avec les pays tiers riverains au sud de la Méditerranée ont accru la compétition par rapport à d'autres produits péninsulaires, tels les agrumes ; enfin, le conflit commercial lancé en 1985 par les Etats-Unis en représailles à cette nouvelle concurrence de la CEE sur les marchés internationaux a touché avant tout l'Italie : c'est sur les pâtes, en effet, que Washington avait décidé des super-droits de douane, et c'est par une augmentation des contingents américains... d'agrumes vers la CEE que cette guerre douanière s'est finalement réglée. Toute cette affaire a été évidemment ici fort mal prise.

Cette grande déception nationale ne va certes pas jusqu'à une remise en cause de l'intégration européenne. De bons observateurs remarquent pourtant qu'on ne semble pas s'inquiéter ici outre mesure de l'échéance du marché unique en 1992. Or cet élargissement de l'espace commercial devrait frapper de plein fouet un secteur en relation directe avec l'agriculture, l'industrie agro-alimentaire, qui est encore l'apanage d'une myriade de petites entreprises peu susceptibles de se moderniser par elles-mêmes *(voir encadré)*.

JEAN-PIERRE CLERC.

L'agro-alimentaire attire les grands de l'industrie

EN Italie, pour qu'une affaire soit décrétée sérieuse, il faut que *« les gens de Fiat »* aient manifesté d'une façon ou d'une autre leur intérêt à son propos ! Eh bien, depuis 1987, l'agro-alimentaire est ici réputé un *« business »* sérieux. A deux reprises cette année en effet les *« Turinois »*, comme on les appelle, ont manifesté l'importance qu'ils attachaient à ce secteur, en alliance, à chaque fois avec le groupe alimentaire français BSN-Gervais-Danone. En janvier ce fut la prise de participation majoritaire du groupe Sam Gemini des eaux minérales italiennes avec notamment la fameuse Ferrarelle. Le 10 septembre les relations entre M. Agnelli et le groupe de M. Antoine Riboud devenaient plus étroites par une prise de participation croisée entre BSN-Gervais-Danone et l'IFIL, une autre holding chargée de diversifier les placements des Turinois, présidée par M. Umberto Agnelli, frère du patron de la Fiat.

A vrai dire les Agnelli ne sont pas les premiers industriels et financiers, naguère totalement étrangers au secteur agro-alimentaire, à s'y intéresser désormais. Ils avaient été précédés par M. Carlo de Benedetti qui, en 1984, avait *« soufflé »* Buitoni précisément à M. Antoine Riboud. Le patron d'Olivetti est en outre en procès avec rien moins que l'Etat dans ses divers avatars (ministère des participations et Institut pour la reconstruction industrielle) afin de lui reprendre la grande holding agro-alimentaire publique SME, qui lui avait été promise en 1985, puis sitôt déniée. La justice devrait se prononcer en dernière instance avant la fin de l'année.

Ces nouveaux venus s'inscrivent sur un marché où brillent déjà quelques astres de première grandeur, très spécialisés quant à eux, tels le groupe Ferruzzi qui a dans son escarcelle l'Ericania, énorme producteur de sucre, ainsi que la société Huile et Riz de Barilla, numéro un européen pour les pâtes.

Il est à prévoir que dans les années qui séparent l'Italie du marché unique européen de 1992, ces quelques grandes firmes guideront une gigantesque réorganisation dans un secteur aujourd'hui totalement atomisé.

Les milliers de petites entreprises, souvent à base familiale, y ont traversé les difficiles années 70 plus aisément que les grandes, empêtrées dans des conflits sociaux et des difficultés de toutes natures. Elles ont également profité de la reprise générale de 1983 à 1987. Mais elles sont sous-capitalisées, et peu à même de faire elles-mêmes les investissements de modernisation qui s'imposent. Beaucoup tomberont vite dans l'escarcelle des géants.

Il n'est pas indifférent non plus de savoir que certains de ces *« grands »* intéressés à l'industrie agro-alimentaire sont aussi présents dans la distribution, un domaine où l'Italie est également à la traîne en Europe, avec une centaine de milliers de minuscules points de vente et de rares grandes surfaces. Ainsi le groupe Ferruzzi, devenu majoritaire dans la Montedison, n'est-il pas, par ce biais, sans influence sur la Standa, une chaîne de distribution très importante pour ce qui est de l'alimentation, présente dans toutes les villes italiennes.

J.-P. C.

Le « boom » du soja

LE seul véritable « miracle » économique italien des années 1980 n'est pas industriel mais agricole : c'est le « boom » de la production du soja. En 1981, 300 hectares de cette légumineuse étaient cultivés dans la péninsule ; à la fin de 1986, la superficie correspondante était de 245 000 hectares. Avec sa production, l'an dernier, de 833 000 tonnes (un quasi-centuplement en cinq ans), l'Italie est désormais, et de loin, le premier producteur européen et le cinquième mondial (après les Etats-Unis, le Brésil, la Chine et l'Argentine) de cette plante. Les rendements sont en outre les plus élevés du monde avec 30 quintaux en moyenne par hectare.

Cette réussite indéniable est associée à un nom devenu ces derniers temps fameux bien au-delà des frontières nationales : celui du groupe Ferruzzi, sis à Ravenne, cette belle cité romagnole jusque-là surtout célèbre pour ses mosaïques. C'est lui, en effet, qui a effectué les études préalables, convaincu cent mille agriculteurs de la Vénétie, du Frioul, de la Lombardie et de l'Emilie-Romagne de se lancer dans cette production et qui en triture l'essentiel (près des trois quarts) dans les installations de sa filiale Huiles et riz.

Ferruzzi a conduit cette opération avec les immenses moyens qui sont les siens, ceux d'une multinationale de l'agro-alimentaire disposant de 1 million d'hectares de terres de part et d'autre de l'Atlantique. C'est sur une de ses fermes américaines précisément, l'Open Grounds, une propriété de 18 500 hectares située en Caroline du Nord — sur le parallèle de la plaine du Pô ! — qu'ont été faites, au tournant des années 70 et 80, les premières expérimentations, la mise au point de semences et de méthodes culturales, nous explique à Ravenne M. Carlo Tarsia in Curia, chargé des relations extérieures du groupe. Puis on a transféré cet acquis sur l'une des fermes du groupe, la Torvis, 5 000 hectares bonifiés, il y a un demi-siècle, dans la province d'Udine (Frioul).

Le terreau humain

Les résultats ont été assez encourageants pour passer à la phase suivante : convaincre ces myriades d'agriculteurs qui allaient être les véritables artisans de la production. Le terreau humain, à vrai dire, était préparé. L'une des filiales du groupe, l'Eridana, est le leader en Italie du raffinage du sucre à partir de la betterave. Ainsi des relations existaient-elles de vieille date entre la firme et les cultivateurs. Celle-ci avait, dans les années 70, progressivement convaincu ceux-là d'adopter plutôt certaines variétés dont l'industrialisation est pour elle plus aisée — au point de leur fournir elle-même les semences. Il a donc suffi d'adapter ce modèle de relations convaincantes, qui doit beaucoup à la personnalité entraînante du président du groupe, M. Raoul Gardini, au cas particulier de la nouvelle culture pour que l'affaire démarre de façon véritablement exponentielle : le soja en effet pouvait parfaitement s'insérer dans le cycle rotatif le plus classique de la plaine du Pô, maïs-blé-betterave, y apportant même, de par ses particularités phyto-biologiques, un enrichissement du sol en azote (1). Simplement, l'assolement triennal devint donc quadriennal. Le groupe a passé un contrat avec chacun des intéressés, aux termes duquel il s'engage à prendre toute leur production. Culture simple — un binage entre semailles et récolte, — rendement garanti : la formule a bien entendu fait florès.

Chaque année, en septembre, depuis quatre ans, une sorte d'immense « jamboree » de la profession a lieu à la ferme de Tarviscosa où sont examinés les problèmes du moment. Les 19 et 20 septembre, la question à l'ordre du jour parmi les quelque trente mille paysans venus participer à la journée du soja était la réduction des cercles européens à la légumineuse. Car le boom italien du soja, on le dit fort peu dans la péninsule, n'est que partiellement miraculeux. Le coût de la production de cette plante en « intensif » est, en effet, comme il est normal, nettement plus élevé qu'en « extensif », ce qui est le cas dans les grands pays américains : du simple au double. La différence, environ 150 francs au quintal, est prise en charge par le budget de la Communauté au titre de la politique agricole commune (PAC).

Le temps d'une enquête

Le principe d'une aide à une culture où le déficit européen est criant (près de 9 millions de tonnes de tourteaux ont été importés l'an dernier, soit près de 50 % de la consommation des Douze) n'était certes pas contestable. Et, de fait, il n'a pas posé de problème tant que les quantités produites dans la CEE — c'est-à-dire pour l'essentiel dans la plaine du Pô ! — sont demeurées modérées. Mais la croissance fabuleuse de cette culture est survenue au moment même où les Douze commençaient à se poser de très sérieuses questions concernant l'équilibre de leur budget. A Bruxelles, on a donc craint d'être entraîné dans des dépenses incontrôlables à l'heure de l'austérité. Décision a donc été prise de limiter à 1,1 million de tonnes la quantité annuelle totalement subventionnée. C'est là un chiffre inférieur à la prévision des récoltes pour 1987 de la seule Italie.

Conscients que la meilleure défense est toujours l'attaque, les agriculteurs italiens ont donc lancé un cri d'alarme lors de la rencontre de Tarviscosa : va-t-on tordre le cou à l'une des productions européennes déficitaires pour mieux l'importer d'Amérique ? Mais une délégation d'agriculteurs français invités à la fête a aussi souligné que les prix payés à leurs collègues italiens pour la campagne en cours étaient de 10 % supérieurs à ce qu'ils recevaient quant à eux ! Bruxelles, alerté, a envoyé ses inspecteurs dans la péninsule. Selon le très sérieux hebdomadaire professionnel *Terra e Vita*, les versements communautaires ont été suspendus le temps de l'enquête.

J.-P. C.

(1) La racine à rhizome du soja, comportant des nodules qui fixent l'azote, reste en terre après la récolte.

Comment « travailler français » en Italie ?

Comment *« travailler français »* en Italie ? De bien des façons, à n'en pas douter. A Milan, certes pas comme à Naples ! A Pise, cité moyenne de cent mille habitants, réputée pour ses beautés architecturales plus que pour son activité économique, une entreprise à cent pour cent « hexagonale », mais connue aux quatre coins de la planète, les parfums Christian Dior, illustre les difficultés et les atouts d'une telle présence. M. Bernard Potier, président, administrateur délégué de la filiale de la célèbre société parisienne, est le seul chef de famille français vivant à Pise (outre sa femme et ses trois enfants, résident également au pied de la célèbre tour penchée deux compatriotes mariées à des Italiens...). C'est donc une expérience d'immersion totale, professionnelle et personnelle que l'on peut ici raconter.

DANS son bureau, au rez-de-chaussée, M. Potier tourne le dos à une porte-fenêtre, ouverte naturellement sur une merveilleuse pelouse bordée d'arbres : *« Si je m'étais installé en sens inverse, je ne ferais plus rien ! »* La suggestion d'un mode de travail détendu, harmonieux idyllique presque ? Sous le plafond aux fresques XVII[e] de la villa Spinola, à deux pas des quais de l'Arno, on le croirait volontiers.

Mais, hier à Paris, demain au Caire, il passe le tiers de son temps sur les routes difficiles de la péninsule pour constamment stimuler des agents, contrôler des points de vente, rectifier des méthodes. Alors à Pise, comme ailleurs ?

« Pas tout à fait, rétorque notre interlocuteur. *Le fait pour une société d'être dans une petite ville – et de surcroît depuis 1948 ! – facilite beaucoup les choses, même pour un Français à qui, normalement, on ne fait pas de cadeaux en Italie. Nous sommes ici connus, et les choses se passent comme en famille. Un coup de téléphone à une autorité locale suffit généralement à débloquer une situation qui à Rome, par exemple, mettrait des semaines pour s'arranger. »* De surcroît Pise est pratiquement dénuée d'industries. Les gros employeurs sont l'université, l'armée et la municipalité. Il y a bien une usine Saint-Gobain, huit cents personnes qui fabrique des vitrages automobiles. *« Mais avec une centaine d'emplois, ma société compte. Alors tous s'arrangent pour me simplifier la vie. »*

Un exemple : l'un de ses graves soucis est l'ampleur des exigences italiennes en matière de marquage des produits importés (la totalité dans le cas des parfums Christian Dior). *« Il existe sur le sujet des cosmétiques une réglementation CEE, mais Rome interprète. Ces exigences spécifiques aboutissent à une forme de contingentement qui ne dit pas son nom. Quatre personnes travaillent ainsi à plein temps à Pise pour « habiller » chaque année deux à trois millions d'articles de toute nature des spécifications requises par la péninsule. C'est tout juste si je ne dois pas faire figurer la composition du parfum sur l'étiquette ! A Rome, s'il manque un bouton de guêtre, le produit est refoulé. Ici on nous laisse des délais décents pour nous mettre à jour. Je n'ai pas le souvenir d'un seul incident grave avec les douanes. »* Pour qui connaît la complexité de l'administration italienne, ce n'est certes pas rien. La société au demeurant a fait entrer dans son conseil d'administration deux spécialistes, de surcroît professeurs à l'université, qui sont chargés de trouver une issue légale à des situations tout à fait inextricables. Beaucoup d'entreprises étrangères préfèrent d'ailleurs placer à leur tête un Italien, réputé seul capable de *« se mouvoir dans le labyrinthe »*.

Pise n'aurait donc que des avantages ? Non ! Dans une ville dont l'université – mémoire de Galilée oblige – forme surtout des scientifiques, il est extrêmement difficile de trouver des cadres de gestion du niveau requis. Ceux-ci sont à Milan et un Lombard ne vient pas à Pise. D'une façon générale, l'Italien est professionnellement peu mobile. Mais venir s'insérer dans une ville de cent mille habitants – réputée de surcroît peu accueillante – provoque un rejet, une crainte de l'exil : *« C'est là une considération parmi d'autres qui a conduit le patron de Dior Italie à décider le prochain transfert à Milan du siège social de sa société – vingt personnes sur les cent dix qu'il emploie. Il est vrai que la localisation à l'embouchure de l'Arno de la deuxième vitrine parfum haut de gamme, après Lancôme, mais avant les maisons italiennes Pikenz ou Hanorah, commençait à relever de la gageure. »*

L'implantation il y a quarante ans dans cette ville répondait à une banale considération : c'est là que résidait et travaillait l'homme qui paraissait le plus à même, à l'époque, d'être le distributeur de la marque en Italie, un parfumeur nommé Sigismondo Johnson. Celui-ci a disparu il y a bien des lustres, mais l'implantation est demeurée. La filialisation a été, somme toute, tardive, elle date de 1981 ; l'actuel patron est aux commandes depuis quatre années.

« Tous les coups sont bons »

Comment voit-on la concurrence, notamment italienne ? *« Le marché national est très porteur, le troisième en Europe après la France et la RFA, avec des taux de progression records de 12 % à 15 % l'an. Mais un marché appétissant attire évidemment les appétits. C'est dire que la concurrence est des plus sévères : « Tous les coups sont bons »*, précise M. Potier. Outre les *« grosses batteries internationales »* (le groupe français L'Oréal, par exemple, ou le japonais Shiseido, deuxième mondial), on a vu arriver ces derniers temps ces « chevau-légers » que sont les stylistes italiens ayant tout naturellement étendu leur *« griffe »* aux parfums.

Ainsi Krizia et Trussardi, qui n'existaient pas il y a trois ans, font-ils aujourd'hui 16 milliards de lires de chiffre d'affaires (80 millions de francs, presque la moitié de Dior). Parmi ces nouveaux venus on peut encore citer dans l'ordre décroissant de chiffre d'affaires, Lancetti, Cerrutti et Armani. Cette dernière marque est la seule à s'être imposée hors d'Italie : elle est en vingt-neuvième position en Europe et donc *a priori* désormais susceptible de résister aux fluctuations de la mode.

Car dans ce secteur, *« toute occasion est bonne à saisir et cela avec une agilité et une adresse qui laisseraient pantois l'observateur ou le protagoniste non averti. Un fabricant de cravates à succès, un producteur de pull-overs en renom a son bâton de parfumeur dans sa giberne. En moins de cinq ans, c'est le boom fondé exclusivement sur le nom du styliste. La pierre de touche, c'est quand l'un d'eux ose mettre sur un flacon une étiquette où figure en gros autre chose que son patronyme. Ce sont des réussites fondées sur pilotis. On double le chiffre d'affaires en cinq ans, aidé par le nationalisme économique ambiant* (l'exaltation incessante par la presse du « made in Italy » n'a rien à envier à celui plus connu des Japonais). *J'entends parfois dire : « La France aussi a » de bons parfums ! »* Au-delà de l'horizon 90, on ne se pose pas de questions. *« Cette action toute centrée sur le futur immédiat n'exclut nullement des consolidations, surtout lorsqu'un groupe financier sérieux vient épauler une griffe prestigieuse, ce qui arrive de plus en plus souvent. »*

« Le trait de génie des Italiens, poursuit M. Potier, *c'est d'avoir su mettre leur bon goût très réel, nourri de leur passé culturel, au service d'une industrie contemporaine, elle-même stimulée par l'élévation générale des niveaux de vie. »*

Leur invention à eux, c'est le stylisme mis au profit de toutes les branches, à commencer, bien entendu, par l'habillement et tout ce qui en dérive. L'Italie est en train, sur ce point, de tailler des croupières à la France, qui se croyait indéboulonnable. Elle s'aide, pour ce faire, d'une science très sûre de la promotion. *« Les grands passent un temps fou à vous démontrer dans les revues de la mode, à la télévision, à la Scala, aux premières à New-York, qu'ils sont tout simplement géniaux. »* Et de fait, ils sont toujours légèrement en avance sur l'époque, mais sans extravagance. Leur mode, plus que toute autre, est parfaitement portable dans la rue. *« Et c'est ici capital puisque la rue est l'endroit où il faut être vu. L'Italie d'aujourd'hui vit dans un immense bain de mode. Nous nous efforçons d'y apporter, de la façon la plus dynamique, notre touche d'éternité ! »*

Concurrentiel jusqu'à la rudesse, le marché italien est-il *« fair play » ? « Nous devons compter avec divers types de perturbations »*, observe M. Potier. L'une d'elles est le très populaire « Sconto », la réduction à la caisse qui peut aller jusqu'à 25 %. Or une marque prestigieuse peut difficilement s'y lancer sous peine d'être perçue comme se bradant elle-même.

Il existe aussi un phénomène d'importations parallèles, principalement, semble-t-il, par les ports de Gênes et de Trieste. Des lots de flacons arrivent en provenance de pays tels la Suisse ou la Belgique, où les prix sont bloqués et la TVA très faible ; ou bien des stocks ont été rachetés à des maisons en faillite ; ou bien des marques en difficulté font des remises allant jusqu'à 40 %. *« Tout cela se retrouve sur le marché italien et, plus gravement pour nous, chez des distributeurs que nous n'avons pas agréés, qui vendent peut-être sans profit, mais peuvent dire : « Chez Dior, dans mon » magasin ! »*

Enfin, il y a la contrefaçon pure et simple. Les revues professionnelles, tous les trois ou quatre ans, se remplissent de mises en garde. La fameuse « flexibilité » nationale est ici mise à profit pour la mauvaise cause : une officine est-elle découverte, ça reprend ailleurs ; on fait de la vente au porte à porte ou chez le marchand de tabac du coin. *« Mais l'honnêteté oblige à dire que le premier cas connu est apparu en France il y a une douzaine d'années, un certain Fabiani. »*

Et comment vit-on à Pise ? *« On travaille. Mais les infrastructures d'accueil pour les étrangers sont très limitées. Nos enfants doivent aller à la petite école française de Florence créée par des parents, une heure et demie de train chaque jour. »* La vie sociale ? *« Un peu restreinte, car ici les invitations, lorsqu'elles ne sont pas strictement amicales, sont limitées aux seuls hommes. Alors, je n'ai pas accepté ce jeu-là... »* Heureusement, il y a la Méditerranée toute proche, six mois de bateau l'an. Et il y a l'Italie, qui demeure bien belle malgré toutes les dégradations. Et la conversation de se poursuivre au clair de lune après un dîner nouvelle cuisine au restaurant Le Vieil Abattoir, sur la place des Miracles, où penche depuis mille ans la célèbre tour.

JEAN-PIERRE CLERC.

MOUVEMENT COOPERATIF

Une cure de jouvence

Dans une Italie qui pare aujourd'hui le capitalisme de toutes les vertus après l'avoir quasiment étouffé dans les années 70, on s'étonne de trouver aussi fringante une entité dont la logique lui est *a fortiori* contraire : la coopération. La Ligue des coopératives avec 15 000 unités adhérentes, regroupant plus de 2,5 millions de membres et faisant 120 milliards de francs de chiffre d'affaires annuel est, de fait, une centenaire tonique (elle a vu le jour en 1886) à qui une récente cure de jouvence a rendu une ardeur adolescente.

ENCORE la Ligue, d'origine socialiste devenue fief du PC et aujourd'hui point de rencontre de toute la gauche réformiste, n'est-elle pas la seule réalité coopérative en Italie : la Démocratie chrétienne a, elle aussi, sa confédération nationale dénommée l'*« Union »* ou *« les blancs »* par opposition, bien entendu aux *« rouges »* de la *« Lega »* ; enfin, une *« Alliance générale des coopératives italiennes »* se reconnaît dans le Parti républicain. D'une façon générale, le mouvement coopératif n'est une réalité véritablement puissante que dans le nord et le centre.

Mais le cœur du système c'est l'Emilie Romagne, terre d'ancienne tradition de lutte ouvrière avec son habituel corollaire de sociétés de secours mutuel. Dans une ville comme Modène (180 000 habitants), les coopératives réalisent un chiffre d'affaires supérieur au privé ; Reggio d'Emilie, Ravenne sont autant d'autres places fortes. Mais la forteresse, c'est évidemment Bologne, où blancs et républicains sont également solidement installés.

Les deux tiers environ du chiffre d'affaires consolidé de la Ligue se font en Emilie Romagne, nous explique le jeune président régional, M. Giuseppe Argentesi. Il fait partie de cette nouvelle génération de managers qui supplantent peu à peu les *« purs »*, politiques de l'époque point si ancienne où la coopération était dénommée le *« cimetière aux éléphants »* — tant il se vérifiait qu'on y poussait vers une progressive retraite les cadres n'ayant plus d'avenir au sein du parti ou dans le syndicat.

« Nos entreprises doivent dégager du profit », remarque pour sa part comme la chose la plus naturelle, M. Marcello Comellini, responsable du département *« Communication et image »* de la Ligue. Et M. Argentesi, sur un problème plus sensible encore : *« Quand un secteur est en crise, nous aussi nous devons réduire le nombre des emplois. »*

Le principal point d'ancrage de la Ligue est la construction immobilière. L'une de ses affiliées, la CMC de Ravenne (coopérative de maçons et charpentiers) est une des premières entreprises européennes dans ce domaine avec des chantiers jusqu'en Inde et au Mozambique et un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs. Un autre secteur traditionnellement important est, naturellement, l'agriculture à laquelle est venue s'adjoindre l'agro-alimentaire. M. Marco Bonfiglioli est vice-président de la Parmasole sise à Parme, elle aussi de niveau européen dans son domaine principal : la transformation des tomates, d'autres légumes et des fruits opérée dans trois usines d'Emilie Romagne. Pour diversifier le risque, la Parmasole s'est bien vite lancée dans la transformation d'autres produits : petits pois et haricots au naturel, jus de fruits, confiture, sauces de toute nature, surgelés, conserves de thon... Elle a commercialisé ses propres marques pour relancer celles d'entreprises rachetées. Elle exporte 60 % de sa production vers la CEE surtout, mais aussi aux Etats-Unis, au Canada, en Asie et en Afrique. Tout cela en moins de dix ans (elle est née en 1978), ce qui témoigne de la faculté du système coopératif italien, lui aussi, à s'adapter. Parvenue à ce stade, la Parmasole entend bien aujourd'hui, en liaison avec d'autres unités productives de même nature, être sur les rangs pour la grande compétition qui s'annonce dans la Péninsule en matière d'agro-alimentaire. Aucun interlocuteur en Italie ne s'avise de trouver cette prétention excessive. Les coopérateurs, en revanche, les producteurs de tomates, se sentent parfois, de l'aveu même du vice-président, M. Bonfiglioli, un peu dépassés par ce tourbillon d'investissements et d'innovations. Certains ont un peu peur. Mais tant que les bénéfices arrivent...

Un même idéal

Le secteur de la consommation est un autre domaine traditionnel de la coopération avec d'énormes ensembles tel Coopitalia dont le chiffre d'affaires annuel est de 20 milliards de francs. Mais de nouveaux champs d'activité ont été conquis, telle la culture (de nombreuses compagnies théâtrales, l'édition, la restauration d'art, etc.) et les services en général. Dans ce secteur largement ouvert, une des entreprises les plus originales d'Emilie Romagne est la CAMST, la Coopération hôtel-restauration-spectacles-tourisme. Fondée il y a quarante-deux ans, dans une Bologne accablée par la guerre et vouée à la faim, par une douzaine de cuisiniers, garçons d'hôtels et barmen au chômage, elle est aujourd'hui la quatrième unité de restauration collective du pays avec cinquante-cinq mille repas servis chaque jour, nous explique son président, M. Marco Minella. A la différence de la Parmasole où les ouvriers sont salariés, ici ce sont les quelque mille deux cents travailleurs (dont trois cent vingt cuisiniers) de la coopérative qui sont les associés. La logique, là encore, de la diversification s'est imposée : après s'être fait la main dans la restauration d'entreprise et d'école, la CAMST a ouvert son premier self-service dès 1960.

Tout se passe donc en Italie comme si la vitalité de la coopération était l'un des éléments du renouveau collectif. *« Nous avons la fierté de voir naître des coopératives d'ingénieurs, de médecins, d'architectes, d'informaticiens. Non seulement nous sommes sortis — avec quelques bleus mais aussi renforcés — de la restauration générale du début des années 80, mais nous sommes heureux de constater que même des secteurs nouveaux de haute compétence retiennent la coopération comme un élément de la modernité »*, nous dit M. Argentesi.

La Ligue a en outre reçu l'autorisation, au début de l'automne, d'ouvrir sa propre banque, la Banec, qui aura son siège social à Bologne, tout comme l'Unipol dès aujourd'hui la sixième compagnie d'assurances nationale ou la Fincooper — une société financière chargée, nous explique son président, M. Adriano Leonardi, de gérer les liquidités des coopératives de la Ligue et de négocier pour celles-ci auprès du système bancaire les conditions de crédit les plus avantageuses. La Banec est la première banque créée en Italie depuis trente ans et on en tire un légitime orgueil à la tour de la Loge, un immeuble de dix-huit étages qui s'élève en bordure de la Foire de Bologne.

Aiguillonné par la nécessité d'être rentable le mouvement coopératif retrouve une ardeur adolescente

L'accent ainsi mis dans la capitale de l'Emilie Romagne sur les aspects financiers de la coopérative correspond bien à la situation du moment. Insérées dans l'univers capitaliste et en ayant désormais accepté les règles, les coopératives sont, elles aussi, soumises au dilemme : croître, ou à tout le moins se moderniser, ou bien stagner puis périr. Or le système est traditionnellement peu capitalisé — même s'il a constitué des réserves et s'il a pu compter avec les prêts des associés. La Ligue doit intervenir pour prêter ou cautionner lors des rachats, fusions ou extensions. Cette situation ne peut-elle engendrer un regain d'interventionnisme de la part des organismes centraux — tout à fait contraire à la fameuse *flexibilité* qui est le génie propre de la Péninsule ? On ne semble pas trop le craindre ici. *« Chaque coopérative agit de façon très autonome, même s'il est vrai que ses responsables se reconnaissent en un même idéal »*, nous répond M. Comellini. L'objectif n'est certes pas d'imposer des directives mais d'utiliser, en vue du développement, le caractère intersectoriel de notre organisation. A l'heure de l'internationalisation des marchés, le *modèle émilien*, ce tissu de PME, est en train de trouver ses limites. *« Nous souhaitons, nous, franchir cette passe en utilisant les énormes possibilités stratégiques, les capacités d'économie d'échelle que nous donne le fait d'exister en tant que système. »*

Les dirigeants ne sont pas insensibles aux reproches qui leur sont faits par les « privés ». L'article 45 de la Constitution qui *« reconnaît le rôle social de la coopération »* et dispose que la loi en *« favorise l'essor »* est la porte ouverte à bien des coups de main peu orthodoxes : la fiscalité s'appliquant à ce secteur est, en particulier, des plus favorables. Mais, rétorque-t-on, *« nous n'avons aucun accès à la Bourse où, inversement, quatre ou cinq grands groupes ont, ces dernières années, ratissé des milliards de lires »*.

Querelle de boutiquiers si l'on veut bien considérer certaines inflexions en profondeur apportées par ce nouveau modèle de coopérative ? Ne voilà-t-il pas qu'à son tour il influence le Parti communiste, 27 % des voix. Il existerait, assurent de bons observateurs, une *« tendance émilienne »* au sein du PCI, plus réaliste, moins idéologique. *« Quand on doit assurer des fins de mois, on est plus pragmatique »*, admet avec un demi-sourire M. Argentesi, qui ajoute : *« C'est vrai, ici, le parti est moins centré sur le mouvement syndical, moins crispé sur l'opposition ; une culture de gouvernement tend à naître. »* Un autre avatar du *« miracle italien »* : PDG communiste, et aussi fier d'être l'un que l'autre !

JEAN-PIERRE CLERC.

هكذا من الاصل



Les yeux fixés sur l'horizon 1992

CE qui frappe le plus dans l'évolution du système bancaire italien, ce n'est pas sa privatisation, lente et progressive, mais plutôt la vigueur de son « choix européen » et les initiatives qu'il prend avec, comme point de mire, l'horizon 1992. Certes, la péninsule n'échappe *pas au grand courant mondial de « désétatisation »*. Mais le processus s'effectue « à l'italienne », c'est-à-dire progressivement et prudemment : on ne sort pas de cinquante ans de tutelle étatique et de réglementation étroite sans précautions ni ménagements. On a donc pu voir l'Etat laisser entrer le public dans le capital de la Banca Nazionale del Lavoro et abaisser progressivement son pourcentage dans les trois banques d'intérêt national : la Banca *Commerciale Italiana, le Credito Italiano* et le Banco di Roma, sans toutefois en perdre le contrôle. Seule exception, la Mediobanca, la plus importante banque d'affaires italienne, où la part de la puissance publique va être ramenée de 56 % à 20 %. Dans ce dernier cas, il est vrai, le retrait de l'Etat traduit l'augmentation de l'influence de grands groupes industriels de la péninsule, la CIR de M. De Benedetti, le groupe Ferruzzi de M. Gardini. Pour les autres, on attendra, mais, de toute façon, l'« esprit » de la privatisation est dans l'air, sinon la lettre.

Ce choix européen est tout récent, alors que les banques françaises sont parties très tôt à l'assaut du monde entier, où elles occupent la troisième place, parfois la deuxième derrière les Américains, et maintenant les Japonais. Ce « retard » a même valu aux banques italiennes d'être très peu engagées sur les pays en voie de développement. *« Si mon établissement provisionnait d'un coup tous ses risques sur ces pays, cela représenterait 10 % de son bénéfice annuel »*, affirmait récemment le président de l'Istituto Bancario San Paolo di Torino, fondation sans but lucratif vieille de cinq siècles, qui vient de se hisser au deuxième rang des banques italiennes et qui va, elle aussi, se « privatiser » partiellement en ouvrant son capital au public.

Cette situation privilégiée, de même que le renforcement général des fonds propres, permet aux banques italiennes de préparer très activement l'échéance 1992 et de se placer partout. L'Istituto San Paolo, *peut-être la plus dynamique des* banques de la péninsule actuellement, fournit un bon exemple de cette offensive européenne, en particulier sur la France.

La réciproque n'est pas vraie, car l'existence des banques étrangères en Italie est difficile, sauf sur des créneaux spécialisés. La seule initiative de taille a été, récemment, le rachat à la Bank of America, dont on connaît les difficultés, de sa filiale italienne par la Deutsche Bank. Encore cette filiale, la Banca America d'Italia, fondée en 1917, est-elle devenue une banque italienne de plein exercice, avec ses cent succursales. L'exception confirme la règle.

FRANÇOIS RENARD.

La difficile existence des établissements étrangers

LA vie quotidienne n'est pas rose pour les vingt-trois banques étrangères installées en Italie, parmi lesquelles sept établissements français, le premier, pour la marge brute, étant Indosuez, suivi par le Crédit commercial de France, le Crédit lyonnais, le Crédit agricole, la Société générale, la BNP et la Banque française pour le commerce extérieur. Sans doute, personne ne les persécute, la réglementation n'est ni tracassière ni discriminatoire à leur égard : simplement, les conditions de travail sont difficiles. Ces banques, n'ayant pas de guichets, ou n'ayant pu en acquérir, ne recueillent pas de dépôts du public et doivent donc se refinancer sur le marché monétaire, à taux élevé. Il leur faut donc se cantonner à des opérations techniques, swaps et crédits spécialisés, etc, avec un bonheur inégal, car, sauf pour les services rendus à leurs entreprises nationales qui ont des activités en Italie, industrielles et commerciales, elles doivent prendre des risques et, parfois, travailler à perte.

Percée française

Cela a été le cas, en 1986, du Banco do Brazil, de Manufacturers Hannover Trust (Etats-Unis) et de la First National Bank de Chicago, qui a mis la clef sous la porte, purement et simplement. La *banque britannique* Barclays vient, pratiquement, d'en faire autant, à quelques nuances près, après avoir essuyé de lourdes pertes en 1986, 35 milliards de lires (160 millions de francs). A Milan, on assure qu'elle aurait accordé des quantités de *« mauvais »* crédits, à des conditions trop tirées sur des signatures hasardeuses, le tout générant un contentieux important. Du coup, elle a revendu à la Banca Antoniana de Padoue son département d'opérations commerciales classiques, ne gardant que des activités réduites de crédit aux grosses entreprises dans ses bureaux de Milan et Rome.

Surtout, la Barclays, pour combler ses pertes, a dû céder, l'été dernier, à la Société générale de Paris sa filiale de crédit à la consommation Fiditalia. Créée en 1981, cette filiale, avec ses 18 agences et ses 150 employés, gère 92 000 contrats avec 360 milliards de lires d'en cours (1,6 milliard de francs) et dégage un honnête bénéfice, 9 milliards de lires en 1986 (41 millions de francs). Par cette acquisition, la Société générale, qui opère déjà dans le pays, notamment dans le crédit bail, sa grande spécialité, pénètre en force sur le marché italien du crédit à la consommation, prenant la troisième place derrière Citifin (filiale de la Citibank américaine) et Campas. Une telle opération fait partie d'un plan stratégique pour prendre une part du marché financier italien, notamment dans un secteur que la Société générale développe en France, celui du crédit aux particuliers, avec sa filiale CREG et sa forte participation dans le Crédit général industriel.

La Société générale a, néanmoins, été précédée dans la péninsule par Cetelem, du groupe de la Compagnie bancaire, qui, en 1984, a créé Findomestic avec Centro Leasing, la Caisse d'épargne de Florence et Pistoia et la Banque de Sardaigne. Avec une vingtaine d'agences sur tout le territoire, Findomestic gère, aujourd'hui plus de 1 milliard de francs de crédits, avec une forte croissance, qui fait regretter au Cetelem et à la Compagnie bancaire de n'avoir qu'une participation de 35 %.

Cette percée mise à part, il faut bien convenir que, d'une manière générale, les banques italiennes mènent la vie dure aux étrangers. Elles tiennent bien leurs clients, et, surtout, fixent les marges de façon à gêner ou à éliminer, si possible, les gêneurs venus de l'extérieur. Le Crédit agricole, installé depuis trois ans à Milan avec l'espoir de participer à l'important commerce franco-italien dans l'agro-alimentaire, en sait quelque chose.

Il faut y ajouter les problèmes de personnel. En Italie, le syndicalisme est très puissant dans les banques, ce qui ne laisse pratiquement pas de souplesse dans la gestion des effectifs. Cette situation n'est pas de nature à favoriser les nouveaux venus, qui hésitent à embaucher faute de pouvoir débaucher rapidement en cas d'insuccès. Tout cet environnement amène parfois à se poser cette question : quel est l'avenir des banques étrangères en Italie, mis à part des créneaux comme le crédit à la consommation ?

F. R.

Des signes

« LES *américains reviennent.* » Par de gros titres à la une, les quotidiens italiens saluaient au printemps la reprise du courant touristique entre les Etats-Unis et le *« Bel Paese. »* Un an plus tôt, les touristes américains avaient déserté la Péninsule. L'Italie était, plus que tous les autres pays européens, victime de *« l'effet Klinghoffer »*, du nom de cet infirme américain assassiné par un commando palestinien sur le paquebot italien *Achille-Lauro*.

La place accordée par la presse au retour des vacanciers venus de Dallas ou de Philadelphie symbolise bien l'étrange rapport qu'entretiennent les Italiens avec leur tourisme, oscillant sans cesse entre le mythe – une manne de dollars venus d'outre-Atlantique – et l'indifférence – des investissements publics dérisoires, des responsables peu concernés, pas de véritable politique touristique nationale.

Secteur pluridisciplinaire par excellence, donc difficile à quantifier, le tourisme n'est pas la troisième, voire la deuxième activité économique de l'Italie, comme l'affirment volontiers certains responsables professionnels (encore le mythe). Il n'en joue pas moins un rôle important dans l'économie du pays, en attirant notamment des devises fortes (dollars, yens mais surtout marks).

Les Allemands d'abord

Le poste tourisme de la balance des paiements courants italienne présente depuis plusieurs années un solde largement positif et compense en 1984 et 1985 l'important déficit du poste marchandises. En 1986, 10 579 milliards de lires (quelque 48,7 milliards de francs) sont encore entrés dans les caisses de l'Etat grâce au tourisme.

En 1986, 19,1 millions de touristes étrangers ont séjourné en Italie et plus de 99,6 millions ont traversé le pays, selon l'Institut central de statistiques (ISTAT).

D'où viennent ces visiteurs qui déferlent chaque année dans les centres historiques des cités italiennes ? Avant tout, d'Allemagne de l'Ouest. En 1986, 44 % des touristes étrangers étaient allemands, loin devant le deuxième groupe constitué par les Français (7,6 % seulement), eux-mêmes talonnés par les Britanniques (7,2 %) et les Autrichiens (7,1 %). Les Japonais sont encore marginaux, mais leur intérêt pour l'Italie ne cesse de s'accroître. Quant aux Américains tant espérés, ils ont carrément boudé l'Italie l'année dernière : 1 345 000, soit 53,4 % de moins que l'année précédente. Cette baisse spectaculaire, surtout marquée dans les villes historiques (Rome, Venise, Florence), a principalement touché les hôtels, prenant l'allure d'un désastre dans les établissements quatre et cinq étoiles où elle aurait atteint 90 % certains mois.

Outre *« l'effet Klinghoffer »*, la baisse du dollar a contribué à ce revirement de tendance. Selon une estimation de l'Office du tourisme italien, un voyage en Italie en 1987 coûte à un Américain 50 % plus cher qu'il y a deux ans.

Les touristes d'outre-Atlantique semblent pourtant avoir repris cette année le chemin de la Péninsule. Selon les premiers chiffres disponibles, leur nombre serait en augmentation de 20 %, encore loin toutefois des niveaux d'il y a deux ans. A ce résultat a sans doute contribué l'importante campagne de promotion, baptisée *« Piano America »*, lancée par les professionnels. Près de 322 millions de francs ont été dépensés par ALITALIA, l'ENIT et la FAIAT (qui regroupe 40 000 hôtels italiens).

BANQUE

La montée irrésistible de l'Istituto San Paolo di Torino

LE 3 octobre 1987, à l'occasion de la privatisation de la Compagnie financière de Suez, les Français ont vu apparaître, dans son *« noyau stable »*, l'Istituto Bancario San Paolo di Torino, pour 1 % du capital. Ils connaissaient la Banca Nazionale Del Lavoro, le Credito Italiano, le Banco di Roma, mais l'Istituto San Paolo ? C'est tout bonnement aujourd'hui la deuxième banque d'Italie, avec ses dix-sept mille employés et ses six cent quarante guichets. Son histoire vaut la peine d'être contée. En 1563, une bulle du pape créa à Turin une fondation pour doter les jeunes filles nobles mais désargentées dont la virginité, naturellement, avait été reconnue par un collège de matrones. La Compania Di San Paolo, c'était son nom, avait, également pour objet la bienfaisance en général, l'assistance aux déshérités et la lutte contre l'usure, pratique répandue à l'époque : la création, cent ans plus tôt, du Monte Dei Paschi (mont-de-piété) de Sienne, devenu aujourd'hui la quatrième banque d'Italie, répondait déjà à ce souci.

Le pape et, avec lui, le roi de Sardaigne et le duc de Savoie se préoccupaient en outre de créer une banque qui ne soit ni protestante ni juive, comme elles l'étaient toutes à l'époque. Ils lui donnèrent le statut d'une fondation sans but lucratif, sans actionnaires à rémunérer, statut encore en vigueur aujourd'hui. Très rapidement, la « Compania » devint la plus grande organisation bancaire des Etats de la Maison de Savoie, essentiellement au Piémont. Mais elle dut son véritable succès à Napoléon. En 1796, le général Bonaparte lançant sa fameuse campagne d'Italie, occupa ou délivra Turin, au choix, où il prit deux décisions. La première fut d'installer son état-major au siège de la fondation, le palais de la place San Carlo, où s'étaient réfugiées les jeunes filles nobles mais désargentées (l'histoire ne dit pas si les fringants officiers français firent des conquêtes de ce côté-là). La seconde, tout à fait dans les idées d'un général jacobin, fut de séparer la fondation religieuse des activités bancaires, « républicainement » sécularisées.

Ce fut le vrai départ de l'Istituto Bancario San Paolo. En 1879, trois sections y furent constituées : les œuvres de charité proprement dites ; le mont-de-piété habilité à effectuer toutes les opérations de crédit ; une nouvelle activité, le crédit foncier hypothécaire. En 1931, l'absorption d'une partie des agences de la Banca Agricola Italiana permet à l'Istituto de sortir du Piémont, tandis que l'année suivante, il devient « établissement de crédit de droit public », reconnaissance de sa nouvelle dimension. Les étapes suivantes furent, en 1959, la création de la « section autonome pour le financement des travaux publics et des équipements d'utilité publique », en 1977, la prise de contrôle du Banco Lariano, cent vingt guichets dans la région de Côme, et en 1984 celle de la Banca Provinciale Lombarda, cent quarante guichets dans la région de Bergame.

Comment une fondation pour jeunes filles pauvres est devenue la deuxième banque d'Italie

Aujourd'hui, l'Istituto San Paolo nourrit des ambitions énormes, se montrant la banque la plus dynamique de l'Italie à l'horizon 1992 et se lançant à fond sur l'étranger. Son ascension a été très rapide puisque, au classement de la revue britannique *The Banker*, il se hisse au deuxième rang italien, derrière la Banca del Lavoro. Une telle ascension n'est pas fortuite, elle s'effectue grâce à de nombreux atouts.

C'est d'abord un établissement très riche qui dispose de très abondants fonds propres provenant de l'accumulation des bénéfices réinvestis depuis cinq siècles, la « part des pauvres » exceptée. C'est ensuite une activité bien diversifiée : banque commerciale ordinaire, financement des travaux publics et de l'agriculture, crédit hypothécaire (20 % du marché). C'est aussi une productivité tout à fait exceptionnelle dans le secteur italien, avec un nombre d'employés incroyablement bas par rapport aux grands concurrents, Lavoro, Commerciale Italiana (Comit) Credito Italiano, Banco di Roma, etc. Au classement du *Banker*, l'Istituto a la meilleure rentabilité de l'Italie (bénéfice par rapport au bilan), aux côtés de la très puissante Caisse d'épargne des provinces lombardes (CARIPLO) qui s'est hissée au cinquième rang du pays avec ses quatre cent trente-six succursales. Il a également l'un de deux profits les plus élevés par employé, un peu après la même CARIPLO. S'y ajoute une structure très souple et très peu bureaucratique, avec prises de décision rapides. Enfin, le changement de statut va permettre l'entrée d'actionnaires extérieurs, qui resteront toutefois minoritaires (49 %), la fondation gardant le contrôle à 51 %. Des actions et des certificats d'investissement pourront être émis, une grosse émission (500 millions à 1 milliard de dollars) étant bientôt prévue, avec l'appel à des investisseurs internationaux qui formeront un « noyau dur » à la française, se montrant disposés à participer au développement de l'établissement. Il est probable que la Compagnie financière de Suez en sera, par bonne réciprocité.

Riche de son ambition, de ses abondantes liquidités et de son nouveau statut, l'Istituto, après avoir grossi sur le plan domestique, va pouvoir accentuer son offensive sur le plan international. Dès 1981, il s'était installé à Luxembourg et aux Bahamas pour faciliter sa collecte de capitaux sur les marchés mondiaux. Il a ensuite racheté la First Los Angeles Bank, en Californie, la Bankhaus Brüll und Kallmus, à Vienne, 7 % du capital de la banque d'affaire Hambros à Londres, où il est en train de créer un « San Paolo Capital Market » pour développer le marché des titres italiens au Stock Exchange. L'Istituto a été la première banque italienne à ouvrir une agence en Allemagne ; il est présent sur tous les marchés, notamment celui de l'ECU, où il est numéro un en Italie et leader européen avec le Crédit lyonnais, à qui il a *« chipé »* M. Dominique Rambure, qui était président de l'association bancaire pour l'ECU, chargé du *clearing* des opérations, et qui l'est resté.

Sans doute la banque italienne la plus active à l'étanger, l'Istituto s'intéresse désormais à la France. Déjà présent dans le noyau stable de la Compagnie financière de Suez, il a des vues – ce n'est un secret pour personne, – sur la Banque Vernes, filiale d'Indosuez, avec qui il négocie discrètement. L'Istituto a besoin d'une banque française pour aider les PME italiennes sur l'étranger. Très actives, très innovatrices, elles sont mal armées sur le plan financier et international, et ont besoin, en France, d'un établissement haut de gamme pour les assister. Mais rien n'est encore fait. Si on ajoute que l'Istituto a un siège au MATIF (à cause de l'ECU), on constatera que l'antique fondation pour jeunes filles nobles mais désargentées a fait un sacré chemin depuis 1563.

F. R.

TOURISME

de déclin préoccupants

Plus globalement, l'année 1986 a été marquée par une certaine érosion des résultats du tourisme italien, qui n'est pas totalement imputable à la *« fuite »* des Américains. Le solde reste largement positif, en partie grâce à la stabilité de la présence allemande, mais il est cependant en baisse de 14,4 % par rapport à 1985.

Selon l'OCDE, la baisse des revenus d'origine touristique a atteint l'an dernier 16,8 % pour les Italiens et 8,9 % pour les Français. Dans le même temps, Espagnols et Grecs voyaient leurs rentrées progresser respectivement de 11,8 % et 5,9 %. L'Italie, habituellement en tête des pays européens tant pour le nombre de touristes que pour le niveau du solde touristique, était supplantée par l'Espagne.

Des infrastructures insuffisantes

Selon les experts, cette dégradation devrait se poursuivre cette année, accentuée par la forte augmentation des voyages à l'étranger des Italiens, devenus moins casaniers : plus 36 % de janvier à juin par rapport à la même période en 1986. Les résultats des trois premiers mois de 1987 sont peu encourageants : le nombre de touristes est en baisse de 10,9 % par rapport à la même période de l'année dernière. Pour les spécialistes, il est temps de tirer la sonnette d'alarme : le tourisme italien vit sur ses rentes, et plus qu'à des difficultés conjoncturelles, c'est à une véritable inadaptation structurelle qu'il devra faire face dans les années à venir.

L'offre touristique italienne, considérée comme une des meilleures du monde dans les années 70, s'est peu à peu détériorée. Dans le même temps, sa compétitivité a baissé.

Malgré un potentiel exceptionnel, l'Italie doit affronter une sévère concurrence des autres pays méditerranéens qui proposent souvent des prix plus bas pour des prestations semblables. Cette situation se retrouve tant sur les segments de bas de gamme, où elle lutte difficilement contre la Turquie ou les pays du Maghreb, que pour le tourisme *« culturel »*, où l'Espagne et dans une moindre mesure la Grèce commencent à se tailler la part du Lion.

Selon l'institut d'enquêtes Censis, les hôtels – mode de logement choisi par 70 % des touristes étrangers – fournissent rarement un service en rapport avec les prix payés par le client, alors même que ceux-ci sont supérieurs à ceux de leurs concurrents européens. Autre défaut : les professionnels se contentent souvent d'une *« recherche passive »* du client : l'Italie dépense beaucoup moins que l'Espagne et la Grèce pour la promotion de son tourisme à l'étranger.

De plus, les infrastructures touristiques ont vieilli, quand elles ne sont pas franchement insuffisantes. Toujours selon le Censis, 49 % des communes italiennes sont dépourvues de tout équipement touristique, y compris sur le littoral.

Beaucoup de touristes ne se contentent plus aujourd'hui de musées prestigieux ouverts trois heures par jour et d'une mer bleue mais souvent polluée. Ils veulent également des équipements sportifs, de vrais parcours culturels et des spectacles de qualité. Or trois ou quatre pôles touristiques seulement, presque tous situés en dehors des grandes villes traditionnelles comme Rome ou Venise, semblent en mesure d'offrir ce genre de services.

En outre, les professionnels ont souvent négligé le tourisme d'affaires ou de congrès qui nécessite des installations adéquates. Si quelques grands centres touristiques du Nord sont capables d'accueillir ce type de manifestations, il n'en est pas de même pour le *« Mezzogiorno »* dont le potentiel touristique est totalement négligé. Le Sud, pourtant riche de sites exceptionnels et de vestiges du passé aussi prestigieux que ceux de la Toscane ou de la Vénétie, n'accueille en effet que 13 % des touristes étrangers.

Pas de politique nationale

Améliorer les prestations, moderniser les équipements, accroître les investissements : une telle mutation dépasse les possibilités des seuls professionnels du secteur et ne peut être assurée que par une véritable politique nationale du tourisme. Or, de l'avis général, celle-ci fait cruellement défaut.

Institutionnellement, l'Etat est peu présent en matière de tourisme, la compétence de ce secteur ayant été transférée aux régions en 1962. Le montant des investissements publics dans ce domaine est très faible : selon une loi-cadre adoptée en 1933, 460 millions de francs sont consacrées par an au développement régional du tourisme. Quant aux régions, elles ne consacrent pas plus de 1 % de leur budget au tourisme, en moyenne.

Relever le défi actuel exigerait des moyens financiers autrement plus conséquents. Trop chère pour pouvoir espérer concurrencer les pays à plus faible niveau de vie, l'Italie ne conservera sa place dans le tourisme européen qu'en effectuant un saut de qualité.

Comme l'affirme le Censis, il s'agit pour le *« Bel Paese »* de passer de l'*« hospitalité spontanée »* à l'*« industrie de l'hospitalité »*.

ANTOINE FROIDEFOND.

Un long cheminement

(Suite de la page I.)

Gardien sourcilleux de la rigueur, la Banque d'Italie ne perd jamais une occasion de rappeler aux politiciens leurs lourdes responsabilités en ce domaine. Car, si l'endettement extérieur de l'Italie est parfaitement gérable, compte tenu des réserves de change et des actifs à l'étranger, la dette intérieure, de 878 000 milliards de lires (1) fin 1987 selon les prévisions de l'institut d'émission, représente 93,4 % du produit intérieur brut, contre 53 % en Grande-Bretagne, 43,2 % en RFA ou 38,2 % en France.

Un tel boulet aura exigé, cette année, de trouver 75 000 milliards de lires de financements pour régler les échéances, les trois quarts d'un déficit budgétaire qui se nourrit ainsi lui-même et dépassera les objectifs gouvernementaux pour frôler 110 000 milliards (345 milliards de francs) en 1987. Nul plus que la Banque d'Italie n'est conscient de ce qu'implique une telle réalité. *« Entre le service de la dette et le financement des dépenses de l'Etat, il nous faut, chaque mois, drainer sur le marché quelque 30 000 à 40 000 milliards de lires* (140 à 180 milliards de francs) », constate l'un de ses responsables. Ainsi se noue le dilemme des taux d'intérêt. Pour attirer l'épargne et limiter les sorties de capitaux, le loyer de l'argent doit être attractif, donc élevé. Pour stimuler les investissements et soulager la dette publique, ils ne doivent pas être excessifs. *« Un vrai cercle vicieux entre les impératifs de la défense de la lire que l'institut d'émission veut maintenir ferme et celle d'une croissance bridée par des taux réels — autrement dit hors inflation — intenables puisqu'ils dépassent 6 % — plus du double de l'expansion probable de cette année »*, précise M. Decindio, de l'ISCO.

Cette double et contradictoire contrainte a été aggravée par la nouvelle tension internationale sur les taux mais, surtout, par la volonté de moderniser l'appareil financier et d'abandonner le système touffu de contrôles. La rechute de l'Italie dans l'instabilité politique puis la formation d'un gouvernement de coalition vulnérable en août dernier a pris à contre-pied cette décision d'ouverture. Les mesures de libéralisation des placements à l'étranger, annoncées en mai, ont facilité une fuite des capitaux durant l'été évaluée à quelque 8 milliards de dollars. Pour éviter de devoir soutenir massivement la monnaie ou de dévaluer, la Banque d'Italie *portait le taux d'escompte* à 12 %, resserrait le contrôle des changes et sa politique de crédit en septembre. *« Une décision provisoire que nous n'avons pas prise de gaieté de cœur »*, souligne-t-on à l'institut d'émission, mais qui a permis d'inverser le mouvement. Depuis lors, les spéculateurs, échaudés par un raffermissement de la monnaie italienne, ont repris le chemin de la péninsule, et, un mois après le coup de frein de la Banque d'Italie, plus de 7 milliards de dollars étaient récupérés.

« Un petit pas en arrière »

La leçon aura porté. Les experts de l'institut d'émission estiment à 1 milliard de dollars par mois la sortie *« normale »* de capitaux dans le cadre d'une diversification naturelle des portefeuilles. Ces sorties seront financées par le recours à l'emprunt international, comme ce fut le cas, début octobre, avec celui d'un milliard de dollars lancé sur le marché des eurodevises. *« Un beau pragmatisme »*, constate dans un sourire un diplomate européen. L'objectif reste la stabilité de la monnaie et un rapprochement avec les normes de la CEE. Mais si la situation l'exige, *« un petit pas en arrière n'est jamais exclu, et l'idée même d'une dévaluation, en dernier recours, ne provoque aucun drame, comme en France »*.

Cette souplesse n'empêche pas les dirigeants monétaires de Rome de s'inquiéter des faiblesses de la conjoncture et de l'incapacité du gouvernement à y remédier par la loi de finances 1988 : *« L'Italie est entrée, beaucoup plus vite que ses partenaires, dans l'année 1987. »* Dopée par des salaires gonflés par l'application cette année de deux ans de revalorisation des salaires (8 % dans le secteur privé, plus de 11 % dans la fonction publique), la *consommation devrait progresser* de 4 %. Le revers de ce dynamisme de la demande interne est, par contre, de taille : la détérioration des comptes extérieurs. Les importations augmentent, en volume, à un rythme annuel de 7 %, alors que les exportations stagnent. *« Le ralentissement des ventes vers les Etats-Unis, provoqué par l'appréciation de la lire face au dollar, et la contraction des débouchés dans les pays de l'OPEP n'ont pas été compensés par une reprise de la demande européenne »*, souligne M. Cipoletta, responsable des études économiques de la Confindustria, la centrale patronale.

Cette dégradation rendra l'Italie plus vulnérable aux méfaits de la reprise de l'inflation — 5 % en rythme annuel en septembre — sur la compétitivité. Or, en ce domaine, la discussion sur le projet de loi de finances du gouvernement, marathon annuel riche en rebondissements plus qu'en décisions, laisse entrevoir des difficultés supplémentaires. *« Une cote mal taillée entre les promesses électorales des cinq partis de la coalition, ce projet ne réduit pas les dépenses mais augmente les recettes »*, regrette M. Cipoletta. A cette critique, essentielle dans un pays où la dette oblige les pouvoirs publics à s'attribuer 70 % du marché du crédit, ne laissant que 30 % au secteur privé, s'en ajoute une autre, sujet à polémique. L'alourdissement de la TVA ou des taxes risque de pousser les feux de l'inflation — nul ne croit aux objectifs du gouvernement : 4,5 % en 1988. Mais, dans la mesure où les salariés assurent l'essentiel des recettes dues à l'impôt direct, ce recours à la taxation indirecte, apparemment peu équitable, ne permet-elle pas de toucher certains fraudeurs ?

La nouvelle donne

La question reste ouverte, comme celle de l'évasion fiscale, réduite ces dernières années grâce à l'informatique. D'aucuns, comme l'ancien ministre des finances, M. Nino Andreatta, aimeraient voir se former une *« conjuration permettant d'obliger le Parlement à appliquer la Constitution, qui, unique en son genre, exige d'assurer le financement des dépenses votées »*. Un texte allègrement contourné par le vote, chaque année, d'un fonds conjoncturel fourre-tout permettant les débordements les plus divers. *« Les recettes sont provisoires et les sorties permanentes »*, conclut, irrité, celui que d'aucuns ont surnommé le *« Barre italien »*. Il n'est pas le seul à s'insurger contre cet état de fait. Mais les « conjurés » s'annoncent peu nombreux et divisés.

La nouvelle donne de l'économie italienne, qui conforte considérablement le poids de l'industrie, pousse ses représentants, et notamment Giovanni Agnelli, président de la Fiat, à adresser quelques fermes conseils au gouvernement. Une attitude qui inquiète de plus en plus les milieux politiques comme ceux qui dénoncent une « attitude d'empereur romain » dans cet ancien « playboy ». Mais, dans ce pays débordant de vitalité après les années de plomb et la stratégie de la tension des terroristes de tous bords, la fonction publique reste synonyme de dérapages incontrôlés. Les grèves des dernières semaines ne font que le confirmer de façon inquiétante. Ne sont-elles pas organisées par des « comités de base » en révolte contre les appareils syndicaux jugés trop modérés ? Par comparaison, *l'industrie est devenue le porte*-drapeau d'une fierté nationale recouvrée et d'une santé économique réelle en dépit de sa vulnérabilité.

Reste à savoir si ce même secteur privé saura assurer le saut qualitatif qui manque encore en Italie. *« Nous fabriquons mieux les mêmes choses »*, constate M. Reichlin, au siège du PCI. Ce qu'à la Confindustria M. Cipoletta traduit par un autre type d'inquiétude : *« Après avoir rationalisé, après s'être internationalisé — les investissements directs à l'étranger ont représenté 4 975 milliards de lires l'an dernier contre 896 en 1980, — il nous faut nous affirmer sur des créneaux nouveaux, assurer notre place en Europe, qui redevient un pôle de développement. »* En ce domaine, comme dans la lutte contre l'inflation, ce ne sont pas les premiers pas qui risquent de coûter le plus, mais les derniers.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(1) 1 000 lires = 4,62 F.

Les comptes de la nation rénovés

(Suite de la page I.)

En estimant à six millions le nombre d'Italiens effectuant un second voire un troisième travail non déclaré et à environ un million le nombre d'étrangers travaillant au noir, M. Rey *« a très certainement sous-estimé par prudence le phénomène de l'économie informelle et non surestimé comme d'aucuns se sont empressés de l'affirmer »*. Un jugement que partagent les experts des organisations internationales qui, comme l'OCDE, ont intégré les nouvelles normes de comptabilité nationale italienne. *« Lorsque les chiffres des douanes font apparaître des montants d'exportation de chaussures par exemple, équivalant à la consommation nationale, il y a de toute évidence un « trou statistique » à combler »*, indique l'un deux. Et un autre de regretter, non sans ironie, les réactions épidermiques de certains pays face à l'émergence statistique de l'Italie parmi les « grands » de la scène internationale : *« Ceux-là mêmes qui ont, durant des années, reproché aux Italiens de masquer la réalité d'une économie parallèle assurant une souplesse enviable dénoncent aujourd'hui une revalorisation du PIB pourtant basée sur un travail techniquement sérieux. »*

Nouvelle fierté

Les comparaisons entre deux périodes définies étant généralement plus éclairantes que l'affinement statistique sur une année, il faudra attendre que l'équipe de M. Rey ait terminé les calculs de référence pour la base 1985 afin de mieux évaluer les grandes évolutions des années 80. Ce travail de fourmi est jugé indispensable par le président de l'ISTAT. A ses yeux, rien n'est plus dangereux que de laisser des économistes privés *« faire des évaluations au doigt mouillé »*. Ce souci met un peu plus en évidence la gêne *provoquée par la publication*, dès le printemps dernier, des conclusions d'une étude que certains auraient aimé poursuivre encore une année avant de le dévoiler.

« M. Bettino Craxi avait, à l'époque, tout intérêt à accélérer le processus », se rappelle un économiste. Il souhaitait apparaître aux yeux de l'Histoire comme l'artisan d'un nouveau bond en avant de l'économie permettant d'exiger pour Rome une place entière et non plus un strapontin parmi les principales puissances de la planète. Depuis lors, les politiciens se sont attachés à distinguer entre le poids politique et le poids économique de l'Italie. Les analystes ont repris sous toutes leurs formes les comparaisons entre la richesse italienne et la richesse britannique. Au-delà des débats interminables sur la façon de comparer les pouvoirs d'achat réels entre les deux pays, on a ainsi découvert que les ménages italiens ont plus de voitures, de machines à laver ou de lave-vaisselle, que les Britanniques disposent plus systématiquement d'eau courante ou de télévisions. Plus spectaculaire, peut-être, l'Italie a vu sa part des exportations de produits manufacturés dans le monde passer de 3,4 % en 1955 à 8,1 % en 1986, alors que la Grande-Bretagne voyait la sienne ramenée dans le même temps de 20 % à 7,7 %.

Sans s'interroger outre mesure sur la puissance financière de Londres, incomparable face au modeste marché de Milan, les Italiens ont tiré de cette polémique une assurance inquantifiable et d'une importance réelle pour l'avenir : un sentiment nouveau de fierté nationale. *« Parfois un peu naïf, selon un diplomate étranger, ce patriotisme populaire a un côté image d'Epinal. Mais après avoir sans doute trop douté de lui-même, ce pays reprend confiance en lui. »* Compte tenu des atouts de l'Italie, ses partenaires auraient tort d'en sous-estimer les conséquences.

F. Cr.